OEUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT CYPRIEN.

PARIS, DECOURCHANT, IMPRIMEUR,
2, RUE D'ERFURTH.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT CYPRIEN,

ÉVÊQUE DE CARTHAGE.

TRADUCTION NOUVELLE,

PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR LA VIE DU SAINT DOCTEUR,
ET ACCOMPAGNÉE DE REMARQUES CRITIQUES,

PAR M. N. S. GUILLON,

ÉVÊQUE DE MAROC,

AUMÔNIER DE SA MAJESTÉ LA REINE DES FRANÇAIS,
PROFESSEUR D'ÉLOQUENCE SACRÉE DANS LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS,
AUTEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE CHOISIE
DES PÈRES DE L'ÉGLISE GRECQUE ET LATINE.

Dum liber ullus erit, dum scrinia sacra litterarum,
Te leget omnis amans Christum, tua, Cypriane, discet.
(PRUDENT. PERISTEPH, *Hymn.* XIII.)

Spes mea Xus
Gerard

TOME SECOND.

Paris,

J. ANGÉ ET Cie, ÉDITEURS,
RUE GUÉNÉGAUD, 19.
A. CHEREST, LIBRAIRE-COMMISSIONNAIRE,
MÊMES RUE ET NUMÉRO.

Versailles,
LIBRAIRIE DE L'ÉVÊCHÉ, RUE SATORY, 28.

1837

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT CYPRIEN,

ÉVÊQUE DE CARTHAGE.

TOME SECOND.

1857

Les lettres de saint Cyprien attestent à la fois et l'étendue de sa sollicitude et la beauté de son génie. Nous en comptons quatre-vingt-deux. La plupart furent écrites durant la persécution. On voit que, docile au précepte de l'Évangile, le saint évêque n'avait pas voulu s'exposer aux fureurs de la tyrannie, bien résolu de ne point s'y soustraire quand le moment du sacrifice serait venu. Du lieu de sa retraite, il ne cessait de diriger son troupeau, animant les forts, soutenant et relevant les faibles, consolant les affligés, fixant les règles de la discipline par un mélange admirable de fermeté et de douceur, prodiguant à tous l'assistance de son zèle, de ses lumières et de sa charité. Tout s'y trouve, piété tendre et délicate, grandeur de courage, élévation dans les sentiments, connaissance profonde de nos Livres saints, chaleur de mouvements, majesté de langage, tout ce qui fait reconnaître l'orateur vraiment évangélique. Aussi nos grands prédicateurs en font-ils un fréquent usage. Quant à leur classification, qui varie dans toutes les éditions précédentes, nous avons suivi celle de l'évêque d'Oxfort.

ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/saintcyprien0002unse

LETTRES

DE

SAINT CYPRIEN.

I.

CÉCILE CYPRIEN A DONAT, SALUT[a].

Vous faites bien, mon cher Donat, de me rappeler une promesse que je n'avais pas oubliée. La saison et la liberté d'esprit qu'elle nous donne, l'à-propos des vendanges, et l'usage où l'on est de consacrer au repos la dernière période de l'année, le lieu même où nous sommes, une certaine mollesse que l'automne répand dans chacun de nos sens avec les douces vapeurs qui s'exhalent de nos jardins, tout conspire à provoquer de ces conversations qui occupent si agréablement les journées et dont le charme secret, se faisant sentir à nos cœurs, les pré-

[a] Celle-ci est précédée, dans quelques éditions, d'une lettre *de Donat à saint Cyprien*. Ce n'est qu'un fragment sans nul intérêt. Tout ce que l'on peut en recueillir, c'est que Donat reçut le baptême en même temps que notre saint évêque, et qu'il avait, comme lui, donné des leçons de rhétorique à Carthage avant sa conversion. Ce n'est pas une raison pour conclure de l'un et de l'autre qu'ils eussent exercé la profession d'avocat. On trouve le nom de Donat parmi les évêques d'A-

pare à l'amour de la vérité et à la connaissance des commandements divins[a]. Pour que notre entretien ne soit troublé par aucun témoin étranger, ni interrompu par des bruits importuns, allons loin de la maison nous retirer sous ce berceau. Nous y trouverons une solitude à souhait, défendue contre les ardeurs du soleil par l'épais feuillage de cette vigne dont les rameaux se jouent en serpentant le long de cette treille qui la soutient, et nous présentent un portique de verdure. Nous pouvons ici commodément méditer et conférer ensemble; et tandis que le riant aspect de ce beau verger récréera nos regards, notre esprit se nourrira agréablement des vérités utiles que nous pourrons faire entendre. La seule pensée qui vous occupe à ce moment, et fait disparaître à vos yeux tous les charmes de ce paysage, c'est sur quoi portera notre entretien. Grâce à l'affection que vous me portez, votre curiosité fait que je vous vois tout yeux et tout oreilles, prêt à recueillir avidement chacune des paroles qui sortiront de ma bouche. Eh! que puis-je vous dire? qu'attendez-vous de moi qui soit digne d'intéresser votre cœur? La médiocrité de mon génie ne vous promet

frique, ce qui a fait croire qu'il est celui à qui cette lettre est adressée.

Elle semble présenter la forme d'un traité ou d'un discours plutôt que celle d'une simple lettre envoyée à une personne absente. Saint Augustin l'appelle un livre, Tillemont lui donne le titre de *Dialogue*, quoique saint Cyprien y parle seul. Ce qui motive cette opinion, c'est la manière dont se termine l'entretien. L'auteur invite son ami présent à chanter de pieux cantiques avant de commencer leur repas.

(a) *Tout conspire à provoquer.*

On lit dans le latin : *Hic... studentibus fabulis in divina præcepta conscientiam pectoris erudire.* La phrase n'est point terminée, outre que l'expression est embarrassée. (Pamelius.)

pas une bien riche récolte; rien qui ressemble à la pompe de ces productions que la nature étale autour de nous. Toujours essaierai-je de satisfaire à votre désir autant que je le pourrai. La matière elle-même suppléera à la faiblesse de mes moyens. Que dans les discussions qui s'agitent au barreau, à la tribune aux harangues, une éloquence ambitieuse se répande en subtils raisonnements; quand on traite de la divine essence, l'expression pure et simple du sentiment n'a pas besoin de l'appareil du langage. La foi ne veut pour tout ornement que la substance des choses.

N'attendez donc pas de moi que je vous parle avec élégance, mais avec force, ni que j'aie recours à cette rhétorique étudiée, mensongère, qui ne s'occupe qu'à flatter les oreilles. Je rendrai bien mieux hommage à la miséricorde de mon Dieu, en n'employant que le langage naïf de la vérité. Apprenez ce qui se sent, plutôt qu'il ne se démontre, ce qui ne s'acquiert point par de longues et pénibles études. Non. Il faut le puiser à la source d'une grâce prévenante qui d'elle-même épanche ses trésors.

Du temps où j'étais plongé dans les ténèbres et dans une profonde obscurité, flottant sur la mer orageuse du siècle, j'errais çà et là, sans avoir de route fixe, vivant dans l'ignorance de moi-même, tant j'étais loin de la vérité et de la lumière. Je regardais comme bien dur à croire, et bien difficile à exécuter, vu les préventions où j'étais alors, ce qu'on me promettait de la bonté de Dieu pour être sauvé : que l'on pût naître encore une seconde fois, prendre une vie nouvelle dans les eaux sacrées du baptême, s'y régénérer, en se dépouillant de tout ce que l'on avait été jusque-là, devenir, sans chan-

ger de corps, un homme tout nouveau. Où est, me disais-je à moi-même, la possibilité de renoncer tout à coup, soit à des penchants naturels, soit à des habitudes invétérées, dont les impressions se sont profondément enracinées dans l'âme? le moyen de devenir sobre, quand on est accoutumé à la bonne chère et au luxe des festins; de ne se montrer désormais que sous l'extérieur le plus simple, qui vous confonde avec les derniers du peuple, quand on ne paraissait en public qu'avec une riche parure, éclatante d'or et de pourpre? Demandez à cet homme, nourri dans les dignités et les honneurs où il mettait son bonheur; demandez-lui de descendre à la vie privée, à cet homme d'intrigues, environné de la troupe de ses clients, qui se croit honoré par l'assiduité des devoirs qu'ils s'empressent de lui rendre; il regarde comme une grande peine de se trouver vis-à-vis de lui-même. Qui s'est laissé enchaîner, durant tout le cours de sa vie passée, par les liens des voluptés, devient, par l'empire de l'habitude, l'esclave de ses sensualités, dominé par l'orgueil, emporté par la colère, sensible aux seules amorces de l'ambition, de la volupté qui l'entraîne. Telles étaient les pensées qui venaient souvent s'offrir à mon esprit. Je me sentais de toutes parts enlacé dans les passions qui me captivaient autrefois; je cédais avec complaisance à leur empire qui me paraissait invincible, et m'ôtait l'espérance de pouvoir m'arracher jamais à des maux qui avaient pris sur moi l'ascendant de la nature.

Mais après que les souillures de ma vie passée eurent été lavées dans le bain régénérateur, et que la lumière d'en haut eut pénétré mon âme purifiée; après que, en recevant l'Esprit saint, j'eus été en-

fanté à une seconde vie; renouvelé par les merveilleux effets de cette grâce céleste, j'ai vu tout à coup mes doutes se dissiper; ce qui était auparavant scellé pour moi s'est ouvert à mes yeux; les choses qui ne me présentaient que ténèbres sont devenues lumineuses; des difficultés qui me paraissaient insurmontables se sont évanouies; ce qui me semblait impossible s'est aplani. En sorte qu'il était visible que ce qu'il y avait en moi auparavant de charnel et de sujet au péché venait de la terre, et que ce que l'Esprit saint commençait d'animer venait purement de Dieu. Vous n'ignorez pas plus que moi, vous êtes le premier à reconnaître ce que nous avons perdu, et ce que nous avons gagné à mourir au péché, à commencer à vivre à la vertu [a]. Si je le rappelle, ce n'est pas pour m'en faire honneur à moi-même : on est toujours suspect et criminel de se vanter soi-même. Ce n'est point vanité, mais reconnaissance, d'attribuer la gloire de ce qu'il y a de bien en nous à Dieu, et non pas à l'homme; de rapporter à la grâce de la foi le bonheur de n'être plus dans le péché, comme à l'erreur de l'homme l'état de péché où l'on était. N'est-ce pas de Dieu seul que vient tout ce que nous pouvons? Dans lui est la source et le principe de cette force, qui nous élevant au-dessus des choses de la terre, nous fait connaître à l'avance les biens futurs. Seulement, gardons-nous d'une confiance présomptueuse. Sans

[a] *A mourir au péché, à commencer à vivre à la vertu* (mors ipsa criminum, vita virtutum). Ce que le poëte Prudence a imité dans ces vers de sa lettre XII, à Sévère :

Culpa perit, sed vita redit : vetus interit Adam,
Et novus æternis nascitur imperiis.

la crainte, on ne peut garder l'innocence, parce qu'elle en est la garde assurée. Méritons par la crainte que le Seigneur, qui a bien voulu éclairer nos âmes, y maintienne sa présence, par le concours d'un saint empressement de notre part à acquitter les œuvres de justice. Ne permettons pas que le bienfait que nous avons reçu engendre une négligence qui rouvrirait l'accès de notre âme à l'ennemi du salut. Si vous ne sortez point des voies de la justice et de l'innocence; si vous y marchez d'un pas ferme et assuré; si, vous tenant fortement attaché au Seigneur, vous persévérez à être ce que vous avez commencé, sa grâce vous donnera d'autant plus de facilité et de force, qu'elle s'accroîtra davantage en vous. Il n'en est pas des dons célestes comme de ceux que nous recevons de la main des hommes, toujours étroits et mesurés. Les dons de l'Esprit saint s'épanchent avec largesse, avec l'abondance du fleuve qui déborde sans être arrêté par les digues qui semblaient vouloir l'assujettir à un cours réglé. Tout ce qu'il demande, c'est que nos cœurs en soient avides, qu'ils s'ouvrent pour le recevoir; et la mesure de la foi que nous y apportons, est la mesure des faveurs dont nous y devons être investis. Tels sont les priviléges que reçoit l'âme chrétienne fidèle au devoir de la chasteté, de la tempérance, pure dans ses pensées comme dans son langage, dont la vertu n'a subi aucune éclipse : de pouvoir guérir les maladies corporelles, arrêter la violence des poisons, rendre la santé spirituelle à ceux qui l'ont perdue, calmer les emportements, triompher des humeurs les plus intraitables, et des inclinations les plus malfaisantes, pour les plier sous le joug de la patience, et leur inspirer les vertus les plus contraires à leur

naturel. Elle peut se faire obéir des esprits impurs, les contraindre par des menaces sévères à nous faire les aveux que nous en exigeons, à se retirer des corps dont ils se sont emparés, les châtier par le fouet, par le feu [a]; tous effets invisibles et qui ne se manifestent que par le résultat et la publique évidence. Nulle action au dehors; et déjà la sentence s'est exécutée. Ainsi, le divin Esprit, qui n'a fait encore qu'ébaucher l'œuvre de notre régénération, se met-il en possession de son empire. Tant que nous n'aurons pas dépouillé cette enveloppe mortelle, les prodiges qu'il exerce en nous restent encore voilés aux yeux du siècle, qui ne voit en nous que ce qui paraît à ses regards. A quelle force, à quel degré de puissance ne parvient donc pas l'âme renouvelée par le baptême, puisque non-seulement elle se voit émancipée des liens qui l'attachaient au monde, purifiée de ses souillures, inaccessible à sa contagion, mais agrandie et fortifiée! elle commande en souveraine à toute l'armée des démons.

Pour apprécier mieux le bienfait auquel nous avons été appelés, laissez-moi mettre dans vos mains un

[a] Cet empire que les exorcistes chrétiens exerçaient visiblement alors sur les possédés est attesté par des preuves irrécusables. Tertullien proposait ce défi aux païens de son temps : « Qu'on fasse venir devant vos tribunaux un homme reconnu pour être possédé du démon; qu'un chrétien, quel qu'il soit, n'importe, commande à cet esprit de parler, il avouera qu'il est véritablement démon, etc. » (Apolog., ch. XXIII.) Saint Cyprien affirme la même chose dans sa lettre au proconsul Démétrien. Quant à la puissance des miracles donnée par Jésus-Christ à ses apôtres, il est impossible de nier qu'ils ne fussent communs sous leurs premiers successeurs. Saint Augustin et saint Ambroise avaient été témoins de ceux qu'ils racontent; et saint Jean Chrysostôme explique admirablement pourquoi ils avaient cessé d'être fréquents dans l'Eglise.

flambeau à la lueur duquel vous pourrez découvrir de quelles profondes ténèbres le monde est enveloppé. Imaginez pour un moment que vous soyez tout à coup transporté sur le sommet le plus élevé d'une haute montagne, et que de là, planant en liberté sur tout le reste du monde, vous promeniez vos regards sur chacun des objets qui en agitent la scène orageuse. Combien à ce premier aperçu le monde vous fera pitié! combien, en faisant un secret retour sur vous-même, vous vous applaudirez, et remercierez la bonté divine de vous avoir sauvé d'une mer si agitée! Après quoi, descendant aux détails de la vie humaine, portez un coup d'œil attentif sur les divers emplois dont les hommes sont occupés. O Dieu éternel! quel tracas! quel mélange de choses! quelle étrange confusion! sur la terre, le brigandage infestant la voie publique; sur la mer, des pirates plus redoutables que ses tempêtes. Partout, la fureur des combats, la guerre divisant les peuples, et le sang humain coulant à grands flots! tuer son semblable, homicide puni de mort dans un simple particulier; action grande et généreuse quand on se réunit pour le commettre; et le meurtre est sûr de l'impunité, non pour être légitime, mais plus barbare.

Jetez les yeux sur les villes : quelle bruyante agitation, plus déplorable que le silence des tombeaux! On vous appelle aux jeux féroces de l'amphithéâtre, pour y repaître, par des spectacles de sang, une curiosité sanguinaire. Cet athlète fut longtemps nourri des sucs les plus substantiels : on l'engraissait pour le jour où il doit mourir à plus grands frais. Un homme égorgé froidement pour le plaisir des yeux! Le meurtre érigé en science, transformé en étude,

en usage ! Non-seulement il faut commettre le crime: il faut en tenir école! O comble d'inhumanité! L'indignation fournira-t-elle jamais d'assez fortes expressions pour retracer de semblables horreurs? C'est un état de tuer, une gloire de mourir! Qu'est-ce, dites-moi, qu'un métier où l'on s'expose aux animaux féroces sans y être condamné[a], sans l'avoir provoqué par aucun crime; pour le barbare orgueil de les combattre? Il fait beau voir ces jeunes gladiateurs dans la force de l'âge, d'un extérieur qui n'a rien de repoussant, d'une mise recherchée, tout fiers de l'infamie et du trépas à quoi ils se dévouent, combattant, non par arrêt, mais par fureur, descendre dans l'arène, sous les yeux de leurs sœurs, de leurs frères, de leurs mères, qui ne manquent pas de s'y rendre pour rehausser par leur présence l'intérêt du spectacle, et viennent applaudir à ces scènes déplorables où la nature est outragée. Ils ne soupçonnent même pas que ces barbares divertissements en font autant de parricides.

Arrêtez vos regards sur les représentations dramatiques qui se donnent sur les mêmes théâtres. Mêmes aspects, non moins douloureux, non moins humiliants. La tragédie a pour objet de retracer les crimes anciens. Le parricide, l'inceste le plus monstrueux y sont reproduits sous des images qui leur rendent toute l'énergie de la réalité; on a peur que la postérité n'oublie les horreurs dont le cours des siècles avait affaibli le souvenir. On apprend à toutes les générations que l'on peut faire encore ce qui fut fait autrefois; on faire revivre, on perpétue, on éter-

[a] *Sans y être condamné.* Tertullien déplore avec la même énergie ces jeux féroces de l'amphithéâtre. V. *Biblioth. choisie des Pères*, t. III, p. 179.

nise, on propose à l'imitation, des choses dont l'habitude de les voir a fait disparaître ce qu'elles avaient d'odieux. Le crime s'oublie, et l'exemple devient loi. On goûte une secrète jouissance à retrouver ailleurs l'image de ses propres faiblesses, à connaître jusqu'où la passion peut aller. On prend leçon d'adultère en le voyant représenter. Excitée par la protection que les vices reçoivent de la licence publique, telle femme vient au théâtre : peut-être elle y était entrée chaste; elle en sort criminelle. Quelle école pour les mœurs! quel encouragement au mal! que d'aliments pour les passions, que l'aspect toujours contagieux de ces pantomimes effrontées, de ces raffinements de débauche qui insultent sans pudeur aux lois de la nature! On se dépouille de son sexe, on ne rougit pas de renoncer à sa dignité d'homme; d'autant plus sûr de plaire qu'on se montre plus ressemblant à une femme. Ce reste d'homme, ce corps dégradé, flétri par la mollesse, qu'il paraisse sur la scène, ce qui fait son opprobre devient son titre de gloire. On vante ses talents en proportion de son infamie. Tous les regards fixés sur lui le dévorent avec ivresse : à quels désordres n'excitent pas de pareilles séductions?. Pas un spectateur dont elles n'allument les sens, et ne réveillent les penchants déréglés; pas un cœur honnête où elles n'étouffent le cri de la conscience quand elle s'y fait encore entendre. Les plus brutales passions s'autorisent aisément de coupables récits que les oreilles ont recueillis avec volupté, et dont le poison s'insinue jusqu'au fond des cœurs. Là, il n'est question que d'une Vénus impudique, d'un Mars adultère, de ce grand Jupiter, le premier des dieux par le scandale de ses mœurs autant que par son rang, qui oublie les foudres dont ses mains

sont armées, pour venir sur la terre exhaler les feux impurs dont il est consumé, se travestissant en cygne, en pluie d'or, ravisseur de jeunes enfants. Je le demande : le moyen de rester chaste, insensible au-devant de semblables scènes? Par respect pour ses dieux, on les imite; on s'aveugle jusqu'à se faire du crime un acte de religion[a].

Oh! si de ce point élevé où je vous ai transporté, vous pouviez pénétrer l'intérieur des maisons, que d'impudicités, que de crimes secrets, dont il est impossible à des regards honnêtes de soutenir la vue; que l'on ne pourrait même fixer sans en être le complice; que les hommes, même les plus abandonnés à tous les excès de la licence, n'oseraient pas avouer, et qu'ils n'en sont pas moins impatients de commettre! Des passions sans frein transportent à des hommes des sentiments dont la nature s'indigne. Ceux-là même qui s'y livrent, il est impossible qu'ils le fassent sans honte et sans remords, l'expérience l'atteste: ils sont les premiers à condamner ceux qui s'en rendent coupables. Leurs imitateurs leur rendent la pareille, tous s'accusent réciproquement et se renvoient les reproches de leur conscience, comme si ce n'était pas assez de ce tribunal intérieur qui nous juge. Ils ne font pas grâce en public au mal qu'ils commettent en particulier; ainsi trouvent-ils dans la censure qu'ils en portent leur propre arrêt, blâmant au dehors les actions qu'ils se permettent, criminels

[a] *On s'aveugle jusqu'à se faire du crime un acte de religion.* Dans *l'Eunuque* de Térence, un de ses personnages s'autorise de l'exemple de Jupiter s'introduisant dans la tour où Danaé était renfermée, pour la séduire : *Ego homuncio hoc non facerem?* Moi, qui ne suis qu'un homme, pourquoi n'en ferais-je pas autant?

de gaieté de cœur, pour devenir après des juges rigoureux. L'audace est toujours de moitié avec le crime, et l'impudicité apprend à ne plus rougir. Ne vous étonnez pas de les entendre proférer des discours conformes à leurs actions. Ce qui sort de source impure est encore moins impur que la source elle-même.

Peut-être qu'après avoir contemplé ces voies publiques qu'assiégent la violence et la terreur, ces éternelles dissensions qui divisent les peuples répandus sur tous les points du globe, ces scènes ou de carnage ou d'infamie, que renouvellent sans cesse ou la licence publique ou la débauche domestique d'autant plus effrénée qu'elle est plus secrète, peut-être déjà que vos regards fatigués se reporteront sur les sanctuaires de la justice, dans l'espérance qu'ils auront échappé à la corruption. Regardez : vous allez y découvrir de quoi exciter encore davantage votre indignation et vos mépris. On a beau nous vanter les lois des douze Tables, ces codes savants, qui ont prévu tous les crimes, établi tous les droits : le sanctuaire des lois, le temple de la justice, repaires de criminels qui les violent sans pudeur. L'innocence n'a plus d'asile, pas même parmi ceux qui sont chargés de la défendre. Les intérêts opposés y rassemblent, comme dans un champ de bataille; les passions qui s'y déchaînent avec fureur s'y combattent sans ménagement, exhalant en pleine paix les affreux mugissements de la guerre. Là, vos yeux effrayés ne rencontrent qu'instruments de torture et de mort, haches, glaives, ongles de fer, chevalets, bûchers : plus de genres de supplices qu'il n'y a de membres dans le corps des victimes livrées à la férocité des bourreaux. Dans tout ce désordre, qui pense à secourir

le bon droit? L'avocat? il fait métier de mentir à sa conscience et à la vérité. Le juge? ses suffrages sont à l'encan. Le crime trouve protection sur le tribunal où siége celui qui a charge de le punir. Il suffit à l'innocent d'être accusé pour être coupable et condamné par arrêt. Pas une de ces cours de justice où le crime ne marche tête levée, et ne trouve que des complices disposés à en propager les malignes influences. Ici, l'on suppose un testament; là, on falsifie un acte public pour perdre celui à qui l'on en veut; ailleurs, des enfants sont évincés d'une succession qui leur appartenait, et des étrangers sont substitués à des héritiers légitimes. C'est un ennemi qui vous accuse, un calomniateur qui vous attaque, un faux témoin qui vous diffame; partout des bouches vendues à la haine, qui font circuler en tous lieux leurs mensonges effrontés. Encore si les coupables étaient enveloppés dans une même ruine avec les innocents! Les lois n'ont plus rien qui les fasse respecter; on se moque impunément et du magistrat et du tribunal; car on ne craint point ceux que l'on peut corrompre. C'est même une sorte de crime d'être innocent parmi des coupables. Quiconque n'imite point les méchants les offense. Les lois elles-mêmes cèdent pour flatter le vice; et le désordre, à force d'être public, commence à être permis. Quelle morale publique, quelle ombre de justice reste-t-il à une société où personne n'ose faire le procès aux méchants, et où il ne se rencontre que des condamnés?

Peut-être vous allez dire que je choisis mes preuves dans ce qu'il y a de pis, et que, pour faire main basse sur toute la société, j'affecte de promener vos regards sur les objets les plus propres à attrister et à soulever les consciences qui se respectent encore

elles-mêmes. Eh bien, portons-les sur ce que dans le monde on nomme si mal à propos des biens. Là encore vous ne trouverez que déception. Ce que vous appelez honneurs, dignités, opulence, pouvoir civil et militaire, autorité souveraine, tout cela, misère réelle qui déguise mal son poison secret; apparence trompeuse qui masque bien des chagrins et des calamités. Vous savourez à longs traits la coupe perfide dont la douceur vous séduit; imprudent! vous n'y avez bu que la mort. Voyez cet homme qui se croit tout éclatant, parce que son vêtement est radieux d'or et de pourpre. Que de bassesses il a faites pour arriver à cet éclat emprunté! Combien il lui a fallu dévorer de hauteurs et de dédains; ramper aux pieds des protecteurs, essuyer leurs caprices; pour se voir à son tour encensé par un vil troupeau d'adulateurs, dont les hommages s'adressent, non pas à l'homme, mais à la place, à ses titres, non à son mérite! Et qu'il survienne une disgrâce, que le vent de la faveur change, qu'il dissipe la troupe des parasites, et abandonne cet heureux du siècle à sa propre nudité, alors quelles plaies vives et déchirantes pour son orgueil! quel contre-coup porte à son cœur chacune des brèches qu'essuie cette maison qui s'écroule! que de regrets donnés à la perte de tant de dépenses et de sacrifices pour acheter cette faveur d'un moment, et ces suffrages populaires sitôt évanouis! Regrets inutiles! Insensés! pour un plaisir d'un moment risquer des sacrifices qui ne profitent ni à ceux qui les font, ni à ceux pour qui on les fait!

Voyez encore de plus près ceux que vous appelez riches, parce qu'ils joignent héritage à héritage, qu'ils envahissent le domaine du pauvre pour agrandir le leur, et l'étendre par delà toutes les limites.

Cet homme sans cesse accumulant or sur or, voyez-le au milieu de ses richesses, inquiet, tremblant, poursuivi par la peur qu'on ne vienne lui enlever son cher trésor, que le fer assassin n'en veuille à ses jours, que la jalousie d'un plus riche que lui ne vienne lui susciter un frauduleux procès. Adieu le bonheur. Point de repos, point de sommeil tranquille. Ni cette brillante coupe où il boit, ni ces festins somptueux, ni cette couche voluptueuse qui s'affaisse sous le poids de son corps énervé par la mollesse et l'intempérance, ne l'empêchent pas de soupirer, et de compter les longues heures de la nuit. Les malheureux! ils ne sentent pas de quelles étroites chaînes ils sont garrottés; que leur supplice, pour être déguisé, n'en est pas moins réel; que c'est leur or qui les possède plutôt qu'ils ne possèdent leur or. O détestable aveuglement! dans quelles profondes ténèbres nous jette l'amour des richesses! Quand on pourrait, à l'aide de ces richesses, se procurer quelque soulagement aux misères de la vie, on s'en accable, on s'y attache, on y tient opiniâtrément, on se passionne pour de perfides biens qui ne sont que des instruments de tortures. Parlez-leur de largesses et d'aumônes; ils ne savent ce que c'est que de partager avec les indigents. Cet argent qu'ils disent être à eux, ils l'enferment et le gardent avec autant de soin que si c'était à un autre; ils n'y toucheront pas pour les besoins de leurs amis, de leurs enfants, pas même pour leurs propres nécessités. Ils ne possèdent que pour empêcher les autres de posséder. Et, par un étrange renversement d'idées, ils donnent le nom de biens à des choses qui ne leur profitent que pour le mal.

Peut-être croirez-vous qu'il y ait plus de sûreté

dans les distinctions et les honneurs, dans la pompe des cours et sous le diadème, au milieu d'une escorte imposante de satellites? Détrompez-vous : on y ressent plus d'effroi que l'on n'en inspire. La terreur que l'on répand, on est le premier à l'éprouver. Il y a un secret châtiment attaché à l'orgueil du rang suprême, et qui se fait jour jusqu'à l'âme, à travers les gardes nombreuses dont on s'environne. Autant on imprime de défiance, autant on en conçoit. Le pouvoir qui fait trembler les autres commence par réagir sur celui qui l'exerce. Il ne flatte que pour courber sous le joug ; il ne caresse que pour tromper; il n'enchante que pour perdre; il n'élève que pour abaisser. Le plaisir de l'ambition se paye à grand intérêt. Plus vous êtes élevé en dignité, en richesse, et plus vous en êtes malheureusement puni.

Où donc trouver enfin un calme tranquille et assuré? une paix solide et permanente? Il n'est pour cela qu'un seul moyen; c'est de fuir les tumultueuses agitations du siècle, et se mettre à l'abri de ses tempêtes en se réfugiant dans le port du salut; c'est de porter vers le ciel ses yeux détachés des choses de la terre; c'est de se rapprocher de Dieu, en regardant au-dessous de soi tout ce que les hommes estiment de plus grand et de plus élevé. Plus rien à désirer ni à regretter dans le monde, quand on est plus grand que le monde. Quelle garantie assurée, quel solide fondement à l'espérance de ces vrais biens qui ne finiront jamais, quel acheminement à leur possession, que d'être enfin affranchi des liens d'un monde corrupteur, d'être purifié de ses souillures, pour jouir bientôt de la lumière de la bienheureuse éternité ! Comparez cette félicité avec la situation où

nous a jetés la déchéance de notre nature envahie, ravagée par l'ennemi de nos âmes. Nous nous sentons d'autant plus engagés à aimer ce que nous serons un jour, qu'il nous est mieux donné d'apprécier et de déplorer ce que nous avons été. Un tel avantage ne s'achète point par argent ou par brigue, ni par un travail humain ; il ne s'acquiert ni par l'assiduité des veilles, ni par la longueur des années, mais par le secret inconnu d'une grâce qui avance les temps et qui abrége les connaissances. C'est un don purement gratuit de la bonté divine, et il n'en coûte point pour l'obtenir. L'Esprit divin communique à l'âme sa douce chaleur, comme le rayon échappé du soleil, comme l'eau qui jaillit de la source, ou comme la rosée rafraîchissante, répandent leurs salutaires influences. Par la méditation des biens célestes, l'âme, initiée à la connaissance de son divin auteur, ne voit plus rien désormais sur la terre qui ne soit au-dessous d'elle ; déjà elle se croit en possession de de ce qu'elle espère.

Pour vous, qui depuis longtemps déjà servez dans la milice céleste, restez inviolablement fidèle à nos saintes règles, partagez votre temps entre la lecture et la prière ; tantôt conversez avec Dieu ; tantôt laissez-le vous parler lui-même. Que ce soit lui qui vous apprenne ses divins commandements, lui qui vous y prépare. L'âme que le Seigneur enrichit, il n'est pas au pouvoir des hommes de l'appauvrir ; plus d'indigence à craindre, quand on a la plénitude des biens célestes. Et ces lambris dorés, et ces palais revêtus du marbre le plus précieux n'auront pour vous rien que de vil et méprisable, alors que vous serez convaincu que votre âme réclame vos premiers

soins et vos plus riches ornements ; que votre maison de prédilection doit être celle dont le Seigneur a fait son temple et l'Esprit saint son sanctuaire; c'est là le palais que nous devons nous efforcer d'orner d'innocence et de vertu, éclairer du flambeau de notre justice. Cet édifice ne tombera jamais de vétusté; le temps ne peut rien contre lui. Les ornements dont il sera décoré, cet or dont nous aurons soin de l'enrichir, sont à l'abri de toute dégradation. Toutes les choses de la terre sont périssables; elles ressemblent à un fard trompeur. On ne peut espérer de posséder longtemps ce qui n'a ni consistance ni réalité. Notre âme a certes une autre destinée. Si nous prenons soin de l'orner de toutes les vertus, son éclat sera immortel; sa gloire, sa splendeur ne seront sujets à aucun changement; ou si elle en éprouve, ce sera pour s'accroître encore lorsque ce corps sortira glorieux du sein de la tombe. J'arrête, mon cher Donat, ces réflexions qui ne portent que sur des généralités. Car bien que votre indulgence naturelle et la bonté de votre cœur, votre justesse d'esprit et la fermeté de votre foi me répondent de la salutaire impression qu'elles auront faite sur vous : cependant, liés comme nous le sommes, les fréquentes occasions que nous aurons de renouveler ces graves entretiens m'engagent à ne pas trop m'étendre sur celui-ci. Et comme la liberté des vacances ne nous laisse pas d'occupations sérieuses, donnons à la récréation le reste de cette journée. Que l'heure même du repas ne soit pas sans l'influence de la grâce céleste; préludons à notre modeste festin par de pieux cantiques. Vous avez, mon cher Donat, la voix belle et la mémoire riche

de souvenirs. Commencez ; ce sera pour l'oreille et pour le cœur une nourriture spirituelle que nous savourerons avec un nouveau charme.

II.

CYPRIEN AUX PRÊTRES ET AUX DIACRES, ET AU PEUPLE DE FURNES, SALUT.

(A l'occasion d'un prêtre qui avait nommé un autre prêtre son curateur après son décès [a].)

Nous avons éprouvé, tous mes collègues et moi, une vive peine d'apprendre que Géminius Victor notre frère, au moment de son décès, avait nommé par testament le prêtre Géminius Faustin pour être curateur de ses biens [a]. Il ne pouvait pas ignorer que les évêques assemblés en concile avaient défendu, il y avait déjà longtemps [b], que personne établît tuteur ou curateur par testament aucun des clercs et des

[a] Le nom de ces deux prêtres nous a été conservé. Le premier s'appelait Géminius Victor, peut-être évêque de Furnes, dans l'Afrique proconsulaire; l'autre, Géminius Faustin, son parent, ou de naissance ou d'adoption, que l'on croit avoir assisté au grand concile de Carthage de 256. *Voy.* Tillem., *Mém.*, t. IV, p. 60.

[b] Ordonnance de l'empereur Macrien, confirmée par le concile de Calcédoine (*can.* 2), et depuis par Justinien (*Novell.* CXXIII, cap. 6).

ministres du Seigneur, parce qu'ils ne doivent avoir d'autre fonction que celle de servir à l'autel, d'administrer les saints mystères et de vaquer à la prière. Il est écrit : *Quiconque s'est enrôlé au service de Dieu ne doit point s'embarrasser des affaires séculières, afin de pouvoir plaire à celui à qui il s'est donné*[1]. S'il est vrai que cette ordonnance concerne tous les chrétiens, n'est-elle pas d'une obligation bien plus étroite surtout pour le prêtre, qui doit s'occuper tout entier des choses spirituelles, et ne peut se permettre de se livrer à des intérêts mondains, sans faire une sorte de divorce avec l'Eglise ? L'esprit de cette sage disposition se trouvait exprimé déjà par la loi qui, en séparant des autres tribus celle de Lévi, lui assignait exclusivement pour partage le service de l'autel, et pour subsistance la dîme des fruits de la terre[2]. Dieu l'avait ordonné ainsi, pour que les prêtres consacrés à son service n'en fussent détournés par aucun soin étranger. La même législation est encore aujourd'hui en vigueur parmi nous. Dans notre Eglise chrétienne, nous ne permettons pas à ceux qui sont promus à la cléricature de s'engager dans les embarras et les intérêts du siècle ; et pour que rien ne les distraie du ministère sacré auquel ils se trouvent attachés, nous remplaçons les dîmes d'autrefois par les distributions que fournissent les charités des fidèles [a]. Conformément à ces sages dispositions, nos saints prédécesseurs ont ordonné qu'aucun de nos frères, venant à décéder, ne nommât personne du clergé

[1] II Tim., II, 4. — [2] Num., XVIII, 20.

[a] *In honore sportulantium fratrum.* Les premiers magistrats recevaient de la libéralité du prince des pièces de monnaie, d'or ou d'argent, qui s'appelaient *sportules*. L'usage et le nom en avaient passé à l'Eglise. (Fell., *Not. in Cyprian.*, p. 470.)

pour tuteur ou pour curateur; et que si quelqu'un venait à transgresser cette règle, on ne fît point mention de lui à l'autel; que l'on n'offrît point le saint sacrifice pour le repos de son âme [a]. Car celui-là ne mérite pas d'être nommé à l'autel dans la prière des prêtres, qui a voulu détourner les prêtres de l'autel.

Puis donc que Victor a manqué au règlement que les évêques en ont fait encore depuis peu dans un concile, en nommant tuteur le prêtre Géminius Faustin, vous ne devez point faire d'oblation pour le repos de son âme, ni prier pour lui dans l'église. Et cela, pour maintenir dans sa pleine exécution le décret épiscopal, et donner à tous un salutaire exemple propre à détourner les prêtres et les ministres du Seigneur, attachés au ministère de son Eglise, de toute fonction et de tout embarras étranger. Le moyen d'empêcher un pareil désordre à l'avenir est de sévir contre ceux qui y sont tombés. Je souhaite, mes très-chers frères, que vous vous portiez bien.

[a] « On offrait donc dès lors le saint sacrifice pour les morts, puisqu'il était défendu de l'offrir pour ceux qui auraient dérogé à cette loi. » (Mangin), *Serm.*, p. 111, *Œuvres*, 1^er^ vol. in-4°, Paris, 1745.)

III.

CYPRIEN A EUCHRATIUS SON FRÈRE, SALUT.

(Au sujet d'un comédien.)

L'amitié que vous m'accordez et la réciprocité des égards que nous nous devons, a engagé mon très-cher frère à me consulter au sujet d'un comédien, l'un de vos diocésains, qui continue d'exercer son infâme métier, et tient ouvertement une école où la jeunesse vient non pas s'instruire, mais se corrompre. Cet homme enseigne à d'autres ce que lui-même n'aurait dû jamais apprendre. Vous me demandez si nous devons lui permettre de participer à notre communion. Voici ce que j'en pense : ni le respect dû à la majesté divine, ni la discipline que nous tenons de l'Evangile ne sauraient tolérer que la sainteté et l'honneur de notre Eglise chrétienne soient compromis par la présence d'un homme livré à cette honteuse et déshonorante profession. L'ancienne loi défendait aux hommes de se travestir en femmes, jusqu'à prononcer malédiction contre les coupables [a]. Combien ne se rend-on pas plus criminel, non-seulement en se montrant sous un habit étranger à son sexe, mais en donnant leçon d'impureté et en reproduisant des actions las-

[a] Une femme ne prendra point un habit d'homme, et un homme ne prendra point un habit de femme, car celui qui le fait est abominable devant Dieu. (Deuteron., XXII, 5.)

cives et malhonnêtes par l'art de la déclamation et de la pantomime! En vain cet homme s'excuserait en disant qu'il a personnellement renoncé au théâtre : excuse mensongère, puisqu'il y fait monter d'autres à sa place, et qu'au lieu d'un seul coupable il en produit vingt autres qu'il dresse à ces profanes travestissements et à cette théorie de corruption dont le démon est l'inventeur, et qui ne saurait plaire qu'à lui. S'il allègue son indigence et le défaut d'autre ressource pour gagner sa vie, l'Eglise a des pensionnaires, au nombre desquels on peut le mettre, pourvu qu'il se contente de peu, mais qu'il acquerra du moins honnêtement. Encore ne doit-il pas s'imaginer qu'il y ait là de quoi racheter ses péchés, ou qu'on lui doive récompense pour n'en plus commettre, puisqu'il n'y a que lui qui en profite et non pas nous. Au reste, qu'il gagne tant qu'il voudra dans le métier qu'il exerce; peu nous importe. Appellerez-vous un gain ce qui nous fait perdre les délices de la compagnie d'Abraham, d'Isaac et de Jacob? Et quel profit y a-t-il de se bien nourrir dans ce monde, pour souffrir éternellement dans l'autre le supplice de la faim et de la soif? Faites donc tout votre possible pour le tirer de cette profession infâme, et le ramener dans la voie de l'innocence et à l'espérance de la véritable vie, en lui persuadant de se contenter des moyens de subsistance modiques, mais honnêtes, que l'Eglise peut lui ménager. Si la vôtre n'est pas en état de les lui fournir, il peut se rendre ici; et nous lui procurerons les ressources nécessaires aux premiers besoins de la vie. Plutôt que d'enseigner à d'autres une science qui les perd, il trouvera parmi nous des connaissances dont il pourra profiter lui-même. Je souhaite, mon très-cher frère, que vous vous portiez bien.

IV

CYPRIEN A ROGATIEN, SALUT.

Nous avons été sensiblement touchés, mes collègues et moi, d'apprendre, par la lettre que vous nous avez adressée au sujet de votre diacre, les plaintes que vous aviez à former à son égard[a]. Vous nous mandez que,

[a] L'histoire de nos premiers siècles chrétiens nous présente plus d'un exemple de diacres donnant à leurs évêques des sujets de mécontentement. L'honneur qu'ils avaient d'approcher de plus près la personne de l'evêque et la victime sainte qui s'offrait sur l'autel, de distribuer au peuple les oblations et l'eucharistie, suscita quelques ambitions. Dans plusieurs églises, les diacres se prétendaient egaux aux prêtres; et il fallut leur défendre d'oser celebrer le saint sacrifice comme les prêtres. Les conciles de Nicée et d'autres sont formels à cet égard. Saint Jérôme s'élève, avec son énergie ordinaire, contre cet abus assez commun de son temps : *Fatuus fatua loquetur*, etc. Les évêques se virent donc plus d'une fois obligés d'en combattre les orgueilleuses prétentions.

La lettre de saint Cyprien n'explique point précisément le sujet de plainte que l'évêque Rogatien avait eue à former contre son diacre; mais elle établit solidement l'infériorité des diacres sur les prêtres. Les Pères du quatrième concile de Carthage ordonnent aux diacres de se regarder simplement comme les ministres du prêtre autant que de l'evêque et de l'Eglise : *Ita se presbyteri ut episcopi ministrum noverit* (can. XXXVII), et nos évêques de France ont renouvelé cette ordonnance, à peu près dans les mêmes termes, dans le troisième canon du concile d'Angers de l'an 453 : *Ut diaconi presbyteris noverint omni humilitate deferendum.*

au mépris de votre dignité et de son devoir, il s'est oublié jusqu'à se permettre contre vous des insultes et des emportements. La conduite que vous avez tenue en cette circonstance, en nous adressant votre plainte plutôt que d'user de l'autorité que vous tenez de la dignité épiscopale, témoigne également et l'estime dont vous nous honorez et la modestie qui vous caractérise. Vous étiez en droit d'en tirer une prompte justice, et vous ne pouviez douter de l'unanimité de notre assentiment, quelle qu'eût été votre détermination à l'égard de ce diacre prévaricateur. Vous étiez autorisé à sévir contre lui par cet oracle : *L'orgueilleux qui aura refusé d'obéir au grand-prêtre ou au juge qui sera alors, sera mis à mort, afin que le peuple entendant ce jugement soit saisi de crainte, et qu'à l'avenir nul ne s'élève d'orgueil*[1]. Et pour qu'il fût bien démontré que cette sentence, émanée de la majesté souveraine, avait pour objet d'honorer la personne et de venger la cause des prêtres du Seigneur, trois enfants de Lévi, Coré, Dathan et Abiron, ayant osé concevoir d'orgueilleux projets et se lever contre Moïse, se prétendant égaux au grand-prêtre, à qui appartient le commandement; la terre s'entr'ouvrit sous leurs pieds et les engloutit à l'instant, châtiment bien digne de leur sacrilége audace. Encore ne périrent-ils pas seuls; mais deux cent cinquante du peuple d'Israël qui s'étaient associés à leur révolte furent dévorés par un feu que le Seigneur fit sortir de l'autel, pour faire voir que le Dieu qui institue les évêques a soin de les venger[2]. Nous lisons aussi dans le livre des Rois que le peuple d'Israël ayant maltraité le grand-prêtre Samuel à cause de son âge avancé, comme il vient de vous arriver

[1] Deut., xvii, 12. — [2] Nombr., xvi.

à vous-même, le Seigneur fit éclater sa colère par ces paroles : *Ce n'est pas vous, c'est moi-même qu'ils ont méprisé*[1]; et il appesantit sur eux son indignation en leur donnant pour roi Saül, qui leur fit souffrir mille indignités : tant il prend à cœur les injures faites à ses prêtres! Aussi le roi Salomon, rempli du Saint-Esprit, insiste fortement sur l'autorité et la puissance de l'épiscopat. *Soyez*, dit-il, *pénétré de la crainte du Seigneur, et honorez ses prêtres* [a]. Ce qu'il répète dans plus d'un endroit. Conformément à ce précepte, l'apôtre saint Paul, interrogé pourquoi il avait parlé comme il avait fait au grand-prêtre, répond : *J'ignorais qu'il le fût; car il est écrit : Vous n'injurierez pas le prince de votre peuple*[2]. Jésus-Christ lui-même, notre Roi, notre Juge, notre Dieu, ne cessa pas jusqu'à sa mort de rendre hommage aux pontifes et aux prêtres, bien qu'eux-mêmes ne conservassent point la crainte du Seigneur, et qu'ils refusassent de le reconnaître pour le Christ. Quand il eut guéri le lépreux : *Allez*, lui dit-il, *vous montrer au prêtre, et faites votre offrande*[3]. Plein de cette humilité qu'il nous a tant recommandée, il appelait encore prêtre celui qu'il savait être un impie. Durant sa passion, un domestique du grand-prêtre lui ayant donné un soufflet, en lui disant : *Est-ce ainsi que vous répondez au grand-prêtre*[4]? il se contenta de faire connaître son innocence en disant : *Si j'ai mal parlé, faites voir pourquoi; sinon pourquoi me frappez-vous?* Il voulait nous apprendre par son exemple à être humbles et patients, à honorer

[a] Ces paroles de Salomon sont tirées du livre de l'Ecclésiastique (VII, 29, 31). Il était donc connu du temps de saint Cyprien, et mis au rang des canoniques inspirés par l'Esprit saint : *Salomon in Spiritu sancto constitutus.*

[1] Reg., VIII, 7. — [2] Act., XXIII. — [3] Matth., VIII, 4. — [4] Joan., XVIII, 23.

les véritables prêtres, en se montrant lui-même si respectueux envers ceux qui ne l'étaient plus. Nos diacres devraient bien ne pas perdre de vue que les apôtres, c'est-à-dire les évêques, furent choisis par Notre-Seigneur pour être les chefs du gouvernement ecclésiastique [a], et que les diacres ne furent institués qu'après son ascension dans le ciel, et par les apôtres, pour les aider dans leur ministère et être les serviteurs de l'Eglise [b]. Que s'il ne nous est pas permis de rien entreprendre contre Dieu qui fait les évêques; les diacres ne peuvent aussi s'élever contre nous, qui les faisons ce qu'ils sont. Celui dont vous me parlez dans votre lettre est donc tenu de faire pénitence de sa témérité. Il vous doit une solennelle reconnaissance pour la suprématie de votre juridiction, et une satisfaction entière. Ce qui produit l'hérésie et le schime, ce qui

[a] Les apôtres, c'est-à-dire les évêques, chefs du gouvernement : *Apostolos, id est, episcopos et præpositos.* Ces expressions sont partout synonymes dans saint Cyprien, comme dans nos saintes Ecritures. Les apôtres s'étant assemblés pour donner un successeur à Judas, saint Pierre dit : *Episcopatum ejus accipiat alter.* (Act., 1, 20.)

[b] *Pour les aider dans leur ministère*, etc. (Diaconos... Episcopatus sui et ministros.) Parce que les diacres sont au-dessous des évêques et des prêtres, il n'en faut pas conclure qu'ils ne fussent pas au-dessus des simples laïques. Chargés d'assister les évêques et les prêtres dans la célébration des saints mystères, et de distribuer les offrandes et aumônes des fidèles, à défaut et au nom des prêtres et des évêques, ils n'étaient pas réduits à un ministère purement profane : *Nec enim cibi et potus servitores sunt*, écrivait saint Ignace, évêque d'Antioche, aux Tralliens, *sed ministrantes episcopo sicut Christus Patri.* L'auteur des Constitutions apostoliques, sous le nom de saint Clément, dit, en parlant des diacres, qu'ils sont les oreilles, les yeux, le cœur et la langue de l'évêque : *Cæterum sit diaconus episcopi auris et oculus et os, cor pariter et anima,* expressions empruntées par saint Isidore de Séville, *de Offic.*, lib. VIII, p. 404.

enfante les désordres malheureux qui en proviennent, c'est l'amour de soi-même et le mépris de son évêque. C'est ainsi que l'on se sépare de l'Eglise, que l'on élève à part un profane autel, que l'on se met en rébellion contre la paix chrétienne et contre l'unité. Que s'il persiste à se conduire mal envers vous, vous ferez bien d'user à son égard de votre autorité en le déposant ou le retranchant même de votre communion. Car si l'Apôtre, écrivant à Timothée, veut que *personne ne méprise sa jeunesse*[1], à plus forte raison vos collègues sont-ils fondés à vous dire : Ne permettez pas que l'on manque de respect à votre vieillesse. Vous nous avez mandé que ce diacre n'était pas le seul dont vous eussiez à vous plaindre : qu'il ait un ou plusieurs complices, vous êtes libre de ne pas les ménager davantage et de sévir contre eux de la même manière, à moins que, comme nous les y exhortons, ils ne reviennent de leur égarement et ne vous donnent la satisfaction convenable ; car nous aimons bien mieux vaincre par la patience le mal que l'on nous fait, que d'avoir à le réprimer en usant de l'autorité sacerdotale. Je souhaite, etc.

[1] I Tim., IV, 12.

V.

SAINT CYPRIEN A POMPONIUS SUR CERTAINES VIERGES [a].

Cyprien, Cecilius, Victor, Sedatus, Tertullus, et les prêtres qui se sont trouvés présents, à leur frère Pomponius, salut.

Nous avons pris lecture, mon très-cher frère, de la lettre que vous nous avez transmise par notre frère Paconius, où vous nous demandez notre sentiment sur certaines vierges qui, avec la ferme résolution, disent-elles, de ne point quitter l'état qu'elles ont embrassé, n'en vivent pas moins dans le commerce le plus intime avec des hommes, parmi lesquels vous citez particulièrement un diacre [1]. Elles n'auraient point dissimulé le fait, tout en assurant qu'elles sont restées intactes. Puisque vous désirez avoir là-dessus notre avis, nous vous répondrons que, rigoureusement fidèles aux traditions qui nous viennent de l'Évangile et des apôtres, nous prétendons servir les intérêts de

[a] Celles que l'on signalait par le nom de *sous-introduites*, les filles ou femmes que certains ecclésiastiques relâchés admettaient dans leurs maisons. Le concile d'Ancyre, tenu en 314, voulut s'opposer à ce désordre. Le canon 11 du concile de Nicée renouvela cette défense, mais sans plus de succès. Saint Jean Chrysostôme composa un Traité exprès contre cet usage.

[b] Jusqu'à passer les nuits ensemble : *Detectæ in eodem lecto pariter mansisse cum masculis.*

nos frères et de nos sœurs, mais sans faiblesse et sans respect humain, et que la cause de leur salut est liée intimement à celle du maintien de la discipline ecclésiastique. C'est Dieu lui-même qui l'a dit à son peuple : *Je vous donnerai des pasteurs qui seront selon mon cœur et qui vous conduiront d'après les règles de la discipline* [1]. Il dit encore : *Quiconque rejette la discipline est malheureux* [2]. Nous lisons dans le divin Psalmiste : *Gardez la règle et la discipline, de peur que le Seigneur ne s'irrite de vos manquements, et que vous ne périssiez loin du grand chemin, lorsque tout d'un coup sa colère s'allumera contre vous* [3]. Ce qui importe avant tout, mon très-cher frère, c'est que, tous tant que nous sommes, prêtres et laïques, nous soyons bien pénétrés de la nécessité de joindre à la crainte du Seigneur la parfaite fidélité aux commandements de la discipline; que nous prévenions les écarts de nos frères, en ne les laissant point vivre à leur fantaisie, mais en pourvoyant avec exactitude au bien spirituel de chacun. Est-il donc permis de tolérer que des vierges habitent, le jour et la nuit, avec des hommes [a], quand c'est pour nous un devoir sacré de veiller, par toutes les précautions possibles, sur la faiblesse du sexe, de guider l'inexpérience de la jeunesse sur la pente glissante où elle marche, pour ne pas donner au démon l'occasion de tendre des piéges à leur innocence, et de satisfaire l'envie qu'il a de nuire. C'est le conseil que nous donne l'Apôtre et qu'il exprime dans ces propres termes : *Prenez garde de donner au démon l'occasion de nuire* [4]. Vous laissez aller votre na-

[1] Jer., III, 14. — [2] Sap., III, 11. — [3] Ps. II, 12.

[a] Nous avons cru devoir affaiblir même ou retrancher, dans cette lettre, certaines expressions que la délicatesse de nos mœurs réprouve.

[4] Eph., IV, 27.

vire en pleine mer ; il ira se briser contre les écueils et les rochers. Vous voulez échapper à l'incendie ; hâtez-vous d'écarter tout ce qui lui servirait d'aliment, sans attendre que la flamme s'allume pour en faire sa proie. L'on n'est jamais en sûreté près du péril. Il n'y aura plus moyen de se sauver des embûches du démon, et de continuer à être serviteur de Dieu, une fois que le démon vous aura enlacé dans ses filets. Empressez-vous donc de vous séparer des sociétés qui vous seraient funestes, avant d'en avoir éprouvé la contagion. Il ne serait plus temps, après qu'elle vous aurait atteint, de vouloir rompre une chaîne qui vous garrotte et vous accable de tout son poids. Aussi, combien de chutes déplorables n'avons-nous pas sous les yeux ! combien de vierges ne se laissent-elles pas corrompre par ces dangereuses et criminelles liaisons ! De combien de scandales de ce genre ne sommes-nous pas les tristes témoins ! Que si elles se sont véritablement consacrées à Dieu, elles doivent persévérer à vivre chastes, retirées, sans donner sujet de parler d'elles. Pas d'autre moyen pour elles d'arriver à la récompense de la virginité. Si elles ne le veulent ou ne peuvent pas, mieux vaut se marier que de s'exposer, en péchant, au feu éternel. Du moins elles ne scandaliseront point. L'Apôtre l'a dit : *Si je scandalise mon frère en mangeant de la viande, je n'en mangerai point, pour ne pas scandaliser mon frère*[1]. Diront-elles que l'on pourra s'assurer qu'elles sont restées vierges ? Vaine excuse ! Les yeux les plus exercés ne s'y trompent-ils pas tous les jours ? et puis, est-ce par des signes extérieurs que la chasteté de l'âme se fait reconnaître [a] ?..... Un mari qui sur-

[1] I Cor., VIII, 13.

[a] Nous ne nous sommes point permis de traduire les lignes

prend sa femme dans les bras d'un autre, a le droit d'en être mécontent, et dans les transports de son indignation, il recourt à son épée pour se venger de l'adultère. Cette vierge qui s'est donnée à Jésus-Christ, elle lui appartient; il en est l'époux et le juge, il l'a marquée du sceau de sa propre sainteté; et Jésus-Christ verrait d'un œil indifférent son épouse infidèle oublier ses serments, il laisserait sans vengeance ces unions incestueuses? Pouvons-nous apporter trop d'application pour mettre nos frères à couvert du glaive spirituel dont ses mains sont armées, pour les sauver de la rigueur de son jugement? Et si nous devons tous, sans nulle exception, être attachés à la discipline, à plus forte raison les prêtres et les diacres de l'Église, tenus comme ils le sont de donner aux autres l'exemple et la leçon de la régularité dans les mœurs. Comment pourront-ils faire observer la continence, s'ils sont les premiers à la violer? Vous avez donc bien fait, mon très-cher frère, d'user de l'autorité sacerdotale, en retranchant de votre communion un diacre convaincu d'un commerce habituel avec une vierge, et ceux qui donnaient dans le même désordre. Qu'ils s'en repentent, qu'ils se séparent. A cette condition, les vierges reconnues telles seront reçues à la communion de l'Église, en leur notifiant que si elles venaient par la suite à renouer avec ces mêmes personnes, la récidive serait punie sévèrement, et que les portes de l'Église ne se rouvriraient plus pour elles avec tant de facilité. Si quelqu'une d'entre elles avait eu le malheur de pécher grièvement, qu'elle fasse la pénitence tout entière; car ce n'est pas envers la

qui suivent. Ceux qui nous en feraient un reproche, les trouveront reproduites, avec une fidélité sinon élégante, du moins assez exacte, dans l'ancienne traduction de Lombert, p. 210.

personne d'un mari qu'elle s'est rendue adultère, mais envers celle de Jésus-Christ même. Qu'elle demeure donc hors de l'Église l'espace de temps prescrit, et qu'elle n'y rentre qu'après avoir satisfait à toute la rigueur de la pénitence. Celles qui persisteraient opiniâtrément dans leur désordre, qu'elles sachent qu'il nous est impossible de les admettre dans l'Église, de peur que leur exemple ne nuise à d'autres, et qu'ils ne croient pouvoir impunément désobéir aux évêques et aux prêtres du Seigneur; mais qu'ils entendent la sentence qu'il a portée contre eux dans le livre du Deutéronome : *Quiconque, enflé d'orgueil, ne voudra pas obéir au commandement du pontife, qui, en ce temps-là, sera ministre du Seigneur votre Dieu, ni à l'arrêt du juge, sera puni de mort, afin que tout le peuple, entendant le jugement, soit saisi de crainte et qu'à l'avenir nul ne s'élève d'orgueil*[1]. Le Seigneur a prononcé de sa bouche cet arrêt de mort contre ceux qui refuseraient d'obéir à ses prêtres et à des juges établis par lui pour un temps, alors que l'on était sous la loi de la circoncision charnelle. Aujourd'hui que nous sommes sous l'empire d'une circoncision spirituelle, c'est par le glaive spirituel que les orgueilleux et les rebelles sont retranchés de l'Église. Hors d'elle, plus de vie; on est mort, puisqu'il n'y a de vie et de salut que dans elle. Que la sentence frappe les cœurs endurcis qui refusent de se courber sous le joug de la discipline, c'est ce que l'Écriture ne permet pas de révoquer en doute : *Ceux-là,* dit-elle, *n'aiment point celui qui les reprend; mais ceux qui haïssent ceux qui les reprennent, périront misérablement*[2]. Afin donc qu'ils ne périssent point, appliquez-vous, mon très-cher frère,

[1] Deut., XVII, 12. — [2] Prov., XV, 22.

autant que vous le pourrez, à retenir nos frères dans le devoir par vos bons avis; travaillez à l'œuvre de leur salut. La voie qui mène à la vie est étroite, mais la récompense est grande pour ceux qui n'en dévient point. Que ceux qui, par un choix volontaire, se sont faits eunuques pour le royaume du ciel [1], s'efforcent de plaire à Dieu en toutes choses, et qu'ils évitent de scandaliser leurs frères en méprisant les prêtres ou l'Église du Seigneur. Bien que nous les attristions par le langage que nous leur tenons, nous n'en demeurerons pas moins fermes dans notre résolution, soutenus par la parole de l'Apôtre : *Suis-je donc devenu votre ennemi, parce que je vous ai dit la vérité* [2]? Peu nous importe que quelques pervers ferment l'oreille à nos avertissements; nous dirons avec l'Apôtre: *Si je voulais plaire aux hommes, je ne serais pas serviteur de Jésus-Christ* [3]. Si nous ne réussissons pas à leur persuader de chercher à se rendre agréables au Seigneur, tâchons au moins nous-mêmes de lui plaire en pratiquant ses commandements. Je souhaite, etc.

[1] Matth., xix, 12. — [2] Gal., iv, 16. — [3] *Ib.*, i, 10.

V.

CYPRIEN AUX PRÊTRES ET AUX DIACRES SES FRÈRES, SALUT [a].

—

Je vous salue, mes très-chers frères. Grâce à Dieu, ma santé est bonne ; et je me réjouis d'apprendre que vous êtes également satisfaits de la vôtre. Le malheur des circonstances ne permettant pas ma présence à Carthage, j'attends de votre foi et de votre piété que vous veuilliez bien vous acquitter de vos fonctions et des miennes, de telle sorte qu'il ne manque rien à l'ordre et à l'exactitude de la discipline. Quant aux dépenses nécessaires à l'entretien de nos saints confesseurs détenus dans les fers, et aux besoins des pauvres qui persévèrent dans la foi : qu'il soit pourvu à toutes leurs nécessités. Tout l'argent que l'on pourra ramasser sera déposé dans les mains des clercs pour être destiné à cet usage, afin que plusieurs aient de quoi subvenir aux besoins de chacun [b].

[a] Du lieu de sa retraite, où la persécution l'avait obligé de se rendre. (Voyez plus bas, page 48, *note*.)

[b] *Summa omnis quæ redacta est.* Outre les biens-fonds que l'Eglise posséda dès le commencement pour la subsistance des ministres et des pauvres, il se faisait des offrandes et des collectes, dont les apôtres et les diacres étaient les dépositaires et les distributeurs, comme nous voyons au livre des Actes. Elles se partageaient en quatre parts, dont deux pour l'évêque, que le soin des pauvres regardait plus spécialement. Saint Cyprien, qui ne s'était rien réservé de son patrimoine, l'ayant vendu aussitôt après sa conversion, pour en donner le prix aux pauvres, abandonne également ici la part qui lui revenait.

Je demande aussi, dans l'intérêt de la paix, que l'on prenne toutes les précautions que commandent la prudence et le zèle. Les personnes que leur charité portera à visiter nos glorieux confesseurs doivent le faire avec mesure. Qu'elles évitent de se présenter dans les prisons en grand nombre, de peur de porter ombrage à nos ennemis, qui finiraient par leur en refuser l'accès. En voulant trop avoir, on s'expose à perdre ce que l'on a. Prenez garde aussi que les prêtres qui vont y offrir le saint sacrifice, n'y paraissent que tour à tour, accompagnés d'un seul diacre, afin que le changement de personnes les rende moins suspects. Nous devons en tout être doux et humbles, comme il convient à des serviteurs de Dieu, nous accommoder au temps, ne rien hasarder qui puisse inquiéter le peuple. Je souhaite, mes chers et bien-aimés frères, que vous soyez toujours en bonne santé, et que vous gardiez mémoire de moi. Saluez tous nos frères. Le diacre Victor [a] et ceux qui sont avec moi, vous saluent.

VII.

CYPRIEN A SERGIUS, ROGATIEN [b], ET AUX AUTRES CONFESSEURS, SALUT EN NOTRE-SEIGNEUR.

Je vous salue, mes très-chers frères. Avec quel empressement j'irais en personne jouir de votre présence,

[a] Il avait accompagné saint Cyprien dans sa retraite, et il eut l'honneur d'être associé à son martyre.

[b] Cette lettre porte, dans plusieurs manuscrits, cette simple

si les circonstances n'y mettaient obstacle! Que pourrais-je désirer de plus heureux que de me voir dans votre compagnie, que de presser ces mains innocentes et pures qui, pour se conserver fidèles au Seigneur, ont refusé de se souiller par des sacrifices impies! Quel bonheur comparable à celui de contempler ces bouches vénérables qui ont si courageusement confessé Jésus-Christ! de nous témoigner réciproquement la joie de nous revoir, de fixer sur ma personne ces regards qui, pleins de mépris pour le siècle, ont mérité de s'élever jusqu'à Dieu! Mais puisque cette satisfaction nous est interdite, j'y supplée par ces caractères muets, que ma main, à défaut de ma voix, a tracés, expression à la fois et des félicitations et des avertissements que je vous adresse pour vous engager à persévérer constamment dans votre glorieuse confession, à marcher d'un pas ferme dans le chemin où le Seigneur a daigné vous faire entrer, assurés de la protection de celui qui a dit : *Voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles*[1]. Heureuse prison honorée par la présence des martyrs de Jésus-Christ! heureuse prison qui fait passer de la terre au ciel, dont la sombre obscurité est devenue plus éclatante que les rayons du soleil, que la lumière même du jour, par le séjour qu'ont fait au milieu d'elle ces confesseurs, sanctuaires vivants de

suscription : *A Rogatien le jeune*, sans faire mention de Sergius. Il est certain qu'il y avait au temps de saint Cyprien deux prêtres de ce nom, également distingués par leur foi et leur charité. Il est souvent parlé de l'un et de l'autre dans la correspondance de notre saint évêque. (*Voy.* Tillemont, *Mémoires*, t. IV, p. 605.) Celui dont il est question dans cette lettre est distingué par le titre de Rogatien l'ancien : *Rogatianum senem.*

[1] Matth., XVIII, 20.

l'Esprit saint ! Que désormais vos esprits et vos cœurs ne s'ouvrent plus à aucune autre pensée qu'à celle de ces divins oracles dont l'Esprit saint s'est plu à vous fortifier contre les tourments que vous aviez à subir ; que la perspective de la mort fasse place à celle de l'immortalité, et l'image de quelques supplices d'un moment, à la gloire immortelle qui vous attend. Il est écrit : *La mort des justes est précieuse aux yeux du Seigneur*[1] ; et encore : *Le sacrifice que Dieu demande, c'est celui d'un esprit affligé ; il ne méprisera pas un cœur contrit et brisé de douleur*[2]. Nous lisons aussi dans nos saintes Ecritures, au sujet des tourments qui consacrent à Dieu les martyrs, et qui les sanctifient par leurs épreuves : *S'ils 'ont souffert des tourments devant les hommes, leur espérance est pleine de l'immortalité qui leur est promise ; leur affliction a été légère, et leur récompense sera grande, parce que Dieu les a éprouvés et les a trouvés dignes de lui. Il les a éprouvés comme l'or dans la fournaise, et il les a reçus comme une hostie d'holocauste. Il regardera favorablement les justes quand leur temps sera venu ; ils brilleront et ils étincelleront comme des feux qui courent au milieu des roseaux ; ils jugeront les nations et ils domineront les peuples, et leur Seigneur régnera éternellement*[3].

Toutes les fois donc que vous vous occuperez de cette idée : qu'un jour vous serez les juges des nations, et que vous régnerez avec Jésus, dans le transport d'une sainte joie, foulez aux pieds les supplices qui sont sous vos yeux, dans la vue des récompenses futures ; en vous rappelant que telle a été depuis l'origine des siècles la condition des justes. Dès l'enfance

[1] Ps. cxv, 5. — [2] Ps. l, 19. — [3] Sap., iii, 4, 8.

du monde, voyez l'innocent Abel immolé par son frère. A sa suite, les prophètes et les apôtres; à leur tête, Jésus-Christ lui-même nous apprenant qu'à son exemple l'on ne peut parvenir à son royaume que par la voie des souffrances où il a marché : *Celui qui aime sa vie la perdra,* nous dit-il, *mais celui qui hait sa vie en ce monde la conserve pour la vie éternelle* [1]. *Ne craignez pas,* ajoute-t-il, *ceux qui tuent le corps, et qui ne peuvent tuer l'âme; mais craignez plutôt celui qui peut perdre et le corps et l'âme dans l'enfer* [2]. Voulons-nous obtenir les promesses que le Seigneur nous a faites? nous devons imiter en tout le Seigneur. C'est l'avertissement que nous donne l'Apôtre : *Nous sommes,* dit-il, *les enfants de Dieu, nous sommes aussi héritiers de Dieu, et les cohéritiers de Jésus-Christ, pourvu toutefois que nous souffrions avec lui, afin que nous soyons glorifiés avec lui* [3]. En comparant le temps présent avec la bienheureuse éternité, *Je suis persuadé,* ajoute-t-il, *que les souffrances de la vie présente n'ont point de proportion avec cette gloire qui sera un jour découverte en nous* [4]. La pensée de cette gloire future nous élèvera au-dessus de toutes les épreuves et des persécutions. Quelque multipliées qu'elles puissent être, il n'en est point dont le Seigneur ne délivre ceux qui se reposent sur lui.

Félicitons aussi de leur bonheur les héroïnes chrétiennes qui se sont associées à la gloire de votre confession. Supérieures à leur sexe, fidèles à la foi, non-seulement elles touchent à la couronne, mais elles ont mérité l'honneur d'être proposées pour modèles. La divine Providence a bien voulu compléter la liste de nos confesseurs, en y adjoignant jusqu'à des en-

[1] Joan., XII, 15.—[2] Matth., X, 28. — [3] Rom., VIII, 17. — [4] *Ib.*, 18.

fants dans qui s'est retracée la magnanimité des trois jeunes Hébreux, Ananie, Misaël et Azarias, lesquels, jetés dans la fournaise de Babylone, virent les flammes s'éloigner de leurs personnes, et leur présenter un lieu de rafraîchissement, grâce à la protection du Seigneur. Il témoignait que la flamme la plus violente est impuissante, quand il le veut, contre ses martyrs et ses confesseurs; et que qui croit en lui n'a jamais rien à redouter. Avec les sentiments qui vous animent, arrêtez vos regards sur ces jeunes héros de la foi, et voyez ce qu'elle leur a mérité de la part du Seigneur. Prêts à tout souffrir comme nous devons l'être nous-mêmes, ils disent au roi de Babylone : *Prince, il n'est pas besoin que nous vous répondions sur ce sujet, car notre Dieu, le Dieu que nous adorons, peut certainement nous retirer du milieu des flammes de la fournaise, et nous espérons qu'il nous délivrera, ô roi, d'entre vos mains. Mais quand il ne le ferait pas, nous vous déclarons que nous n'honorerons point vos dieux, et que nous n'adorerons point la statue d'or que vous avez fait élever*[1]. Bien que l'ardeur de leur foi leur donnât l'assurance qu'ils seraient délivrés, néanmoins ils craignent de l'affirmer, et répondent : *Mais quand Dieu ne nous délivrerait pas*, pour ne point affaiblir la force de leur confession, si elle n'était accompagnée du témoignage de l'épreuve. Ils reconnaissent que Dieu peut tout; mais ils ne se reposent pas entièrement sur cette confiance, comme s'ils l'eussent désiré; la délivrance sur laquelle se portent leurs pensées, c'est celle qu'ils savent être réservée au séjour de l'éternelle gloire. Telle est la foi qui doit nous servir de modèle et faire l'objet con-

[1] Dan., III, 17.

tinuel de nos méditations, ne voyant que Dieu seul, concentrant en lui seul toutes nos affections, pleins de mépris pour les choses du siècle, uniquement occupés des biens de l'éternité, du bonheur de voir Dieu, de lui être inséparablement unis et perdus dans son amour. Marchons tous sur les traces du vénérable prêtre Rogatien qui le premier, avec Félicissime notre frère, toujours calme, toujours sage, soutenant le choc d'une populace conjurée contre leurs jours, vous a montré le chemin de la prison et vous y a en quelque sorte servi de guide et de précurseur. Plaise au Ciel d'achever son ouvrage! Nous ne cesserons de lui demander pour vous cette grâce, terme heureux de vos combats, afin qu'après vous avoir donné la force de le confesser, il vous en accorde aussi la récompense. Je vous souhaite, mes très-chers frères, une bonne santé et la couronne de la bienheureuse immortalité.

VIII.

CYPRIEN AUX PRÊTRES ET AUX DIACRES SES TRÈS-CHERS FRÈRES, SALUT.

Je vous salue, mes très-chers frères. Dieu a permis que ma santé n'ait été nullement altérée. Je lui demande la grâce de me réunir à vous le plus tôt possible

pour satisfaire à nos vœux communs. Mais nous devons avant tout pourvoir aux intérêts de la paix, et nous priver quelque temps encore, quoiqu'à regret, de la satisfaction que j'aurais à vous voir, de peur que ma présence n'irrite les ennemis du nom chrétien, qui ne manqueraient pas d'en prendre ombrage et de nous accuser d'être des perturbateurs du repos public [a]. J'attends, pour quitter le lieu de ma retraite, que vous me mandiez si les temps sont plus calmes, ou que le Seigneur daigne me faire connaître sa volonté à cet égard. Et certes, où pourrais-je être d'une manière à la fois et plus convenable et plus conforme à tous mes vœux, que là où il a plu au Seigneur de me donner et le bienfait de la foi, et le rang que j'ai obtenu dans son Eglise ? Je vous recommande le soin des veuves, des malades, des étrangers même, s'il s'en rencontre qui soient dans l'indigence. Qu'il soit pourvu à leurs nécessités, sur ce qui me revient en propre [b] et que j'ai laissé dans les mains du prêtre Rogatien [c]. Et dans l'appréhension que la somme soit insuffisante, je lui en fais passer une autre par l'acolyte Narique [d], afin que les secours arrivent plus tôt et plus abondamment. Je souhaite, etc.

[a] A peine monté sur le trône, après la mort de Philippe, en 247, l'empereur Dèce excita une violente persécution contre l'Eglise. L'évêque de Carthage, dénoncé, proscrit, demande à grands cris pour servir de pâture aux bêtes, suivit le conseil de l'Evangile. Sa présence n'eût fait qu'augmenter la haine et la fureur des païens.

[b] *De quantitate mea propria.* (Voy. la note 1 de la lettre VI, page 41.)

[c] Le même à qui s'adresse la lettre précédente, qui n'est pas l'ancien Rogatien, puisque ce dernier était captif.

[d] C'est le seul endroit où il soit parlé de Narique.

IX.

DU CLERGÉ DE ROME A CELUI DE CARTHAGE, CONCERNANT LA RETRAITE DE SAINT CYPRIEN [a].

Il nous a été donné avis de la retraite du bienheureux pape Cyprien [b]. La nouvelle nous en a été apportée par le sous-diacre Clémentius que vous nous avez député pour un motif particulier. En quoi il aurait agi avec prudence, vu l'éminence de sa dignité.

A l'approche d'un combat où Dieu permet que ses serviteurs soient aux prises avec l'ennemi du salut et avec ses satellites, l'intention du Seigneur est bien que les anges et les hommes soient spectateurs d'un combat où la couronne est promise au vainqueur, et où le vaincu doit s'attendre à la rigoureuse sentence qui nous est dénoncée par les saints oracles. Chargés comme nous le sommes du soin de veiller à la garde du troupeau dans l'absence du pasteur, si nous négligions de remplir ce devoir, nous nous exposerions

[a] Cette lettre ne porte point de suscription, mais on est fondé à croire qu'elle fut adressée à notre saint évêque par le clergé de Rome, qui, dit Tillemont, parla de sa retraite avec froideur. (*Mém.*, p. 63.)

[b] *Didicimus secessisse benedictum papam.*

Le nom de *pape*, synonyme de celui de père, s'est donné indifféremment à tous les évêques jusqu'au temps de l'empereur Justinien, où il fut affecté plus particulièrement à l'évêque de Rome. Grégoire VII en fit la prérogative spéciale de son siége.

à encourir le même reproche que le prophète adressait autrefois à ceux d'Israël, qui s'étaient rendus coupables, en ne cherchant point ce qui était perdu[1], ni remis dans le chemin la brebis égarée : « Vous n'avez » point bandé les plaies de celles qui étaient blessées, » et cependant vous vous nourrissiez de leur lait, vous » vous couvriez de leur laine. » Pour accomplir fidèlement dans sa personne ce qui était écrit dans la loi et les prophètes, notre divin maître Jésus-Christ disait de lui-même : *Je suis le bon pasteur qui donne ma vie pour mes brebis ; le mercenaire à qui les brebis n'appartiennent pas, lorsqu'il voit venir le loup, abandonne le troupeau et s'enfuit ; et le loup disperse les brebis*[2]. Après qu'il eut demandé à Simon-Pierre : M'aimez-vous? et que celui-ci lui eut reparti : Seigneur, je vous aime, Jésus-Christ lui répondit : *Paissez mes brebis*[3]. Or, nous savons que ces paroles ne furent dites que postérieurement à la retraite de Pierre dont l'exemple entraîna la fuite des autres[c]. Nous ne voulons donc pas, nos très-chers frères, que vous soyez des mercenaires, mais de bons pasteurs. Vous en

[1] Ezech., XXXIV, 4. — [2] Joan., X, 12, 14, 15. — [3] *Ib.*, XXI, 15.

[c] *Ces paroles ne furent dites.* Il est difficile de ne pas voir dans ces applications de l'Ecriture une censure indirecte de la conduite du saint évêque de Carthage. Baronius, par un zèle excessif pour l'honneur de l'Eglise romaine, s'épuise en raisonnements pour le dissimuler. Saint Cyprien n'eut pas de peine à justifier sa retraite. Il le fait dans plusieurs de ses lettres. En s'éloignant d'une ville où plus d'une fois les persécuteurs avaient demandé sa tête en plein théâtre, saint Cyprien n'avait fait qu'obéir au précepte de Jésus-Christ, et à l'ordre exprès qu'il en avait reçu de Dieu, comme il l'atteste lui-même dans plusieurs de ses lettres, et que le raconte son diacre Pontius dans l'Histoire de sa vie. Saint Augustin, bien loin de l'en blâmer, le loue de s'être réservé par sa fuite à des temps meilleurs, comme le fit par la suite saint Athanase, à qui il le compare, et à la même époque, saint Grégoire de Césarée.

êtes convaincus aussi bien que nous, combien ce serait un grand mal que vous négligeassiez d'exhorter nos frères à demeurer fermes et immobiles dans la foi, à ne point se laisser entraîner dans l'abîme de l'idolâtrie; ce qui ferait rompre tous les liens de la fraternité chrétienne. Ce n'est point par des efforts en paroles que nous remplissons ce devoir; mais vous pourrez apprendre de plusieurs personnes venues de Rome à Carthage, que, par la grâce du Seigneur, nous nous en sommes acquittés et nous en acquittons encore de notre mieux, au risque même de notre vie, plus occupés de la crainte de Dieu et des châtiments éternels, que des jugements des hommes et de souffrances passagères. Attentifs aux besoins de nos frères, nous les exhortons à demeurer fermes dans la foi, et à se tenir prêts à se réunir au Seigneur. Nous avons même ramené quelques-uns de ceux qui étaient déjà montés au Capitole pour y sacrifier. Notre Église signale sa foi et sa constance; et nous ne comptons qu'un bien petit nombre de personnes qui aient succombé par peur, soit parce qu'elles tenaient un certain rang, soit que des considérations humaines eussent ébranlé leur courage. En les séparant de nous, nous ne les avons pas laissées sans secours; mais nous les avons engagées et les engageons encore à faire pénitence, dans l'espérance qu'elles obtiendront grâce de celui qui peut seul la donner, et de peur que, si nous les laissions à elles-mêmes, elles ne tombent dans un état plus fâcheux. Telle est la règle de conduite que vous devez suivre à l'égard de ceux qui sont tombés. Employez vos efforts à relever leur courage, afin que s'ils venaient à être repris de nouveau, ils puissent réparer leur faute par la confession du nom de Jésus-Christ. Un autre avis que nous croyons devoir vous

donner, pour le cas où ceux qui ont prévariqué de la sorte viendraient à être frappés d'une maladie qui les mît en danger, s'ils en témoignent un repentir sincère et demandent la communion, il faut la leur accorder [a]. Les veuves, les pauvres infirmes, tous ceux qui ne peuvent se présenter en personne, comme les captifs et ceux que l'on a forcés de quitter leur domicile, on doit leur donner quelqu'un qui la leur administre. Nous rangeons dans la même classe les catéchumènes. Nous insisterons plus particulièrement sur l'obligation de veiller à ce que les corps des martyrs et autres confesseurs reçoivent la sépulture chrétienne de ceux qui sont préposés à cet office. Tous ceux d'entre vous qui vous serez fidèlement acquittés de ces devoirs, nous sommes assurés qu'ils seront réputés *bons serviteurs* [1], et qu'ils en recevront une récompense magnifique. Fasse la divine miséricorde, toujours empressée à exaucer les vœux qui l'implorent, que chacun de nous soit trouvé fidèle à la pratique des bonnes œuvres! Les frères qui sont dans les liens vous saluent avec les prêtres et toute l'Eglise qui veille incessamment pour le salut de tous ceux qui invoquent le nom de Notre-Seigneur. Nous vous demandons aussi que de votre côté vous vous souveniez de nous. Bastien, l'un de nos prêtres, s'est rendu dans votre ville. Nous engageons tous ceux qui, comme

[a] *Il faut la leur accorder.* Saint Cyprien n'avait pas besoin qu'on lui recommandât cet esprit de sagesse et de modération si conforme aux leçons de l'Evangile. Il le puisait dans son propre cœur, et ne cessait, à son tour, de le recommander à son clergé. Nous avons du vénérable supérieur du séminaire de Saint-Sulpice un écrit excellent, publié pour de pareilles circonstances, sous le titre de *la Conduite de saint Cyprien* (1 vol. in-8°.)

[1] Luc., XIX, 17.

vous, sont animés de zèle pour le nom du Seigneur, de répandre cette lettre parmi nos frères autant que vous pourrez, selon les occasions qui s'en présenteront, et que vous ferez naître vous-mêmes, afin qu'ils deviennent fermes et immobiles dans la foi. Que Dieu vous conserve la santé.

X.

DE SAINT CYPRIEN AU CLERGÉ DE ROME, SUR LA MORT DE L'ÉVÊQUE DE CETTE VILLE.

Cyprien aux prêtres et aux diacres ses frères résidant à Rome, salut.

Nous étions encore incertains de la mort de notre respectable collègue [a]; et nous aimions à douter de la nouvelle qui s'en était répandue ici, lorsque j'ai reçu de vous, mes très-chers frères, la lettre qui la confirme. Elle m'a été apportée par le sous-diacre Clémentius, et m'instruit de son glorieux martyre. Quelle consolation de penser que Fabien a couronné par le plus honorable sacrifice une vie pleine tout entière de bonnes œuvres! Je vous sais un gré tout particulier de l'éclatant témoignage que vous rendez à sa

[a] *De excessu boni viri collegæ mei.* L'expression est remarquable : pour les chrétiens la mort n'est que le départ pour la patrie dont leur séjour sur la terre les tenait éloignés. *Non mortua est puella, sed dormit*, avait dit celui qui est la résurrection et la vie.

mémoire. En même temps que vous honorez votre Eglise par les regrets que vous donnez à votre évêque, vous nous présentez dans sa personne un bel exemple à imiter [a]. Autant la prévarication du chef amènerait de fâcheuses conséquences pour ceux qui lui obéissent, autant l'exemple de sa fermeté a d'influence, et contribue à l'édification publique. Il m'est parvenu également une autre lettre qui n'indique point précisément ni par qui elle est écrite, ni à qui elle s'adresse [b]. Je l'ai lue : les caractères de l'écriture, la substance de la lettre et la forme du papier m'ayant fait appréhender qu'une main étrangère n'y eût fait de notables changements, je vous la renvoie telle qu'elle m'a été transmise, pour que vous reconnaissiez si c'est la même dont vous aviez chargé pour moi le sous-diacre Clémentius. Ce serait un abus de confiance des plus graves que l'on se fût permis d'altérer frauduleusement la vérité. Veuillez bien m'instruire si en effet ce serait vous qui me l'eussiez adressée, et ce que je dois en penser. Je souhaite, mes très-chers frères, que vous soyez toujours en bonne santé.

[a] Nous n'avons point la lettre des prêtres de Rome qui annonçait à saint Cyprien la mort de leur évêque. Il n'est point nommé dans la réponse, mais nul doute que le pape dont il est parlé ici ne soit saint Fabien, qui fut une des premières victimes de la persécution de Dèce (en 250). L'Eglise célèbre sa mémoire le 20 janvier.

[b] C'est la huitième de l'édition d'Oxford, qui, en effet, ne porte pas de suscription.

XI.

CYPRIEN AUX MARTYRS ET AUX CONFESSEURS DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST, SALUT PERPÉTUEL EN DIEU LE PÈRE.

—

Glorieux et magnanimes frères, j'ai appris quelle a été la grandeur de votre foi et de votre courage; et cette nouvelle m'a transporté de joie et d'admiration. Je vous en félicite pour l'Église notre mère, dont vous faites le triomphe. Auparavant elle se glorifiait de la fermeté de ceux de ses enfants que l'exil et la perte de leurs biens n'ont point empêchés de persévérer à confesser Jésus-Christ. Mais vous, en le confessant au milieu des tortures et des supplices, vous lui rendez un témoignage d'autant plus honorable, qu'il est incomparablement plus frappant et plus magnanime. Lorsque le combat est plus rude, la gloire des combattants en devient plus éclatante. L'horreur des tourments, bien loin de vous éloigner du champ de bataille, n'a fait que ranimer votre ardeur; et, pénétrés d'une force invisible, vous êtes allés défier, avec un intrépide courage, l'attaque la plus furieuse qui fut jamais. J'ai su que plusieurs d'entre vous ont déjà reçu la couronne, que d'autres ne tarderont pas à recevoir la palme de la victoire, et que, de tous ceux qui sont aujourd'hui dans les chaînes, il n'en est pas un qui, animé des mêmes

sentiments, ne brûle de voir la lice se rouvrir[a]. Voilà ce que doit être le vrai, le généreux soldat de Jésus-Christ. Sa foi inébranlable ne se laisse ni surprendre par les caresses et les perfides insinuations, ni étonner par les menaces, ni surmonter par les tortures et les souffrances les plus aiguës[1]. Celui qui est dans nous est plus grand que tout ce qu'il y a de plus grand sur la terre; et l'inhumaine barbarie est moins puissante pour nous abattre, que la protection divine pour nous soutenir. Vous l'avez bien fait voir par le glorieux combat que vous venez de soutenir, où, en vous montrant supérieurs à tous les supplices, vous avez donné à tous l'exemple de l'héroïsme chrétien, et forcé l'ennemi à vous rendre les armes et à s'avouer vaincu. Quels éloges pourrais-je vous donner, qui répondent à la fermeté invincible de votre âme et aux saintes ardeurs de votre foi? Vous avez soutenu jusqu'à la fin les plus affreuses tortures; les supplices n'ont pas pu vous vaincre, c'est vous qui avez vaincu les supplices. Ce n'est pas la rigueur des tourments qui a mis fin à vos douleurs, ce sont les couronnes célestes. La rage des bourreaux, en s'épuisant sur vos corps, n'a rien pu sur la constance inébranlable de votre foi; elle n'a fait que réunir plus tôt au sein de Dieu les serviteurs de Dieu.

Quel spectacle pour tout le peuple, témoin en foule de vos combats! Il n'a pu voir sans admiration

[a] « Dans les premiers siècles du christianisme, on les eût » mis au nombre des martyrs et des confesseurs de Jésus-» Christ; car, dans le temps des persécutions, c'était un espèce » de martyre d'être exilé pour la foi, d'être prisonnier et captif » pour la foi. » Bourdaloue, *Exhort.*, t. I, p. 142.

[1] Joan., IV, 4.

ces combats spirituels animés, soutenus par la force du Ciel; ces combats ou Jésus-Christ assistait en personne, où ses athlètes, debout, sans autres armes que celles de la foi, mais investis de toute la puissance d'en haut, confessaient à haute voix, avec une contenance assurée, le nom de celui qui les faisait vaincre. Au milieu des plus horribles tortures, ils étaient plus fermes que les bourreaux mêmes qui les tourmentaient. Des membres brisés et déchirés résistaient encore à l'action des ongles et des peignes de fer. Vainement les fouets tombaient à coups redoublés sur leurs chairs palpitantes; vainement ils frappaient, non plus des membres, mais des blessures, et laissaient entrevoir jusqu'à leurs entrailles, tombant en lambeaux; vainement ruisselaient de tout leur corps des flots de leur sang, bien propres à éteindre et le feu de la persécution et le feu des enfers; leur foi n'a pas chancelé. Quel spectacle surtout pour les regards de Notre-Seigneur! combien auguste, combien magnifique et agréable à ses yeux, de voir ses généreux soldats conserver inviolable la fidélité de leur serment, suivant cette parole du divin Psalmiste : *La mort des saints est précieuse aux yeux du Seigneur*[1]! Oui, bien précieuse en effet, puisqu'elle donne l'immortalité en échange d'une vie passagère. Jour de triomphe pour Jésus-Christ! C'était lui qui combattait, lui qui remportait la victoire dans la personne de ses serviteurs; lui qui soutient notre foi, et communique ses grâces à ceux qui croient en lui, en proportion de leur confiance. Car celui-là qui est mort pour nous une fois, c'est le même qui est toujours victorieux en nous. *Lorsqu'on vous livrera entre*

[1] Ps. cxv, 15.

les mains de vos ennemis, nous dit-il, *ne vous mettez point en peine de ce que vous direz; ce que vous leur devez dire vous sera donné à l'heure même; car ce n'est pas vous qui parlez, mais c'est l'esprit de votre Père qui parle en vous*[1]. Nous en avons eu la preuve dans l'événement actuel. Une parole, pleine de l'Esprit saint, est sortie de la bouche de l'un de ces martyrs. Le bienheureux Mappalicus, au milieu des tortures, s'adressant au proconsul : *A demain*, lui a-t-il dit, *vous aurez un beau combat.* Ce qui a été accompli. Le lendemain nouveau combat tout céleste, à la suite duquel le serviteur de Dieu a été couronné; combat du genre de ceux qu'avait en vue le prophète Isaïe quand il dit : *Vous n'avez pas un petit combat à soutenir contre les hommes; car c'est Dieu qui le rend*[a]. Et pour montrer quel devait être ce combat, il ajoute : *Voilà qu'une vierge concevra, et elle enfantera un fils, et vous l'appellerez Emmanuel*[2]. C'est là ce combat où la foi est appelée pour lutter contre l'ennemi, où elle triomphe, où elle est couronnée, le combat auquel l'Apôtre nous invite par ces paroles : *Ne savez-vous pas que quand on court dans la carrière, tous courent, mais un seul remporte le prix. Courez donc de telle sorte que vous le remportiez. Or, tous les athlètes gardent en tout une exacte tempérance; et cependant ce n'est que pour gagner une couronne corruptible, au lieu que nous en attendons une incorruptible*[3]. Le saint Apôtre a prévu que le moment de ce combat était arrivé pour lui, il se promet d'être bientôt la victime du Seigneur; et

[1] Matth., x, 19.

[a] Dans la Vulgate ce n'est point d'un combat, mais d'un prodige.

[2] Isaï., vii, 13. — [3] I Cor., ix, 24.

s'écrie : *Pour moi, je suis sur le point d'être sacrifié, et le temps de ma mort approche. J'ai bien combattu, j'ai achevé ma course, j'ai gardé ma foi. Il ne me reste qu'à attendre la couronne de justice qui m'est réservée, que le Seigneur, comme un juste juge, me rendra en ce grand jour, et non-seulement à moi, mais à tous ceux qui attendent son avénement*[1]. C'est donc le combat prédit par les prophètes, engagé par le Seigneur en personne, soutenu par les apôtres, que Mappalicus à son tour promit au proconsul, pour lui et pour ses collègues. Ce que la foi avait promis, la foi l'a exécuté. Le combat a été donné, et la palme si bien méritée ne lui a pas été refusée. Vous, qui avez été les compagnons des combats de ce glorieux martyr de la foi chrétienne, qui avez soutenu les questions comme lui, qui avez montré une constance égale à la sienne, généreux confesseurs, comme lui patients dans la douleur, victorieux dans la souffrance, je vous exhorte à l'imiter jusqu'à la fin. Ce que je désire, c'est qu'étant déjà unis par les liens de la même confession et par les épreuves des mêmes prisons, vous le soyez aussi par une fin aussi honorable et par la même couronne. Que votre constance essuie les larmes que l'Église notre mère répand sur ceux qui sont morts à la foi, et serve d'exemple et d'encouragement à ceux qui, jusqu'à présent, y ont persévéré. Si vous êtes appelés dans l'arène, si l'heure du combat sonne aussi pour vous, montrez-vous les dignes soldats de Jésus-Christ, sachant bien que c'est sous les yeux de notre Maître que vous combattez, et par la confession de son nom que vous serez mis en possession de sa gloire. Non-seulement ses

[1] II Tim., IV, 6.

yeux seront ouverts sur vous, c'est lui-même qui combat en nous et avec nous; lui qui dispense et reçoit la couronne. Que si la bonté de Dieu accordait la paix à son Eglise avant que vous soyez appelés au combat, vous n'en aurez pas moins eu l'honneur de le désirer, et le mérite de l'avoir demandé au Seigneur. Que personne de vous ne s'afflige dans la pensée qu'il soit inférieur aux autres, par qui il aurait été devancé dans le chemin de la gloire. Le Dieu *qui scrute les cœurs et les reins*[1], qui voit et pénètre les choses les plus cachées, a lu au fond de son cœur. Il suffit, pour être couronné de ses mains, d'avoir mérité le témoignage du souverain juge des vivants et des morts. De ces deux voies pour aller à lui, l'une est plus sûre et plus prompte, l'autre moins pénible; l'une abrége les combats et consomme la victoire, l'autre ménage à l'Eglise d'honorables services: toutes deux sont également nobles et illustres. Oh! que l'Eglise de Jésus-Christ est heureuse, soit par les vertus qui l'honorent pendant la paix, soit par la gloire qui lui revient du sang de ses martyrs durant la guerre! Tantôt éclatante de blancheur par la pureté des œuvres, tantôt revêtue de pourpre par la confession de ses martyrs. Qu'une sainte émulation aspire à l'une et à l'autre de ces magnifiques récompenses: ou la couronne de lis par la pureté des mœurs, ou la robe de pourpre par la gloire de la confession. Et la paix et la guerre font éclore à l'envi des fleurs immortelles pour orner le triomphe des athlètes de Jésus-Christ. Je souhaite, magnanimes et bienheureux frères, que vous vous portiez toujours bien dans le Seigneur, et que vous conserviez mémoire de moi. Adieu.

[1] Apoc., II, 23.

XII.

CYPRIEN AUX PRÊTRES ET AUX DIACRES SES FRÈRES, SALUT.

Pénétrés comme vous l'êtes, mes très-chers frères, de la crainte du Seigneur, vous ne cessez de lui adresser les plus ferventes prières : j'en suis profondément persuadé. Néanmoins, je crois devoir moi-même recommander à votre religieuse sollicitude l'obligation où nous sommes de l'implorer, non-seulement par la prière, mais par le jeûne, accompagné de larmes et de tous les moyens propres à fléchir sa justice irritée. Car il ne nous est pas permis d'ignorer ou de dissimuler que l'effroyable tempête qui est venue fondre sur nous et désoler une grande partie du troupeau, et dont les ravages n'ont pas encore cessé, ce sont nos péchés qui l'ont provoquée. Nous sommes châtiés pour nous être éloignés de la voie du Seigneur et des commandements qui nous avaient été donnés pour notre salut. Notre-Seigneur a obéi à la volonté de Dieu son Père; c'est nous qui sommes rebelles à la sienne; occupés du soin d'amasser des richesses, dominés par l'orgueil, par les vaines contestations qui nous agitent et nous partagent, au mépris de la foi et de l'antique simplicité, renonçant au siècle, mais de bouche seulement, et non par les œuvres, n'aimant que nous seuls, et par là devenus

en butte à la censure publique. Si nous avons été frappés, nous ne l'avions que trop mérité. Il est écrit : *Le serviteur qui, connaissant la volonté de son maître, néglige de lui obéir, en sera sévèrement puni*[1]. A quels châtiments, en effet, ne devions-nous pas nous attendre, quand, aujourd'hui encore, on voit nos confesseurs eux-mêmes, qui devraient être l'exemple de leurs frères, tenir une conduite si différente de celle qu'ils devraient avoir!

Il en est qui se prévalent de leur confession pour s'abandonner témérairement à une confiance orgueilleuse. Dieu nous en punit par la persécution, mais persécution qui n'aboutit pas à la mort et à l'exécution de la sentence; persécution qui nous laisse sans dédommagement à la perte de la vie, qui épuise les tortures sans mener à la récompense, et qui, après tout, ne dure que jusqu'au moment où il n'y a plus à souffrir, à moins que, par un bienfait particulier de la divine miséricorde, on ne succombe dévoré instantanément au milieu des supplices, appelé au martyre par une fin précipitée plutôt que par la continuité de la souffrance. Oui, certes, nous ne l'avions que trop mérité. Les oracles divins nous le faisaient bien pressentir quand ils nous disaient : *S'ils abandonnent ma loi et qu'ils refusent de marcher dans mes préceptes, s'ils violent la justice de mes ordonnances et s'ils ne gardent point mes commandements, je visiterai avec la verge leurs iniquités, et je punirai leurs péchés par des plaies différentes*[2]. Cette verge et ces plaies, elles se sont appesanties sur nous, qui n'avions à lui présenter ni bonnes œuvres pour nous concilier ses faveurs, ni expiations pour satisfaire à sa justice. Toutefois ne désespérons

[1] Luc, XII, 47. — [2] Ps. LXXXVIII, 31-33.

point de sa miséricorde, puisqu'après ces terribles menaces, le Seigneur ajoute : *Je ne retirerai point de dessus eux ma miséricorde*[1]. Implorons-la donc du fond de nos cœurs. Que si l'immensité de nos offenses en recule le bienfait, frappons à la porte, elle s'ouvrira à la prière, aux gémissements, aux larmes de la pénitence.

La prière publique n'empêche point celles que nous adressons en particulier. Elles m'ont été adressées à moi-même ces consolantes paroles dans plus d'une révélation particulière que le Seigneur a daigné m'accorder. Je ne dois pas vous le laisser ignorer ; et c'est même ce qui m'a déterminé à vous écrire. Il me fut dit : Demandez, et vous obtiendrez. Après quoi il fut commandé au peuple qui se trouvait là présent de désigner certaines personnes dans leurs prières : ce qui eut lieu, mais sans accord entre elles, et dans une diversité d'intentions qui déplut fort à celui qui venait de proférer ces paroles : *Demandez, et vous obtiendrez*. Si peu d'union entre les frères ! les affections et les avis partagés, quand nos saints oracles nous disent : *C'est Dieu qui établit dans sa maison ceux qu'il a réunis*[2] ! Le livre des Actes, parlant des premiers chrétiens, dit que *toute la multitude de ceux qui croyaient agissait par une même âme et un même esprit*[3]. Le Seigneur lui-même de sa bouche sacrée : *Le commandement que je vous fais*, nous dit-il, *c'est de vous aimer les uns les autres*[4]. Dans un autre endroit : *Je vous assure que si vous êtes bien d'accord ensemble, quelque chose que vous demandiez, mon Père, qui est dans les cieux, vous l'accordera*[5]. Si deux individus bien unis ensemble peuvent tant, que serait-ce si tous l'étaient ? Si la famille entière conspirait

[1] Ps., 34. — [2] Ps. LXVII, 7. — [3] Act., IV, 32. — [4] Joan., XV, 17. — [5] *Ib.*, XVI, 13.

dans la paix que le Seigneur nous a laissée, il y a longtemps déjà que nous aurions obtenu de la bonté de Dieu ce que nous lui demandons; et nous ne serions pas exposés journellement au danger de perdre notre foi et notre salut.

Non, mes frères, les calamités diverses qui pèsent sur nous ne nous auraient pas atteints, si le lien de la charité n'avait fait de tous les frères qu'une seule âme.

Les mêmes pressentiments m'avaient été donnés dans une autre vision [a]. Le père de famille m'apparut; il était assis à sa droite. Etait également assis un jeune homme, la tête appuyée sur l'une de ses mains : la colère était peinte sur son visage : à sa gauche, je vis un autre jeune homme tenant un filet qu'il s'apprêtait à jeter sur toute l'assemblée dont il était environné; et comme celui qui a vu tout cela témoignait de la surprise, il lui fut répondu que celui des deux jeunes hommes assis à la droite était profondément affligé que ses commandements ne fussent pas observés; et que celui de la gauche se réjouissait au contraire, dans l'espérance d'obtenir du père de famille la permission de donner carrière à sa haine. J'eus ces

[a] Dans une autre de ses lettres notre saint évêque dit : « Je » sais bien que les songes et les visions semblent ridicules à » certaines personnes, et il ne faut pas s'en étonner. Les frères » de Joseph disaient de lui : Voici notre songeur qui vient. (Gen., » xxxvii, 19.) Et cependant ce qu'il avait prédit arriva, tant » pour lui-même que pour ses frères; ils n'avaient pas voulu » croire à ses paroles; ils furent forcés de croire à l'événement. »

« On voit, par divers monuments de ces temps-là, que les visions et les révélations étaient alors fort communes, que Dieu en gratifiait non-seulement ses plus fidèles serviteurs, tels qu'un saint Cyprien, un saint Grégoire Thaumaturge, mais jusqu'à des enfants; et le saint évêque de Carthage s'élève avec force contre ceux qui faisaient difficulté d'y ajouter foi. » D. Ceillier, *Hist. des Écriv.*, t. III, p. 212.

visions bien longtemps avant que la persécution éclatât. Nous les voyons aujourd'hui trop justifiées par l'événement, puisqu'en punition du mépris que nous avons fait des commandements du Seigneur et de sa sainte loi, l'ennemi du salut s'est trouvé investi du pouvoir de nuire, et d'envelopper de ses filets les âmes sans défense et sans précaution contre ses attaques.

Prions, mes frères, gémissons, ne nous lassons pas. Je vous dirai encore, et il est bon que vous le sachiez, que dans une vision récente j'ai entendu des reproches sévères qui nous étaient faits sur notre peu d'ardeur dans la prière, sur notre défaut d'attention. Le Seigneur aime celui qu'il châtie; il ne nous punit que pour nous corriger, et ne nous corrige que pour nous sauver. Secouons donc les liens qui nous tiennent engourdis; prions et veillons sans nous relâcher; c'est le précepte de l'Apôtre : *Persévérez*, dit-il, *et veillez dans la prière*[1]. Les apôtres priaient jour et nuit. Jésus-Christ, notre maître et notre modèle, leur en a donné l'exemple. Son Evangile l'atteste. Nous y lisons qu'*il allait sur la montagne pour y prier durant la nuit entière*[2]. Et qu'avait-il à demander à Dieu son Père? Rien pour lui-même : il était sans péché; mais pour nous et pour nos péchés. Et il est si vrai qu'il priait pour nous, que vous l'entendez dire à Simon-Pierre : *Satan vous a demandé pour vous cribler comme on crible le blé; mais j'ai prié pour vous, afin que votre foi ne défaille point*[3]. Que si lui, le Fils de Dieu, veille et se travaille et prie pour nos péchés, combien plus ne sommes-nous pas obligés de le faire, en nous adressant d'abord à Dieu même, et puis en satisfaisant par les mérites de Jésus-Christ à la justice de Dieu son

[1] Coloss., IV, 2. — [2] Luc., VI, 12. — [3] *Ib.*, XXII, 31.

Père. Nous sommes assurés d'avoir pour avocat et pour intercesseur auprès de la majesté suprême Jésus-Christ, notre Seigneur et notre Dieu, si nous nous repentons d'avoir péché, et que nous prenions la résolution ferme d'obéir à ses commandements et de craindre sa justice. S'il nous châtie, c'est un père de qui la main puissante soutient dans la tribulation le cœur fidèle à cet oracle : *Qui nous séparera de la charité de Jésus-Christ? sera-ce l'affliction, la disgrâce, la persécution, la faim, la nudité, le danger ou le glaive*[1] ? Non, rien de tout cela n'est capable de nous détacher de lui, d'en arracher ceux qui demeurent unis à son corps et à son sang. La persécution qui nous presse n'est donc qu'une épreuve à laquelle Dieu soumet nos cœurs. Il le permet, comme il a toujours fait les siens, pour nous mettre au creuset et nous réveiller de notre assoupissement; mais dans aucun temps il n'abandonne ceux qui croient en lui.

Bien que je sois le dernier de ses serviteurs, chargé de péchés et indigne de sa bonté, il n'a pas laissé de me donner cet avertissement : Dites-lui d'avoir confiance, que la paix ne tardera pas ; mais que si elle se fait encore attendre, c'est qu'il reste encore des âmes à éprouver. De plus, il a bien voulu nous adresser directement l'avis d'être sobres dans le boire et le manger, de peur que les attraits de la concupiscence n'affaiblissent la vigueur de notre courage, et que le corps, appesanti par la bonne chère, n'engourdisse l'esprit dans la prière. Autant de vérités que j'ai cru ne devoir pas renfermer dans le secret de ma conscience; autant d'instructions profitables à chacun de nous. Faites-vous à vous-mêmes un devoir de les répandre, en com-

[1] Rom., VIII, 35.

muniquant ma lettre à nos frères. Garder pour soi des choses par lesquelles le Seigneur daigne nous avertir et nous instruire, ce serait envier à ses frères les secours qui doivent leur être salutaires. Qu'ils sachent donc que le Seigneur ne veut que nous éprouver, et qu'il n'est point de persécution qui doive nous détourner un seul moment de la foi qui nous a fait croire une fois en lui ; que chacun s'empresse de reconnaître humblement les fautes que l'impression du vieil homme lui a fait commettre. *Car, quiconque regarde derrière soi, après avoir mis la main à la charrue, n'est point propre au royaume de Dieu* [1]. Pensez à la femme de Loth : sauvée de l'embrasement, elle oublie la défense qui lui avait été faite de regarder en arrière, et perdit le bienfait qu'elle avait reçu. Regardons non ce qui est derrière nous (le démon voudrait bien nous y ramener), mais ce qui est au-devant, c'est Jésus-Christ qui nous y convie. Tenons les yeux fixés au ciel pour n'être point tentés de nous laisser prendre aux séductions de la terre ; que chacun de nous prie le Seigneur non-seulement pour soi, mais pour tous ses frères. Jésus-Christ, en nous apprenant à prier, ne nous a pas indiqué une formule de prière propre à chacun, mais collective et qui embrasse tous les membres de la famille chrétienne dans une prière commune. Si le Seigneur nous voit humbles et soumis, unis par les liens d'une charité mutuelle, ne redoutant au monde rien que sa colère, profitant des calamités actuelles pour la réforme de nos mœurs, il saura bien nous mettre à couvert des attaques de l'ennemi. Après le châtiment vient le pardon. Conjurons sa miséricorde avec larmes et gémissements ; soutenus par la foi et

[1] Luc., IX, 62.

l'espérance, simples, nous animant les uns les autres, comme doivent faire des hommes suspendus au milieu des ruines et des alarmes; d'un côté, une foule de malheureux, déplorant leurs désastres; de l'autre, quelques individus en bien petit nombre, s'applaudissant de n'avoir point succombé. Demandons au Seigneur que la paix nous soit bientôt rendue; que nos cachots rendent leurs captifs à la lumière; que nous puissions respirer enfin. Demandons-lui, conformément à la promesse qu'il a bien voulu en faire à ses serviteurs, la liberté de son Eglise, la sécurité de nos personnes, le retour de la lumière, le terme de l'orage. Demandons-lui d'étendre sur nous les bienfaits de son amour paternel, de renouveler en notre faveur les prodiges de sa toute-puissance, de confondre les blasphémateurs et les ennemis de son nom, de ramener les faibles, de soutenir les forts. Je souhaite, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien.

XIII.

CYPRIEN AUX PRÊTRES ET AUX DIACRES SES FRÈRES, SALUT.

Quoique je me souvienne, mes très-chers frères, de vous avoir souvent avertis par mes lettres de pourvoir à tous les besoins des confesseurs détenus dans les prisons, je crois devoir vous réitérer mes avis à ce

sujet, afin que les soins ne manquent pas à des hommes à qui il ne manque rien du côté de la gloire. Sans la nécessité impérieuse qui me retient loin de vous, avec quel empressement vous me verriez acquitter au milieu de vous tous les devoirs que la charité nous impose à l'égard de nos magnanimes frères! J'y supplée du moins par votre ministère, et me repose sur vous de tous les bons offices que sont en droit de désirer des personnes dont la grâce divine a manifesté la foi et le courage avec tant d'éclat.

Les corps des confesseurs morts en prison, quoiqu'ils ne soient pas morts par les tourments, doivent être mis au même rang que ceux de nos bienheureux martyrs, comme ayant fait preuve du même courage. Ils ont enduré, autant qu'il a été en eux, tout ce qu'ils étaient à l'avance résignés à souffrir. Qui s'est offert aux tourments et à la mort pour l'amour de Dieu, a enduré, en effet, tout ce qu'il était dans la disposition d'endurer. Ce n'est pas lui qui a manqué aux supplices, ce sont les supplices qui lui ont manqué. *Je confesserai devant mon Père,* nous dit Jésus-Christ, *celui qui m'aura confessé devant les hommes*[1]; ils l'ont confessé. *Celui-là,* dit-il encore, *sera sauvé, qui aura persévéré jusqu'à la fin;* ils ont persévéré, et conservé jusqu'à la fin l'intégrité de la foi et la plénitude de leurs mérites. *Soyez fidèles jusqu'à la mort,* est-il dit encore, *et je vous donnerai la couronne de vie;* ils ont été fidèles. Lorsqu'après avoir confessé Jésus-Christ l'on meurt dans la prison et dans les chaînes, la gloire du martyre est complète. Ne manquez pas non plus de marquer exactement le jour où ils sont morts, afin que nous puissions en célébrer la mémoire avec

[1] Matth., x, 33.

celle des martyrs. Notre cher frère Tertullus, dont le zèle s'est déjà signalé en toute occasion, s'est chargé de me tenir au courant des décès de ceux de nos frères que la mort fait passer au séjour de la glorieuse immortalité; et nous ne manquons pas ici d'en faire la commémoration dans les sacrifices offerts en leur intention. J'espère, moyennant la grâce du Seigneur, pouvoir les célébrer bientôt dans votre compagnie. Que vos soins s'étendent également sur les pauvres, comme je vous l'ai souvent recommandé, particulièrement sur ceux qui, constants dans la foi, n'ont point trahi la cause de Jésus-Christ, d'autant plus dignes du plus affectueux intérêt qu'ils n'ont point été ni ébranlés par leur dénûment, ni abattus par la persécution, et que, demeurés fidèles au Seigneur, ils ont donné aux autres indigents l'exemple de la foi chrétienne. Je souhaite, etc.

XIV.

CYPRIEN AU PRÊTRE ROGATIEN ET AUX AUTRES CONFESSEURS.

—

Je vous avais écrit, il y a déjà longtemps, mes chers et généreux frères, pour vous féliciter du courage que vous avez fait éclater dans la confession du nom chrétien. Aujourd'hui encore, la pensée qui m'occupe le plus habituellement, c'est le plaisir que j'éprouve à célébrer vos louanges. Quel vœu plus

ardent et plus utile pourrais-je former, que de voir le troupeau tout entier de Jésus-Christ partager la gloire de votre triomphe? mais si c'est là pour l'Eglise entière un sujet d'allégresse, personne n'y est plus intéressé que l'évêque; car la gloire de l'Eglise est celle du pasteur qui la gouverne. Autant est vive l'affliction que nous fait éprouver la chute de ceux que la tempête a renversés, autant nous nous réjouissons de votre magnanime persévérance. Nous vous exhortons, par notre commune foi, par la sincère et tendre affection que nous vous portons, à ne pas déchoir des nobles sentiments que vous avez manifestés dans la première agression de l'ennemi. Nous sommes toujours au milieu du monde, sur le champ de bataille, les armes à la main pour la défense de notre véritable vie. Nous devons travailler à porter plus loin ces heureux commencements, à mettre la dernière main à l'œuvre si glorieusement ébauchée. Ce n'est pas assez d'acquérir, il faut conserver. Ce qui fait la vie de l'âme, ce n'est point seulement le bienfait de la foi et de la régénération qui nous ont été données, mais la fidélité à les maintenir. Pour être digne de Dieu, il ne suffit pas d'avoir reçu; il ne faut pas laisser perdre ce que l'on a. Notre divin maître confirme cette vérité par ces paroles : *Vous avez été guéri, ne péchez plus, de peur qu'il ne vous arrive pis*[1]. Tant que Salomon, Saül, tant d'autres marchèrent dans les voies du Seigneur, ils conservèrent le don de la grâce; sitôt qu'ils s'éloignèrent de la pratique des commandements, la grâce s'éloigna d'eux. Ne quittons pas le sentier étroit, lui seul conduit à la victoire; et s'il est vrai que tous les chrétiens sont obli-

[1] Joan., v, 14.

gés à la patience, à l'humilité, à la constance dans le bien, conformément à l'oracle de Jésus-Christ, que les yeux du Seigneur ne sont ouverts que sur celui *qui est doux et humble de cœur, opérant son salut avec tremblement* [1], combien cette obligation n'est-elle pas plus étroite pour le confesseur qui, devenu spectacle pour ses frères, doit servir d'exemple à tous! Les Juifs ont été rejetés de Dieu en punition de ce que leurs déréglements excitaient les Gentils à blasphémer contre le nom du Seigneur [2]. Par une raison contraire, Dieu protége et chérit ceux dont la publique édification fait reconnaître en eux les vrais disciples de celui qu'ils adorent. Rappelez-vous ses propres oracles : *Que votre lumière brille devant les hommes, afin qu'en voyant les bonnes œuvres que vous faites, ils glorifient votre Père céleste* [3]. Nos saints apôtres nous donnent la même instruction. Saint Paul : *Eclairez comme des flambeaux dans le monde* [4]. Saint Pierre : *Vous considérant ici-bas comme des étrangers et des voyageurs, ne vous laissez point aller aux passions charnelles qui font la guerre à l'âme, mais conduisez-vous sagement parmi les Gentils, afin que, pendant qu'ils médisent de vous comme de méchants, lorsqu'ils verront vos bonnes œuvres ils prient le Seigneur* [5].

Je me plais à rendre à la plupart d'entre vous cet honorable témoignage, que par la régularité, de leurs mœurs, ils ajoutent encore un nouveau lustre à la gloire de leur confession. Mais il en est aussi parmi vous dont la conduite, déshonorante pour l'Eglise, souille leur propre renommée par des vices honteux.

[1] Isaï., LXVI, 2. — [2] Rom., II, 24. — [3] Matth., V, 16. — [4] Philip., II, 15. — [5] I Petr., II, 12.

Jaloux comme vous l'êtes de la gloire du nom chrétien, vous devez, par intérêt pour vous-mêmes, réprimer leurs écarts, user de sévères corrections pour les faire rentrer dans le devoir. N'est-ce pas une honte pour vous d'entendre dire que tel s'adonne à l'intempérance, à la débauche? que tels autres, condamnés au bannissement, désertent contre l'édit du prince, et s'exposent, quand ils sont découverts, à être châtiés, non plus comme chrétiens, mais comme des criminels [a] !

On nous dit que l'orgueil s'est glissé dans certains cœurs altiers, pleins d'eux-mêmes, au mépris de cette parole : *Prenez garde de ne pas vous élever, mais tenez-vous dans la crainte, car si Dieu n'a point épargné les branches naturelles, vous devez craindre qu'il ne vous épargne pas non plus* [1]. Notre-Seigneur s'est laissé conduire à la mort comme une brebis à l'autel du sacrifice, tel que *l'agneau qui n'ouvre pas la bouche sous la main qui le tond. Je n'ai point été opiniâtre et rebelle,* dit-il de lui-même, *j'ai abandonné mon corps à ceux qui me frappaient, et mes joues à ceux qui m'arrachaient le poil de la barbe, et je n'ai point détourné mon visage de ceux qui me couvraient d'injures et de crachats* [2]; et des hommes qui font la profession de vivre de la propre vie de Jésus-Christ, s'abandonnent à l'orgueil, contre l'autorité des exemples et des commandements qu'il nous a laissés, tant par lui-même que par la voix de ses apôtres! Si le disciple n'est pas au-dessus du maître, qui veut avoir Jésus-Christ pour maître doit être comme lui humble, doux, patient, ne serait-ce que pour mériter cette ré-

[a] Ce qui s'appelle rompre son ban.

[1] Rom., XI, 20. — [2] Isaï, L, 3.

compense promise par le Seigneur : *Celui qui aura été le dernier parmi vous, deviendra grand* [1]. Parlerai-je d'un autre désordre bien fait pour exciter toute votre indignation, et dont la connaissance ne m'est parvenue que pour laisser dans mon cœur une tristesse profonde : c'est qu'au nombre des confesseurs il s'en rencontre qui déshonorent par de honteux et criminels commerces leurs membres consacrés par l'onction et la lumière de l'Esprit saint, et permettent à des femmes de partager leurs propres lits [a]. Même en supposant qu'il n'y ait dans ces indiscrètes familiarités avec le sexe rien de contraire à la pudeur, toujours est-ce un grand mal que d'être un sujet de scandale pour les autres qui s'autorisent de leur exemple. Il ne doit pas non plus exister parmi les chrétiens de querelles et de jalousies, depuis que Jésus-Christ nous a donné sa paix et nous a recommandé de nous aimer les uns les autres comme nous-mêmes. Que *si vous vous mordez et vous harcelez l'un l'autre, prenez garde que vous ne vous détruisiez réciproquement* [2].

Je vous en conjure, plus d'altercations, plus de médisances ; le royaume du ciel n'est pas fait pour ceux

[1] Joan., XIII, 16.

[a] *Cubilia cum fœminis promiscua jungentes*, sous le prétexte que c'étaient des vierges. Cet abus était déjà commun au temps de saint Cyprien. Le concile d'Elvire, qui se tint vers 284, selon la plus commune opinion, essaya de le réprimer; il n'y réussit pas, puisque nous voyons les mêmes tentatives faites sans plus de succès contre Paul de Samozate. Ces vierges étaient connues sous le nom de *sous-introduites*. Les Pères du concile d'Antioche disaient d'elles : *Neque illud ignoramus quot ex ejusmodi mulierum contubernio partim in præceps lapsi sint, partim in suspicionem venerint.* (Apud Euseb., lib. VII; *Hist. eccles.*, C. XXX.)

[2] I Cor., VI, 10.

qui s'en rendent coupables : une langue qui a confessé Jésus-Christ ne doit pas perdre l'empreinte de sa glorieuse confession. Déjà engagés à son service par les vœux de notre baptême, nous avions renoncé au monde. Cet acte solennel, nous l'avons renouvelé ; quand, fidèles au signal de l'épreuve, nous avons obéi à la voix du Seigneur qui nous commandait de tout quitter pour le suivre et que nous nous sommes montrés persévérants dans sa crainte. Fortifions-nous par de mutuels encouragements, avançons de plus en plus dans la perfection, afin que quand sa miséricorde nous aura rendu la paix, suivant la promesse qu'il nous en a faite, nos églises nous revoient transformés en des hommes nouveaux, reparaissant aux yeux de nos frères, aux yeux des infidèles eux-mêmes pleinement purifiés, vraiment convertis ; et qu'après avoir admiré dans nos personnes la force de l'héroïsme chrétien, on puisse admirer également la sainteté de notre vie. Quoique dans mes lettres adressées à notre clergé, il n'y a pas longtemps, pendant que vous étiez en prison, j'eusse mandé, ainsi que je l'ai fait encore dernièrement, que l'on ait à pourvoir à tous vos besoins tant pour la nourriture que pour le vêtement ; je n'ai pas laissé de vous envoyer moi-même sur ma dépense [a] deux cent cinquante sesterces, outre pareille somme que je vous avais envoyée un peu auparavant. Victor, aujourd'hui diacre, que j'ai ici avec moi, vous en fait passer quatre cent vingt-cinq. On

[a] *De propria quantitate.* C'était sa portion des revenus de l'Eglise et des oblations des fidèles, sur lesquelles on donnait par mois à tous les ecclésiastiques ce qui leur était nécessaire, seules ressources qui lui restassent ; car il avait distribué son bien aux pauvres aussitôt après son entrée dans le christianisme.

ne peut me donner de plus agréables nouvelles que de m'informer qu'il y a entre les frères une sainte émulation à qui se donnera le plus de témoignages d'une mutuelle charité, et d'un généreux empressement à vous assister dans vos nécessités. Je souhaite, mes très-chers frères, que vous soyez en bonne santé et que vous vous souveniez de moi.

XV.

CYPRIEN AUX PRÊTRES ET AUX DIACRES DE SON ÉGLISE, SALUT.

Combien, mes très-chers frères, il eût été à désirer que nos lettres ne trouvassent parmi vous que des ministres fidèles et sans reproches! Mais puisque la malheureuse tempête qui a renversé presque tout notre peuple a, plus malheureusement encore, entraîné dans ses ravages une partie du clergé, je supplie le Seigneur qu'il veuille bien, dans sa divine miséricorde, vous faire à jamais persévérer dans la généreuse foi dont je sais que vous avez donné le glorieux témoignage. Bien que l'état présent des choses semblât exiger ma présence, tant pour satisfaire au désir que j'ai de vous voir, que pour traiter ensemble des choses qui concernent le gouvernement de l'Église et les soumettre à la commune délibération, j'ai cru qu'il valait mieux que je me tinsse encore éloigné de vous, et dans la plus profonde retraite,

comme y pouvant être plus utile au bien général; ce dont il vous sera rendu compte par notre cher frère Tertullus. Il a pensé lui aussi que, dans l'intérêt de la religion qu'il est accoutumé de servir avec tant de zèle en toute circonstance, il a, dis-je, pensé que je ne pouvais prendre trop de précautions pour ma sûreté, et qu'il ne fallait pas me hasarder à paraître surtout dans un lieu où j'ai été si souvent recherché et poursuivi. Je me repose donc sur votre attachement et sur votre piété dont nous avons tant de preuves, pour vous exhorter par ces lettres, et vous mander de me remplacer dans mon administration spirituelle, vu qu'étant sur les lieux vous n'avez pas les mêmes risques à courir que moi. Vous vous occuperez autant et de la manière qu'il vous sera possible du soin des pauvres; je parle de ceux qui sont restés fidèles. Qu'il leur soit donné les secours nécessaires pour écarter l'indigence, de peur que le besoin ne les porte à faire ce que la violence de la persécution n'a pu en arracher. Mais c'est plus particulièrement encore à l'égard de nos glorieux confesseurs que la charité doit s'exercer. La généreuse affection des fidèles s'est empressée de prévenir mon vœu sur ce point. Pourtant, s'il y en avait qui eussent besoin de vêtements ou de quelque autre chose, qu'on ait soin de leur fournir tout ce qui leur sera nécessaire, ainsi que je l'ai recommandé déjà dans mes précédentes lettres, du temps où ils étaient dans les prisons. Vous les instruirez exactement de ce que la discipline ecclésiastique, basée sur l'Ecriture, exige d'eux; à savoir qu'ils conservent l'humilité, la modestie, la résignation; qu'ils maintiennent l'honneur du nom qu'ils ont acquis; qu'ils se manifestent par leur conduite tels qu'ils se sont montrés par leur

confession ; en un mot, qu'ils se rendent dignes, par leur bonne vie, d'attirer sur eux les grâces du Seigneur, afin qu'ils achèvent glorieusement, et qu'ils obtiennent la couronne céleste. Car il leur reste plus à faire qu'ils n'ont déjà fait, selon ce qui est écrit : *Ne louez personne avant la mort*[1]. *Soyez fidèle jusqu'à la mort, et je vous donnerai la couronne de vie*[2]. *Il n'y aura de sauvés*, nous dit le Seigneur, *que celui qui aura persévéré jusqu'à la fin*[3]. Qu'ils prennent modèle sur notre Sauveur : Jésus-Christ ne se montra jamais plus humble qu'au moment de sa Passion ; car ce fut alors qu'il lava les pieds de ses apôtres en leur disant : *Si je vous ai lavé les pieds, moi qui suis votre Seigneur et votre maître, combien plus vous les devez-vous laver les uns aux autres*[4]. Qu'ils imitent l'apôtre saint Paul, qui, après avoir subi la prison à diverses reprises, après avoir été battu de verges et exposé aux bêtes, ne cessa pas d'être doux et humble en toute circonstance, et, bien loin de se prévaloir de ses sublimes révélations et de ses extases, où il fut enlevé jusqu'au troisième ciel[5], disait : *Nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne, mais nous avons travaillé jour et nuit avec peine et fatigue, pour n'être à charge à aucun de vous*[6].

N'oubliez pas, je vous en conjure, de mettre sous les yeux de nos frères chacune de ces instructions. Et comme il est écrit que *celui-là sera exalté qui se sera humilié*[7], voici le moment où ils doivent se défier plus que jamais des pièges de l'ennemi du salut, qui, d'ordinaire, s'attaque aux plus forts et cherche à venger ses défaites par de plus violentes agressions.

[1] Eccl., II, 28. — [2] Apoc., II, 10. — [3] Matth., X, 22. — [4] Joan., XIII, 15. — [5] II Cor., XII, 2. — [6] II Thess., III, 8. — [7] Matth., XXIII, 12.

Daigne le Seigneur m'accorder la grâce de les revoir bientôt, et de les disposer par de salutaires exhortations à ne pas dégénérer de la gloire où ils se sont élevés. Car c'est pour moi une vive affliction d'entendre dire qu'il en est parmi eux qui s'oublient au point de se livrer à de coupables passe-temps, de se quereller entre eux, de déshonorer la sainteté de leur état par des commerces illicites, de résister à l'autorité des diacres et des prêtres. Ainsi la mauvaise conduite de quelques particuliers compromet l'honneur du plus grand nombre de nos vénérables confesseurs. Ceux-là, on ne saurait leur donner trop de considération. Ceux qu'ils jugeraient à propos de condamner, auraient à craindre d'être séparés de leur société. Il n'y a de vrai et de glorieux confesseur que celui dont l'Église n'a point ensuite à rougir, mais à s'honorer.

Nos collègues dans le sacerdoce, Donat, Fortunat, Novat et Gordius, m'ont adressé une lettre à laquelle je n'ai pu répondre de ma seule autorité, m'étant imposé dès le commencement de mon épiscopat l'obligation de ne faire aucun acte d'administration sans m'être consulté avec vous, et sans avoir pris le consentement du peuple. Lorsque j'aurai pu me réunir à vous, nous traiterons en commun de tout ce qui aura été fait, ou pourra l'être par la suite, comme nous y obligent les égards que nous nous devons réciproquement. Je fais des vœux, mes très-chers frères, pour que vous vous conserviez en parfaite santé. Mes salutations les plus empressées à tous les frères qui sont avec vous, et recommandez-moi à leur souvenir. Adieu.

XVI.

CYPRIEN AUX MARTYRS ET AUX CONFESSEURS SES FRÈRES, SALUT.

La sollicitude pastorale[a] et la crainte du Seigneur me font un devoir, magnanimes et bienheureux martyrs, de vous exhorter à conserver la vigueur de la discipline avec le même zèle que vous en avez apporté à confesser la foi. Car si tous les chrétiens sont tenus de faire respecter les ordonnances du maître qu'ils ont l'honneur de servir, cette obliga-

[a] *La sollicitude pastorale*, etc. Les lois de la discipline en vigueur du temps de saint Cyprien ne permettaient de recevoir à la communion de l'Eglise qu'après de longues épreuves ceux qui avaient fléchi dans la persécution. Non-seulement le crime de l'apostasie, mais toute connivence apparente avec l'idolâtrie devaient être expiés par la plus sévère pénitence, celle qui s'appelait l'exomologèse. Elle avait toujours été regardée comme indispensablement nécessaire dans sa substance; seulement l'exercice public ou particulier, dans ce qui regardait la confession des péchés, en était modifié et toujours soumis à la dispensation des évêques. Si la persécution fit alors beaucoup d'illustres martyrs, elle ne trouva aussi que trop d'apostats. Plusieurs s'empressèrent de sacrifier aux fausses divinités. On les désigna sous le nom de *thurificati*. Le plus grand nombre fut de ceux qui, pour s'épargner la honte d'une apostasie publique, prirent du magistrat des billets (en latin *libelli*), pour n'être point recherchés, d'où leur vint le nom de *libellatiques*. Les saints évêques ne s'y méprirent pas. Ils regardèrent cette pratique comme une profession indirecte de l'idolâtrie; saint Cyprien, surtout, déploya toute la

tion concerne plus particulièrement ceux qui, comme vous, sont devenus l'exemple de leurs frères. J'avais cru que les prêtres et les diacres qui sont sur les lieux vous instruiraient pleinement des règles de l'Evangile, comme il a toujours été pratiqué sous nos prédécesseurs. De leur temps, les diacres allaient dans les prisons, et réglaient par leur conseil et par l'autorité de l'Ecriture les demandes des martyrs. Mais aujourd'hui j'apprends avec douleur que ceux-ci vous empêchent même de suivre les divins préceptes ; qu'après que vous m'avez écrit d'examiner votre propre vœu, et d'accorder la paix à quelques-uns de ceux qui sont tombés, quand la persécution aura cessé, et toujours du consentement de notre clergé, eux, par une conduite toute différente, qui les met en opposition, tant avec l'Evangile qu'avec la demande que vous nous en avez adressée, sans attendre que les coupables aient expié par la pénitence et la confession publique de leur faute, qu'ils aient reçu la réconciliation des mains de l'évêque et des prêtres, ils poussent la témérité jusqu'à leur offrir la paix et leur donner l'Eucharistie, les exposant par cette condescendance à profaner le corps du

vigueur de l'autorité sacerdotale contre les coupables. Ils sont désignés dans ses lettres sous la désignation générale de *lapsi*, ceux qui sont tombés dans la persécution, ou de *laps*, mot dans lequel on l'a traduit. Un grand nombre, soit par remords de conscience, soit par les exhortations des évêques, se repentirent de leur faiblesse, mais s'effrayaient des moyens de réparation, et demandaient impérieusement à être réconciliés. Les dangers d'une excessive sévérité s'étant fait sentir, et plusieurs évêques se trouvant embarrassés, saint Cyprien fut consulté de toutes parts. Ce Père semble avoir été choisi par la Providence pour déterminer, dans toutes les situations, la conduite que doivent tenir tous les sages dispensateurs du sacrement de pénitence.

Seigneur [1]. On peut bien pardonner cet empressement à ceux qui sont tombés; car, qui est le mort qui ne voulût renaître à la vie, le malade qui ne soit jaloux de guérir? Mais le devoir des pasteurs est de maintenir la règle, d'instruire l'ignorance, d'arrêter l'impatience, d'empêcher que le troupeau ne se perde. C'est tromper que d'accorder ce qui deviendrait nuisible. Ce n'est pas relever de sa chute celui qui est tombé; c'est l'y enfoncer davantage. Que les confesseurs apprennent de vous ce qu'ils auraient dû être les premiers à vous apprendre. Que l'Eglise commence à être en paix : alors on pourvoira à donner la paix aux enfants. Il m'est revenu que vous êtes en butte à d'importunes et tyranniques sollicitations. Je vous conjure, autant que je le puis, de vous souvenir de l'Evangile, et de considérer ce que les martyrs d'avant vous ont accordé; avec quelle exactitude leur indulgence se mesurait sur les règles. C'est là le modèle que vous devez vous proposer, de peur que, si vous promettiez, ou si nous faisions quelque chose avec précipitation, notre Eglise n'ait à encourir le blâme des païens eux-mêmes. Dieu nous visite souvent, il nous châtie, et nous avertit de demeurer inviolablement attachés à la pratique de ses commandements; il ne cesse d'en rappeler le devoir à chacun de nous. Pour cela, pesez dans une balance rigoureuse les demandes qui vous sont faites, pour

[1] « Lucien, l'un des confesseurs de Carthage, qui, à la ve-» rité, avait du zèle pour la foi et de la fermeté, mais qui n'e-» tait pas fort savant, écrivait de sa main des billets au nom » de Paul, qui avait souffert le martyre à Carthage, et les dis-» tribuait à plusieurs personnes. Il étendit l'effet de ces billets » jusqu'à Rome, et y donna la paix au nom de Paul, martyr, à » des personnes qui y avaient idolâtré. » (*Vie de saint Cyprien*, in-4°, pag. 24.)

n'y pas souscrire avec trop de facilité, discernez et réprimez ceux qui sous un masque quelconque sollicitent vos bienfaits pour en abuser, peut-être pour en trafiquer.

J'ai écrit là-dessus au clergé et au peuple deux lettres dont j'ai ordonné qu'il vous fût fait communication. Une précaution indispensable, c'est que les personnes à qui vous souhaitez accorder la paix, soient désignées nominativement sur les billets. Il y en a, m'a-t-on dit, qui portent ces mots : *Permis de communiquer avec les siens*, formule vague, inusitée, dont la généralité pourrait nous compromettre par la suite. Jamais nos confesseurs n'en ont délivré de pareils. Ces mots recevraient la plus dangereuse extension ; l'on viendrait nous présenter vingt, trente noms, plus encore, parents, affranchis, domestiques, avec qui l'on se dirait en communion. J'insiste donc sur l'avis que chacun des billets porte la désignation précise de l'individu connu de vous, présent en personne, ayant déjà fourni une partie de sa pénitence. Par là nous mettons en sûreté notre foi et la discipline. Je souhaite, magnanimes et bienheureux frères, que vous vous portiez bien et que vous vous souveniez de moi.

XVII.

CYPRIEN AUX PRÊTRES ET AUX DIACRES SES FRÈRES, SALUT.

(Sur les prêtres qui avaient témérairement reconcilié ceux qui étaient tombés dans la persécution, et sans avoir consulté les évêques.)

Je me suis longtemps contenu, mes très-chers frères, dans les bornes de la modération, espérant que mon silence pourrait contribuer au rétablissement de la paix. Informé que quelques-uns d'entre vous compromettent par de téméraires entreprises l'honneur des martyrs, la conscience des confesseurs et la tranquillité du troupeau tout entier, nos timides ménagements ne feraient qu'exposer le salut du peuple et le nôtre. Comment n'aurions-nous pas à redouter le courroux du Seigneur, si nous fermions les yeux sur la conduite de quelques prêtres, qui, sans respect pour la hiérarchie déterminée par l'Évangile, oubliant également l'infériorité qu'il leur commande, perdant également de vue et le jugement de Dieu auquel ils auront à répondre, et l'obéissance qu'ils doivent à leurs évêques, s'arrogent tous les pouvoirs au mépris des antiques institutions et de la discipline? J'ai dissimulé jusqu'ici les outrages que ces hommes téméraires ont faits à mon rang et à ma personne, et je dissimulerais encore si l'honneur de mon ministère me le permettait; mais il n'est plus temps de

dissimuler, quand je vois l'avantage qu'on tire de ma modération, et l'interprétation que l'on donne à ma patience; il n'est plus possible de me taire, quand mon silence est un piége pour mon peuple; et que trop de facilité à rétablir dans la communion ceux qui sont tombés, porte aux coupables mêmes plus de préjudice que d'utilité réelle.

Qu'il y ait énormité dans la faute où les a entraînés la persécution, ceux-là même qui l'ont commise ne peuvent l'ignorer après les paroles formelles du souverain Juge : *Qui m'aura confessé devant les hommes, je le reconnaîtrai devant mon Père céleste; mais aussi qui m'aura renié devant les hommes, je le renoncerai devant mon Père*[1]. *Vous ne sauriez*, nous dit son apôtre, *boire le calice du Seigneur et le calice des démons, participer à la table du Seigneur et a celle des démons*[2]. Dissimuler ces vérités, c'est abuser la foi des peuples, c'est traîner dans le précipice les malheureux qui pourraient, en faisant une pénitence sincère, fléchir la divine miséricorde, et les pousser plus avant dans leur ruine, au lieu de les en relever. Quoi! tandis que pour de moindres fautes on se soumet à la pénitence selon les règles prescrites, que l'on s'accuse publiquement, qu'il faut, pour être réintégré dans la communion, l'imposition des mains de l'évêque et du clergé, ceux-ci prématurément, quand la persécution est encore flagrante, et l'Eglise sous le joug de ses oppresseurs, se voient reçus à la communion! leurs noms inscrits dans nos dyptiques retentissent dans l'assemblée des fidèles au milieu des sacrés mystères! ils viennent siéger à la table eucharistique, sous le poids du terrible ana-

[1] Matth., x, 32. — [2] I Cor., x, 21.

thème : *Celui qui mangera le pain ou boira le calice du Seigneur indignement, sera coupable de la profanation de son corps et de son sang*[1]. A qui s'en prendre ? Est-ce à eux ? Non : ils ne connaissent pas nos saintes Ecritures ; mais à ceux qui les gouvernent et qui négligent de leur donner les instructions salutaires. Ajoutez qu'ils compromettent nos saints martyrs, rendant leur conduite odieuse par d'iniques préventions répandues dans l'esprit des peuples, qu'ils commettent les glorieux serviteurs de Dieu avec l'évêque de Dieu, parce que ceux-ci, par égard pour notre dignité, m'ayant écrit d'examiner les demandes et d'accorder la paix, mais seulement après que l'Eglise notre mère l'aurait elle-même recouvrée, et que la protection du Ciel m'aurait ramené au milieu de vous ; eux, contrairement à toutes les règles et à toutes les bienséances, se permettent de communiquer avec les coupables, de recevoir leurs noms, de leur administrer l'Eucharistie.

En supposant même que nos confesseurs, entraînés par l'ardeur de la charité, par le défaut d'attention à s'assurer de la doctrine des Ecritures, eussent désiré quelque chose de plus contre la loi de Dieu, c'était aux prêtres et aux diacres à les arrêter par de sages remontrances, comme il s'est toujours pratiqué par le passé.

Le Seigneur ne cesse jour et nuit de nous rappeler à lui par les châtiments qu'il nous envoie. Car outre les visions particulières que nous avons eues en songe, on a entendu des enfants, dont la candeur et l'innocence attestaient qu'ils étaient l'organe de l'Esprit saint, déclarer les révélations par lesquelles

[1] I Cor., II, 27.

le Seigneur nous avertissait de ce qui allait arriver. Je vous parlerai de tout cela quand j'aurai obtenu la grâce de revenir près de vous de la même bouche qui me commande de m'en éloigner. En attendant, je vous dénonce ces hommes téméraires et présomptueux que vous avez parmi vous, lesquels s'embarrassent peu des hommes et craignent moins encore le Seigneur. Qu'ils sachent que s'ils ne changent pas de conduite, je me servirai contre eux des moyens dont le Seigneur veut que je fasse usage; je les avertis qu'ils aient à s'abstenir d'offrir à l'autel les noms de ceux qui sont tombés, sauf à eux à présenter leurs raisons devant nous, devant les confesseurs et devant toute l'assemblée des fidèles, lorsqu'il nous aura été donné de revenir dans notre Eglise. J'en ai écrit aux martyrs, aux confesseurs et à notre peuple, en demandant qu'il vous soit donné communication de mes lettres à ce sujet. Je souhaite, mes chers et bien-aimés frères, que vous soyez toujours bien portants et que vous sous souveniez de moi. Adieu !

XVIII.

CYPRIEN A SES FRÈRES QUI COMPOSENT LE PEUPLE.

—

Je sais, mes très-chers frères, combien vous êtes profondément affligés de la chute de ceux de nos frères qui ont succombé dans la persécution; je le

sais par moi-même qui n'en gémis pas moins amèrement que vous, et compatis à toutes vos douleurs. J'éprouve en faveur de chacun de vous les mêmes sentiments qu'exprimait l'Apôtre quand il disait : *Qui est faible sans que je m'affaiblisse avec lui? qui est scandalisé sans que je brûle*[1] ? *Qu'un membre souffre*, disait-il ailleurs, *tous les autres souffrent, avec lui*. De même que *si un membre reçoit de l'honneur, tous les autres s'en réjouissent avec lui*[2]. Oui, je partage toute la peine que vous cause la défection de nos frères, qui, terrassés par la violence de la persécution, entraînant avec eux une partie de nos entrailles, ont fait à nos cœurs une plaie vive et qui saignera longtemps. La divine miséricorde est sans doute assez puissante pour opérer leur guérison. Toutefois je pense qu'il ne faut pas se hâter, ni agir qu'avec réserve et discrétion, de peur qu'en accédant avec trop de complaisance à des vœux téméraires, on n'irrite encore le courroux céleste par de nouvelles offenses. Les bienheureux martyrs nous ont écrit en faveur de quelques-uns d'entre eux, et nous prient d'examiner leur demande. Quand la paix nous aura été rendue, nous pourrons, de retour dans notre Eglise, en délibérer en assemblée générale, et soumettre la question à votre jugement. En attendant je suis informé que certains prêtres, oubliant les règles prescrites par l'Evangile, mus par d'autres considérations que celles qui ont dicté la lettre des martyrs, se permettent de déroger aux droits de la dignité épiscopale pour prendre l'initiative, communiquant avec les laps, offrant pour eux le sacrifice de l'autel, les admettant à la participation de

[1] II Cor., XI, 29. — [2] I Cor., XII, 26.

l'Eucharistie, au lieu de procéder à tout cela graduellement. Car si la discipline veut que pour de moindres fautes, où la personne du Seigneur n'est pas attaquée directement, il y ait un temps donné pour la pénitence, qu'il y ait une confession publique, une enquête de vie et de mœurs, préliminaires indispensables pour obtenir la grâce de la communion et de l'imposition des mains de l'évêque et du clergé, combien plus encore de précautions et de mesure n'exige-t-elle pas là où il s'agit de fautes les plus graves qui se puissent commettre? Voilà ce dont nos prêtres et nos diacres auraient dû prévenir ceux qui s'adressaient à eux dans l'intérêt même des âmes confiées à leur sollicitude pastorale, usant de l'autorité que Dieu leur a départie pour ramener dans les voies du salut les brebis égarées. Je suis loin d'en accuser mon peuple dont je connais trop bien l'esprit de paix et de crainte qui l'anime; il attendrait patiemment que les droits de la justice divine eussent été satisfaits, et que le courroux du Ciel cédât à nos prières, sans le faux zèle de quelques prêtres qui ont cru le servir en le trompant. Servez-vous de règle à vous-mêmes; arrêtez, par de sages conseils puisés dans les préceptes divins et par votre modération, le trop grand empressement de ceux qui sont tombés. Il est dangereux de cueillir des fruits avant leur maturité; dangereux de remettre en mer le navire brisé par la tempête et qui fait eau de toutes parts, avant d'en avoir réparé toutes les avaries[a]. Je vous en supplie donc : que l'on défère à notre conseil, que l'on attende mon retour, afin que quand la mi-

[a] Que personne ne se hâte de se revêtir de sa robe toute déchirée, qu'elle n'ait passé par les mains du foulon, et que quelque habile ouvrier ne l'ait remise à neuf.

séricorde divine nous aura rendus à la liberté, revenus au milieu de vous, nous puissions réunir à nous plusieurs de nos collègues dans l'épiscopat, en présence des confesseurs et de notre peuple, examiner les lettres et les demandes des martyrs, d'après les règles de la discipline. J'ai écrit à ce sujet au clergé, aux martyrs et aux confesseurs, en leur recommandant de vous communiquer les lettres que je leur adresse. Je souhaite, mes chers et bien-aimés frères, que vous vous portiez toujours bien en Notre-Seigneur, et que vous vous souveniez de moi.

XIX.

CYPRIEN AUX PRÊTRES ET AUX DIACRES SES FRÈRES, SALUT.

Je suis surpris, mes très-chers frères, de n'avoir point reçu de réponse aux lettres en assez grand nombre que je vous ai adressées. L'intérêt, la nécessité même de l'administration exige une correspondance réciproque. Encore retenu par l'impossibilité de me rendre près de vous, la mauvaise saison étant déja arrivée avec ses continuelles et dangereuses maladies, j'ai pensé que nous devions nous occuper des intérêts de nos frères. Ceux à qui les confesseurs auraient donné des lettres de grâce qui peuvent en effet leur profiter auprès du Seigneur s'ils viennent à tomber dans une maladie qui les mette en péril,

ne doivent pas souffrir de notre absence ni attendre notre retour; qu'ils fassent seulement leur confession devant le premier prêtre qui se trouvera présent; s'il ne s'en rencontre point, et que le danger presse, à défaut de prêtre il suffira du ministère d'un diacre qui pourra donner l'imposition des mains, et la réconciliation que les martyrs nous ont témoigné désirer pour ceux qui sont dans ce cas.

Ne négligez pas de donner vos soins à tous ceux du peuple qui sont tombés. Encouragez-les par vos charitables exhortations à ne point manquer à la foi et à la confiance due à la miséricorde du Seigneur. Dieu n'abandonne pas ceux qui sont doux et humbles de cœur, et qui, animés d'un véritable esprit de pénitence, persévèrent dans la pratique des bonnes œuvres; il ne permettra pas qu'ils meurent privés du remède salutaire de l'Eucharistie. Prenez soin également des catéchumènes en danger de mort, et s'ils implorent le bienfait de la communion, qu'elle ne leur soit pas refusée. Je fais des vœux pour que votre santé se maintienne sans altération. Souvenez-vous de moi, saluez en mon nom chacun de nos frères; je me recommande à leur souvenir. Adieu.

XX.

CYPRIEN AUX PRÊTRES ET AUX DIACRES SES FRÈRES, SALUT.

J'ai lu, mes très-chers frères, les sages avis que vous vous êtes empressés d'écrire à nos frères, pour

les engager à ne précipiter aucune démarche, mais à s'abandonner au Seigneur, et d'attendre avec patience que nous soyons réunis à vous par la grâce du Seigneur, pour traiter en commun de tout ce qui concerne la discipline ecclésiastique. Conduite d'autant plus nécessaire qu'elle nous est indiquée par cet oracle de nos Livres saints : *Souvenez-vous d'où vous êtes tombé, et faites pénitence*[1]. Pour faire pénitence, il faut, conformément au précepte divin, être doux et patient, obéir aux prêtres du Seigneur, mériter grâce aux yeux de Dieu par une soumission entière et par des œuvres de justice. Néanmoins, comme il en est, à ce que vous nous mandez, qui sollicitent la communion avec une impatience présomptueuse et se rendent exigeants : puisque vous désirez savoir au moins comment vous conduire à ce sujet, je crois vous avoir pleinement satisfait à cet égard dans ma dernière lettre[a], je vous écrivais que ceux qui ont reçu un billet des martyrs[b], et peuvent es-

[1] Apoc., II, 5.

[a] C'est la lettre précédente.

[b] Plusieurs de ceux qui avaient eu le malheur de céder à la violence de la persécution, et qui s'en repentaient, se laissèrent effrayer des rigoureuses épreuves auxquelles était attaché le retour à la communion. Ils demandaient que le temps en fût abrégé, et avaient recours aux confesseurs et aux martyrs, dont ils obtenaient, par prières, par importunités, ou par surprise, des billets de réconciliation : *Libellum a martyribus acceperunt.* Cette indulgence ne manqua pas d'amener de graves inconvénients. Un prêtre, entre autres, de l'Eglise de Carthage, nommé Lucien, en abusa étrangement, jusqu'à délivrer de ces billets au nom de Paul, martyr. Saint Cyprien s'éleva avec force, dans plusieurs de ses lettres, contre cette coupable témérité, et sa conduite fut hautement soutenue par le clergé de Rome, et par les plus saints évêques de son temps. Toutefois on doit remarquer avec quelle sage discrétion il tempéra les règles de la discipline par celles de la charité chrétienne.

pérer de leur intercession que le Seigneur leur fasse grâce, s'ils venaient à tomber dangereusement malades, on pouvait les admettre à la réconciliation, après la confession de leur faute et l'imposition des mains des prêtres. Quant à ceux qui, n'ayant point à nous présenter de billets des confesseurs, nous accusent d'une injuste rigueur, ceux-là, leur cause intéressant non quelques particuliers, non pas même une seule Eglise, ni une province, mais le monde entier : attendons pour eux que la faveur du Ciel ait rendu la paix à l'Eglise. Les convenances, les règles de la discipline, l'ordre général et notre propre honneur exigent que les conducteurs des fidèles se réunissent aux prêtres et au peuple resté fidèle[a], à qui nous devons cette distinction en raison de la foi et de la crainte du Seigneur qu'il a montrée, pour régler tout en commun. Ne serait-ce pas une chose aussi contraire à tous les principes religieux qu'elle serait funeste aux individus eux-mêmes, que quand nos confesseurs exilés, bannis de leur pays, dépouillés de tout, ne sont pas encore en jouissance de l'Eglise, des hommes qui ont de si graves reproches à se faire prévinssent les confesseurs, et fussent mis avant eux en possession du bien saint ? S'ils sont tellement pressés, ils ont en leur pouvoir ce qu'ils demandent ; le temps où nous sommes les servira mieux peut-être

[a] *Præpositi cum clero convenientes, præsente etiam stantium plebe.* Par le mot *præpositi* on ne peut entendre évidemment que les évêques, préposés à la conduite spirituelle de leur peuple; *præsente stantium plebe* établit une distinction entre l'assemblée entière des fidèles; *præsente et adstante plebe, pariter adstantibus laicis,* qui se rencontrent si fréquemment dans les lettres de notre saint évêque, est la partie qui avait courageusement confessé la foi de Jésus-Christ, par opposition à ceux qui étaient tombés et qui sont désignés par le mot *lapsi.*

qu'ils ne souhaitent. La guerre n'est pas finie, l'ennemi nous presse par des attaques journalières. Celui qui a dans le cœur un repentir vrai et solide du crime qu'il a commis, et qui brûle de l'expier, s'il n'a pas la force d'attendre, il ne tient qu'à lui de mériter la couronne [a]. Je souhaite, mes très-chers frères, que vous soyez toujours en bonne santé, et que vous vous souveniez de moi. Saluez de ma part tous les frères, et recommandez-moi à leur souvenir. Adieu.

XXI.

CYPRIEN AUX PRÊTRES ET DIACRES DE ROME, SALUT.

—

On ne m'a pas laissé ignorer, mes très-chers frères, qu'il vous a été fait un récit peu exact et peu véridique de la manière dont je me suis conduit jusqu'ici. C'est ce qui m'a déterminé à vous écrire pour vous rendre un compte fidèle de mon administration [b].

Conformément à l'ordre qui nous en a été donné par Notre-Seigneur, aussitôt que la violence de la persécution eut éclaté, entendant un peuple furieux

[a] C'est-à-dire la couronne du martyre. Tertullien avait dit : *Tota paradisi clavis sanguis tuus.*

[b] Nous avons vu plus haut (lettre II) qu'à Rome on s'était livré à des préventions contre la retraite du saint évêque; il crut devoir ne pas laisser l'inculpation sans réponse. Il revient plus particulièrement sur ce reproche dans la LIV[e] de ses lettres, adressée au pape Corneille.

demander ma tête à grands cris, je pensai, moins dans l'intention de pourvoir à ma sûreté personnelle que pour ne pas compromettre la tranquillité publique, à me retirer pour quelque temps. J'aurais craint que ma présence ne parût téméraire, et ne donnât de nouveaux prétextes à la sédition; mais en m'éloignant je n'ai pas manqué d'acquitter les devoirs de ma charge, autant du moins qu'il a pu dépendre de moi. Ce qui le prouve, c'est toute ma correspondance. Mes lettres, au nombre de treize[a], dont je vous ai fait passer copie, attestent que selon les circonstances j'ai été fidèle à mon ministère, assistant le clergé de mes conseils, exhortant nos confesseurs à persévérer, nos captifs à se soumettre, et censurant ceux qui par la fuite contrevenaient aux édits du prince, recommandant à nos frères d'implorer la divine miséricorde par de fréquentes prières; ce que j'ai fait en m'éclairant de la loi de Dieu, et ne m'écartant pas des inspirations qu'il daignait me communiquer. Depuis, lorsque la persécution se fut déclarée ouvertement, j'ai fait parvenir les mêmes instructions à ceux de nos frères qui gémissaient sous le poids des tortures, ou dans les prisons où ils attendaient de nouveaux supplices. Informé que certains hommes, après avoir eu la faiblesse de souiller leurs mains et leurs bouches par des actes de paganisme, ou de racheter leur liberté par des déclarations mensongères, assiégeaient les confesseurs, et réussissaient à les surprendre à force d'importunités, qu'ils en obtenaient tous les jours des billets de grâce qui leur étaient délivrés, sans examen, sans discernement contre la

[a] *Au nombre de treize.* Elles ne nous sont pas toutes parvenues. Les recherches des plus savants critiques n'ont pu en découvrir que dix. (*Voy.* l'édit. de Pamelius, p. 72.)

loi évangélique, j'écrivis à ces mêmes confesseurs pour leur représenter leurs devoirs. Je n'ai pas manqué non plus au devoir de la vigueur sacerdotale en m'élevant contre ceux des prêtres et des diacres qui, méconnaissant les règles de la discipline, avaient déjà commencé, par une précipitation indiscrète et téméraire, à communiquer avec les laps. Il n'a pas tenu à moi que le peuple, de son côté, ne connût mieux les lois de cette même discipline. Ensuite quelques-uns des coupables, exigeant du ton le plus impérieux qu'on leur donnât la paix que les martyrs et les confesseurs leur avaient promise, et la voulant arracher par force, soit qu'ils agissent de leur propre mouvement, ou qu'ils y fussent excités par des instigations étrangères, j'ai encore écrit deux fois à ce sujet; et je prescrivais, dans l'intention de modérer leur violence, que, si quelques-uns de ceux qui avaient reçu des billets des confesseurs venaient à mourir, ils fussent renvoyés au jugement de Dieu avec la paix qui leur avait été promise, après néanmoins qu'ils auraient confessé leur faute et reçu l'imposition des mains, en quoi je n'ai rien statué de nouveau ni agi arbitrairement; mais préjugeant qu'il fallait bien accorder quelque honneur aux martyrs, et arrêter l'effervescence d'un zèle qui ne pouvait amener que le désordre; fortifié d'ailleurs dans ce sentiment par votre propre opinion, d'après la lettre adressée par vous à notre clergé, et qui lui fut remise par le sous-diacre Clémentius, où vous souhaitiez que l'on eût compassion de ceux qui étant tombés malades depuis leur apostasie, et qui, s'en repentant, demandaient à être admis à la réconciliation; j'ai cru devoir me conformer à cet avis, de peur que notre conduite, qui doit être la même en tout, ne

fût différente en quelque chose. Quant à ceux qui ne sont point dans le cas de maladie grave, bien qu'ils présentent des lettres signées par des martyrs, j'ai ordonné qu'on différât à les réconcilier jusqu'à notre retour, afin que quand la paix nous aura été rendue, nous puissions en conférer avec plusieurs évêques et avec vous-même, pour régler et réformer toutes choses d'un commun accord. Portez-vous bien.

XXII.

CÉLÉRINUS A LUCIEN, SALUT [a].

En mettant la plume à la main pour vous écrire, j'éprouvais, mon cher frère, un double sentiment de plaisir et de tristesse : de plaisir, pour l'assurance qui m'a été donnée que vous aviez souffert pour le nom de notre divin Sauveur Jésus-Christ, et confessé sa

[a] Célérinus était de Rome, où il eut la gloire de confesser le nom chrétien. Sorti de prison, il se rendit à Carthage, visita dans sa retraite saint Cyprien, qui l'attacha à son Eglise en qualité de lecteur. Il est honoré comme saint.

Lucien, prêtre de Rome, s'était acquis de la considération par la ferveur de sa foi à confesser Jésus-Christ dans la persécution. Mais « parce qu'il avait, dit l'auteur des *Mémoires ecclésiastiques,* une trop grande facilité et fort peu de connaissance des maximes de l'Evangile, sous le prétexte de ramener les faibles à la réconciliation, il détruisait la pénitence en donnant de sa main des billets au nom des confesseurs, particulièrement du martyr Paul. Cette excessive indulgence fut l'occasion d'une foule de désordres. »

foi en plein tribunal ; de tristesse, parce que depuis votre admission au sacerdoce où je vous ai fait entrer, il ne m'est parvenu aucune lettre de vous. La peine que j'en avais conçue est devenue plus sensible encore en ne recevant de vous aucune nouvelle ni sur votre santé, ni sur vos affaires, comme je m'attendais à en recevoir par l'un de nos frères Montan, qui vous avait instruit du dessein où il était de venir me voir au sortir de sa prison. Mais ce sont là de ces distractions ordinaires aux serviteurs de Dieu, surtout dans les moments de persécution. Tout entiers à l'espérance de la couronne céleste, ils s'embarrassent peu des choses de la terre, et c'est là l'excuse que j'ai donnée à votre silence ; car je me regarde tellement au-dessous de vous, que c'est beaucoup pour moi si je mérite d'être appelé votre frère [a]. Toutefois, je vous dirai que du temps où j'avais moi-même l'honneur d'être détenu pour la même cause, je n'avais pas oublié mes plus anciens amis ; je leur en donnais le témoignage par mes lettres, et j'ai toujours conservé le souvenir de mes premières affections. Je vous demande donc, mon très-cher frère, au nom de Notre-Seigneur, si vous recevez ma lettre avant d'être purifié par le sang que vous êtes prêt à répandre pour le nom de Jésus-Christ, d'avoir la bonté de me répondre. En récompense, je prie celui dont vous avez déjà confessé le nom, de vous accorder la couronne. Car j'espère que si nous ne nous voyons plus en ce monde, nous nous reverrons et nous embrasserons dans l'autre, quand nous

[a] Le texte latin porte : *Nam ut tibi quoque de infimo tuus vel frater dicar, si fuero dignus Celerinus audire.* Les plus habiles critiques avouent que le sens de ces paroles leur échappe, tant elles sont embarrassées. Lombert a essayé de les traduire par les mots que nous avons transcrits.

aurons reçu la couronne des mains de Jésus-Christ. Demandez-lui, pour moi, la grâce de l'obtenir avec vous.

Je dois vous instruire d'un chagrin bien amer que j'éprouve à ce moment et qui me poursuit nuit et jour. La vieille amitié qui me lie à vous me fait un devoir de le déposer dans votre sein comme si vous étiez présent. Il n'y a que Dieu qui connaisse la profondeur de la plaie. J'ai recours à votre charitable commisération en faveur de ma sœur dont j'ai à déplorer la mort spirituelle. Elle a succombé à la violence de la persécution, et n'a pas eu le courage de confesser Jésus-Christ. Elle a sacrifié, et par son indigne faiblesse a mérité l'inévitable colère de Notre-Seigneur. Ce triste événement m'a plongé dans une douleur qui bannit de mon âme la joie de la solennité de la pâque. Je l'ai passée dans les larmes, couvert de cendre et de cilice, en attendant l'assistance d'une grâce toute particulière de notre Seigneur Jésus-Christ, implorant pour elle, dans un si lamentable naufrage, le secours de vos prières et de celles de nos bienheureux confesseurs. Je n'ai pas cessé d'avoir présentes à ma mémoire les preuves de l'affectueux intérêt que vous donniez au malheur de nos sœurs Numéria et Candide qui s'étaient rendues coupables comme elle. Malgré leur faute, nous n'avons point perdu auprès d'elles les droits que nous donne la fraternité chrétienne; nous devons donc veiller et prier pour leur salut : j'aime à croire qu'en considération de leur repentir et des généreux services rendus par elles à nos collègues bannis pour la foi (eux-mêmes vous en rendront témoignage), Jésus-Christ voudra bien leur pardonner sur la demande que vous lui en ferez, vous qui êtes ses martyrs. J'ai appris que vous aviez été établi chef des confesseurs qui sont avec

vous. Oh! que vous êtes heureux, mon très-cher frère! Recevez de Dieu même, dès ce monde, l'accomplissement de vos vœux les plus ardents, ainsi qu'il est écrit : *Que le Seigneur vous donne ce que votre cœur désire* [1]. Vous lui demandiez d'être envoyé en prison pour la confession de son nom ; il vous a exaucé. Aujourd'hui que vous êtes reconnu chef des confesseurs, et que cette qualité vous donne plus de crédit auprès du Seigneur, je vous demande en son nom que celui d'entre vous qui aura été couronné le premier veuille bien accorder à nos sœurs Numéria et Candide la remise de leur péché [a]. Quant à Etéchuse, je l'ai toujours retenue, et Dieu m'est témoin qu'elle n'a fait que donner de l'argent pour ne pas sacrifier, et après être monté jusqu'au lieu appelé *Trianfacta* [b], d'où elle serait redescendue sans avoir sacrifié, du moins que je sache. Sur les informations prises relativement à ces faits, il a été délibéré, par les chefs ecclésiastiques, que les choses en resteraient là jusqu'à ce qu'il y eût un évêque. Nous espérons que vos saintes prières obtiendront la grâce du pardon. Nous l'espérons dans la confiance où nous sommes que vous êtes les amis, les témoins de Jésus-Christ. Je vous supplie donc, mon cher Lucien, de ne pas perdre de vue la demande que je vous en fais. Vous obtiendrez, en récompense,

[1] Ps. XIII, 4.

[a] La remise de leur péché : *Tale peccatum remittant.* L'efficacité que l'on attribuait aux prières des martyrs ne se bornait pas seulement à la remise de la peine imposée par les canons pénitentiaux alors en usage, elle s'étendait jusqu'à l'absolution même du crime commis.

[b] Jusqu'au lieu appelé *Trianfacta.* Nous suivons la leçon de Pamelier, Lombert, etc. D'autres lisent : *Triafata*, sur l'autorité de Procope, Denys d'Halicarnasse, etc., qui le placent au milieu de la plaine située au pied du Capitole.

de notre Seigneur Jésus-Christ, cette sainte couronne que vous avez déjà si bien méritée, non-seulement par la gloire de votre confession, mais par la régularité parfaite dont vous n'avez cessé jamais d'offrir un admirable modèle. Je vous prie de donner communication de ces faits à chacun des confesseurs que vous connaissez, que je chéris comme mes frères, que je respecte comme mes maîtres, afin que le concours de vos prières soit plus efficace en faveur de qui nous les invoquons. Je ne suis pas seul à vous adresser cette demande; je n'ai fait que m'unir à Statius, à Sévérien, à tous les confesseurs qui nous sont arrivés de votre pays : ils le doivent en échange des généreux secours qu'ils ont reçus d'elles; car elles sont allées à leur rencontre; elles les attendaient dans le port où ils ont débarqué, les ont accompagnés dans la ville, ont pris soin de soixante-cinq d'entre eux, et continuent encore à présent de pourvoir à tous leurs besoins. Je me reprocherais de vous presser davantage à ce sujet, tant je suis assuré de la bonté de votre cœur. Macaire vous salue, ainsi que ses sœurs Cornélie, Emérite, et tous les frères, qui vous félicitent de votre glorieuse confession; pareillement Saturnin, qui a confessé le nom de Jésus-Christ avec un courage intrépide; déchiré par les ongles de fer, il est sorti glorieux du combat terrible que le démon lui avait livré. Il joint ses prières aux nôtres en faveur de nos sœurs. Agréez les salutations de Calphurnius, de Marie, et en général de tous nos frères, à qui je vous prie de donner communication de cette lettre, comme étant écrite non pas à vous seul, mais à tous.

XXIII.

DE LUCIEN A CÉLÉRINUS, SUR LA PAIX DONNÉE AUX LAPS.

Lucien à Célérinus, son seigneur et son frère, en Jésus-Christ, si je suis digne de cet honneur.

J'ai reçu votre lettre, mon seigneur et frère ; j'ai été si fort confus en la lisant, que l'embarras extrême où elle m'a jeté a fait presque évanouir le bonheur que j'éprouvais à la lire. Ce témoignage de votre souvenir, il y avait si longtemps que je le désirais ! combien j'ai été reconnaissant et pénétré de cet excès d'humilité qui vous fait dire que vous ne méritez pas d'être appelé mon frère, à moi dont tout l'honneur consiste dans une simple confession de foi produite devant quelques magistrats, sans conséquence, et encore en tremblant, tandis que vous, soutenu par la force du Tout-Puissant, non-seulement vous avez jeté l'épouvante au cœur du serpent formidable, précurseur de l'Antechrist [a], mais en avez triomphé par le charme de ces paroles victorieuses que Dieu met dans la bouche de ses serviteurs pour manifester l'ardeur de leur foi et de leur dévouement à sa sainte discipline ! Aujourd'hui, mon très-cher frère, vous

[a] *Serpent formidable* (ou le grand serpent), *précurseur de l'Antechrist*. Il désigne l'empereur Dèce, dont la persécution fit tant de victimes.

que nous nous plaisons déjà à compter au nombre des martyrs, quelle amère douleur votre lettre a réveillée dans nos cœurs en nous parlant de nos sœurs! Plût au Ciel qu'il eût été possible de les rappeler à notre mémoire, sans rappeler en même temps le souvenir du crime qu'elles ont commis! il ne nous en coûterait pas tant de larmes. Vous n'avez pu ignorer ce qui s'est passé ici. Le bienheureux martyr Paul encore vivant m'appela et me tint ce langage : Lucien, je vous dis en la présence de Jésus-Christ que si, après ma mort, quelqu'un vous demande la paix, vous la lui donniez en mon nom [a]. Conformément à cet ordre, tous tant que nous sommes, à qui Dieu a daigné donner part à une si grande persécution, nous avons accordé à tous d'un commun avis des billets de réconciliation. Considérez, mon cher frère, qu'en obéissant avec plaisir au commandement de Paul, j'avais aussi l'approbation de tous les confesseurs, du nombre desquels j'étais, exposés à toutes les fureurs de la persécution, condamnés par l'édit de l'empereur à mourir de faim et de soif, enfermés et entassés dans deux cachots noirs et étroits, où nous étions suffoqués par une chaleur insupportable. Enfin, nous avons été rendus à la clarté du jour. Saluez Numéria et Candide à qui l'on a donné la paix selon le commandement de Paul et des autres martyrs dont voici les noms : Bassus au sortir du chevalet, Mappalicus après la torture, Fortunion dans la prison, Paul ensuite de

[a] *Vous la lui donniez en mon nom* plutôt qu'au nom de Jésus-Christ, ce qui devenait une témérité criminelle. Le droit d'accorder ces sortes d'indulgences appartenait aux évêques seuls, et non pas aux confesseurs, dont plusieurs n'étaient pas même prêtres.

la question, Fortune, Victorin, Victor, Hérénée, Crédula, Hérène, Donat, Firmus, Ventus, Fructu, Julie, Martial, Ariston. Ces derniers sont morts de faim en prison. Vous entendrez dire dans peu qu'il nous en est arrivé autant à nous-mêmes; car nous avons été de nouveau incarcéré, depuis huit jours que cette lettre était commencée, mis au pain et à l'eau qui durant cinq jours ne nous étaient délivrés que par mesure. Trouvez bon, mon cher frère, que la paix rendue à l'Eglise, le commandement de Paul et notre propre rescrit soient exécutés non-seulement en faveur de Numérie et de Candide, mais de tous ceux auxquels vous savez que nous portons intérêt; après que leur cause aura eté examinée devant l'évêque, et qu'ils auront publiquement reconnu leur faute. Tous mes confrères vous saluent. Saluez de ma part les confesseurs de Jésus-Christ qui sont avec vous, et dont vous m'avez fait mention, particulièrement Saturnin et ses compagnons, mon confrère Macaire, Cornélia, Emérite, Calphurnius, Marie, Sabine, Spésine, avec les sœurs Januaria, Dative et Donate. Nous saluons Saturus et les siens avec Bastien et tout le clergé, Véranius, Alexius, Quintien, Colonique et tous les autres dont j'omets de transcrire les noms, à cause de la lassitude où je suis. Ils voudront bien me le pardonner. Présentez mes vœux de bonne santé à Alexius, Gétulicus, aux économes et aux sœurs. Mes sœurs Januaria et Sophie vous saluent; je vous les recommande.

XXIV.

DES CONFESSEURS A SAINT CYPRIEN.

Tous les confesseurs au pape Cyprien, salut.

Nous vous informons que nous avons donné la paix à tous ceux dont la conduite vous a été signalée depuis leur chute. Veuillez bien le faire connaître à vos collègues dans l'épiscopat. Nous souhaitons que vous soyez en bonne intelligence avec les saints martyrs. Le prêtre Lucien a écrit cette lettre en présence d'un exorciste et d'un lecteur.

XXV.

DE CALDONIUS A SAINT CYPRIEN.

Caldonius[a] *à Cyprien et aux prêtres ses confrères résidant à Carthage.*

Les circonstances délicates où nous nous trouvons ne permettent pas que la paix soit accordée sans un

[a] Caldonius, évêque d'Afrique, fut chargé, par saint Cyprien, des pauvres de Carthage et des ordinands. Il fut député à Rome par ses collègues pour s'informer de l'élection du pape saint Corneille.

sérieux examen ; mais j'aurais à vous demander votre avis sur un cas particulier. Quelques personnes, après avoir sacrifié aux idoles, interrogées de nouveau, sur leur déclaration qu'ils sont chrétiens, ont été condamnés au bannissement. Ils me semblent avoir expié par la perte de leurs biens le crime dont ils s'étaient rendus coupables, et signalé leur repentir en confessant Jésus-Christ. Je citerai Félix, attaché à la personne du prêtre Décimus [a], que je connais parfaitement. Il demeurait dans mon voisinage avec Victoria son épouse et Lucius : tous trois subissent la peine du bannissement pour avoir préféré le nom de fidèles à la possession de leurs biens, dont le fisc s'est emparé. Un autre exemple : une femme nommée Bonne avait été traînée violemment par son mari au pied d'une idole pour y sacrifier ; il avait fallu lui tenir les mains de vive force. Soit remords de conscience, soit reproche de la part des honnêtes chrétiens dont je viens de parler, elle s'écria d'une voix forte : « Ce n'est pas moi qui ai sacrifié, c'est vous. » A peine elle avait dit ces mots, arrêt qui la condamne à la déportation. Voilà donc des chrétiens qui ont failli, mais qui, à la suite de leur faute, nous demandent à rentrer en grâce en nous disant : « Nous avons recouvré la foi que nous avions perdue ; nous nous sommes repentis de notre erreur, nous avons confessé publiquement Jésus-Christ. » Bien que mon opinion à moi serait qu'on ne doit pas leur refuser la paix, j'ai mieux aimé en référer à votre sentiment, dans la crainte de juger au hasard.

[b] *Qui presbyterium ministrabat sub Decimo*, remplissant auprès de lui les fonctions de vicaire. (Rigault, qui avait assisté le prêtre Décimus au moment où il consommait sa vie par le martyre). (Fell.)

Ecrivez-moi ce que vous aurez déterminé à cet égard, par suite d'une commune délibération, s'il y a lieu. Saluez nos frères, vous qui êtes aussi les nôtres. Je vous souhaite toutes sortes de prospérités. Adieu.

XXVI.

RÉPONSE DE SAINT CYPRIEN.

Cyprien à Caldonius son frère, salut.

J'ai reçu votre lettre, mon très-cher frère; il est impossible d'écrire avec plus de mesure. Elle respire tout entière la candeur et la foi chrétienne. Je ne m'en étonne point. Versé comme vous l'êtes dans la science des saintes Ecritures, vous êtes accoutumé à agir en tout avec sagesse et discrétion. Vous avez raison de croire qu'il ne faut point refuser la paix à ceux de nos frères qui se la sont rendue à eux-mêmes par un repentir sincère de leur faute et par une honorable confession du nom de Jésus-Christ. Ils ont fait servir à leur justification la même bouche dont ils avaient fait l'organe de leur condamnation. Le scandale de leur chute est complétement réparé; et puisque, grâce à la miséricorde divine, une vertu supérieure a effacé la faute qu'ils avaient commise, nous aurions tort de laisser à terre et dans les liens du démon des frères qui, s'étant relevés, ont accepté le bannissement et la confiscation de leurs biens pour

marcher sous l'étendard de Jésus-Christ. Et plût au Ciel qu'un si noble exemple fût imité par les autres pénitents ! nous n'aurions pas de peine à les réintégrer dans leur ancien état. Mais ils ne se contentent pas de nous demander la paix ; ils la veulent arracher à tout prix et sans nul ménagement. Vous verrez quelles dispositions nous avons prises à leur égard, dans l'écrit que je vous fais passer [a] accompagné de cinq lettres adressées par moi au clergé et au peuple de Carthage, aux martyrs et autres confesseurs. Ce sont les mêmes que j'ai déjà envoyées à plusieurs de nos collègues, dont elles ont reçu l'approbation. Les réponses qu'ils m'ont faites portent que mon sentiment est le leur, et qu'il est en tout conforme à la doctrine catholique ; donnez-en de votre côté le plus possible communication à nos collègues, afin qu'il n'y ait dans toutes les Eglises qu'une même forme d'administration et une règle de conduite uniforme selon le commandement du Seigneur. Je vous souhaite, mon très-cher frère, une parfaite santé.

[a] On croit que cet écrit est le traité intitulé *de Lapsis* (de ceux qui étaient tombés dans la persécution.) Tillemont n'est pas de cet avis ; il soutient que ce traité n'a été composé qu'après la paix, c'est-à-dire environ un an après. (*Mém.*, p. 76.)

XXVII.

AUX PRÊTRES ET DIACRES SUR LA LETTRE PRÉCÉCENTE ET LES DEUX QUI SUIVENT.

Cyprien aux prêtres et aux diacres ses frères, salut.

Le Seigneur parle et dit : *Sur qui jetterai-je les yeux, sinon sur celui qui est humble et pacifique, et qui craint mes paroles*[1] ? Si tel doit être le caractère de tout chrétien, à plus forte raison de celui qui, ayant eu le malheur de tomber dans une faute grave, ne peut espérer de fléchir la justice divine que par une pénitence vraie et par l'humilité la plus profonde. J'ai pris communication de la lettre écrite au nom de tous les confesseurs, avec injonction de la faire parvenir à chacun de mes collègues dans l'épiscopat; lettre par laquelle on m'informe que la paix a été par eux donnée à tous ceux dont la conduite depuis leur chute nous a été déférée. Une si haute question devant être soumise à l'examen et au jugement de tout l'épiscopat, je n'ai point eu la hardiesse de la préjuger et de me constituer seul arbitre dans une cause qui intéresse l'universalité des fidèles. Que l'on s'en tienne préalablement aux lettres que je vous avais envoyées antérieurement. J'en ai fait passer copie à grand nombre d'évêques qui m'ont récrit en donnant leur adhésion

[1] Isaï., LXVI, 2.

à ce que nous avons ordonné, et déclarent qu'il ne doit pas être permis de s'en départir jusqu'à ce que le Seigneur nous ait rendu la paix et avec elle la liberté de nous réunir pour examiner la cause de chacun. Je joins à la présente la lettre que l'évêque Caldonius m'a adressée à ce sujet et ma réponse, désirant que le tout soit connu de nos frères, afin de les animer de plus en plus à la pénitence et que l'on ne se hasarde pas à ajouter une nouvelle offense à la première par une opposition scandaleuse aux règles évangéliques, ainsi qu'à notre juridiction épiscopale, et par le refus de se soumettre à un examen, comme le voudrait la lettre des confesseurs. Je souhaite, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien et que vous vous souveniez de moi. Saluez tous nos frères. Adieu.

XXVIII.

DE SAINT CYPRIEN AU CLERGÉ DE ROME, RELATIVEMENT AUX SIX LETTRES PRÉCÉDENTES.

Cyprien aux prêtres et aux diacres ses frères résidant à Rome, salut.

Depuis la lettre que je vous ai adressée, mes très-chers frères, où je vous exposais ma conduite et vous rendais un compte général de mon administration, il est survenu un événement dont il est important que vous soyez informés : notre frère Lucien, l'un de nos confesseurs à qui nous reconnaissons du zèle et des

mœurs irréprochables, mais peu de science dans les saintes Ecritures, s'est permis certains actes arbitraires. Abusant du crédit qu'il s'était donné auprès d'une multitude ignorante, il a écrit de sa main des billets qu'il distribue indifféremment au nom de Paul; procédé bien différent de celui d'un autre confesseur, Mappalicus [a], dont la mère et la sœur avaient eu le malheur de céder à la persécution. Celui-ci, plein de respect pour la loi évangélique et pour la discipline, s'est abstenu de rien écrire qui pût en blesser les saintes règles, et s'est borné, par un sentiment bien naturel de piété domestique, à demander pour les coupables la grâce de la réconciliation. Saturnin, à la suite de sa glorieuse confession dans la prison où il est encore, a imité la sage réserve de son confrère. Lucien, au contraire, ne s'est pas contenté de répandre des billets écrits par lui au nom de Paul encore vivant, mais, après la mort de ce dernier, il a continué à le faire, sous le prétexte que Paul le lui avait enjoint, oubliant qu'il vaut mieux obéir au maître qu'au serviteur. Il a été de même distribué de ces billets au nom d'un jeune homme nommé Aurèle, qui avait souffert pour la foi, tous écrits par Lucien, parce qu'Aurèle ne savait pas écrire. J'ai essayé d'arrêter les suites d'un pareil désordre, en leur adressant des avis que je vous ai transmis avec la lettre que je vous écrivais, les engageant avec instance à ne pas s'écarter des règles tracées par la loi divine et par l'Evangile. J'avais à peine fait partir ces lettres, qui auraient dû les amener à plus de sagesse et de réserve ; j'ai appris que Lucien avait écrit, au nom de tous les confesseurs, une lettre par laquelle tous les liens de la foi et de la

[a] Celui dont il est parlé dans la lettre XI.

crainte du Seigneur, ses saintes ordonnances, celles de la discipline et de l'Evangile sont à peu près rompues. Il y déclare que tous les confesseurs à l'unanimité avaient accordé la réconciliation à tous ceux qui ont prévariqué, et demande que cette détermination me soit notifiée pour être par moi communiquée aux autres évêques. Je vous en envoie copie. Il est vrai que l'on y lit cette clause : Après que vous aurez pris connaissance de la conduite qu'ils auront tenue depuis leur chute; restriction qui ne servirait qu'à nous mettre en compromis avec les confesseurs, puisque, les informations prises sur la conduite de chacun en particulier, nous nous trouverions obligés de refuser à plusieurs ce que tous prétendent leur avoir été accordé par le commun assentiment des martyrs et des confesseurs. Déjà en effet les germes de cette dissension ont commencé à se manifester. Dans quelques villes de province, les peuples se sont soulevés contre leurs évêques, qu'ils ont contraints à leur donner sans nul délai la grâce qui, disaient-ils, leur avait été accordée par les martyrs et les confesseurs; et à force de cris et d'importunités, ils ont réussi à l'obtenir de la faiblesse de quelques évêques à qui manquait l'énergie et la fermeté nécessaires pour résister à leurs violences. Nous en avons eu aussi parmi nous de ces esprits turbulents qui auparavant nous causaient le plus d'embarras, et que nous nous réservions de juger à notre retour. Echauffés de plus en plus par cette lettre incendiaire de Lucien, ne gardant plus de mesure, ils sont résolus à enlever de vive force ce qu'ils prétendent leur avoir été promis. Je vous envoie la lettre que j'ai adressée à leur sujet aux prêtres de mon Eglise, accompagnée de celle que j'ai reçue de mon collègue Caldonius qui y fait paraître la pureté de sa

foi, et de ma réponse. J'y joins celles de Célérinus, ce généreux confesseur du nom de Jésus-Christ, à Lucien, aussi confesseur, avec la réponse de celui-ci. Vous y verrez quels ont ont été mes soins et mes efforts dans toute occasion, combien le premier fait preuve de sagesse et de modération, de crainte de Dieu et de la plus humble déférence aux saintes règles de notre discipline; combien au contraire le second montre peu de connaissance de nos Ecritures, et avec quelle légèreté il compromet le ministère épiscopal. Car, au lieu que Notre-Seigneur a commandé que l'on baptise les peuples et que l'on remette les péchés au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, baptême qui remet les péchés passés, cet homme, par ignorance sans doute, veut que la réconciliation et la rémission des péchés soient administrées au nom de Paul, qu'il prétend lui en avoir conféré la puissance, ainsi qu'il ne craint pas de le déclarer dans sa lettre à Célérinus. Il oublie que ce ne sont pas les martyrs qui font l'Evangile, mais que c'est l'Evangile qui fait les martyrs. Saint Paul le lui aurait appris, ce vase d'élection qui dans son épître aux Galates s'exprime ainsi : *Je m'étonne que vous abandonniez sitôt celui qui vous a appelés à la grâce pour suivre un autre Evangile, quoique assurément il n'y en ait pas d'autre; mais c'est qu'il y a des gens qui mettent le trouble parmi vous, et qui veulent renverser l'Evangile de Jésus-Christ. Mais quand nous-mêmes ou un ange du ciel vous annoncerait un autre Evangile que celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème. Oui, je vous le dis et vous le répète encore, si quelqu'un vous annonce un Evangile différent de celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème* [1]. Au reste, les lettres que vous nous

[1] Gal., I, 6, 9.

avez fait passer pour notre clergé, aussi bien que celles que les bienheureux confesseurs Moïse, Maxime, Nicostrate, et autres, ont adressées à Saturnin, à Aurèle, où respire toute la sève de l'Evangile, et l'esprit des divins commandements, ne pouvaient venir plus à propos. Dans la pénible situation où nous nous trouvons, obligés de résister par toute la puissance de la foi à la violente cabale qui s'était déclarée contre nous, vos paroles ne nous ont pas été d'un médiocre secours; elles ont été pour nous des paroles tombées du ciel, et prévenaient la réponse que je n'ai pas tardé à vous faire, en me garantissant la parfaite unanimité de sentiments chrétiens qui règne entre vous et nous. Je vous souhaite, mes très-chers frères, que vous soyez toujours en bonne santé.

XXIX.

CYPRIEN A MOÏSE ET A MAXIME, PRÊTRES, ET AUX AUTRES CONFESSEURS SES BIEN-AIMÉS FRÈRES, SALUT.

Il y a bien longtemps déjà, magnanimes et bienheureux frères, que j'avais pressenti la gloire que vous venez d'obtenir par votre foi et votre vertu : recevez les témoignages de ma joie, et mes félicitations de la faveur signalée que le Seigneur vous a faite de vous préparer à recevoir sa couronne par la confession de son nom. C'est vous qui avez marché à la tête de la troupe fidèle; vous qui les premiers avez

déployé les enseignes de la milice céleste; vous qui avez pénétré les âmes d'un saint courage, pour le combat auquel le Seigneur nous a appelés; vous qui, en rompant par la fermeté de votre résistance les premiers efforts de la guerre qui s'était déclarée contre nous, avez déterminé, dès le commencement de l'attaque, les heureux présages qui nous promettaient de si brillantes victoires. Plusieurs ont achevé leur martyre dans les tourments". Vous qui leur survivez, vous n'en avez pas moins part à leur gloire, puisque c'est vous qui les précédâtes dans la mêlée. Il est donc vrai de dire que c'est vous qui avez tissu leurs couronnes; c'est de vos mains qu'ils ont reçu le breuvage de l'immortalité. A ces glorieux préludes de votre confession, ajoutez la rigoureuse observation de la discipline. Vous en avez donné l'éclatant témoignage par votre lettre récemment adressée aux autres confesseurs, par laquelle vous leur recommandez avec instance de demeurer inviolablement fidèles aux maximes sacrées de l'Evangile et à nos saintes traditions, comme étant des sources de vie. C'est là pour vous encore un nouveau titre de gloire et un surcroît de mérite, de ne pas fléchir dans le combat, et de maintenir la vigueur évangélique contre les mains ennemies qui entreprennent d'y porter atteinte. C'est ajouter à l'honneur d'avoir donné de bons exemples, celui d'en répandre l'influence par l'autorité des exhortations. Jésus-Christ, après sa résurrection, envoyant ses apôtres prêcher son Evangile, accompagne l'ordre qu'il leur en fait de ces pa-

« Saint Cyprien n'est pas le seul qui ait célébré le courage de ces saints confesseurs. Il en est parlé dans la Vie du pape Fabien, composée par Damase et par l'historien Eusèbe (liv. VI, ch. 24).

roles : *Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre ; allez donc et enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai commandé*[1]. L'apôtre saint Jean n'avait pas oublié ces paroles, quand il écrivait aux fidèles d'Asie : *Ce qui nous assurera que nous le connaissons, c'est si nous gardons ses commandements. Celui qui dit qu'il le connaît, et qui ne fait pas ce qu'il a commandé, est un menteur, et la vérité n'est point en lui*[2]. Voilà ce que vous pratiquez avec la plus édifiante régularité. Et n'est-ce point là se montrer véritablement le confesseur, le martyr de Jésus-Christ, que de rester attaché inviolablement à la loi, que de ne démentir sur aucun autre point les commandements? Prétendre à l'honneur d'être le martyr de Jésus-Christ quand on viole sa loi, se prévaloir du rang qu'il vous a donné, pour en faire une arme de rébellion contre lui : illusion déplorable. C'est tout à la fois confesser Jésus-Christ et le nier.

J'ai donc, mes très-chers frères, plus d'un sujet de me réjouir pour l'amour de vous; et autant je félicite pour la gloire de leur constance les martyrs qui viennent de consommer leur sacrifice, autant je vous félicite vous-mêmes de la couronne que vous vous êtes acquise par le maintien de notre sainte discipline.

Notre-Seigneur s'est plu à diversifier les bienfaits de sa libéralité, tant par l'invincible fermeté de ses athlètes que par la fidélité de ses ministres. Nous-mêmes nous participons à la gloire que vous vous êtes acquise, et nous estimons bienheureux que Dieu

[1] Matth., xxviii, 18. — [2] I Joan., ii, 3.

ait daigné réserver, aux jours où nous sommes, l'honneur de voir les serviteurs de Dieu éprouvés, et les soldats de Jésus-Christ couronnés. Puissiez-vous vous conserver en parfaite santé. Souvenez-vous de moi.

XXX.

SAINT CYPRIEN A SON CLERGÉ, AU SUJET DES PRÉCÉDENTES LETTRES ENVOYÉES A ROME, DE SATURE ET D'OPTAT, PROMUS LE PREMIER AU GRADE DE LECTEUR, L'AUTRE A CELUI DE SOUS-DIACRE.

Cyprien aux prêtres et aux diacres ses frères, salut.

Désirant, mes très-chers frères, vous tenir au courant de mon administration, je vous envoie copie de la lettre que j'ai reçue de Rome, et de la réponse que j'y ai faite; j'espère que vous en serez satisfaits. Je me suis fait un devoir, vu l'urgence, de vous donner ces diverses communications. Je n'avais à employer pour ma correspondance que des clercs; mais plusieurs n'étant pas sur les lieux, et le petit nombre de ceux qui nous restent pouvant suffire à peine aux besoins du service journalier, je me suis vu dans la nécessité d'en ordonner de nouveaux pour les envoyer. Vous saurez donc que j'ai promu Sature au grade de lecteur, et Optat, qui a signalé sa foi dans la persécution, à celui de sous-diacre[a]. Il y avait déjà

[a] Tous deux étaient de Carthage. Il paraît qu'ils avaient accompagné saint Cyprien dans le lieu de sa retraite.

longtemps que, d'après une délibération prise en commun, nous les avions destinés l'un et l'autre au ministère saint. Le jour de la solennité pascale, nous avions fait lire publiquement Saturc. Nous nous étions de même assurés de la capacité de l'autre, le jour où, réunis à de savants prêtres, nous examinâmes les lecteurs, nous choisîmes parmi eux Optat pour la charge de l'enseignement des catéchumènes; après avoir vérifié s'ils avaient tous deux les qualités nécessaires pour remplir l'office auquel nous les appelions. Je n'ai donc rien fait de nouveau dans votre absence; je n'ai fait qu'exécuter, parce que les circonstances me le commandaient, ce qui se trouvait déjà consenti par une commune délibération[a]. Je souhaite, mes très-chers frères, que vous soyez toujours en bonne santé, et que vous vous souveniez de moi. Saluez tous nos frères. Adieu.

[a] On lit dans le *Traité des devoirs d'un évêque*, par l'abbé Duguet : « La première qualité d'un évêque pour bien conduire » son église, est, qu'il aime à prendre conseil, qu'il ait de l'humilité pour le demander, du discernement pour distinguer » le plus sûr et le meilleur, et de la docilité pour le suivre. » Saint Cyprien est en cela un grand exemple : il avait une lumière et une sagesse fort supérieure à celle de tout son clergé; et néanmoins, dès qu'il fut élu évêque, il prit la résolution de ne rien faire par son esprit, et de prendre toujours » les avis des prêtres de son église. » (N° CVI, pag. 159, édit. de Pavie, 1791.)

XXXI.

LETTRE DU CLERGÉ ROMAIN A SAINT CYPRIEN, RELATIVE A LA CONDUITE QUE LE SAINT ARCHEVÊQUE DE CARTHAGE AVAIT TENUE A L'ÉGARD DE CEUX QUI AVAIENT FLÉCHI DANS LA PERSÉCUTION.

Au pape Cyprien les prêtres et diacres de Rome, salut [a].

S'il est vrai qu'une conscience droite, appuyée du témoignage qu'elle peut se rendre à elle-même de sa fidélité à suivre les règles de la discipline évangélique, et à pratiquer les commandements qui nous viennent d'en haut, se contente d'avoir Dieu seul pour juge de ses actions, sans rechercher les applaudissements des hommes, sans craindre leurs censures, il ne l'est pas moins que l'on a droit à une double louange, lorsqu'au désir de plaire à Dieu, à qui seul on doit compte de sa vie, l'on joint celui d'être approuvé par ses frères. C'est ainsi, mon très-cher frère, que par une modestie ingénieuse vous nous avez donné avis de vos résolutions, moins pour appeler notre examen que pour nous associer aux sentiments qui vous animent, et nous en faire partager avec vous le mérite par l'approbation qu'elles sont sûres d'obtenir; car nous sommes censés avoir tous fait une

[a] Cette lettre fut écrite pendant la vacance du siége de Rome, après la mort du pape Favien.

chose qui se trouve revêtue du commun consentement. Et qu'y a-t-il de plus convenable dans la paix, ou de plus nécessaire en temps de persécution, que de maintenir la vigueur de la discipline, puisqu'on ne peut s'en relâcher que l'on n'erre flottant çà et là emporté par les différentes agitations du monde, et qu'on ne soit en danger de perdre le gouvernail et d'exposer le vaisseau de l'Eglise à s'aller briser contre des écueils, de sorte qu'il deviendrait impossible de la garantir du naufrage, à moins de repousser comme des vagues contraires ceux qui tentent de la troubler, et de s'attacher fortement à sa discipline comme au gouvernail qui la dirige dans la tempête?

Nous n'avions pas attendu les circonstances où nous sommes pour nous bien pénétrer de ces principes, et opposer ces moyens de salut aux efforts des perturbateurs. Notre Eglise a de tout temps manifesté sa foi et son respect pour la discipline, témoin la louange que l'Apôtre lui donne en disant dans son Epître aux Romains que *leur foi était déjà célèbre dans le monde*[1]. Aurait-elle obtenu un aussi glorieux témoignage, si la fermeté de la discipline n'avait dès-lors pris racine dans son attachement à la foi? Combien nous serions coupables de déchoir d'une aussi belle renommée! car il y a moins de honte de ne rien faire d'honorable, que de perdre l'honneur qu'on s'est acquis. Mieux vaudrait en faisant le bien n'être pas connu, que de se voir déshérité du prix de ses bonnes œuvres, faute d'en perpétuer la succession. L'éloge donné aux ancêtres devient alors la condamnation d'une postérité infidèle.

[1] Rom., I, 8.

Nous nous étions déjà assez ouvertement déclarés dans nos précédentes lettres [a], soit à l'égard de ceux qui ont fait une profession publique d'infidélité en donnant des billets authentiquement criminels [b], lâches transactions où la foi n'est pas moins trahie. On échappe en apparence à l'apostasie; on ne donne pas moins dans les piéges du démon. Souscrire des billets qui portent le nom de Jupiter, de Mars, de quelque autre profane divinité, consentir à en recevoir du magistrat, n'est pas moins coupable que de se présenter devant leurs autels, ou de laisser croire qu'on aurait offert en leur honneur un sacrilége encens, quand même on n'aurait point paru

[a] *Dans nos précédentes lettres.* Il faut que celles-là ne nous soient pas parvenues, puisque celle-ci est la première où il soit fait mention des libellatiques ou des sacrificateurs aux idoles.

[b] *Des billets authentiquement criminels*, tels que celui-ci, rapporté par saint Cyprien dans sa lettre à Antonien (lettre LI): « Je n'ai point sacrifié personnellement aux idoles, seulement » je me suis présenté devant le magistrat, ou bien j'ai envoyé » un autre à ma place, offrant de l'argent pour me racheter » (c'est l'expression de Tertullien), et j'en ai reçu la reconnaissance. » Coupable transaction, qui excitait à bon droit le zèle du sacerdoce catholique. D'où vient que le plus éloquent interprète qui ait existé jamais de notre vénérable antiquité, s'écrie dans un de ses sermons sur la force toute divine imprimée par l'Esprit saint à son Eglise: « C'est pourquoi Tertullien s'étonne » qu'il y eût des chrétiens assez lâches pour se racheter par » argent des persécutions qui les menaçaient, et vous allez entendre, poursuit ce grand homme, des sentiments vraiment » dignes de l'ancienne Eglise et de l'esprit du christianisme: » *Christianus pecunia salvus est, et in hoc nummos habet ne patiatur, dum adversus Deum dives erit.* O honte de l'Eglise! un » chrétien sauvé par argent! un chrétien riche pour ne souffrir » pas! A-t-il donc oublié que Jésus s'est montré riche pour lui » par l'effusion de son sang? Ne vous semble-t-il pas qu'il lui » dise: Toi qui t'es voulu sauver par ton or, dis-moi, chrétien, » où était ton sang? » Bossuet, *Serm. du jour de la Pentecôte*, t. IV, édit. de Versailles, p. 176.

personnellement [a]. On n'est pas exempt de crime quand on a satisfait à l'intention de celui qui le commandait; on n'y participe pas moins, lorsque, ne l'ayant pas commis d'une manière directe, on prête son nom à des actes publics où vous êtes dénoncé comme ayant abjuré la foi chrétienne. Qui s'enveloppe de trompeuses évasions et d'excuses mensongères, y a déjà renoncé; il a beau prétexter n'avoir pas acquiescé à des lois ni à des décrets en opposition avec l'Evangile, c'en est assez qu'il ait voulu paraître y avoir obéi pour être réputé l'avoir fait [b]. Dieu préserve notre Eglise romaine de relâcher jamais sous aucun prétexte le nerf de la discipline, et de renverser par une facilité profane la majesté de la foi [c]; au risque de hasarder des remèdes qui seraient bien loin de produire leur effet, d'envenimer par une fausse compassion les blessures déjà reçues, et de précipiter la ruine des malades en leur enlevant la ressource de la pénitence : indulgence funeste qui ferait du médecin lui-même le complice du mal qu'il aigrit, au lieu de le guérir. Ce n'est pas là soigner son malade, c'est l'assassiner.

Les confesseurs que la foi avait réunis pour la défense de l'Evangile, relégués ici par suite de leur

[a] Il y en avait qui se faisaient représenter par des étrangers, d'autres qui se faisaient exempter de comparaître, en payant une somme d'argent.

[b] *Pour être réputé l'avoir fait.* Ici le texte latin est étrangement embarrassé, comme dans plus d'un autre endroit de cette lettre. Pour l'éclaircir, nous avons profité des leçons que nous ont fournies les doctes commentaires de Fell, de Rigaut et de Pamelius.

[c] *De renverser par une facilité profane la majesté de la foi.* Le texte n'était pas moins altéré dans cet endroit. Une anecdote précieuse, c'est qu'il a été rétabli de la manière la plus satisfaisante par Marguerite, fille de Thomas Morus.

confession, vous ont écrit dans les mêmes termes; comme nous, ils revendiquent les droits de la discipline évangélique, et condamnent ces demandes injurieuses à l'Eglise. En agir autrement, c'eût été énerver la discipline, lui porter des coups difficiles à réparer; et à qui convenait-il mieux de maintenir la vigueur de nos institutions, qu'à des hommes qui s'étaient exposés généreusement aux plus affreuses tortures et à toutes les fureurs de la persécution, de peur de déroger à la gloire de leur confession, et de compromettre la cause de l'Evangile? Car celui qui ne sait pas garder le titre en vertu duquel il possède le bien dont il jouit, aliène à la fois et sa propriété et le titre qui la fonde. Recevez ici nos actions de grâces, de ce que vos lettres ont porté la lumière dans les noirs cachots où gémissent nos captifs; elles vous rendaient présent au milieu d'eux, ranimaient leur foi et leur courage; elles ont enflammé dans leurs âmes le désir de la gloire céleste, et nous donnent l'espoir de leur persévérance; en sorte qu'après Dieu, c'est à vous que sera dû l'honneur d'un aussi magnanime héroïsme. Mais pour en revenir à notre point de départ, vous trouverez ici copie des lettres que nous avons fait passer en Sicile [a], quoique peut-être il fût plus convenable d'ajourner toute l'affaire jusqu'à ce que nous ayons pu donner un successeur à Fabien, d'illustre et sainte mémoire [b], afin que par son autorité il puisse régler ce qui concerne la cause des laps, bien que nous

[a] *Les lettres que nous avons fait passer en Sicile.* Elles nous manquent.

[b] Il eut pour successeur Corneille, dont l'élection fut longtemps suspendue, tant par le schisme de Novatien que par la persécution.

pensions comme vous que, pour une affaire d'une si haute importance, il serait à propos d'attendre que la paix ait été rendue à l'Eglise, afin d'en pouvoir délibérer en commun [a], en prenant l'avis des évêques et des prêtres, des diacres, des laïques même restés constamment fidèles; car il nous semble que ce serait nous rendre odieux et nous exposer à une étrange responsabilité que, là où il y a tant de coupables, il n'y eût pas un aussi grand nombre de juges, et qu'un seul prononçât sur un crime commis par tant de personnes. Un décret ne saurait être ferme, à moins d'être revêtu du consentement général. Voyez, partout la plus effrayante désolation, partout les chutes les plus déplorables. Il faut donc que les mesures à prendre soient en harmonie avec la grandeur du crime. Le remède doit être en proportion avec le mal; le traitement se mesure sur la blessure. Ce qui l'avait causée, c'était une témérité aveugle qui avait fait méconnaître le danger. Par la même raison : qui veut la guérir doit éviter une pareille faute et employer, au contraire, toutes les pré-

[a] C'était là l'usage apostolique de l'Eglise; une foule de monuments l'atteste. Fénelon (*Disc. pour le sacre de l'élect. de Col.*, t. IV, édit. Boullage, p. 299) appuie cette discipline, tant par saint Cyprien, dont il justifie la coutume, que par les sages réflexions dont il fait précéder ce qu'il en cite. Massillon (*Disc. synod. Confer. eccles.*, t. II, p. 198) s'appuie de même de l'autorité de saint Cyprien et de tout son siècle. Cependant saint Cyprien, ainsi que les prêtres de Rome, en se faisant un devoir de consulter le clergé dans toutes les matières importantes, ne se faisaient point une loi de s'y assujettir. Ils connaissaient trop bien l'esprit et l'indépendance de l'épiscopat établi par Jésus-Christ, également loin de la domination et de la servitude. C'est ce qu'établit solidement l'auteur de la *Défense des droits des évêques* contre certaines prétentions modernes. (*Voy.* Gorgne, t. I, p. 94 et 165.)

cautions possibles pour ne pas compromettre son jugement et s'exposer au blâme universel. Réunissons donc tous nos efforts, prions, gémissons, tant nous-mêmes qui avons eu jusqu'ici le bonheur d'échapper à la tempête, que ceux qui ont eu le malheur d'y faire naufrage. Demandons pour ceux qui sont tombés qu'ils se relèvent, pour ceux qui sont debout qu'ils persévèrent. Que les premiers reconnaissent l'énormité de leur faute, et comprennent bien qu'il ne suffit pas d'un moment de repentir et d'un commencement de pénitence, mais que l'indulgence ne s'accorde qu'à son accomplissement. Autrement ce serait jeter l'Eglise dans de nouveaux troubles, et susciter une persécution intérieure. On a besoin de faire preuve de retenue, quand on a péché par défaut de retenue. Qu'ils frappent aux portes de l'Eglise, ils font bien, mais qu'ils ne les enfoncent pas; qu'ils se présentent sur le seuil, mais sans oser le franchir; qu'ils veillent à l'entrée du camp céleste, mais avec l'armure de la modestie, comme doivent le faire des déserteurs qui ont besoin de grâce. Que leurs prières imitent les sons pacifiques de la trompette, non les accents guerriers du clairon quand il sonne la charge. Qu'ils prennent en main les traits de la modestie; qu'ils ramassent le bouclier de la foi, que la peur de la mort leur avait fait lâchement abandonner; qu'ils se montrent armés contre l'ennemi du salut, non contre l'Eglise qui gémit de leur défection. Ce qui les servira le mieux, c'est la modestie, l'humilité, la patience accompagnée des œuvres; qu'ils intercèdent par leurs larmes; qu'ils nous députent des douleurs vraies, non des émissaires ; qu'ils fassent entendre le cri du gémissement, non la voix des avocats. Que s'ils ont en effet un repentir sincère, et le sentiment

profond de la blessure mortelle qu'ils ont faite à leur âme, qu'ils rougissent même de demander : si ce n'est qu'il y aurait plus de péril et de honte à s'abstenir de demander ; toujours que ce soit dans l'extérieur de pénitent, dans le temps convenable, suivant le délai prescrit par la loi, avec le langage de suppliants et l'humble accent de la prière, pour fléchir, non pour irriter celui à qui elle s'adresse. Qu'ils ne perdent pas de vue que si le Seigneur est miséricordieux, il n'est pas moins juste ; et que s'il est écrit : *Je vous ai remis en entier votre dette parce que vous m'en avez prié*, il l'est également : *Celui qui me renoncera devant les hommes, je le renoncerai devant mon Père et devant ses anges* [1]. Sans doute que Dieu est indulgent, mais il veut aussi que l'on observe avec fidélité chacun de ses commandements ; qu'il nous convie tous à la salle du banquet, mais que celui qui ose s'y présenter sans avoir la robe nuptiale, doit s'attendre à être rejeté dehors pieds et mains liés. S'il y a un paradis, il y a aussi un enfer ; il y a un lieu de rafraîchissement et de paix, un lieu d'une lumière inaccessible ; mais il y a aussi un séjour destiné à d'éternels supplices, où règne une nuit sans fin et une impénétrable obscurité. Afin de garder un sage tempérament, après de longues délibérations prises avec un assez grand nombre d'évêques, tant des églises voisines que des diocèses étrangers, que la persécution a contraints de venir chercher asile près de nous, nous avons arrêté qu'il ne soit rien innové avant l'élection de l'évêque, et que la cause soit laissée indécise à l'égard de ceux qui peuvent attendre ; et qu'à l'égard de ceux qui

[1] Matth., XVIII, 32. — [2] Luc., XII, 9.

seraient surpris de quelque maladie mortelle, s'ils ont donné les marques non équivoques d'un véritable repentir, il leur soit accordé la grâce de la réconciliation, en les renvoyant au jugement de Dieu qui saura bien discerner leurs véritables sentiments et juger de leurs dispositions réelles. Tout ce que nous avons à faire, c'est d'éviter et que les méchants ne se prévalent de notre indulgence, et que les vrais pénitents n'aient à se plaindre d'une trop rigoureuse sévérité. Nous souhaitons, très-heureux et très-glorieux père, que vous vous portiez toujours bien en Notre-Seigneur, et que vous vous souveniez de nous.

XXXII.

RÉPONSE A LA LETTRE XXIX, PAR MOÏSE, MAXIME, PRÊTRES; NICOSTRATE ET RUFFIN, DIACRES, ET D'AUTRES.

Les prêtres Moïse et Maxime, les diacres Nicostrate et Ruffin, et autres confesseurs qui sont avec eux, au pape Cyprien, salut.

Après avoir eu, notre très-cher frère, trop fréquemment a gémir de la chute d'un grand nombre de nos frères, que nous avons vus succomber dans plusieurs lieux du monde, si nos cœurs en sont profondément affligés, nous avons éprouvé aussi une bien douce consolation en lisant la lettre que vous nous avez adressée [a]. Elle a ranimé nos espérances et dissipé nos chagrins. Nous en avons conclu que Dieu

[a] *Voy.* plus haut, page 114.

ne nous retenait si longtemps dans les liens de la captivité, qu'afin qu'étant instruits et animés par vos exhortations, nous puissions gagner plus aisément la couronne qui nous est destinée. Ç'a été pour nous le rayon d'une lumière pure qui vient à briller au milieu d'une profonde nuit, un breuvage délicieux pour nos âmes altérées, un aliment plein de substance qui leur a rendu la vigueur et la force nécessaire pour faire tête à l'ennemi. Le Seigneur vous en récompensera, il vous paiera abondamment de votre charité. Celui qui a exhorté les autres à souffrir ne mérite pas moins d'être couronné que celui qui a souffert. Peut-être même y a-t-il plus de gloire à bien instruire qu'à bien apprendre; car la docilité du disciple suppose l'habileté du maître. Votre lettre, nous le répétons, notre très-cher frère, nous a comblés de consolation et de joie, surtout parce que vous y relevez merveilleusement, non pas la mort, mais la glorieuse immortalité de nos saints confesseurs; et certes une fin si honorable ne demandait pas moins qu'une plume aussi exercée que la vôtre pour nous mettre sous les yeux les choses telles qu'elles s'étaient passées. En vous lisant nous avions sous les yeux les triomphes mêmes que vous décrivez; nous suivions les glorieux confesseurs jusqu'à leur entrée dans le ciel où ils allaient prendre rang parmi les anges; il nous semblait entendre Jésus-Christ lui-même leur rendant témoignage auprès de Dieu son Père. Aussi la perspective de leurs félicités excite-t-elle dans nos cœurs le plus vif désir de les partager. Est-il en effet une plus belle gloire, est-il une félicité plus désirable à obtenir de la divine miséricorde, que de mourir sous les coups des bourreaux en confessant le nom du Seigneur; que de proclamer la divinité de Jésus-Christ,

au milieu des plus cruelles tortures que puisse inventer la tyrannie; et d'un corps mutilé, déchiré, tombant en lambeaux, exhaler une âme libre encore; que de quitter le monde pour s'élancer vers le ciel, se retirer du milieu des hommes pour se retrouver au milieu des chœurs célestes, uni à jamais à Jésus-Christ dans sa gloire comme on le fut à sa passion, de porter aux pieds du juge suprême une conscience pure, en refusant d'obéir à des lois sacriléges et rendant hautement témoignage à la vérité; de secouer toutes les chaînes du siècle pour aller jouir au sein de Dieu, d'un immuable affranchissement, et prendre aussitôt possession du royaume des cieux; que de triompher de la mort, cet objet d'épouvante pour tous; de conquérir l'immortalité par la mort même? Jésus-Christ, pour nous exciter au combat, faisait retentir à notre cœur ces paroles de son Evangile : *Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi; et celui qui ne porte pas sa croix pour me suivre n'est pas digne de moi.* Et encore : *Heureux ceux qui auront été persécutés pour la justice! car le royaume du ciel est à eux. Estimez-vous bien heureux quand les hommes vous persécuteront et vous haïront. Rejouissez-vous et tressaillez d'allégresse, car c'est ainsi que leurs pères ont persécuté les prophètes qui sont venus avant vous. Ils vous traîneront par-devant les rois et les puissants; le frère fera mourir son frère, le père son fils; il n'y aura de sauvé que celui qui aura persévéré jusqu'à la fin. Je donnerai au vainqueur de siéger sur mon trône, comme, ayant été moi-même victorieux, je me suis assis avec mon Père sur son trône*[1]. L'Apôtre de son côté nous faisait entendre ces

[1] Luc., XXIV, 27. — Matth., V, 10. — *Ib.*, 12. — *Ib.*, 22. — Apoc. III, 21.

paroles : *Qui nous séparera de la charité de Jésus-Christ? sera-ce l'affliction, ou les déplaisirs, ou la persécution, ou la faim, ou la nudité, ou les périls, ou le fer et la violence, ainsi qu'il est écrit : On nous égorge tous les jours pour l'amour de vous, Seigneur, on nous regarde comme des brebis destinées à la boucherie. Mais nous surmontons tous ces maux pour l'amour de celui qui nous a aimés* [1].

Enflammés par ces paroles comme par autant d'ailes de feu, non-seulement les ennemis de la vérité ne nous inspirent aucune crainte, mais nous les défions. Mais par cela seul qu'ils ne nous ont pas intimidés, nous les avons vaincus; nous foulons sous les pieds les sacriléges édits portés contre la vérité. Que si nous n'avons pas encore eu l'honneur de verser notre sang, nous étions prêts à le répandre. Que l'on ne se méprenne pas sur la réserve dont on a usé à notre égard, pour en faire honneur à une prétendue clémence qui nous est funeste, en mettant obstacle à notre gloire, et reculant l'époque où il nous sera donné de jouir de la vue de Dieu. En pareil cas, la foi demandait qu'il n'y eût point de trêve au combat et que le martyre fût consommé : il y eût eu alors de la clémence. Demandez donc pour nous au Seigneur, notre très-cher frère, qu'il nous fortifie de plus en plus, et que, comme un bon capitaine, après avoir exercé et éprouvé ses soldats dans la prison ainsi que dans un camp, il nous mène sur le champ de bataille, qu'il nous couvre de sa puissante armure, qu'il nous revête, selon l'expression de saint Paul, de la cuirasse de la justice pour résister à toutes les attaques de l'ennemi, du bouclier de la foi impénétrable à ses coups, du casque invulnérable du salut; qu'il

[1] Rom., VIII, 35, 36.

nous mette en main ces traits vainqueurs, ce glaive du salut qui brave tous les dangers. A qui devons-nous plutôt nous adresser pour obtenir ce bienfait, qu'à un aussi illustre évêque? n'est-ce pas au grand prêtre que les victimes doivent demander secours?

Nous avons encore un autre sujet de joie; c'est que, contraint par la nécessité des temps de vous tenir éloigné de vos frères, vous n'avez manqué à aucun des devoirs de votre ministère, encourageant les confesseurs par de fréquentes lettres, fournissant à tous leurs besoins par des sacrifices personnels, vous rendant en quelque sorte présent à tous. Certes on ne vous accusera pas d'être de ces lâches déserteurs qui s'enchaînent à l'oisiveté. Ce que nous aimons encore à publier, avec un sentiment de joie particulier, c'est la vigueur que vous avez déployée dans la censure de ceux qui, perdant le souvenir de leur prévarication, avaient dans votre absence extorqué la paix des prêtres par des demandes téméraires et précipitées, et ceux qui, au mépris des saintes règles tracées par l'Evangile, n'avaient pas craint de *donner le saint du Seigneur aux chiens, et de jeter les perles devant les pourceaux*[1]; au lieu que, comme vous le dites fort bien, il faut user de beaucoup de retenue et de circonspection, lorsqu'il s'agit d'un crime aussi grave qui a fait de prodigieux ravages par toute la terre, et pour cela consulter les évêques, les prêtres, les diacres, les confesseurs, les laïques même qui n'avaient pas fléchi. Indulgence coupable, toute profane : sous le prétexte de réparer les ruines de l'édifice, elle n'est propre qu'à en faire de nouvelles. En pardonnant aux pécheurs avec cette facilité, on

[1] Matth., VII, 6.

leur fait perdre la crainte des jugements de Dieu, tandis qu'il faudrait ménager leurs dispositions, les entretenir dans l'espérance de la réconciliation, les pénétrer de l'énormité de leur faute, en leur mettant sous les yeux les oracles de nos livres saints. Et tant s'en faut qu'ils doivent tirer avantage de leur nombre; c'est cela même qui doit exciter à les réprimer. Ce n'est pas la multitude des coupables qui diminue la faute, c'est une timide et modeste réserve, c'est la patience, l'observation des règles, l'humilité, l'obéissance qui se soumet au jugement des supérieurs et se résigne à leurs décisions; voilà les marques d'un vrai repentir qui peut seul cicatriser la plaie et réparer le mal, surtout quand il est encore dans son effervescence. Le médecin ne met point ses malades au même régime que ceux qui se portent bien; il retranche aux premiers la nourriture, parce qu'elle irriterait la fièvre au lieu de la calmer, et que telle maladie qui céderait bientôt à la diète, s'entretient et se prolonge par l'intempérance. Commencez donc par laver dans les larmes de la pénitence ces mains souillées par des sacrifices impies, purifiez par le langage de l'humilité cette bouche que des viandes criminelles ont infectée. Il faut un renouvellement de cœur, une consécration absolue; il faut des gémissements, des larmes en abondance pour expier ces criminels regards portés sur les idoles. Les maux ne se corrigent bien que par la patience; le malade doit lutter longtemps contre la douleur pour la guérir; une plaie trop tôt recouverte est mal fermée, et une guérison trop prompte est sujette aux rechutes; l'incendie peut se rallumer si l'on n'a pas eu l'attention d'en étouffer les moindres étincelles. Eh qui consentira désormais à braver l'horreur des cachots pour la

confession du nom de Jésus-Christ, s'il n'y a nul risque à courir pour ceux qui l'ont renié? où seront les confesseurs qui oseront exposer glorieusement leur vie, si les lâches qui ont trahi leur foi ne sentent pas la grandeur de leur faute? Que s'ils montrent tant d'impatience, s'ils demandent la communion avec un empressement auquel il nous est impossible de céder, qu'ils ne s'en prennent qu'à eux seuls; ils ont tort de se plaindre; leurs murmures ne peuvent rien contre la vérité. Il ne tenait qu'à eux de conserver paisiblement ce qu'aujourd'hui ils s'efforcent d'obtenir par violence. S'ils étaient si jaloux d'être dans la communion de Jésus-Christ, que ne confessaient-ils le nom de Jésus-Christ? Nous souhaitons, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien et que vous vous souveniez de nous.

XXXIII.

SAINT CYPRIEN A SON CLERGÉ RELATIVEMENT AUX LETTRES PAR LUI ENVOYÉES A ROME OU REÇUES DE CETTE VILLE.

Cyprien aux prêtres et aux diacres ses frères, salut.

Désirant que vous eussiez connaissance des lettres que j'ai adressées au clergé de Rome et que j'en ai reçues, aussi bien que des réponses faites à mes lettres par Moïse, Maxime, prêtres, Nicostrate et Rufﬁn, diacres, et les autres confesseurs détenus dans les fers, je vous ai fait parvenir copie de chacune d'elles,

je vous engage à les répandre parmi nos frères. Vous les communiquerez aussi aux évêques étrangers, aux prêtres et aux diacres qui se rencontreront à Carthage. S'ils veulent en tirer copie, et les faire connaître dans leur pays, qu'ils soient libres de le faire ; j'ai même donné ordre au lecteur Sature, notre frère, de les laisser transcrire à tous ceux qui le désireront, afin que toutes les églises suivent en ce point une conduite uniforme. Pour ce qui nous reste à régler, nous en traiterons plus à fond en commun, quand Dieu nous permettra de nous réunir. Je souhaite, mes très-chers frères, que vous jouissiez toujours d'une bonne santé ; saluez tous mes frères. Adieu.

XXXIV.

SAINT CYPRIEN A CEUX QUI, APRÈS ÊTRE TOMBÉS, LUI AVAIENT ÉCRIT RELATIVEMENT A LA PAIX DONNÉE AU NOM DU MARTYR PAUL.

Cyprien à ceux qui sont tombés.

Notre souverain législateur, dont nous devons observer les commandements avec crainte et fidélité, voulant établir l'autorité de l'épiscopat et le gouvernement de son Église, adresse à Pierre ces paroles : *Je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront*

pas contre elle; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux; et ce que tu auras lié sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu auras délié sur la terre sera délié dans le ciel [1]. C'est de là que sont provenus le ministère épiscopal et la discipline de l'Église tels que nous les voyons existants dès l'origine et maintenus dans la succession des âges. L'Eglise est fondée sur l'épiscopat, et toute sa juridiction s'exerce par l'autorité des évêques. Telle étant la constitution que Jésus-Christ a donnée à son Eglise, donc, l'Eglise consistant dans l'évêque et dans le clergé et dans tous ceux qui sont demeurés attachés fermement à la foi de l'Eglise de Jésus-Christ, je m'étonne que quelques personnes aient porté l'oubli des principes et des convenances jusqu'à m'écrire de la manière qu'elles ont fait. Car à Dieu ne plaise, et certes la miséricorde et la puissance divine ne le permettront pas, que l'Église soit appelée jamais un rassemblement de prévaricateurs [a], vu qu'il est écrit : *Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants* [2]. Le plus ardent de nos vœux est sans doute que tous reçoivent la vie, ou la recouvrent, quand ils ont eu le malheur de la perdre; et c'est là le bienfait que nous ne cessons de demander avec larmes. Mais s'il plaît à quelques particuliers, après qu'ils ont eu la faiblesse de succomber dans la persécution, de se dire l'Église et de prétendre qu'elle soit en eux et parmi eux, que reste-t-il, sinon que nous les conjurions à notre tour de vouloir bien nous recevoir dans l'Église? La première

[1] Matth., XVI, 18.

[a] *Ecclesia dicatur* LAPSORUM *numerus*, par opposition à ce qu'il vient de dire : *Quando Ecclesia in episcopo et clero et in omnibus* STANTIBUS *sit constituta.*

[2] Matth., XXII, 32.

condition pour satisfaire à Dieu, quand on a péché aussi grièvement, c'est d'être soumis, modeste, patient. On n'écrit pas au nom de l'Église, et l'on n'oublie point que c'est à l'Église que l'on écrit. D'autres de ceux qui étaient dans le même cas m'ont écrit aussi, mais humbles, résignés, pénétrés de la crainte du Seigneur, jaloux, comme ils l'avaient toujours fait, de rendre à l'Église un éclatant hommage, fidèles à rapporter à Dieu l'honneur de tout ce qu'ils faisaient de bien, parce qu'ils avaient lu parmi ses saints oracles cette maxime : *Après que vous aurez fait tout cela, dites : Nous sommes des serviteurs inutiles ; nous n'avons fait que ce que nous étions tenus de faire* [1]. Ils avaient aussi à produire des billets reçus de la main des martyrs; et toutefois, désirant que leur satisfaction fût agréée par le Seigneur, ils m'ont écrit avec humilité qu'ils reconnaissaient leur faute, qu'ils en avaient un repentir sincère, qu'ils ne consentaient point à une aussi brusque réconciliation, due à d'exigeantes importunités; mais qu'ils attendaient que nous fussions sur les lieux, nous assurant qu'ils seraient bien plus touchés de recevoir de nos mains à notre retour le bienfait de la réconciliation. Combien je les en ai félicités! Notre-Seigneur en est témoin; il a daigné me faire connaître par révélation tout ce qu'une pareille humilité leur donne de droits à la clémence divine. Comme il n'y a pas longtemps que leur lettre m'est parvenue, et que depuis vous m'avez écrit dans un autre sens, je vous prie de me marquer particulièrement ce que vous désirez, et que chacun de ceux qui m'ont écrit veuillent bien signer de leur nom et me le transmettre ; car il est bon que je sache

[1] Luc., XVII, 10.

ceux à qui je dois répondre en raison des circonstances et de mes faibles lumières [a]. Je souhaite, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien, et que vous vous gouverniez avec calme et sagesse selon le commandement du Seigneur. Adieu.

XXXV.

DE SAINT CYPRIEN A SON CLERGÉ, AU SUJET DE GAÏUS, PRÊTRE DE DIDDE, ET QUELQUES AUTRES QUI COMMUNIQUAIENT AVEC LES LAPS.

Cyprien aux prêtres et aux diacres ses frères, salut.

Vous avez agi régulièrement, mes très-chers frères, et avec la sage sévérité voulue par la discipline, en refusant de communiquer avec Gaïus, prêtre de Didde [b], et avec son diacre, sur l'avis de ceux de mes collègues qui se trouvaient sur les lieux, parce qu'ils communiquaient avec les laps et qu'ils recevaient leurs oblations, malgré les remontrances qui leur en

[a] Nous n'avons plus ces lettres, qui auraient jeté un grand jour sur toute cette affaire. Pamelius.

[b] Bourg aux environs de Carthage. Gaïus en était curé, ayant un diacre pour vicaire. Fell, *not. in Cypr.*, p. 217.

Nous lisons Gaïus avec les éditeurs d'Oxfort. Tillemont et Dom Ceillier lisent Caïus. On croit qu'il fut un des cinq prêtres qui s'unirent à Novat et à Félicissime dans leur révolte contre saint Cyprien.

avaient été faites itérativement, ainsi que vous me l'avez mandé; ils n'en ont pas moins persévéré opiniâtrément dans leur criminelle résistance, et ils ont réussi à tromper quelques-uns de nos frères parmi le peuple. Désirant en toute humilité pourvoir à leur salut, et les servir non en les flattant, mais en observant les saintes règles de la foi chrétienne, nous les exhortons à faire de dignes œuvres de pénitence, à conjurer par leurs gémissements et par leurs larmes la justice du Seigneur, en se rappelant ces paroles de son Écriture : *Souvenez-vous d'où vous êtes tombé, et faites pénitence*[1]; et ces autres paroles : *Lorsqu'étant converti, vous gémirez, alors vous serez sauvé, et vous saurez quel était l'état où vous étiez*[2]. Or, comment *gémir*, comment faire *pénitence*, quand des prêtres viennent arrêter la source de ces larmes et de ces gémissements par l'indiscrète complaisance qu'ils mettent à communiquer avec les coupables? Ils ne savent pas qu'il est écrit : *Ceux qui vous disent heureux vous trompent, ils égarent vos pas*[3]. Nous avons beau proposer de salutaires remèdes, et donner des conseils puisés dans la vérité : ils restent sans fruits, parce que la voix des flatteurs y met obstacle. Il en est des maladies spirituelles comme de celles qui affectent le corps : on repousse des aliments ou des breuvages qui répareraient la santé, on s'effraie de leur amertume, on s'en dégoûte, pour des recettes qui flattent le palais; et l'on expose sa vie, on meurt victime de son indocilité et de son intempérance. Le sage médecin qui nous aurait sauvés est sacrifié à l'empirique qui vous abuse par de fallacieuses espérances. Ne vous départez donc point des utiles in-

[1] Apoc., II, 5. — [2] Ezech., XXXIII. — [3] Isaï., III, 12.

structions que je vous donne par mes lettres ; faites-en part à ceux de mes collègues déjà réunis à Carthage ou qui pourront s'y rencontrer, afin que tout se fasse de concert et d'un commun consentement pour la guérison de ceux qui sont tombés. Nous nous proposons de nous adjoindre à eux, et de tout examiner avec le plus grand soin d'une manière définitive, aussitôt qu'il plaira à la divine miséricorde de faciliter notre retour. Si, en attendant, quelqu'un des prêtres ou diacres de notre Église, ou quelque étranger avait la témérité de communiquer avec les laps avant que nous nous soyons prononcés à ce sujet, qu'il soit retranché de notre communion jusqu'à ce qu'il puisse nous rendre compte des motifs d'une conduite aussi vraiment téméraire en présence de tous les évêques rassemblés.

Vous avez souhaité que je m'expliquasse également au sujet des sous-diacres Philamène et Fortunat, ainsi que de l'acolyte Favorin, qui, après s'être retirés quelque temps, sont revenus à nous. Je n'ai pas cru devoir juger seul dans cette affaire, vu que plusieurs de nos clercs sont encore éloignés, et n'ont pas jugé à propos de reprendre leur service. Cette question méritera d'être mûrement examinée, non-seulement en présence de mes collègues, mais par-devant tout le peuple. Il sera bon d'y apporter toute la modération possible, afin que les dispositions arrêtées à cet égard puissent désormais servir de règle pour toute l'Église. Tout ce que je demanderai ici, c'est qu'ils s'abstiennent de recevoir les distributions d'usage pour chaque mois, non comme privés de la participation au ministère ecclésiastique, mais pour attendre à régler toutes choses, que nous soyons rendus à notre l'Église. Je souhaite, mes très-chers frères, que

vous jouissiez continuellement d'une parfaite santé. Saluez tous nos frères. Adieu.

XXXVI.

DE SAINT CYPRIEN AU CLERGÉ DE ROME, A L'OCCASION DES MÊMES LAPS QUI SE PRÉVALAIENT DE LA PAIX QUI LEUR AVAIT ÉTÉ DONNÉE PAR LE MARTYR PAUL.

Cyprien aux prêtres et aux diacres résidant à Rome, salut.

Les lois de la fraternité générale et du bon ordre demandent, mes très-chers frères, que je ne vous laisse rien ignorer de ce qui survient parmi nous, afin qu'il puisse être délibéré par le suffrage commun sur tout ce qui intéresse l'administration ecclésiastique. Par ma dernière lettre que je vous ai adressée par nos frères le lecteur Sature et le diacre Optat [a], je vous informais de l'entreprise notoire à laquelle s'étaient portés quelques-uns de nos frères, refusant de se soumettre à la pénitence et de satisfaire à la justice du Seigneur. Ils m'ont écrit non pour me demander la grâce de la réconciliation, mais comme en ayant été déjà mis en possession par une prétendue concession de Paul qui l'aurait donnée à tous, comme vous pouvez le voir dans la lettre

[a] Les mêmes dont il a été parlé plus haut, lettre XXX.

qu'ils m'ont écrite, dont je vous ai fait passer copie ainsi que de ma réponse, et d'une autre lettre pour mon clergé. Si leur témérité ne cède ni à nos instances réunies, ni aux moyens de salut que nous proposons, nous userons de l'autorité que Jésus-Christ nous a donnée dans son Évangile [a]. Je vous souhaite, mes très-chers frères, une bonne santé.

XXXVII.

LES PRÊTRES ET DIACRES DE L'ÉGLISE ROMAINE A CYPRIEN, ÉVÊQUE [b], SALUT.

La lecture de vos lettres, mon très-cher frère, nous a contristés doublement, en nous apprenant d'abord que la persécution ne vous laisse pas un moment de repos, ensuite que l'impatience des persécuteurs va jusqu'à des emportements qui peuvent la rendre dangereuse. Quelle que soit pourtant notre douleur, le poids n'a pas laissé d'en être soulagé par les témoignages que vous donnez d'une vigueur sacerdotale et d'une sévérité telle que le veut la discipline évangélique, pour réprimer efficacement la coupable ardeur de quelques personnes et les exhorter à la pénitence, seule voie qui les puisse ramener au salut. Peut-on

[a] *Celui qui n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit pour vous comme le païen et le publicain.* (Matth., XVIII, 17.)

[b] *Cypriano papæ.* Voyez la note 1 de la lettre VIII.

s'étonner assez d'entendre des hommes qui se sont rendus coupables d'une aussi impardonnable lâcheté, et dans les déplorables circonstances où nous sommes, demander la paix du ton qui l'exige, prétendre même l'avoir déjà obtenue du Ciel? Mais si déjà ils l'ont reçue, pourquoi la demander encore? S'ils ne l'ont pas, puisqu'ils la demandent, pourquoi ne pas l'attendre du jugement de ceux auprès de qui ils la sollicitent? L'auraient-ils reçue d'ailleurs? Mais qu'ils confrontent celle dont ils se vantent, avec les lois de l'Evangile, qui peut seul la rendre valable. Or, comment ce qui blesse la vérité évangélique pourrait-il être d'accord avec l'Evangile? Qui dit grâce et indulgence, suppose une faveur qui n'a rien de contraire à celui dont on demande à se rapprocher. Si donc ce que l'on demande met en opposition avec Dieu, il s'ensuit nécessairement qu'il n'y a plus de grâce, plus de rapprochement; le bienfait est nul, et l'indulgence illusoire. Où donc tendent leurs efforts? S'il est vrai, comme ils le prétendent, que les martyrs ordonnent autre chose que ce qu'ordonne l'Evangile, voilà la majesté de l'Evangile foulée aux pieds, anéantie. Si quelque disposition nouvelle peut prévaloir contre son autorité, dans ce compromis, que devient leur propre gloire à eux-mêmes, puisqu'ils n'ont acquis la couronne du martyre que pour l'avoir méritée par l'effusion de leur sang répandu au nom de l'Evangile; et qu'il n'y a personne qui soit plus tenu de ne rien faire contre l'Evangile que celui qui travaille à obtenir le nom de martyr par la confession de l'Evangile? De plus, si les martyrs ne sont tels que pour avoir refusé de sacrifier aux idoles, parce qu'ils tiennent inviolablement à conserver la paix de l'Eglise au péril même de leur vie, au risque des plus cruelles

tortures, et qu'ils ne pourraient la perdre qu'en renonçant au salut, comment la voudraient-ils donner cette paix, gage de salut, à ceux qui ont sacrifié, puisqu'ils doivent garder pour les autres la même règle qu'ils ont suivie pour eux-mêmes ? Bien loin donc de servir leur cause, ce qu'ils allèguent pour leur défense est précisément ce qui les condamne. Car si les martyrs ont cru qu'on pût leur donner la paix, pourquoi ne pas la leur avoir donnée eux-mêmes? Pourquoi avoir renvoyé à l'évêque? Qui commande qu'une chose se fasse, peut bien l'exécuter soi-même. L'attention de ces saints confesseurs, manifestée par le fait, était sans doute de ménager à la fois et la modestie et la vérité. Pressés par d'importunes sollicitations, ils ont cherché à se mettre à l'écart en renvoyant l'affaire au jugement de l'évêque; et en s'abstenant de communiquer avec les laps, ils ont pensé qu'il fallait mettre à couvert la pureté de la loi évangélique. Pour vous, ne cessez point, vénérable frère, de travailler à modérer les esprits impétueux, et à leur procurer les remèdes qui leur sont nécessaires, quelque amers qu'ils puissent leur paraître. La plaie est encore récente et toute vive. Qu'on laisse à la première douleur le temps de se calmer; nul doute que, du moment où elle viendra à s'amortir, les malades ne sachent gré d'une sage temporisation, à moins qu'il ne se rencontre des esprits ardents qui les arment pour leur propre ruine en leur donnant de téméraires conseils. Car autrement il ne nous semblerait pas naturel que l'on osât demander la paix avec tant de hauteur. Nous savons quelle est la foi de l'Eglise de Carthage, quel est l'esprit de sagesse qui y règne et combien l'humilité y est en honneur ; et nous avons eu d'autant plus de peine à concevoir comment on a pu

se porter à votre égard à d'aussi injustes procédés, que nous n'avions pas ignoré les témoignages de l'affection réciproque qui unit le troupeau à son évêque. Il est donc temps que les coupables fassent pénitence de la faute qu'ils ont commise, qu'ils en témoignent leur douleur, qu'ils fassent preuve de modestie et d'humilité; que par leur soumission ils obtiennent la divine miséricorde, et s'assurent la clémence du Ciel par leur respect envers leur supérieur. Combien leur lettre n'aurait-elle pas mieux valu, si leur humilité eût secondé les prières que font pour eux ceux qui n'ont point de reproches à se faire! On est toujours plus disposé à faire grâce, quand la personne pour qui on la demande la mérite elle-même. Pour ce qui regarde Privat de Lambèse [a], nous vous remercions de nous avoir informés, selon l'usage où vous êtes, d'un fait qui nous intéresse. C'est pour chacun de nous un devoir de veiller pour le corps de l'Eglise entière dont les membres sont répandus par toutes les provinces du monde. Avant même d'avoir reçu la lettre où vous nous parlez de cet homme, nous avions eu le pressentiment de son caractère. Il nous était venu de sa part un émissaire qui avait tenté d'obtenir de nous des lettres de recommandation que nous ne lui avons pas données, par défiance de ses artificieuses intrigues. Nous vous souhaitons une parfaite santé.

[a] Privat de Lambèse, ville de Numidie, déjà excommunié par saint Fabien de Rome, et par un concile de quatre-vingt-dix évêques tenu à Carthage en 252. Ce fut lui qui ordonna Félicissime évêque.

XXXVIII.

DE SAINT CYPRIEN AUX PRÊTRES MOÏSE ET MAXIME, ET AUTRES CONFESSEURS DE ROME, A PROPOS DE LEUR CONFESSION.

Cyprien à Moïse, Maxime et autres confesseurs ses frères, salut.

Je me suis figuré, mes très-chers frères, vous avoir tous, et chacun de vous en particulier, présents sous les yeux, en voyant Célérinus, l'un des compagnons de votre foi et des glorieux athlètes qui ont combattu avec vous pour le nom du Seigneur. Dans sa seule personne je vous voyais tous réunis; je vous entendais tous à la fois exprimer par sa bouche les sentiments que vous inspire votre amitié pour moi. Ma joie est au comble d'avoir de pareils témoignages à recueillir de messagers qui ressemblent à celui-là. Moi aussi, l'affection qui m'unit à vous me transporte dans la prison où vous êtes; elle m'associe à vos fers; elle fait passer dans mon âme les saintes impressions dont les vôtres sont pénétrées. Votre pensée m'occupe nuit et jour, soit dans les prières communes et dans le saint sacrifice, soit que seul en présence du Seigneur je lui demande de couronner vos vertus. Mes paroles sont loin de répondre à l'ardeur de ma reconnaissance.

Mais c'est vous surtout de qui les prières ont bien plus d'efficacité auprès de Dieu, vous qui, ne respirant que les choses du ciel, marchez vers la plus haute perfection par la voie étroite des souffrances; vous dont les triomphes s'accroissent par les combats qui les diffèrent. Une mort d'un moment, gagnée par la confession de la foi, mène à la béatitude; vous, réservés perpétuellement à de nouvelles douleurs, vous comptez vos victoires par vos épreuves. Autant de journées, autant de mérites nouveaux; autant de mois écoulés dans l'attente, autant d'accroissement à votre gloire. Qui ne souffre qu'une fois, n'a qu'une fois à vaincre; au lieu que celui dont le martyre se renouvelle chaque jour sans épuiser sa constance, est couronné chaque jour. Qu'ils viennent encore ces magistrats, ces consuls d'une année, qu'ils viennent étaler orgueilleusement sous nos yeux leurs douze faisceaux. Vous, la bonté divine vient de vous signaler par une pompe bien autrement éclatante, et l'année n'a parcouru son cercle habituel que pour accumuler vos triomphes. Le soleil et la lune éclairaient alternativement le monde; celui qui a fait la lune et le soleil faisait briller dans l'obscurité de vos cachots un flambeau bien plus éclatant au fond de vos cœurs, un foyer de lumière d'où Jésus-Christ faisait jaillir ses vives et immortelles clartés à travers les ténèbres du séjour que vous habitiez. Le cours des saisons amenait autour de vous les frimas de l'hiver; vous trouviez une sorte de compensation à ses rigueurs dans l'abri de vos cachots et dans la rigueur même de la persécution. Après que le froid hiver eut fait place aux fleurs du printemps, vous, au lieu de roses et de fleurs bientôt flétries, c'étaient les saintes délices du paradis qui inondaient vos âmes, et vos fronts se paraient de guirlandes célestes.

L'été à son tour enrichissait nos campagnes et portait à nos greniers le tribut de ses moissons. Vous qui aviez semé la gloire, c'était aussi la gloire que vous moissonniez. Foulés dans les pressoirs de l'adversité, c'est votre sang au lieu de vin que vous avez répandu ; et jugés mûrs pour la souffrance, vous avez savouré avec ivresse le calice du martyre [a]. Voilà comme l'année s'écoule pour les serviteurs de Dieu ; comment ils célèbrent le renouvellement des saisons, par des mérites spirituels et de célestes récompenses. Heureux sans doute ceux qui, ayant marché dans la glorieuse carrière des tribulations, parvenus au terme, sont allés jouir des embrassements du Seigneur ! Mais votre gloire ne le cède pas à la leur, vous qui, encore retenus dans la lice où vous marchez à la trace sanglante de ceux qui vous y devancèrent, soutenez avec une héroïque persévérance la lutte, fermes, inébranlables dans la foi, et fixez chaque jour les regards du Seigneur par le spectacle de vos vertus. Plus le combat se prolonge, plus aussi la couronne est éclatante. Ce n'est qu'un combat, mais un combat multiplié. C'est la faim, c'est la soif, c'est l'infection du cachot, une mort de tous les moments, un cercle continuel de tortures que l'on brave, une mort que l'on désire sans l'obtenir. Quelle force de courage, quelle sublime constance ne faut-il pas pour se nourrir de tels sentiments ! L'âme qui en est pénétrée et qui n'aspire qu'à exécuter la volonté du Seigneur, et à mériter ses récompenses, même dans l'enveloppe charnelle qui la retient captive ici-bas, elle ne vit plus de la vie présente ; elle appartient tout entière à la vie future.

[a] Ici nous avons cru devoir supprimer, comme étrangers à nos usages, et peut-être au bon goût, bien des détails relatifs aux travaux de l'agriculture.

C'est maintenant, mes frères, que vous devez vous souvenir de moi, mêler mon nom aux grandes pensées qui vous occupent, et m'accorder quelque part à vos prières. La voix purifiée, glorifiée par la confession, trouve un facile accès auprès du Seigneur. De cette terre qu'elle a vaincue, elle franchit aisément tous les espaces intermédiaires pour s'élever jusqu'au cœur de Dieu et en obtenir tout ce qu'elle demande. Eh! que pourriez-vous souhaiter qui ne vous soit accordé, vous qui vous êtes montrés si fidèles à ses commandements, si religieux observateurs de la discipline évangélique, et qui, par la constance de votre martyre, avez affermi la foi chancelante de plusieurs de nos frères. Véritablement témoins et martyrs de Jésus-Christ, enracinés dans Jésus-Christ, fondés sur la pierre que rien n'ébranle, vous avez uni la fidélité au courage, inspiré à tous la crainte du Seigneur, et fait de votre confession la leçon de tous les âges. Je souhaite, magnanimes et bienheureux frères, que vous vous portiez toujours bien et que vous vous souveniez de nous.

XXXIX.

DE SAINT CYPRIEN AUX PRÊTRES, AUX DIACRES ET A TOUT LE PEUPLE, SUR LA PROMOTION D'AURÈLE AUX FONCTIONS DE LECTEUR.

—

Quoique je sois, mes très-chers frères, dans l'usage de vous consulter préliminairement à chaque ordi-

nation [a] pour examiner ensemble les mœurs et la capacité de tous ceux qui s'y présentent, je ne m'astreins pas invariablement à en référer aux témoignages des hommes, quand je suis assuré du suffrage de Dieu. Notre frère Aurèle, jeune homme des plus recommandables, dont la vocation a été déjà bien éprouvée, et qui a devancé les années par la maturité de ses vertus et la vigueur de sa foi, a été signalé par deux combats, d'où il est sorti victorieux. A la suite du premier, il fut condamné au bannissement. Le second, beaucoup plus rude, lui a valu le plus honorable triomphe. A chaque persécution nouvelle suscitée contre nos frères par l'ennemi de notre foi, ce généreux athlète ne s'est pas démenti un moment ; toujours on l'a vu au premier rang sur le champ de bataille. Il ne suffisait pas à son courage de n'avoir eu que peu de témoins et obtenu seulement les honneurs de l'exil ; il méritait un théâtre plus éclatant ; après sa victoire sur les magistrats, il lui en fallait une autre sur le proconsul ; et les tortures après l'exil. J'ignore ce que je dois exalter le plus dans sa personne, ou la gloire de ses blessures, ou sa modestie. Tant d'humilité réunie à tant de force de caractère ! C'est bien là la preuve que Dieu le destinait à l'honneur de servir aux autres d'exemple d'une conduite vraiment ecclésiastique, et de montrer que, comme les serviteurs de Dieu ont une éminence de courage pour confesser son nom, ils ont aussi une éminence de sagesse et de vertu après l'avoir confessé. Avec un mérite aussi reconnu, Aurèle pouvait aspirer, malgré

[a] *Quoique je sois dans l'usage.* Cet usage était fondé sur le précepte de l'Apôtre : Que l'on doit, avant l'ordination de l'évêque, du prêtre et du diacre, consulter les suffrages de tous *même de ceux du dehors.* (I Tim., III, 7.)

sa jeunesse, aux premiers emplois de la cléricature. Nous nous contentons, pour le moment, de l'attacher au premier degré, celui de lecteur, estimant que rien n'est plus convenable que d'employer à la lecture publique de nos saintes Écritures la même voix qui a si généreusement confessé le nom de Jésus-Christ, afin que l'Évangile, qui fait les martyrs de Jésus-Christ, soit proclamé par la même bouche qui a fait si dignement reconnaître le martyr de Jésus-Christ. Qu'il paraisse donc à la tribune sacrée le digne athlète qui s'est montré si courageusement en présence des idoles [a]; que tous les frères apprennent quel est l'homme qui s'est fait si bien connaître au peuple païen; que tous les frères écoutent avec joie celui que tout un peuple rassemblé n'a pu entendre sans étonnement. Je vous informe donc, mes très-chers frères, que mes collègues qui se trouvaient à Carthage, et moi, avons ordonné Aurèle lecteur. Je suis sûr que

[a] *En présence des idoles.* Dans le latin : *Ad pulpitum post catastam venire.* Le lieu appelé ici *catasta* était une sorte de tribune ou d'estrade, du haut de laquelle le juge ou son assesseur prononçait la sentence de condamnation. On lit dans Prudence :

> Audite cuncti, clamo longe ac prædico.
> Emitto vocem de catasta celsior.

Ce mot se trouve aussi employé dans le même poëte pour désigner un instrument de martyre :

> Verberum post vim crepentium,
> Post catastas igneas.

Le mot *pulpitum* est expliqué par saint Cyprien lui-même dans la lettre suivante : *super pulpitum, id est, super tribunal ecclesiæ.* A l'entrée du chœur était l'ambon, c'est-à-dire une tribune élevée où l'on montait des deux côtés, servant aux lectures publiques, nommée depuis pupitre, *pulpitum*, lutrin ou jubé.

vous apprendrez cette promotion avec plaisir et que vos vœux concourront avec les miens pour que l'Eglise puisse acquérir beaucoup de pareils sujets. Et parce que la joie est toujours impatiente, je me suis empressé de le mettre en possession de son emploi, en le faisant lire le dimanche d'après en ma présence. Je regarde ces commencements de son ministere comme un heureux présage de paix. Je vous recommande d'adresser à Dieu de fréquentes prières, et de joindre vos supplications aux nôtres pour obtenir de la divine miséricorde qu'elle rende bientôt à l'Eglise de Carthage son évêque accompagné de son lecteur martyr. Je souhaite, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien en Dieu le Père et en Jésus-Christ.

XL.

DE SAINT CYPRIEN A SON CLERGÉ ET A SON PEUPLE; IL Y PARLE DE L'ORDINATION DE CÉLÉRINUS AU GRADE DE LECTEUR.

Cyprien aux prêtres et diacres, et à tout le peuple ses frères, salut.

Nous avons, mes très-chers frères, à reconnaître un bienfait tout particulier de la divine Providence dans la conservation de nos glorieux confesseurs et de nos fidèles martyrs destinés par elle à faire l'orne-

ment de son Église et la lumière des temps où nous sommes, afin qu'après avoir dignement confessé le nom de Jésus-Christ, ils puissent encore honorer par leur ministère le sacerdoce chrétien. Partagez donc notre allégresse, et accueillez avec joie la nouvelle que nous vous donnons par cette lettre écrite au nom de tous mes collègues de la promotion qu'eux et moi nous venons de faire de notre frère Célérinus, également distingué par sa vertu et par son courage [a]. Il la doit moins aux suffrages des hommes qu'au choix que le Seigneur a daigné faire de lui. Il faisait difficulté d'entrer dans l'Eglise; le Seigneur lui-même lui est apparu dans une vision de nuit, et l'a exhorté à ne pas résister à l'invitation que nous lui en avions faite. Il a cédé à l'autorité la plus puissante de toutes. Il eût été d'ailleurs contraire à toutes les bienséances qu'un de nos confesseurs, honoré par Dieu lui-même d'une gloire supérieure à toutes celles de la terre, restât confondu dans les rangs du peuple. Célérinus est entré le premier dans l'arène, il s'est montré à la tête de nos combattants chrétiens, il n'a pas craint, dans le premier feu de la persécution, de se mesurer en personne avec celui qui en avait donné le signal [b]; et par la constance inébranlable qu'il a déployée dans le combat où il s'est

[a] *Célérinus*, le même dont il est fait mention dans plusieurs des lettres ci-dessus. On n'affirme pas que ce fût en Afrique ou à Rome qu'il eût pris naissance. Ce que l'on sait, c'est qu'il fut des premiers chrétiens enveloppés dans la persécution qui fit périr le pape Fabien. Après avoir eu à souffrir les plus cruelles tortures, il obtint la permission de revenir à Carthage, où saint Cyprien l'ordonna lecteur, et fut, peu de temps après, élevé au grade de diacre. Les anciens martyrologes marquent sa fête au 11 février.

[b] L'empereur Dèce, à la fin de l'an 249.

montré si fort supérieur à son ennemi, il a frayé aux autres le chemin de la victoire. Ce n'est pas une mort d'un moment qui lui a valu sa couronne, mais une longue suite de souffrances soutenues avec un merveilleux courage. Durant dix-neuf jours entiers, enfermé au fond d'un cachot, les fers aux pieds, tandis que tout son corps était étroitement emprisonné, son âme restait libre, ses membres étaient consumés par la lente agonie de la faim et de la soif; cette âme, sans cesse ranimée par la vie de la foi, s'alimentait de la nourriture spirituelle dont la main de Dieu l'approvisionnait. Ecrasé sous le poids des tortures, et plus fort que ses bourreaux, plus calme que ses juges, abattu, foulé sous les pieds, garrotté, sans mouvement, il subjugue le serpent ennemi, et le foule à son tour sous ses pieds. Ses membres ne sont plus reconnaissables que par les blessures qui les rongent, et font de son corps un cadavre vivant. Il y a vraiment de l'héroïsme, il y a du miracle dans les récits que l'on nous a faits d'un aussi intrépide courage. Que si quelque autre Thomas refusait d'en croire à ses oreilles, il peut en constater la vérité par le témoignage de ses yeux. Les glorieuses cicatrices que l'on y voit imprimées attestent le triomphe du serviteur de Dieu ; mais ce ne sont pas là des titres de gloire qui lui soient particuliers. Notre Célérinus ne fait que marcher sur les traces de ses parents, illustrés avant lui par de pareils triomphes. Son aïeule Célérina l'avait précédé dans la carrière du martyre. Ses deux oncles, Laurentin et Ignace, engagés dans la profession militaire, ont combattu sous les drapeaux de Jésus-Christ, et, vainqueurs du démon par l'éclatante confession qu'ils ont faite du nom de Jésus-Christ, ont mérité de recevoir des mains du Seigneur

les palmes et la couronne d'immortalité. Nous sommes fidèles à en faire la mémoire, comme vous le savez, dans le saint sacrifice, toutes les fois que nous célébrons les passions des martyrs et le jour de leur mort par des commémorations anniversaires [a]. Il n'est pas surprenant qu'avec d'aussi nobles exemples sous les yeux, Célérinus n'ait point dégénéré de la vertu dont il trouvait les modèles au sein de sa famille. Si dans le monde on attache tant d'illustration à la dignité de patricien [b], combien plus celle de martyr de Jésus-Christ n'est-elle pas plus propre à rehausser la gloire d'une famille chrétienne! Et je serais embarrassé de dire de quel côté il y a le plus de bonheur, ou pour les ancêtres d'avoir un tel descendant, ou

[a] L'usage de célébrer la mémoire des martyrs par des fêtes en leur honneur était établi dans l'Eglise dès la plus haute antiquité. On recourait à leur intercession, on les invoquait solennellement. Dans la lettre où les fidèles de Smyrne rendent compte du martyre de saint Polycarpe, nous lisons : « Le » centenier ayant fait brûler les corps des saints confesseurs, » selon la coutume, nous en avons ramassé les os, qui nous » étaient plus chers que des pierreries, et les avons renfermés » avec respect en un lieu où Dieu nous fera la grâce de nous » assembler avec joie pour célébrer le jour de son martyre, afin » d'honorer sa mémoire, et d'exciter les autres par son exemple » à l'imitation de sa vertu.» (Eusèbe, *Hist. ecclés.*, lib. IV, ch. XV.) Il est vrai que saint Cyprien dit : *Sacrificia pro eis semper ut meministis offerimus.* Il explique assez clairement sa pensée par les paroles qui suivent : *Palmas et coronas illustri passione meruerunt.* C'eût été, comme parle saint Augustin, faire injure à un martyr, que de prier pour lui. *Injuriam facit martyri qui orat pro martyre,* puisque l'on était convaincu que sa mort l'avait mis immédiatement en possession de la céleste béatitude.

[b] Le titre de patricien remontait jusqu'à Romulus, qui l'établit pour distinguer les sénateurs d'avec les plébéiens. Il était devenu, dès le temps de Cicéron, une magistrature spéciale, sous le nom de patriciat, qui, depuis, acquit une grande autorité au temps de Cassiodore.

pour celui-ci d'être issu de tels ancêtres : tant la gloire qui rejaillit sur les uns et sur les autres est pour tous un patrimoine de famille. Celui donc, mes très-chers frères, que la faveur du Ciel avait envoyé vers nous, sous d'aussi heureux auspices, pour nous rendre témoins de sa victoire sur la persécution, n'étions-nous pas tenus de le faire monter sur la tribune de l'église, afin que de là, comme d'un poste éminent, exposé à la vue de tout le peuple, on l'entendît lire les commandements et la loi du Seigneur à laquelle il s'est montré si fortement attaché, et que cette même bouche, qui les a si généreusement confessés, puisse en faire la proclamation journalière? Il y a dans l'ordre hiérarchique des fonctions plus élevées; il n'y en a point qui présente au confesseur une plus grande autorité auprès des peuples, puisque, chaque fois qu'on l'entend faire la lecture de l'Evangile, chacun se sent porté à imiter l'exemple de sa foi. Il était convenable de l'associer à Aurèle, qui venait d'être promu au même grade. Leurs titres étaient égaux; même vertu, même renommée dans l'un et dans l'autre; tous deux signalés par la gloire de leur confession; tous deux modèles parfaits d'humilité, de douceur, de patience, de régularité dans la conduite habituelle des mœurs, également éprouvés dans les temps de guerre et dans les temps de paix, par la fermeté de leurs principes et par la modestie de leur caractère. Tels sont les serviteurs dans qui le Seigneur met sa joie et sa gloire. Leurs bons exemples, en même temps qu'ils les honorent aux yeux de tous, sont une source féconde d'instructions pour l'Eglise. C'était là le dessein de Jésus-Christ en nous les conservant, en les arrachant à la mort et en les rappelant pour ainsi dire à la vie, de les pro-

poser pour modèles à toute la société chrétienne par l'édifiant spectacle de leur élévation et de leur humilité. Nous ne leur avons conféré que le grade de lecteurs, d'abord pour les placer sur le chandelier de l'Eglise, afin que leur lumière brille au loin, et qu'une vertueuse émulation se répande parmi le peuple témoin de leur triomphe. Mais nous vous donnons également avis que nous nous proposons de les élever au sacerdoce, et que, dès à présent, ils aient à partager chacune des distributions d'usage pour ce grade [a], en attendant qu'ils puissent siéger avec nous, quand ils auront quelques années de plus, bien que la différence d'âge se fasse moins sentir là où le mérite a devancé le temps. Je souhaite, mes chers et bien-aimés frères, que vous vous portiez toujours bien.

[a] En latin *sportulæ*. L'abbé Fleury, parlant des moyens de subsistance du clergé des premiers temps, dit : « Plusieurs, après leurs ordinations, continuaient de vivre du travail de leurs mains, à l'exemple de saint Paul. Ce n'est pas qu'ils ne pussent vivre aux dépens de l'Eglise; elle fournissait de son trésor tout ce qui était nécessaire pour la subsistance des clercs, et chacun recevait, par mois ou par semaine, une certaine distribution en espèce ou en argent, selon ses besoins ou selon son ordre; car les portions des clercs les plus élevés en dignité, et chargés, par conséquent, d'un plus grand travail, étaient plus grandes, selon le précepte de saint Paul. (*Mœurs des chrét.*, n° XXXIII.)

XLI.

SAINT CYPRIEN A SON CLERGÉ ET A SON PEUPLE, SUR L'ORDINATION DE NUMIDICUS.

Cyprien aux prêtres, aux diacres et à tout le peuple ses très-chers frères, salut.

Nous devons, mes très-chers frères, vous donner un avis qui intéresse l'Eglise en général, et en particulier l'Eglise de ce diocèse. Sur l'indication que le Seigneur lui-même a bien voulu nous en faire parvenir, nous avons agrégé le prêtre Numidicus à notre clergé[a], et lui avons donné rang parmi les prêtres siégeant à nos côtés, par égard pour l'héroïsme de sa foi et de sa constance à confesser le nom de Jésus-Christ. Au milieu des tortures, il exhortait ses frères, dont il a soutenu le courage; plusieurs lapidés ou dévorés par les flammes lui doivent la couronne du martyre. De ce nombre était sa femme, qui a subi le supplice du feu. Spectateur de son martyre, il l'accompagnait plein de joie au pied du bûcher, qui l'a

[a] Le prêtre Numidicus parmi notre clergé. C'était un usage ordinaire à toutes les Eglises, de ne choisir pour les ordinations que ceux qui avaient été baptisés dans la même Eglise, et y avaient exercé durant plusieurs années les fonctions ecclésiastiques. Il n'est ici dérogé à cet usage que par un ordre particulier du Ciel: *Admonitos nos et instructos dignatione divina*, manifesté dans une vision.

enfantée à une vie nouvelle. Lui-même, à demi consumé, accablé de pierres et laissé pour mort, n'a dû sa conservation qu'à la piété de sa fille, qui, cherchant le corps de son père pour l'ensevelir, et l'ayant trouvé avec peine, défiguré comme il était par ses blessures, a ranimé, grâce à l'intercession de ceux qu'il venait d'envoyer à Dieu avant lui, un souffle de vie qu'il eût bien mieux aimé perdre. La bonté divine le sauvait pour les besoins de notre Eglise, à qui nous l'avons donné comme prêtre, et pour réparer les ruines qu'y avait laissées la défection de quelques autres remplacés si glorieusement. Nous nous proposons même de l'élever à un grade plus relevé et plus proportionné à son mérite [a], lorsque nous aurons pu nous réunir à nos frères, dispersés comme nous par la persécution. En attendant, accomplissons la volonté de Dieu, qu'il a bien voulu nous faire connaître, et recevons avec actions de grâce le présent qu'il nous fait, espérant de sa miséricorde qu'elle nous accordera d'autres ministres semblables à celui-ci, capables de rendre à notre Eglise son ancienne vigueur et d'honorer l'ordre épiscopal par l'exemple de leur douceur et de leur humilité. Je souhaite, mes chers et bien-aimés frères, que vous vous portiez toujours bien.

[a] On ne voit pas que ce dessein ait été exécuté. Aucun des synodes d'Afrique ne porte ce nom parmi les évêques.

XLII.

CYPRIEN AUX ÉVÊQUES CALDONIUS ET HERCULANUS ET AUX PRÊTRES ROGATIEN ET NUMIDICUS, SALUT.

Quand nos vœux les plus ardents et tous nos efforts n'ont d'autre but que de maintenir parmi nos frères la pureté de la doctrine, et de préserver de toute contagion le troupeau qui nous a été confié, ainsi que la charité nous en fait un devoir, j'ai été, mes très-chers frères, bien douloureusement affecté d'apprendre par vos dernières lettres que Félicissime[a], toujours plein de criminels projets ourdis dans l'ombre, non content de ses premiers attentats dont j'avais été informé il y a déjà longtemps, travaillait aujourd'hui à diviser une partie du peuple d'avec son évêque, à séparer les brebis d'avec leur pasteur, les enfants d'avec leur père, et à dissiper les membres de Jésus-Christ. Au mépris des instructions que je vous avais envoyées pour que vous eussiez à me suppléer dans l'exercice de quelques-unes de mes fonctions,

[a] Félicissime, différent du confesseur de ce nom, n'était point engagé dans les saints ordres quand il fit éclater son schisme contre saint Cyprien; il n'était encore que laïque, ainsi que Tillemont le prouve fort bien contre Baronius (*Mém.*, t. IV, notes, p. 611). C'était un homme de mœurs très-corrompues, et dont la violence ne ménageait rien. Il réussit à entraîner dans son parti cinq prêtres relâchés qui l'ordonnèrent diacre.

comme celle de vous informer exactement des besoins de nos frères [a] afin de les assister, de faire les avances nécessaires à ceux qui ne trouveraient pas dans leur travail les ressources suffisantes à leur existence; pour cela de faire un relevé de l'âge, de la profession et des qualités de chacun d'eux, pour me mettre à portée de les bien connaître, et de n'appeler aux fonctions diverses de l'administration ecclésiastique que des sujets probes, recommandables par leur douceur et leur humilité; cet homme s'est jeté à la traverse pour empêcher l'effet de ces mesures, s'opposant aux enquêtes que j'avais demandées, menaçant nos frères qui s'étaient empressés de se soumettre à notre règlement, s'opposant avec hauteur et violence à leur exécution, entraînant avec lui sur sa montagne plusieurs de ceux qui ne demandaient pas mieux que de nous obéir. Ce n'étaient là que ses premiers excès. Méconnaissant la dignité du rang que j'occupe, bravant et votre autorité et vos remontrances, comptant pour rien le trouble que son mauvais génie excitait parmi nos frères, il est allé, suivi d'une troupe de factieux, s'établir chef de parti et a levé l'étendard de la sédition. Je dois ici féliciter le plus grand nombre qui, refusant de s'associer à ses téméraires emportements, a mieux aimé demeurer avec l'Eglise notre mère, et consenti à se prêter à nos bienfaisantes dispositions. Les autres, j'en ai l'intime confiance, imiteront cet exemple, ils ne

[a] *Ut expungeretis necessitates.* Les noms des indigents qui demandaient les secours de l'Eglise n'étaient inscrits dans sa matricule qu'après enquête. Félicissime avait attiré à lui les gens sans aveu, qu'il rassemblait dans une sorte d'oratoire situé dans un des quartiers les plus élevés de la ville, où il possédait du bien. Il l'appelait sa montagne.

tarderont pas à revenir d'un premier égarement. Cependant, puique Félicissime a osé menacer de retrancher de sa communion ceux qui ne communiqueraient pas avec lui sur sa montagne, c'est-à-dire ceux qui nous obéiraient et persévéreraient à communiquer avec nous, qu'il demeure frappé de la sentence qu'il a prononcée le premier; qu'il sache que tout commerce est rompu entre lui et nous, en punition du sacrilége adultère dont il s'est rendu coupable à la suite de tant d'autres crimes dont il est convaincu, ainsi que nous l'avons appris de témoins respectables qui l'ont dénoncé à notre tribunal, et qui nous en ont offert la preuve. Nous en connaîtrons plus en détail, lorsque la divine Providence nous aura réunis plusieurs de mes collègues et moi pour en délibérer. Quant à Augendus, qui, infidèle à la fois à son évêque et à l'Eglise, s'est fait le partisan de cette conspiration[a], s'il y persévère, nous le déclarons soumis aux mêmes censures qu'a provoquées ce chef téméraire. Quiconque s'attachera à ce parti, qu'il sache qu'il cesse d'être en communion avec nous, puisqu'il se sépare volontairement de l'Eglise. Donnez connaissance de ma présente lettre à chacun de nos frères, et faites-la passer au clergé de Carthage, avec les noms de tous ceux qui se sont joints à Félicissime. Je souhaite, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien.

[a] Augendus, l'un des diacres de l'Eglise de Carthage, uni aux prêtres factieux qui s'élevèrent contre l'élection de saint Cyprien. Ce schisme ne fut pas de longue durée.

XLIII.

RÉPONSE DE CALDONIUS ET AUTRES A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Caldonius, Herculanus et Victor, ses collègues, les prêtres Rogatien et Numidicus à Cyprien, salut.

Nous avons retranché de notre communion Félicissime, Augendus, Repostus qui avait été condamné au bannissement, Irène de Rutile, Paule ouvrière. Nous avons cru devoir vous en donner l'avis, et j'ai été chargé de vous en informer. Nous avons pareillement déclaré excommuniés Sophrone et Soliasse Budinarius qui avait subi la peine de l'exil, tous adhérents de Félicissime.

XLIV.

DE SAINT CYPRIEN AU PEUPLE DE CARTHAGE AU SUJET DE CINQ PRÊTRES SCHISMATIQUES DE LA FACTION DE FÉLICISSIME.

Cyprien à tout son peuple, salut.

Mes très-chers frères, encore que Brice, l'un de nos prêtres les plus recommandables par la fermeté de

sa foi et l'intégrité de ses mœurs, ses respectables collègues dans le sacerdoce, Rogatien, Numidicus, non moins signalés par la gloire de leur confession, les diacres de notre Eglise dévoués avec un zèle si édifiant à tous les exercices de leur ministère, secondent activement vos efforts pour le maintien de la discipline, et ne cessent par leurs exhortations journalières de fortifier chacun de vous en particulier, et de ramener par la sagesse de leurs conseils ceux qui avaient eu le malheur de fléchir dans la persécution, je ne me crois pas dispensé de vous prodiguer les avertissements, et je supplée autant qu'il est en moi par mes lettres à l'éloignement où je suis de vous, seul moyen qui me reste de me réunir à vous; car les perfides manœuvres de certains prêtres ont réussi à m'empêcher de me rendre au milieu de vous pour la fête de Pâques. Persévérants dans leur animosité, et nourrissant dans leur cœur le poison des préventions qu'ils avaient conçues contre moi à cause de mon ordination, quoique autorisée par vos suffrages et par le jugement même de Dieu, ils renouvellent contre nous leurs anciennes attaques, et aujourd'hui encore la cabale inique essaie ses perfides hostilités. La divine Providence les en a punis. Nous étions loin de le désirer; tant s'en faut, nous leur avions pardonné, et nous nous étions renfermés dans le silence. Sans attendre que nous les eussions repoussés de l'Eglise, ils s'en sont retirés de leur pur mouvement; leur propre conscience les a forcés de prononcer contre eux-mêmes la sentence dont vous aviez autrefois frappé leur résistance impie. Ce n'est plus maintenant un mystère que la source d'où vient la faction Félicissime, quels sont ceux qui l'ont fomentée et entretenue. Ce sont les mêmes qui exci-

taient par leurs importunes sollicitations certains de nos confesseurs à se détacher de leur évêque, à violer les règles de la discipline, sans respect pour la foi, pour la paix, pour les commandements du Seigneur, jaloux qu'ils étaient de la gloire qu'ils s'étaient acquise par leur confession. Et comme si ce n'eût pas été assez déjà de surprendre la bonne foi de ces confesseurs, et d'avoir voulu armer contre le sacerdoce de Dieu une partie de nos frères, les voilà qui, par un attentat nouveau, cherchent à tromper les faibles par une perfide compassion, précipitent leur chute en profitant des fautes même qui les ont énervés, éloignent les remèdes salutaires qui pourraient les guérir, et, sous le prétexte d'une paix mensongère, les détournent des moyens de pénitence, tels que les veilles et la prière, seules capables de fléchir la justice divine. Mais je vous en conjure, mes frères, armez-vous de vigilance contre les piéges de l'ennemi du salut; au nom de vos propres intérêts, ne vous endormez pas en présence de ces dangereux artifices. Ce n'est là qu'une source de mort, qu'une persécution nouvelle plus funeste que l'autre. Ces cinq prêtres ne sont pas autre chose que ceux-là qui me furent, il n'y a pas longtemps, montrés en vision, réunis aux magistrats avec qui ils se concertaient pour renverser notre foi, et par leurs perfides manœuvres entraîner dans leur égarement l'inexpérience de quelques-uns de nos frères. Même cabale, mêmes vues dans la ligue ourdie par eux avec Félicissime; ils veulent, pour perdre les âmes, que l'on ne s'adresse plus au Seigneur pour en obtenir son pardon; qu'après avoir renié Jésus-Christ, on ne songe plus à implorer sa miséricorde; que la faute soit sans repentir; qu'il n'y ait plus moyen de satisfaire au

Seigneur par le ministère des évêques et des prêtres ; qu'à leur place il s'établisse une hiérarchie, une tradition, une discipline nouvelle contre toute règle évangélique. Ainsi, au mépris de nos ordonnances par lesquelles nous avions statué conjointement avec les confesseurs et les membres de notre clergé de Carthage, avec les évêques, tant des diverses provinces qu'outre-mer, qu'il ne fût rien innové par rapport aux laps avant notre réunion générale, et la délibération commune, pour aviser aux moyens d'accorder la discipline avec la clémence, ils se sont insurgés contre cette disposition, et par de sacriléges machinations ont réduit à rien la puissance et l'autorité des évêques. Combien il m'est pénible, mes très-chers frères, de ne pouvoir me rendre près de vous, conférer avec chacun en particulier, vous exhorter de bouche à garder les commandements de Dieu et de son Evangile! Ce n'était donc pas assez d'un exil qui depuis deux ans me tient séparé de vous, et me condamne au cruel supplice de gémir loin de vous, de pleurer nuit et jour, poursuivi éternellement par la pensée de l'impuissance où je suis, moi que vous honorez d'une affection si tendre, de recevoir et de vous rendre vos embrassements! Ce qui met le comble à ma douleur, c'est que les principaux obstacles à mon retour tiennent à l'appréhension où me jettent les menaces et les artifices de ces méchants prêtres; que ma présence n'aggrave encore le désordre, et qu'au lieu de la paix et de la concorde dont l'évêque doit être toujours l'instrument, on ne m'accuse d'avoir provoqué la sédition, et allumé de nouveau la persécution. Je suis pourtant obligé, mes très-chers frères, de vous répéter du lieu de mon exil mes avertissements et mes conseils. N'en croyez pas à la lé-

gère à ce qu'ils vous disent ; gardez-vous bien d'ajouter foi à leurs paroles de mensonge : ce serait prendre les ténèbres pour la lumière, la nuit pour le jour, rejeter les aliments et les breuvages salutaires au risque de périr de faim et de soif, échanger le remède contre le poison, la mort contre la vie. Ne vous laissez surprendre ni à l'âge ni à l'autorité de ceux qui s'efforcent de corrompre la pureté de l'Eglise et la vérité de l'Evangile par des doctrines adultères, pareils aux vieillards impudiques de l'Ancien Testament, qui tentèrent d'associer la chaste Suzanne à leurs brutales débauches. Entendez la voix du Seigneur qui nous crie : *N'écoutez point ce que vous disent les faux prophètes, car ils se font des visions comme il leur plaît, et ils se trompent. Ils parlent, mais ce n'est point de la part du Seigneur ; ils disent à ceux qui méprisent ses commandements : Vous aurez la paix*[1]. Ils offrent la paix, et ils ne l'ont pas avec eux-mêmes. Ils promettent à ceux qui sont tombés de les ramener au sein de l'Eglise, après qu'ils ont rompu avec l'Eglise en se séparant d'elle. Il n'y a, mes frères, qu'un seul Dieu, un seul Jésus-Christ, une seule Eglise, une seule chaire fondée sur Pierre par l'institution divine. Ériger un autre autel, établir un nouveau sacerdoce, cela ne se peut. Quiconque recueille ailleurs disperse ; il n'y a qu'adultère, impiété, sacrilége, partout où la témérité de l'homme veut se substituer à l'œuvre instituée par Dieu même. Evitez, évitez donc avec grand soin toute contagion avec les hommes de ce caractère, fuyez leurs discours à l'égard de la peste. *Ce sont*, nous dit Jésus-Christ, *des aveugles conducteurs d'aveugles. Que si*

[1] Dan., XIII, 20. — Jerem., XXIII, 16.

un aveugle en conduit un autre, ils tomberont tous deux dans la fosse[1]. Ils interceptent les prières que vous et nous adressons nuit et jour au Seigneur afin de l'apaiser par une juste satisfaction. Ils rendent inutiles les larmes que vous versez pour l'expiation de vos péchés, ils mettent obstacle à la paix que vous demandez au Seigneur, et qui ne s'obtient de sa miséricorde que par la fidèle observation de ses commandements. Ils ignorent donc qu'il est écrit : *Ce prophète ou plutôt ce forgeur de songes, celui-là qui vous a parlé pour vous détourner de la voie du Seigneur votre Dieu, sera mis à mort*[2]. A Dieu ne plaise, mes très-chers frères, que l'on vous en détourne jamais ; chrétiens comme vous l'êtes, que l'on vous détache de l'Evangile de Jésus-Christ, que l'on arrache du sein de l'Eglise les enfants de l'Eglise. Laissez périr tout seuls ceux qui veulent aller à la mort ; laissez hors de l'Eglise ceux qui ont renoncé à l'Eglise ; mais qu'ils restent seuls. Seuls qu'ils demeurent sans évêques, puisqu'ils se sont mis en révolte contre les évêques, et que seuls ils subissent le châtiment de leur désertion, ceux-là qui, condamnés d'abord par vos suffrages, ensuite par le jugement de Dieu, ont mérité si bien la sentence qu'ils ont provoquée par leurs cabales et leurs perversités. Notre-Seigneur lui-même nous les dénonce par cet oracle : *Vous rejetez le commandement de Dieu pour établir votre tradition*[3]. Quiconque rejette le commandement de Dieu pour lui substituer des traditions humaines, doit être repoussé sévèrement. C'est bien assez d'être tombé une fois, sans que l'on vienne se hasarder encore à les faire tomber quand ils pensent à se relever, au risque de précipiter dans une nouvelle chute

[1] Matth., xv, 14. — [2] Deuter., xiii, 5. — [3] Marc., vii, 9.

plus dangereuse encore ces malades pour qui nous prions le Seigneur de les assister de son bras puissant. Tandis que prosternés à terre ils prient, redemandant qu'on leur rende la vie, n'allez pas leur enlever le dernier souffle qui leur reste, et tarir dans leur cœur l'espérance du salut; n'allez pas étouffer les faibles rayons de lumière qui se fait jour encore dans ces esprits chancelants au milieu de l'obscurité. C'est pour nous fortifier dans cet enseignement que l'apôtre nous dit : *Si quelqu'un enseigne une doctrine différente de la nôtre, et ne se conforme pas aux saines instructions de notre Seigneur Jésus-Christ, et à ce qu'il nous a appris, il est rempli d'orgueil; il se faut éloigner de ces sortes de personnes*[1]. Et ailleurs : *Que personne ne vous abuse par de vains discours; car c'est cela qui attire la colère de Dieu sur ceux qui sont rebelles à la vérité. N'ayez donc point de commerce avec eux*[2]. Ne soyez pas les complices de leur iniquité; retirez-vous du milieu d'eux, je vous en conjure. Rangez-vous à nos conseils, nous qui tous les jours adressons à Dieu nos ferventes prières, qui invoquons sa miséricorde pour votre retour à l'Eglise, et ne cessons de lui demander la paix d'abord pour elle, ensuite pour ses enfants. Unissez donc vos prières et vos larmes aux nôtres. Evitez les loups; ils ne cherchent qu'à séparer les brebis de leur pasteur. Fermez l'oreille aux discours empoisonnés de ce vieil ennemi des âmes, qui, dès les premiers jours du monde, s'est montré l'ennemi de la vérité; il ment pour séduire, il caresse pour trahir, il vous fait de magnifiques promesses, et n'a que des maux à vous donner; il vous tente par l'espérance

[1] I Tim., VI, 3. — [2] Eph , V, 6.

de la vie; et la mort, voilà tous ses présents. Vous êtes flattés de l'éclat de ses paroles; elles n'exhalent que du poison. Il vous offre la paix en perpétuant la guerre, le salut pour vous y empêcher d'y arriver; il ne vous presse de rentrer dans l'Eglise que pour vous mettre hors d'état d'y rentrer jamais. Qu'est-ce donc, mes très-chers frères, que nous avons à faire présentement? Vous qui avez tenu ferme, persévérez; soutenez constamment le noble caractère que vous avez montré durant la persécution. Vous qui n'avez pas su résister aux pressantes attaques de l'ennemi: cette nouvelle épreuve vous fournira l'occasion de recouvrer la paix et l'espérance. Si vous voulez obtenir de Dieu votre pardon, ne vous retirez pas de ses prêtres; souvenez-vous qu'il est écrit : *Celui qui aura l'orgueil de ne vouloir pas obéir au prêtre ou au juge qui se rencontrera dans ces jours-là, celui-là mourra*[1]. Croyons que nous sommes arrivés au temps de la dernière persécution, et que celle-ci passera bientôt, grâce à Dieu, qu'elle passera comme les autres. J'espère après Pâques me réunir à vous assisté de mes collègues, et qu'alors il nous sera possible d'examiner et de régler toutes choses en commun, comme ç'a toujours été mon dessein. Mais s'il y en a qui, refusant de faire pénitence et de satisfaire à Dieu, se range du parti de Félicissime, et adhère à cette faction hérétique, qu'il sache que désormais il ne pourra plus retourner à l'Eglise, ni communiquer avec les évêques et l'Eglise de Jésus-Christ. Je souhaite, mes très-chers frères, que vous soyez toujours en bonne santé, et que vous persévériez avec nous dans la prière, afin d'obtenir la miséricorde de Notre-Seigneur.

[1] Deut., XVII, 12.

XLV.

CYPRIEN A CORNEILLE SON FRÈRE, SALUT.

Il m'est arrivé, mon très-cher frère, des envoyés de Novatien. Ce sont les prêtres Maxime, le diacre Augendus, un certain Machée et Longin. Mais instruits, tant par les lettres dont ils étaient porteurs, que par leurs propres déclarations, que Novatien avait été fait évêque de Rome [a] par une ordination irrégulière qui blesse les principes de l'Eglise catholique : indignés d'une telle prévarication, nous n'avons pas balancé à les retrancher de notre communion, après avoir réfuté les assertions mensongères dont ils s'obstinent à étayer leur criminelle entreprise.

Plusieurs de mes collègues s'étant rendus près de moi, nous avons attendu le retour des évêques Caldonius, Fortunat et autres que nous vous avions derniè-

[a] Après la mort du pape saint Fabien, en 251, l'Eglise romaine resta longtemps sans évêque. Corneille ayant été enfin élu, cette nomination fut disputée par Novatien, prêtre de Rome, qui trouva le moyen de se faire élire, et obtint des partisans. Les évêques d'Afrique envoyèrent à Rome des députés, pour s'assurer de la vérité des faits. Saint Cyprien ne tarda pas à se déclarer en faveur du légitime pontife. Il lui rend compte dans la lettre suivante de ce qu'il avait fait pour assurer sa nomination.

Novatien fut l'auteur du premier schisme qui ait affligé l'Eglise romaine, et ne tarda pas à joindre l'hérésie au schisme, en refusant à l'Eglise le droit d'absoudre les tombés. (*Voyez* plus haut à la page 164.)

rement députés pour s'adjoindre à ceux qui avaient assisté à votre ordination, afin d'apprendre de leur témoignage comment les choses s'étaient passées, et de pouvoir, en connaissance de cause, réduire au silence le parti qui s'est élevé contre vous. Sur ces entrefaites, nous avons reçu la visite des évêques Pompée et Etienne[a] qui nous ont fourni toutes les preuves de la vérité. L'autorité de leur témoignage et la confiance qui leur est due nous dispensaient d'entendre davantage ceux que Novatien avait envoyés. Ainsi, quoiqu'en pleine assemblée ils aient demandé avec des clameurs séditieuses et dans les termes les plus outrageants que l'on eût à examiner publiquement les accusations qu'ils avaient, disaient-ils, à produire contre vous et à justifier, nous avons répondu que nous ne regardions point comme convenable à notre dignité de permettre qu'un évêque, notre collègue élu, ordonné et approuvé par de nombreux et respectables suffrages, vît son honneur compromis par l'imposture et les passions de ses envieux. Il serait trop long de réduire à une simple lettre la série de preuves qui ont été fournies de leurs complots schismastiques. Le prêtre Primitivus, notre frère, vous en donnera le détail, quand il sera arrivé près de vous. Bien loin de mettre un terme à leurs criminels emportements, ils redoublent ici d'efforts pour attirer à leur faction les membres de Jésus-Christ, déchirer l'unité de l'Eglise et en faire leur proie, se répandant par les maisons et jusque dans les villes pour s'y faire des complices. Par une lettre adressée à tous, nous avertissons et ne cesse-

[a] Les députés d'Afrique furent les évêques Fortunat, Pompée, dont il est souvent parlé dans les lettres de saint Cyprien, Etienne, dont on ignore quel siége il occupait. Ils prononcèrent en faveur de Corneille.

rons d'avertir les fidèles qu'ils aient à se prémunir contre le danger de ces dissensions, qu'il y a de l'impiété à se détacher de sa mère, qu'ils doivent être bien convaincus que là où un évêque légitimement ordonné a été approuvé par le témoignage et le jugement de ses collègues et du peuple, il n'est plus permis d'en instituer un autre; et que, pour ceux qui auraient eu le malheur de s'éloigner de l'Eglise, l'unique garantie de la paix et de la foi est de commencer par y revenir, s'ils sont véritablement disciples de Jésus-Christ. Je souhaite, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

XLVI.

CYPRIEN A CORNEILLE SON FRÈRE, SALUT.

Nous nous étions empressé, mon très-cher frère, ainsi que les principes de l'équité et de la paix dont les serviteurs de Dieu, et particulièrement les prêtres du Seigneur, doivent être animés, de députer à Rome nos collègues Caldonius et Fortunat, pour qu'ils y travaillassent de tout leur pouvoir, tant par les exhortations contenues dans nos lettres dont ils étaient porteurs, que par leur influence personnelle et par l'heureux succès de vos communes délibérations, à ramener à l'unité catholique les membres qui s'en étaient séparés, et à renouer les liens de la charité chrétienne: nos espérances ont été trompées. Le parti contraire, opiniâtre dans sa dissension, ne s'est pas contenté de

repousser le sein maternel de l'Eglise, de se détacher de la tige principale; il a fait plus encore : l'esprit de discorde dont il est envenimé l'a poussé à se nommer un évêque. Au mépris des saintes règles qui nous viennent d'institution divine, au mépris de l'unité catholique, ils ont osé se faire un chef adultère, étranger au corps de l'Eglise. C'est ce que nous ont appris les lettres reçues, soit de vous, soit de nos collègues, et ce que nous avons recueilli de la bouche des hommes les plus dignes de foi, nos collègues Pompée et Etienne [a]. En conséquence de ce douloureux événement, nous vous avons écrit dans les termes que nous dictaient et la tradition divine et la vérité. De plus, nous en avons informé les évêques de notre province, en leur recommandant d'en instruire nos frères et de leur faire parvenir nos lettres. Nous n'avions pas même attendu ces communications pour déclarer à tout notre peuple ce qui s'était passé de part et d'autre, lui donnant une connaissance publique de la lettre que nous avions reçue de vous, et notifiant à tous votre ordination. Par respect pour la dignité épiscopale, et par une juste déférence que nous nous devons les uns aux autres, nous n'avons pas voulu connaître le libelle diffamatoire que vos ennemis avaient publié contre vous [b], et qu'ils nous avaient fait passer, estimant qu'il ne convenait pas, dans une si sainte et si nombreuse assemblée d'évêques, et en présence de l'autel du Seigneur, de proférer ni d'entendre des accusations contre les personnes qui lui sont consacrées. Il faut toujours craindre les dangereuses im-

[a] Les mêmes dont il est parlé dans la lettre précédente.

[b] Parce que Corneille ne voulait pas qu'on fermât aux pécheurs pénitents tout accès à la réconciliation, Novatien affectait de répandre le bruit qu'il connivait avec les apostats.

pressions qu'elles peuvent produire dans l'esprit des frères, qui, n'étant pas sur les lieux, peuvent ou se scandaliser ou se prévenir, et restent dans l'ignorance de la vérité. Que ceux-là qui, emportés par leurs animosités et leurs passions, méconnaissent les ordonnances de la loi divine et le caractère sacré des personnes, se plaisent tant qu'ils voudront à répandre ce qu'ils ne sauraient prouver, et qui, dans l'impuissance où ils sont de rien faire contre une vie sans reproche, essaient toujours de noircir par de mensongères dénonciations les réputations les mieux établies : le devoir du prêtre, de l'évêque, est de fermer tout accès à la calomnie et aux faiseurs de libelles. Autrement, quel asile resterait à la vérité de ces paroles que nous avons apprises et que nous enseignons à nos peuples : *Prenez garde que votre langue ne dise rien de mal, et que votre bouche ne serve d'organe au mensonge* [1]. Et ailleurs : *Vous vous êtes servi de votre bouche pour médire, et de votre langue pour tromper. Lorsque vous étiez assis, vous parliez mal de votre frère, et vous tendiez un piége au fils de votre mère* [2]. Et ce que dit l'Apôtre : *Qu'aucun mauvais discours ne sorte de votre bouche; mais n'en tenez que de bons et d'édifiants, et qui inspirent la piété à ceux qui vous écoutent* [3] ? Nous ne saurions mieux pratiquer ces commandements, qu'en proscrivant sévèrement ces sortes de communications. Et telle a été notre conduite invariable à l'égard soit de vous, soit des prêtres de votre Eglise. Au contraire, tous les écrits qui vous rendaient plus de justice, je me suis fait un devoir d'en donner connaissance à mon clergé et à mon peuple. Que si j'ai exprimé le désir d'avoir une relation par écrit de

[1] Ps. XXXIII, 13. — [2] Ps. XLIX, 20. — [3] Eph., IV, 29.

votre ordination, et je l'ai demandée à ceux de nos collègues qui y avaient assisté, ce n'a pas été dans la pensée de rien changer à nos usages ; car il suffisait que vous nous fissiez savoir par vos lettres que vous aviez été élu évêque ; c'est uniquement parce qu'une faction ennemie s'était élevée contre vous, empoisonnant par de faux rapports les cœurs de nos frères. Nous avons, en conséquence, voulu opposer à ces préventions l'autorité des évêques qui sont avec vous ; en quoi nous n'avons fait que suivre les anciens usages, sans prétendre rien innover. Et en effet, l'authentique témoignage qu'ils ont rendu à la sainteté de vos mœurs, et à votre respect pour la discipline, n'a plus laissé de prétexte aux intrigues de la jalousie et aux manéges des esprits inquiets et remuants. Grâce à cette mesure, les suffrages de nos frères n'ont pu être en balance ; plus d'équivoque sur la validité de votre ordination. Ce qui doit être l'objet de nos plus constants efforts, c'est de maintenir l'unité qui nous a été recommandée par Notre-Seigneur et par les apôtres, dont nous sommes les successeurs, de ramener au bercail par tous les moyens qui sont en notre pouvoir les brebis égarées, que les manœuvres perfides de l'esprit de révolte et de l'hérésie ont séparées de leur mère ; ceux-là seuls demeurant dehors, qu'un criminel entêtement retient loin de nous. Que s'ils persistent dans leur crime, ils auront à en rendre compte au Seigneur.

Pour ce qui concerne l'affaire de Félicissime et de quelques adhérents qu'il s'est faits, vous l'apprendrez par les relations que nos collègues vous ont transmises avec leur souscription ; ils vous font connaître ce qu'ils en pensent et le jugement qui a été prononcé par eux. Peut-être, mon cher frère, sera-t-il plus à

propos encore de donner à nos frères qui sont avec vous communication des lettres que j'ai dernièrement adressées par Caldonius et Fortunat au clergé et au peuple de Carthage, où il est question de Félicissime et de son parti. Elles contiennent la substance de tout ce qui s'est passé, et peuvent suffire à l'instruction générale. Je vous les fais passer de nouveau par les mains du sous-diacre Mettius et de l'acolyte Nicéphore que j'envoie à Rome. Je souhaite, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

XLVII.

CYPRIEN A MAXIME, NICOSTRATE ET AUTRES CONFESSEURS, SALUT.

Comme vous avez eu souvent, mes très-chers frères, l'occasion de vous convaincre par mes lettres combien j'ai toujours eu de respect pour votre personne et d'affection pour nos frères que la charité unit ensemble, vous ne me refuserez pas aujourd'hui un acquiescement que je vous demande au nom de votre propre gloire et de la franchise avec laquelle je vous écris. J'ai ressenti la plus vive douleur et j'en ai encore l'âme toute navrée, en apprenant que, contrairement à la discipline ecclésiastique, aux règles de l'Evangile, aux principes de l'unité catholique, vous aviez pu consentir à la nomination d'un autre évêque, ce qui ne s'est jamais fait ; que par là vous ayez permis qu'on

ait établi une autre Eglise, que l'on ait déchiré les membres de Jésus-Christ, jeté la division parmi les membres du Seigneur. Je vous conjure de ne pas persister dans ce déplorable schisme[a]. Songez à votre confession, à la tradition divine; revenez à votre mère que vous avez comblée d'affliction en la quittant, comme vous l'aviez comblée de joie en lui restant fidèles. Gardez-vous bien de croire que l'on puisse servir l'Evangile de Jésus-Christ en se séparant du troupeau de Jésus-Christ, et cherchant ailleurs la paix et l'union. Les bons et fidèles soldats ne s'éloignent pas du camp; ils y demeurent pour traiter en commun des choses qui intéressent l'utilité générale. Il serait trop dangereux que nous fussions désunis; et puisque nous ne pouvons aller à vous, c'est à vous à venir à nous, à vous réunir à l'Eglise mère et à tous les frères. Nous ne saurions trop vous inviter à le faire. Je souhaite, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien.

[a] Ils ne se rendirent pas aux sages avis du saint archevêque; Maxime, simple diacre de l'Eglise de Rome, se laissa imposer les mains par Novatien, qui le fit intrus au siége de Carthage. Nicostrate, qui s'était également rendu en Afrique, y fut fait évêque par les intrigues de Novat.

Il est parlé plus bas du schisme de Novat. (*Voy.* la note de la page 189.)

XLVIII.

AU MÊME, SUR LES CONFESSEURS QUE NOVATIEN AVAIT ABUSÉS.

Cyprien à son frère Corneille, salut.

J'ai cru, mon très-cher frère, que la piété chrétienne et les convenances me faisaient également un devoir d'écrire à ceux des confesseurs de Rome qui se sont laissé prendre aux artifices de Novatien et de Novat, pour adhérer à leur schisme et se détacher de l'Eglise, quelques mots pour les solliciter par notre affection mutuelle à rentrer dans l'Eglise catholique notre commune mère. J'ai chargé le sous-diacre Mettius de vous en donner auparavant connaissance, de peur que l'on ne m'attribue autre chose que ce que j'ai écrit. De plus, je lui recommande expressément de ne rien faire que de votre avis, et de ne donner ces lettres aux confesseurs à qui elles s'adressent qu'autant que vous le jugerez à propos. Je souhaite, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

XLIX.

CYPRIEN A CORNEILLE SON FRÈRE, SALUT.

J'ai lu, mon très-cher frère, la lettre que vous m'avez envoyée par le prêtre Primitivus, notre confrère [a], où vous témoignez quelque peine de ce que les lettres qui vous étaient auparavant adressées d'Adrumète au nom de Polycarpe son évêque [b], l'aient été aux prêtres et aux diacres, depuis que Libéralis et moi sommes arrivés dans cette ville. Nous vous supplions de croire qu'il n'y a eu en cela ni légèreté ni manque d'égards. Voici comment la chose s'explique. Nous avions arrêté, plusieurs de mes collègues et moi réunis, après que nous eûmes député vers vous les évêques Caldonius et Fortunat, que tout resterait en suspens jusqu'à leur retour, où nous comptions apprendre que tout était pacifié, ou du moins comment les choses se seraient passées. Polycarpe se trouvant alors éloigné de sa ville épiscopale, les prêtres et les

[a] Primitivus, prêtre (ou diacre) de l'Eglise de Carthage, avait été député à Rome par saint Cyprien, pour instruire le pape Corneille de ce qui avait été fait au concile d'Afrique contre le schismatique Novatien. Corneille le chargea, à son retour, d'une lettre à laquelle saint Cyprien répond ici.

[b] Tout ce que l'on sait de ce Polycarpe, c'est qu'il était évêque d'Adrumète. On ne sait pas davantage quel siége occupait en Afrique Libéralis, qui y était évêque.

diacres de cette Église ne surent pas la délibération que nous avions prise; ils ne l'apprirent que quand nous pûmes nous voir, et l'ayant approuvée, ils s'y rangèrent pour qu'il n'y eût point de dissidence d'opinion parmi nous.

Il nous est parvenu qu'il y a pourtant encore des personnes qui jettent le trouble dans les esprits par de faux rapports; bien que, pour prévenir tout scandale, nous ayons eu la précaution d'exhorter chacun de ceux qui passaient la mer pour se rendre en Italie, de reconnaître dans votre siége la racine et le fondement de l'Eglise catholique, de s'y tenir fermement attachés. Mais vu l'étendue de notre province, qui comprend de plus la Numidie et les deux Mauritanies, de peur que le schisme survenu dans Rome n'y occasionnât des préventions défavorables, nous avons jugé à propos de faire écrire par tous les évêques de cette province, après nous être assurés par nous-mêmes de la vérité des faits et de la canonicité de votre ordination, afin que tous nos collègues demeurassent fermement dans votre communion, c'est-à-dire dans l'unité et la charité de l'Eglise catholique. Ce qui a eu lieu [a]. Nous nous applaudissons de cette pensée dont l'heureux succès atteste qu'elle nous est venue de Dieu. Maintenant la vérité et la dignité de votre épiscopat ne sauraient plus souffrir d'équivoque, depuis surtout que nous avons reçu les réponses de nos collègues Pompée, Etienne, Caldonius et Fortunat qui rendent toute justice à la légitimité de votre ordination, comme aussi à l'intégrité de votre vie. Espérons de la bonté du Seigneur qu'il affirmera en-

[a] « Saint Cyprien réussit à faire reconnaître saint Corneille pour pape, et rejeter Novatien par toute l'Afrique. » Tillem., *Mém.*, t. IV, art. XXV, p. 102. Eusèbe, *Hist. eccles.*, liv. VI, ch. 43.

core davantage cette paix de l'Eglise catholique par celle de la nôtre en particulier, et que celui qui daigne élire les évêques et défendre ceux qu'il a élus, leur donnera la force nécessaire pour réprimer les méchants, et la douceur pour ménager la pénitence de ceux qui sont tombés. Je souhaite, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien.

L.

DU PAPE CORNEILLE A SAINT CYPRIEN, SUR LES CONFESSEURS REVENUS A L'UNITÉ.

Corneille à Cyprien son frère, salut.

Autant nous avions été péniblement affecté de l'égarement des confesseurs qui s'étaient laissé surprendre par les manéges artificieux d'un adroit hypocrite, et avaient rompu avec l'Eglise, autant nous avons été comblé de joie et pénétré de reconnaissance envers notre Seigneur Jésus-Christ, de les voir rentrer au sein de l'Eglise d'où ils étaient sortis, en déplorant la séduction dont ils avaient été victimes, et reconnaissant avec simplicité l'erreur dont ils s'étaient rendus coupables. Cet heureux changement nous avait été annoncé déjà par quelques-uns de nos frères d'une fidélité éprouvée, hommes de paix, attachés à l'unité; mais il nous fallait d'autres preuves

pour croire à une entière conversion, lorsque Urbain et Sidonius, du nombre des confesseurs, sont venus se joindre à nos prêtres, en leur donnant l'assurance que Maxime, prêtre-confesseur, ne désirait pas moins qu'eux revenir à l'Eglise. Toutefois, parce qu'il y avait eu des antécédents dont vous-même avez été informé par nos collègues et par mes lettres, lesquels nous laissaient encore dans quelque défiance, nous crûmes convenable d'attendre qu'ils confirmassent par leurs déclarations verbales ce qu'ils nous avaient fait connaître par leurs délégués. Ils se sont rendus à notre invitation, et sur la plainte qui leur fut présentée de ce qu'il avait circulé sous leur nom des lettres pleines de calomnies et de mensonges, qui avaient porté le trouble dans la plupart des églises, ils assurèrent qu'ils avaient été surpris, qu'ils avaient ignoré ce que ces lettres contenaient; que tout le reproche qu'ils avaient à se faire, c'était d'avoir donné dans le schisme en laissant ordonner Novatien, mais qu'ils priaient qu'on leur pardonnât cette faiblesse et que l'on n'en parlât plus. Tout cela m'ayant été déféré, je convoquai les prêtres de l'Eglise de Rome. Ils furent assistés de cinq évêques encore aujourd'hui dans nos murs; il nous importait que ce qui serait prononcé fût sanctionné par un commun consentement. Pour que vous soyez au fait de chacune des opinions, je joins la mienne au bas de cette lettre. Ensuite Maxime, Urbain, Sidonius, Macaire et la plupart de ceux qui avaient pris parti avec eux se rendirent dans l'assemblée, nous conjurant d'oublier le passé, de le regarder comme non avenu, de se pardonner réciproquement et d'offrir tous ensemble au Seigneur un cœur pur, dégagé de tout levain, conformément à cette parole de l'Evangile : *Heureux ceux qui ont le cœur pur, parce*

qu'ils verront Dieu [1]. La conséquence naturelle de ce qui venait d'être fait était que le peuple en fût instruit, afin que l'on ne s'étonnât pas de voir placés dans l'Eglise ceux que l'on avait vus avec douleur s'en éloigner. La nouvelle s'en étant répandue, les frères accoururent en foule. Ce n'était de toutes parts qu'un cri d'allégresse et de reconnaissance envers Dieu; la joie s'exprimait par des larmes d'attendrissement; on s'embrassait comme des captifs rendus à la liberté. Je me plais à rapporter ici les propres paroles de ces confesseurs : « Nous savons que Corneille a été élu » évêque de la très-sainte Eglise catholique, par le » Dieu tout-puissant et par notre Seigneur Jésus-» Christ. Nous reconnaissons notre erreur, nous nous » étions laissé tromper par les artifices d'une cabale » perfide et mensongère. Bien qu'il semblât que » nous communiquions avec un schismatique et un » hérétique, nous n'en étions pas moins attachés de » cœur à l'Eglise; car nous n'ignorons pas qu'il n'y » a qu'un seul Dieu, un seul Jésus-Christ que nous » avons confessé, un seul Saint-Esprit; qu'il ne doit y » avoir de même qu'un seul évêque dans toute l'Eglise » catholique. » Comment n'aurions-nous pas été touché d'une pareille déclaration qui ne faisait que reproduire dans l'Eglise ce qu'ils avaient professé devant le siècle? Nous avons en conséquence enjoint au prêtre Maxime de reprendre sa place, et reçu tous les autres au grand applaudissement du peuple, en remettant le jugement de toutes choses au jugement de Dieu, à la puissance de qui tout appartient. Voilà, mon très-cher frère, comment tout s'est passé. Je vous en fais passer la relation immédiatement à la suite

[1] Matth., v, 8.

de l'assemblée. Vous la recevrez des mains de l'acolyte Nicéphore, qui s'embarque au moment même, afin qu'il n'y ait aucun retard dans l'expédition, et que, comme si vous eussiez été vous-même présent au milieu de nous, vous puissiez rendre grâces à Dieu de l'événement. Nous avons la confiance de croire que cet exemple sera imité par tous ceux qui avaient donné dans l'erreur. Ainsi ils verront ceux qui les y avaient entraînés agir de concert avec nous. Je suis d'avis, mon très-cher frère, que vous communiquiez cette lettre aux autres Églises, pour que l'on sache que le parti du schisme et de l'hérésie va s'affaiblissant de jour en jour. Adieu.

LI.

DU PAPE CORNEILLE A SAINT CYPRIEN, AU SUJET DE NOVATIEN ET DE SES ADHÉRENTS [a].

Corneille à Cyprien son frère, salut.

L'imposteur a voulu combler la mesure des supplices qui l'attendent dans l'autre vie [b]. Terrassé par les puissances de Dieu, après l'expulsion de Maxime, de Longin et de Machée, Novatien a fait de nouveaux efforts pour se relever. Comme je vous l'ai mandé

[a] Sur Novatien, voyez plus bas à la page 197 (note).

[b] Il n'y a ici qu'un fragment d'une lettre que nous n'avons plus.

précédemment par le confesseur Augendus [a], Nicostrate, Novat, Evariste, Primus et Denys doivent être déjà arrivés où vous êtes. Donnez-en avis sans délai à tous nos collègues et à nos frères. Instruisez-les que Nicostrate est sous le joug d'accusations graves; qu'en outre de vols faits à sa patronne [b] dont il régissait les biens, il a encore emporté des sommes considérables que l'Eglise lui avait mises en dépôt, de quoi il aura un compte terrible à rendre dans l'éternité; qu'Evariste a été un des principaux artisans du schisme, qu'il a soulevé le peuple qu'il gouvernait; que Zétus a été nommé évêque à sa place. Au reste, les nouveaux attentats dont cet homme s'est rendu coupable enchérissent encore sur tous ceux qui avaient auparavant signalé son impudence accoutumée. Il est bon que l'on sache quels sont les hommes dont Novatien a fait choix pour défendre le schisme et l'hérésie.

LII.

RÉPONSE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Cyprien à Corneille son frère, salut.

Nous n'avons pas cessé, mon très-cher frère, nous ne cessons pas encore d'adresser les plus vives ac-

[a] Un autre que celui dont il est parlé dans la lettre XLIV.
[b] La personne dont il était l'affranchi.

tions de grâces au Dieu tout-puissant, et à notre Seigneur Jésus-Christ Sauveur, pour la protection qu'il accorde à son Eglise en ne permettant pas que son unité et sa sainteté succombent sous les efforts de l'hérésie, ni qu'elles aient à subir une longue éclipse. Nous avons lu votre lettre, et nous avons été comblés de joie pour l'heureux accomplissement du vœu que nous avions formé avec vous. Vous nous donnez la nouvelle que les confesseurs Maxime, Urbain, ainsi que Sidonius et Macaire, sont rentrés dans le sein de l'Eglise catholique, qu'ils ont renoncé au schisme, pour ne pas dire à l'hérésie où ils avaient eu le malheur de s'engager, qu'ils sont revenus au domicile de l'unité et de la vérité et se sont remis en possession de leur ancienne gloire. Il ne sera donc pas dit que des hommes qui avaient confessé Jésus-Christ, avaient fini par abandonner les bannières de Jésus-Christ, et qu'après s'être montrés invincibles en présence des bourreaux, ils n'avaient pas su résister à l'épreuve de la foi dans l'unité et la charité évangéliques. Ils ont donc conservé pure et entière la louange qu'ils avaient méritée, et l'honneur de leur confession demeure sans atteinte, puisqu'ils ont rompu avec les transfuges et les déserteurs de la foi, puisqu'ils ont fait divorce avec les ennemis de l'Eglise catholique. C'est donc à juste titre que leur retour a été célébré par l'allégresse générale du clergé et du peuple, ainsi que vous me le marquez. Il n'y a personne qui ne s'associe à leur gloire et qui ne prenne sa part de leur triomphe. Il nous est facile de juger de votre joie par celle que nous éprouvons nous-même; car si une simple lettre où vous nous faites le récit de l'événement a produit parmi nous tous une si vive sensation, et si la nouvelle en a été accueillie avec des

transports d'allégresse, quelle doit avoir été la joie de ceux qui en ont été les spectateurs! Notre-Seigneur nous dit dans son Evangile qu'il y aura une grande joie dans le ciel pour un pécheur qui fait pénitence [1], combien est plus grande encore celle qui unit le ciel à la terre pour des confesseurs rapportant dans le sein de l'Eglise de Dieu leur gloire tout entière, et ouvrant par leur exemple un chemin aux autres pour y revenir! Ce qui avait égaré plusieurs de nos frères, c'était l'opinion qu'ils ne faisaient que marcher sur les traces des confesseurs. Aujourd'hui que les yeux des confesseurs sont dessillés, la lumière brille à tous les yeux; tous reconnaissent que l'Eglise catholique est une, qu'elle n'admet ni partage ni division. Il n'est plus possible désormais de se laisser surprendre par le flux de paroles de l'imposteur, quand on voit les généreux athlètes de Jésus-Christ, victimes un moment de la perfidie de Novatien, s'empresser de revenir au sein de l'Eglise. Je souhaite, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

[1] Luc., xv, 7.

LIII.

DE SAINT CYPRIEN AU PAPE CORNEILLE. CRIMES DE NOVAT.

Cyprien à Corneille son frère, salut.

Je vous remercie, mon très-cher frère, de l'empressement et de l'amitié que vous avez mise à m'envoyer l'acolyte Nicéphore, pour m'apprendre l'heureux retour des confesseurs, et m'instruire des nouvelles manœuvres de Novatien et de Novat. Le lendemain même du jour où nous avons vu se rendre ici cette tourbe d'hérétiques perdus de réputation, mais à qui il faut des complices pour les perdre avec eux, Nicéphore nous est arrivé chargé de vos lettres. Elles nous informaient, ce dont nous n'avons pas tardé à informer nos frères, qu'Evariste n'est plus ni laïque, ni évêque; que forcé de quitter sa chaire et son peuple, devenu étranger à l'Eglise de Jésus-Christ, il est réduit à errer de contrée en contrée, et que ce malheureux, après le naufrage qu'il a fait dans la vérité et dans la foi, n'est plus occupé qu'à se chercher des compagnons de ruine; que Nicostrate, dépossédé de sa charge de diacre, pour avoir soustrait sacrilégement les deniers de l'Eglise, et s'être approprié le bien de la veuve et de l'orphelin dont il était dépositaire, s'est rendu en Afrique, non par choix, mais en fugitif qui cherche à échap-

per à la punition de ses crimes et de ses brigandages ; et, comme s'il suffisait de changer de pays pour changer de caractère, le voilà maintenant, ce vagabond, déserteur de l'Eglise, qui se donne pour confesseur et affecte de se dire tel, comme si on le pouvait être quand on a renié l'Eglise de Jésus-Christ. L'apôtre saint Paul nous dit : *L'homme abandonnera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et ils ne feront plus tous deux qu'une même chair. Ce sacrement est grand* [1], grand en ce qu'il représente l'union indissoluble de Jésus-Christ avec son Eglise. D'après cet oracle émané de sa bouche sacrée, comment celui-là peut-il être avec Jésus-Christ qui n'est pas avec son épouse qui est l'Église? Comment ose-t-on prendre soin du gouvernement d'une église, quand on a dépouillé l'Eglise de Jésus-Christ? Pour ce qui est de Novat [a] vous ne pouviez rien nous apprendre à son

[1] Eph., v, 31.

[a] C'était un des cinq prêtres factieux qui s'étaient d'abord déclarés contre l'élection de saint Cyprien, et qui, depuis, n'avait pas cessé de fomenter les troubles dont l'Église était agitée. Il prêta son appui à Félicissime pour l'établir d'abord diacre, puis faux évêque de Carthage. Tous furent excommuniés par le concile d'Afrique de l'an 251, composé de soixante-six évêques.

Voici dans quels termes Eusèbe parle du schisme de Novat : « Novat, prêtre de l'Eglise romaine, s'élevant avec orgueil contre ceux qui étaient tombés durant la persécution, leur ôtait tout espoir de salut, quoi qu'ils fissent pour obtenir le pardon de leurs fautes. Ainsi, il se fit chef de la secte de ceux qui s'appelaient eux-mêmes les purs. Un concile de soixante évêques, et d'un plus grand nombre de prêtres et de diacres, ayant été réuni à Rome sur ce sujet, et plusieurs autres assemblées d'évêques ayant été faites en d'autres pays, il fut ordonné que Novat, et ceux qui s'étaient élevés avec lui pour traiter leurs frères avec tant d'inhumanité, seraient retranchés de l'Eglise, et que ceux qui étaient tombés seraient soulagés par les remèdes salutaires de la pénitence. » (*Hist. eccles.*, liv. VI, ch. 43, de la trad. du présid. Cousin, t. I, in-4°, p. 306.)

sujet, c'était plutôt à nous à vous le faire connaître. Homme inquiet, toujours avide de nouveautés, de qui l'insatiable avarice s'emporte aux plus violents excès, gonflé d'arrogance et de prétentions les plus exagérées, de tout temps suspect à l'épiscopat, et réputé, dans l'opinion générale du clergé, hérétique et sans foi; épiant les secrets d'autrui pour les trahir, ne flattant que pour tromper, perfide dans ses amitiés; c'est la torche qui allume l'incendie, l'ouragan qui soulève les tempêtes et produit les naufrages; ennemi du repos, il n'aime que les discordes et la guerre. Sa présence à Rome y était le signal de la dissension; en vous quittant il emportait avec lui le principe du désordre; à peine il n'y était plus, que le calme s'est rétabli, du moins en partie, et les pieux confesseurs que ses conseils pervers avaient entraînés, sont revenus à l'Eglise. Tel est l'homme qui a secoué parmi nous les premiers brandons du schisme et de la division, a détaché quelques-uns des fidèles de leur évêque, et qui, pendant la persécution même, a suscité une seconde persécution pour la ruine des âmes.

Un peu plus bas il ajoute : « Nous avons vu un changement admirable arrivé en un moment en sa personne. Cet homme, qui avait juré avec des serments exécrables qu'il n'avait point d'ambition pour la dignité épiscopale, a paru tout d'un coup évêque. Ce docteur, ce défenseur de la discipline de l'Eglise, voulant usurper l'épiscopat auquel Dieu ne l'avait point appelé, s'associa deux hommes perdus, et les envoya en un coin de l'Italie pour tromper trois évêques fort simples et fort ignorants, en les assurant qu'il fallait qu'ils vinssent à Rome pour apaiser, avec les autres évêques, un différend qui s'y était ému. Quand ils y furent venus, il les fit enfermer par des méchants semblables à lui, sur la dixième heure du jour, et les ayant fait boire avec excès, les contraignit de le sacrer évêque par une imposition de mains vaine et imaginaire, et s'attribua ainsi très-injustement la dignité épiscopale, à laquelle il n'avait aucun droit. (*Ibid.*, p. 307, 308.)

C'est lui qui, sans ma permission et à mon insu, grâce à ses intrigues et à sa cabale, a promu au rang de diacre Félicissime, l'un de ses satellites. Après quoi il s'en était allé à Rome avec ceux de sa faction, pour y renouveler les mêmes scènes ; là il était venu à bout de désunir une partie du peuple d'avec le clergé et de mettre aux prises les frères contre les frères. Rome, à raison de sa grandeur, lui offrait un théâtre plus éclatant que Carthage ; il a su en profiter pour y commettre de plus graves désordres, si bien qu'au lieu qu'il n'avait fait ici qu'un diacre, là il a fait un évêque contre toutes les lois de l'Eglise. Il n'y a pas de quoi s'en étonner : il y a dans le cœur des pervers un esprit d'égarement qui les entraîne de crime en crime. Leurs propres remords les excitent à en commettre de nouveaux, parce qu'il faut les étouffer à tout prix. Le moyen de rester fidèle à l'Eglise, quand par le déréglement de ses mœurs et par la violence de ses passions on s'est habitué à violer cette discipline de l'Eglise qui nous assujettit à la loi des divins commandements ? La veuve et l'orphelin qu'il a dépouillés, le patrimoine de l'Eglise frauduleusement détourné à son usage, provoquaient contre lui le châtiment qui se déclare par ses propres fureurs. Il a laissé son père mourir de faim, et lui a même refusé l'honneur de la sépulture ; il a tué sa femme qui était enceinte [a], et avec elle le fruit qu'elle portait dans son sein ; doublement coupable de meurtre et de parricide, de quel droit ose-t-il accuser les mains qui ont brûlé un sacrilége encens, lui dont les pieds se sont portés à la plus criminelle violence contre son propre sang ? Il y avait bien longtemps déjà que ses crimes lui fai-

[a] Mot à mot : d'un coup de pied dans le ventre.

saient peur à lui-même, et qu'il avait le pressentiment qu'il serait non-seulement chassé de la compagnie des prêtres, mais même retranché de la communion chrétienne. Sur la plainte générale, il avait été assigné un jour où l'on devait examiner sa cause, lorsque la persécution éclata; elle lui fournit l'occasion d'échapper à la condamnation, et même de profiter des circonstances pour s'abandonner à tous les excès. Assuré qu'il était d'être retranché de l'Eglise, il prévint la sentence en se retirant lui-même, comme si on se sauvait du châtiment en éludant la sentence. Quant à ceux de nos frères qui ont eu le malheur de se laisser surprendre par les artifices de cet imposteur, nous ne négligeons rien pour les engager à le fuir, à se dégager de ses piéges meurtriers, à revenir à l'Eglise dont il a mérité qu'on le chassât; et nous espérons de la miséricorde de Dieu qu'ils en obtiendront la faveur : car il n'y a que ceux dont la perte est assurée qui puissent périr, suivant cette parole de notre Seigneur Jésus-Christ dans son Evangile : *Toute plante que mon Père qui est dans le ciel n'a point plantée sera arrachée*[1]. Il n'y a donc que celui qui n'a point été affermi et enraciné dans les préceptes de Dieu le Père, qui puisse sortir de l'Eglise; il n'y a que celui-là qui, après avoir abandonné les évêques, puisse demeurer dans son égarement, avec les schismatiques et les hérétiques. Pour ce qui est des autres, la miséricorde de Dieu le Père, la bonté de notre Seigneur Jésus-Christ et notre patience les ramèneront avec nous. Je souhaite, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

[1] Matth., xv, 13.

LIV.

MAXIME ET AUTRES CONFESSEURS A SAINT CYPRIEN SUR LEUR RETOUR A L'UNITÉ.

Maxime, Urbain, Sidonius et Macaire à Cyprien leur frère, salut.

Nous avons, mon très-cher frère, l'assurance que vous n'éprouverez pas moins de satisfaction que nous-mêmes de la réconciliation qui a eu lieu. Elle s'est faite à la suite d'une commune délibération. Ce qui l'a déterminée, c'est la considération de l'intérêt de l'Eglise et le désir de la paix. Tout le passé a été oublié et renvoyé au jugement de Dieu. Nous avons fait la paix avec Corneille notre évêque et tout le clergé, au grand contentement de l'Eglise entière, et de nos frères qui nous ont reçus avec toute la charité possible. C'est de quoi nous nous empressons de vous informer par la présente. Nous souhaitons, mon très-cher frère, que Dieu vous conserve longtemps en santé.

LV.

DE SAINT CYPRIEN AUX CONFESSEURS DE ROME, SUR LEUR RETOUR A L'UNITÉ.

Cyprien à Maxime prêtre, à Urbain, Sidoine, Macaire, ses frères, salut [a].

La nouvelle que vous me donnez par votre lettre de votre retour à l'Eglise et de votre rentrée au sein de la famille m'a pénétré, je dois vous le dire, d'une joie non moins vive que j'en avais ressenti en apprenant la gloire de votre confession. Combien je vous avais félicités d'un combat, d'où vous aviez remporté tout l'honneur du triomphe! Ici, votre foi vient de se signaler par une confession nouvelle tout aussi honorable, en reconnaissant qu'il n'y a qu'une Eglise, renonçant à l'erreur où des suggestions étrangères à votre cœur et à vos principes vous avaient engagés un moment; empressés de rentrer dans le camp, d'où l'on vous avait vus sortir auparavant pour aller à l'ennemi, et signaler contre lui votre courage. Et certes, il était bien juste que le trophée de la victoire fût rapporté là où vous aviez reçu l'armure qui vous avait fait vaincre; et quand c'était Jésus-Christ qui avait fourni l'instrument de votre gloire, l'Eglise de Jésus-

[a] Cette lettre fut écrite dans les commencements de l'an 252, saint Cyprien ayant quitté le lieu de sa retraite.

Christ avait droit à jouir de la gloire que vous vous étiez acquise. Maintenant, rien ne manque à l'intégrité de votre foi, puisque vous avez conservé la paix et la charité de Notre-Seigneur. Vous avez ouvert à tous une voie où tous doivent marcher pour tenir à la charité. L'autorité de votre exemple confirme et resserre par de nouveaux liens la vérité de l'Evangile et l'unité de l'Eglise, qui nous unissaient déjà si étroitement. Les confesseurs de Jésus-Christ ne seront pas des guides d'erreur, après avoir été des maîtres excellents de vertu et de courage. Je ne sais quelle est la part que les autres prennent à la joie et à la gloire de votre retour; quant à moi, je ne puis faire assez éclater le sentiment particulier dont il me pénètre; car il faut bien que vous me permettiez de vous ouvrir mon cœur. C'était pour moi une peine bien vive, une affliction déchirante, de ne pouvoir communiquer avec ceux à qui je tenais par une affection si tendre. Echapper à la captivité pour tomber dans le schisme et l'hérésie, c'était en quelque sorte avoir laissé votre gloire dans les fers, puisque l'honneur des combats où vous avez vaincu ayant son principe dans votre fidélité à l'Eglise que vous servez, renoncer à celle-ci, c'était renoncer à votre propre gloire. Qu'il y ait de l'ivraie mêlée au bon grain dans le champ du père de famille, ce n'est pas une raison de manquer à la foi, à la charité, moins encore de se séparer de l'Eglise. Tout ce que nous avons à faire, c'est de travailler à être ce bon grain que le Seigneur destine à ses greniers. L'Apôtre a soin de nous prévenir qu'*il n'y a pas dans une grande maison seulement des vases d'or et d'argent, mais qu'il y en a de bois et de terre, dont les uns sont pour des usages honnêtes, les autres pour des usages hon-*

teux [1]. Travaillons de tous nos efforts à être de ces vases d'or et d'argent; mais gardons-nous bien de briser ces vases de terre, et d'envahir sur les droits du Seigneur, à qui seul a été donnée *la verge de fer* [2] pour en faire justice. Le serviteur n'est pas plus que le maître. Il n'est permis à personne d'usurper ce que le père a accordé au seul fils, de purger son aire, et de séparer l'ivraie d'avec le froment. Ce serait là un téméraire et sacrilége orgueil, autant qu'une démence insensée.

Le malheur est qu'il se rencontre toujours trop de gens qui, se croyant plus d'autorité que n'en comportent les lois d'une équité mesurée, se détachent de l'Eglise au risque de périr hors de son sein, et qui, emportés par d'orgueilleuses prétentions, s'aveuglent et perdent la lumière de la vérité. Quant à nous, cherchant à éviter tous les excès, nous modelant sur la miséricorde et l'indulgence paternelle de notre divin Maître : après de longues et mûres délibérations, nous avons balancé les choses de manière à satisfaire à tous les devoirs. C'est là le dessein que nous avons exécuté dans les écrits que j'ai publiés à ce sujet [a], et que je vous ai fait passer pour servir à l'instruction de nos frères. Vous y verrez que si nous n'y flattons pas ceux qui ont faibli, nous indiquons aussi les remèdes nécessaires après la chute. Nous nous sommes occupé dans un traité particulier de l'unité de l'Eglise catholique, et nous croyons, autant du moins que

[1] II Tim., II, 20. — [2] Ps. II, 9.

[a] Ce sont les traités *de Lapsis* et *de Unitate Ecclesiæ, seu de Simplicitate fidei*, traduits en grande partie dans notre *Bibliothèque choisie des Pères*, et en entier dans cet ouvrage. On rapporte aussi à la même époque et au même dessein la publication de son traité *de l'Oraison dominicale*.

notre médiocrité nous le permet, que ces écrits ne vous déplairont pas, puisque vous en confirmez la doctrine par l'exemple de votre retour à l'Eglise. Je souhaite, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien.

LVI.

CYPRIEN A ANTONIEN, ÉVÊQUE DE NUMIDIE.

J'ai reçu, mon très-cher frère, votre première lettre, qui m'a donné le témoignage de votre étroite union avec tout le collége sacerdotal et avec l'Eglise catholique. Vous m'y déclarez n'avoir pas voulu entrer en communion avec Novatien [a], mais que, conformément

[a] Novatien embrassa le christianisme après avoir fait profession publique de philosophie, et fut ordonné prêtre à Rome. Il jouissait d'une haute réputation de savoir et d'éloquence, dont il a donné des preuves dans un traité *sur la Trinité*, ordinairement inséré à la suite des œuvres de Tertullien. Après la mort de saint Fabien, évêque de Rome, Corneille, prêtre de l'Eglise de Rome, ayant été élu pour le remplacer, Novatien, par une jalousie secrète, cabala contre lui, se sépara de sa communion, sous le prétexte de la trop grande indulgence dont on avait usé à l'égard de ceux qui étaient tombés durant la persécution, soutenant qu'on ne devait admettre à la réconciliation, pas même à la mort, non-seulement ceux qui étaient tombés dans les trois grands crimes de l'idolâtrie, de l'homicide et de la fornication, c'était là l'erreur de Montan, mais de plus, ceux qui s'étaient rendus coupables de péchés mortels, *peccatum ad mortem*, et ne reconnaissant point dans

au conseil que je vous ai donné, vous restez uni à Corneille, notre collègue. Vous me mandez de lui envoyer à lui-même copie de ma lettre, pour le rassurer à votre égard, et le bien convaincre que vous communiquez avec lui, c'est-à-dire avec l'Eglise catholique. Mais celle que vous m'avez adressée postérieurement à celle-là, et qui m'a été remise par le prêtre Quintus, m'a donné lieu de croire que Novatien était parvenu par ses lettres à ébranler votre détermination. Car, au lieu du parti auquel vous sembliez vous être arrêté invariablement, vous me demandez de vous répondre quelle nouvelle hérésie Novatien a introduite, et pour quelle raison Corneille communique avec ceux qui ont sacrifié durant la persécution [a]. S'il n'y a d'autre motif à cette demande que le zèle de la foi, et le désir d'éclaircir un doute et de ne rien hasarder, je ne saurais blâmer une irrésolution qui aurait son principe dans la crainte d'offenser le Seigneur. Mais, comme j'aperçois que ce sont les lettres de Novatien qui vous ont jeté après coup dans

l'Eglise le pouvoir d'en remettre aucun de cette nature. D'où vient que, au concile de Nicée, un évêque de ce parti, nommé Acèse, s'efforçant de justifier, en présence de Constantin, son excessive rigueur, ce prince, justement surpris d'une inflexibilité qui fermait le ciel à tous les pécheurs, s'écria : Allez, Acèse, faites une échelle pour vous, et montez seul au ciel. (Socrat., *Hist. ecclés.*, liv. 1, ch. 7.) Novatien gagna quelques évêques, par qui il se fit ordonner évêque de Rome, et se fit l'auteur d'un schisme, auquel se joignit bientôt l'hérésie. Antonien, évêque de Numidie, avant été ébranlé par les lettres que l'antipape Novatien lui avait écrites, saint Cyprien tâche ici de le confirmer dans le parti du pape Corneille, et lui fait voir que son élection est bonne et celle de Novatien illégitime et schismatique.

[a] Le texte ajoute : Avec Trophime. Il en est parlé dans le cours de cette lettre.

l'incertitude où vous paraissez être, je commencerai, mon très-cher frère, par établir en principe que les hommes à caractère, solidement assis sur la pierre, ne se laissent point emporter aux plus violentes tempêtes, bien moins encore à une légère agitation. Autrement, semblable au navire que poussent des vents opposés, l'esprit, entraîné dans un flux et reflux d'opinions contraires, s'égare loin de sa route, non sans s'exposer au blâme de légèreté et d'inconstance. Pour empêcher donc que les écrits de Novatien ne produisent sur vous et sur personne de fâcheuses impressions, je vais, mon très-cher frère, satisfaire à votre demande, en vous rendant un compte succinct de ce qui s'est passé. Pour ce qui me regarde personnellement, comme vous en paraissez affecté, je dois justifier d'abord et ma conduite et mes principes, pour ne pas laisser croire que moi aussi je me sois mis en contradiction avec moi-même, en me relâchant de la sévérité de la discipline, après en avoir été dans les commencements un si zélé défenseur; et cela, parce que j'ai pu consentir à admettre à la communion ceux qui s'étaient rendus coupables du crime, ou de recevoir des billets, ou même de sacrifier aux idoles [a]. Je

[a] Les lois de la discipline en vigueur du temps de saint Cyprien ne permettaient de recevoir à la communion de l'Eglise, qu'après de longues épreuves, ceux qui avaient fléchi dans la persécution. Non-seulement le crime de l'apostasie, mais toute connivence apparente avec l'idolâtrie, devaient être expiés par la plus sévère pénitence, celle qui s'appelait l'exomologèse. Elle avait toujours été regardée comme indispensablement nécessaire dans sa substance; seulement l'exercice public ou particulier en restait soumis à la dispensation des pasteurs. Si la persécution avait fait beaucoup d'illustres martyrs, elle ne trouva aussi que trop d'apostats. Plusieurs s'empressèrent de sacrifier aux fausses divinités. On les désigna sous le nom

ne l'ai pas fait sans avoir mûrement examiné la chose, et longtemps balancé les raisons. Tant que nous fûmes sur le champ de bataille; que la persécution, dans toute sa force, mettait à notre disposition l'honneur de la victoire, nous avons dû déployer tout ce que nous avions d'ardeur et de moyens pour exciter le courage de nos athlètes chrétiens, faire retentir à travers les rangs la trompette évangélique pour les animer au combat, et y rappeler ceux qui avaient fléchi; puisque de nouvelles épreuves leur offraient l'occasion de réparer leur faute, non-seulement par les larmes de la pénitence, mais par la gloire du martyre. Sur la fin, notre clergé m'écrivit que ces derniers ne se contenaient pas, qu'ils demandaient avec un tumultueux empressement d'être reçus à la communion [a]. A quoi je répondis par ces propres paroles : « Si leur impatience est telle, ils ont à leur disposi-

de *Thurificati*. Le plus grand nombre fut de ceux qui, pour s'épargner la honte d'une apostasie publique, prirent du magistrat des billets (en latin *libelli*) pour n'être point recherchés, d'où leur vint le nom de *libellatiques*. Les saints évêques ne s'y méprirent pas; ils regardèrent cette pratique comme une profession indirecte de l'idolâtrie. Saint Cyprien surtout déploya toute la vigueur de l'autorité sacerdotale contre les coupables, et contre la fausse indulgence qui dérobait aux pénitents la ressource d'une satisfaction proportionnée. Il voulait que, du moins, la réconciliation ne fût accordée qu'après avoir été méritée, ou du moins que dans un péril éminent de la vie. Bientôt les dangers d'une excessive sévérité s'étant fait sentir, et plusieurs évêques se trouvant embarrassés sur la manière de se conduire avec ceux qui, réconciliés en péril de mort, viendraient à guérir, le saint évêque, consulté par Antonien sur cette question, lui répond par cette lettre. Ce Père semble avoir été choisi par la Providence pour déterminer, dans toutes les situations, la conduite que doivent tenir les sages dispensateurs du sacrement de pénitence.

[a] *Ab ecclesia exigebant potius quam petebant.* (Baron., ad ann. 253.)

» tion ce qu'ils souhaitent et par delà. La guerre n'est » pas finie : l'on combat encore tous les jours. S'ils » se repentent réellement et solidement de la faute » qu'ils ont commise, et que ce soit l'ardeur de la foi » qui les anime : celui qui ne sait pas attendre le par- » don peut gagner la couronne [a]. » Néanmoins, je m'abstenais de prononcer sur la conduite à tenir à leur égard, jusqu'à ce que, la paix étant rendue à l'Eglise, les évêques pussent se réunir pour concerter ensemble, et dans une délibération commune, les mesures à prendre. Je me bornais à prescrire que, si quelqu'un voulait communiquer avec les apostats avant qu'il y eût une délibération générale et un jugement arrêté à ce sujet, il fût lui-même retranché de la communion. Tel fut mon avis, dont je fis part, tant à l'Eglise de Rome, alors sans évêque (par la mort de Fabien), qu'au prêtre Maxime et autres confesseurs qui se trouvaient encore dans les fers et sont maintenant dans l'Eglise, unis à Corneille. Vous pouvez le vérifier, soit par ma lettre, soit par la réponse du clergé de Rome, où l'on s'exprimait ainsi : « Ce » n'est pas que nous ne soyons bien de votre senti- » ment : que dans une cause aussi grave il valait mieux » attendre que la paix eût été rendue à l'Eglise, afin » de statuer d'après l'avis des évêques, des prêtres, » des diacres, des confesseurs et des laïques demeurés » fermes dans la foi [b]. » La lettre, composée par Novatien lui-même, fut lue à haute voix, et souscrite par le prêtre Moïse, alors confesseur, aujourd'hui

[a] C'est la lettre XIX de l'édit. d'Oxfort, XIV de l'édit. de Pamel., XIII de Rigault et LIV de Lombert.

[b] Rapportée parmi les lettres de saint Cyprien, sous le nº XXX, dans l'édition d'Oxfort ; XXXI, dans celle de Pamelius.

martyr. On ajoutait que la paix fût donnée à ceux qui étaient tombés, lorsqu'ils seraient malades à l'extrémité. Cette lettre a été envoyée dans toutes les Églises; et il n'est personne au monde qui puisse alléguer prétexte d'ignorance. Depuis, lorsque la persécution eut cessé, et que les évêques fidèles purent se réunir, la cause fut mise en délibération dans un concile nombreux [a]. Après avoir discuté les passages des saintes Ecritures pour et contre, l'on s'est tenu à un moyen de conciliation, propre tout à la fois, et à ne point enlever à ceux qui étaient tombés toute espérance d'être admis à la communion et à la paix, ne voulant pas, d'un côté, qu'une excessive rigueur les exposât à tomber dans le désespoir et à prendre des mœurs païennes, sous le prétexte que l'entrée de l'Eglise leur serait fermée, ni d'autre part, qu'il fût dérogé à la sévérité évangélique en les recevant trop facilement à la communion, au lieu de prolonger leur pénitence; et à leur donner le temps de fléchir par leurs larmes la divine miséricorde, vu qu'il était bon de prendre en considération les motifs, le plus ou moins de désir, les besoins de chacun en particulier, d'après le règlement annexé à l'écrit composé à ce sujet [b]. Si le nombre des évêques d'Afrique paraissait insuffisant, nous y suppléâmes par la demande que nous adressâmes à Rome, à Corneille, notre collègue, en conséquence de laquelle il assembla un concile

[a] Premier concile de Carthage, tenu en 254. Les actes s'en trouvent dans Labbe, t. 1, p. 713.

[b] Sans doute le traité *de Lapsis*, composé par notre saint évêque pour la circonstance, et dont nous avons rendu compte à la page 30 et suiv. de ce volume. Pamelius veut que ce soit un autre écrit. *Voy.* la note 21 de la page 103 de son édition de saint Cyprien.

considérable [a], dont la décision, également ferme et modérée, s'accorda parfaitement avec la nôtre. Je remets sous vos yeux toutes ces particularités, pour vous convaincre que je n'ai agi qu'avec réflexion; qu'il n'y a eu de ma part nul arbitraire; mais que, conformément au vœu que j'en avais exprimé dans mes premières lettres, j'ai envoyé le tout à la délibération commune, du moment où elle pouvait avoir lieu; qu'en attendant je n'ai communiqué avec personne de ceux qui étaient tombés, tant qu'il a dépendu d'eux d'être admis, non-seulement à la réconciliation, mais à la couronne. Si après cela j'ai paru me relâcher de ma première rigueur, ç'a été par déférence pour le sentiment général de mes collègues, qui ont cru qu'il était nécessaire, pour retenir nos frères dans l'Eglise et guérir leurs plaies, d'accorder quelque chose à la nécessité des circonstances, et de pourvoir au salut de tant d'âmes. Maintenant j'estime que l'on aurait tort de s'éloigner de ce qui a été statué par une délibération commune, quoi qu'en puissent dire les esprits chagrins qui se permettent de servir d'organes au démon par les plaintes calomnieuses qu'ils affectent de répandre contre les prêtres de Jésus-Christ, au grand préjudice de la concorde et de l'unité de notre Eglise catholique. Mais vous qui connaissez les devoirs de la fraternité et de l'union sacerdotale, balancerez-vous à croire à des collègues sages et discrets, conséquents dans leur conduite, plutôt qu'à des hommes emportés, et qui se sont mis en contradiction avec eux-mêmes?

[a] Labbe, *Conc.*, t. I, pag. 714. Sur tous ces détails, on peut consulter la belle Histoire de saint Cyprien, par Lombert, p. 39 et suiv.; Tillem., t. IV; Fleury, t. II; Fell et Pearson, *Annales Cyprian.*

Je passse maintenant, mon très-cher frère, à la cause de notre collègue Corneille. Vous apprendrez, comme nous, à le mieux connaître, en le jugeant, non sur les rapports mensongers de quelques détracteurs, mais d'après le jugement de Dieu lui-même, qui l'a fait évêque, et par le témoignage de tous nos collègues dans l'épiscopat, qui, tous d'un commun accord, ont approuvé son élection. Car ce qui le recommande éminemment aux yeux du Seigneur, de Jésus-Christ et de son Eglise, par conséquent à ceux de tout l'épiscopat, c'est qu'il n'est point parvenu tout d'un coup à l'épiscopat, mais qu'il n'est monté à ce haut degré du sacerdoce qu'après avoir passé successivement par tous les ordres inférieurs, dont il a dignement acquitté toutes les obligations. Ce n'est point lui qui a demandé sa promotion : il n'en voulait pas; et, bien loin de l'envahir comme certains autres, enflés d'orgueil et de présomption, lui, modeste, étranger à toute intrigue, tel entièrement que ceux de qui Dieu lui-même a fait choix pour leur confier le gouvernement d'un vaste troupeau, portant jusqu'à l'humilité la défiance de lui-même, et l'oubli de toute ambition, il a fallu lui faire violence, et lui arracher son consentement, quand il ne lui a plus été possible de refuser. L'ordination lui a été conférée par plusieurs évêques de nos collègues, alors à Rome, qui nous l'ont communiquée par leurs lettres remplies des plus honorables témoignages en sa faveur. Corneille a donc été fait évêque en conséquence des jugements de Dieu et de Jésus-Christ, du témoignage du clergé tout entier, à très-peu d'exceptions près, des suffrages du peuple présent à l'élection, enfin par le concert unanime des évêques

que leur âge et leur vertu rendaient si vénérables[a]. Il n'y avait point d'élu avant lui; le siége de Fabien, c'est-à-dire le siége de Pierre, le haut degré de la chaire sacerdotale était vacant. Il y a été appelé par la volonté de Dieu, confirmé par l'adhésion universelle. Se prétendre évêque après lui, c'est l'être par une autre voie; ce n'est plus là une ordination faite selon les lois de l'Eglise, puisqu'elle en viole l'unité. On a beau dire, beau vanter soi-même son mérite, se targuer de vains titres : on n'est qu'un profane, un étranger; on est dehors. Parce que, après un premier élu, il ne peut y en avoir deux, quiconque vient après le premier, qui est l'unique, n'est point un second évêque : il est nul.

Depuis sa promotion, faite, comme je viens de le dire, sans ombre de brigue ni de violence, mais par

[a] *Factus est episcopus de clericorum pene omnium testimonio, de plebis quæ tunc affuit suffragio.* De ces expressions *clericorum testimonio,* et *plebis suffragio,* on s'est cru de nos jours en droit de conclure en faveur du système des élections faites par le peuple, indépendamment du clergé, qu'elles réduiraient à un simple *témoignage*, réservant au peuple la principale part dans les nominations. Cette opinion est démentie par tous les usages de l'antiquité et par les textes les plus précis du saint évêque. Parlant de la nomination de l'évêque Sabinus, il dit de *universæ fraternitatis suffragio,* et de la sienne propre *contra suffragium vestrum,* qui s'appliquent au clergé comme aux fidèles. Ailleurs : *Sacerdos plebe præsente idoneus publico judicio et testimonio comprobetur.* C'est de ce concours nécessaire que résulte ce que saint Cyprien appelle le jugement de Dieu. Il veut l'assistance du peuple : *Episcopus plebe præsente eligatur*, son témoignage, mais soumis à l'examen et au jugement irrécusable des évêques électeurs, *de episcoporum judicio,* d'où résulte l'élection proprement dite. Restreindre l'élection à la seule influence du peuple, en dépouiller le clergé comme l'a fait la constitution civile de 1790, donner pour acquise à ce système l'autorité de saint Cyprien, c'était violer hautement et la discipline, et le bon ordre, et la vérité.

la seule volonté de Dieu, qui fait les évêques, quelle vertu Corneille n'a-t-il pas fait éclater! quelle force d'âme! quelle foi solide, inébranlable! Et c'est là ce qu'il nous a été donné de reconnaître, et que nous devons louer, sans craindre d'être démentis. Il a courageusement accepté le siége de Rome dans un temps où la tyrannie, déchaînée contre le sacerdoce de Jésus-Christ, menaçait de se porter aux excès les plus violents; où l'orgueil impérial se serait mieux accommodé d'un compétiteur au trône, que d'un évêque, dont l'autorité dans Rome lui laissait voir un rival. N'était-ce pas là, je vous le demande à vous-même, mon très-cher frère, donner un témoignage de zèle et de foi au-dessus de tous les éloges? Hésiterions-nous à ranger parmi les plus illustres confesseurs un pontife attendant à tous les instants du jour, et cela si longtemps, les bourreaux exécuteurs des ordres tyranniques de leur maître, sans cesse au moment de tomber sous leurs mains, et bravant avec intrépidité les édits portés contre sa personne, et les menaces, et les tortures, l'appareil épouvantable des croix ou des bûchers où sa place était marquée pour y voir couler son sang et déchirer ses entrailles? Et, bien que la toute-puissance miséricordieuse du Seigneur l'ait dérobé aux coups de la persécution, pour le conserver dans l'épiscopat où elle l'avait fait monter, il n'en est pas moins vrai que Corneille, par la seule disposition où il était de tout souffrir, l'a souffert en effet, et qu'il n'en a pas moins triomphé du tyran par ses vertus, que les autres saints confesseurs par leur glorieuse confession dans les tourments. Que l'on ait répandu contre lui des bruits injurieux; ne vous en étonnez pas. Reconnaissez plutôt la manœuvre habituelle du démon, qui de tout temps s'est

attaché à déchirer par la calomnie les serviteurs de Dieu, pour flétrir par ses mensonges la gloire de leur vertu, dont il cherche à décréditer l'influence par ses lâches impostures. Les rigoureuses informations prises par nos collègues ont authentiquement repoussé le mensonge, et amené la conviction que jamais il n'a été du nombre des libellatiques, comme on s'est plu à le répandre; que jamais il n'a communiqué d'aucune manière avec aucun des évêques qui avaient eu la sacrilége faiblesse de sacrifier aux idoles; que, bien loin de là, il a été constamment uni de communion avec tous ceux dont la conduite n'a pas eu à craindre les sévères recherches de la censure. S'il a reçu dans sa communion l'évêque Trophime, dont vous me parlez dans votre lettre, pour avoir mon opinion à son sujet, la chose ne s'est point passée de la manière dont il vous a été fait un rapport infidèle. Notre frère Corneille n'a fait que suivre à son égard l'exemple qui nous avait été laissé par nos prédécesseurs en diverses circonstances où il s'agissait de ramener les frères à l'unité : il a cédé à la nécessité. Parce que Trophime avait entraîné dans sa défection une grande partie de son troupeau, quand il fut revenu à l'Eglise, qu'il eut satisfait par la pénitence, reconnaissant sa faute et demandant son pardon, on voulut bien le lui accorder, dans l'espoir que ceux qui avaient partagé son erreur partageraient aussi son repentir. Cette indulgence, consentie par délibération de l'épiscopat, rendit à l'Eglise, non-seulement l'évêque, mais la plus grande partie de ce troupeau, égaré par l'exemple du pasteur; ce qui n'aurait pas eu lieu, si l'on se fût montré plus sévère. Toutefois, Trophime ne fut reçu qu'à titre de laïque, et non point d'évêque, comme on a voulu vous le faire croire frauduleusement. Cette

imposture de nos apostats n'est pas plus vraie que l'accusation portée contre Corneille : qu'il communique indifféremment avec ceux qui ont sacrifié. Si nous avons quelques éloges à attendre, ce n'est point de la part de ceux qui s'isolent de nous. Nous ne saurions plaire à des hommes qui ne nous plaisent pas davantage, et qui s'étant mis en révolte déclarée contre l'Eglise, ne travaillent qu'à détacher d'elle ses enfants. Qu'importe donc ce qu'ils vous débitent sur le compte de Corneille, et sur nous-mêmes? Nous vous engageons, mon très-cher frère, à ne leur prêter aucune confiance. Ceux qui sont en péril de mort, nous les recevons à la réconciliation, ainsi qu'il a été arrêté. Après que nous les y avons admis, dans ce seul cas, nous ne nous permettons pas de les étouffer, d'en être les assassins, sous le prétexte qu'ils ne doivent être réconciliés qu'au moment de mourir, et qu'il n'est plus permis de vivre à ceux qui ont été pardonnés, comme si l'on ne devait pas plutôt reconnaître, à l'égard de ceux qui reviennent à la santé, un témoignage particulier de la bonté paternelle du Seigneur, d'avoir bien voulu conserver la vie à ceux qui viennent de recevoir le gage de la vie. Faire un crime aux évêques d'une semblable indulgence, c'est faire à Dieu lui-même un crime du bienfait qu'il joint à celui de la paix.

Ne pensez pas, mon très-cher frère, qu'il faille confondre, comme le font quelques personnes, les simples libellatiques avec les apostats qui ont sacrifié, puisqu'il y a des différences à établir, même entre ces derniers. En effet, est-ce la même chose d'être allé de son propre mouvement s'offrir aux autels de l'idolâtrie pour y sacrifier, ou de s'y être laissé entraîner comme par nécessité, après avoir résis té long

temps, et lutté contre la violence; de s'être prostitué, soi et tous les siens, à ces abominables sacrifices, ou de n'avoir fait qu'exposer sa personne pour ne pas compromettre une épouse, des enfants, toute une maison; d'avoir entraîné dans son crime ses hôtes ou ses amis, ou bien (même après le malheur d'avoir sacrifié) en préserver les autres, ouvrir dans sa propre maison un asile aux proscrits, et, pour une seule âme que le crime a blessée, conserver au Seigneur d'autres âmes saintes, qui demanderont grâce à sa justice? S'il y a, comme il est incontestable, une différence sensible entre les uns et les autres, n'y aurait-il pas de la cruauté à confondre les libellatiques avec les apostats? Les premiers n'auraient-ils pas à alléguer pour leur défense : Il est vrai que j'avais appris de mon évêque qu'il n'est pas permis de sacrifier aux idoles; aussi n'ai-je pas voulu m'exposer à me rendre coupable d'un tel crime. Pour y échapper, j'ai profité d'une occasion que je n'avais pas cherchée; je me suis présenté devant le magistrat, j'ai chargé quelqu'un de le faire à ma place, n'importe; toujours en déclarant que j'étais chrétien, que je ne pouvais sacrifier ni brûler de l'encens en l'honneur des démons, mais que j'offrais de l'argent pour m'en dispenser. Cependant, sur les représentations des évêques, que c'était là un acte de faiblesse coupable; que si la main était restée pure, et si la bouche n'avait point été profanée par la participation à ces sacrifices impies, la conscience n'en avait pas moins été souillée : honteux de sa faute, il la déplore, il gémit, il affirme que jusque-là il était dans l'ignorance; qu'il a péché par erreur plutôt que dans l'intention; et proteste qu'il est dans la disposition de la réparer, même par le sacrifice de la vie : rejetterons-nous sa

pénitence ? Qu'arrivera-t-il ? Il ira, poussé par le démon, se jeter dans l'hérésie ou dans le schisme ; il y entraînera avec lui sa femme, ses enfants, qu'il avait préservés du naufrage ; il nous reprochera au jour du dernier jugement de n'avoir point pris soin de la brebis malade, et, pour une qui était blessée, d'en avoir perdu plusieurs qui se portaient bien. De sorte qu'au lieu que Jésus-Christ laisse les quatre-vingt-dix-neuf brebis fidèles pour aller sur la trace de celle qui s'est égarée, et, quand il l'a recouvrée, plein de compassion pour la lassitude où il la voit, la charge sur ses épaules pour la ramener au bercail [1] ; nous, non-seulement nous ne courons point après ceux qui sont tombés, pour les relever ; mais, quand ils reviennent, nous les repoussons. Et, tandis que les faux docteurs ne cessent de ravager et de mettre en pièces le troupeau de Jésus-Christ, nous, nous ménageons au loup les moyens de pousser dans l'abîme, par notre excessive dureté, ceux que les fureurs de la persécution n'avaient pu y entraîner [a]. Mais est-ce là prendre l'Apôtre pour modèle, quand il disait : *Je tâche de plaire à tous en toutes choses, ne cherchant point à faire ce qui m'est avantageux en particulier, mais ce qui est avantageux à plusieurs pour les sauver* [2] ? *Soyez mes imi-*

[1] Matth., XVIII, 12.

[a] Il a été publié dans le cours de l'an 1800 un écrit sous le titre : *La conduite de l'Eglise dans la réception des ministres de la religion qui reviennent de l'hérésie ou du schisme*, par M. Emery, supérieur général de Saint-Sulpice. C'est particulièrement à saint Cyprien que le docte et pieux écrivain emprunte ses autorités et ses exemples. Cet écrit du vénérable supérieur est un des beaux monuments de notre moderne histoire ecclésiastique. Rien de plus sage, de plus vraiment apostolique que les réflexions qui lui servent d'avant-propos.

[2] I Cor., X, 33.

tateurs comme je le suis moi-même de Jésus-Christ. Je me suis rendu faible pour gagner les faibles[1]? Et encore: *Qu'un membre souffre, tous les autres souffrent avec lui; ou si l'un des membres reçoit de l'honneur, tous les autres s'en réjouissent avec lui*[2]?

Notre école, mon très-cher frère, n'est point celle des philosophes; elle n'est pas celle de ces disciples du Portique, où l'on soutient que tous les péchés sont de même nature, et que le sage ne doit point se laisser aller à la compassion. Il y a entre le philosophe et le chrétien une différence énorme[a]. L'Apôtre dit: *Prenez garde de vous laisser surprendre par la philosophie, et par des raisonnements perfides et captieux*[3]. Évitons tout ce qui ne remonte pas à un Dieu miséricordieux, mais qui descend d'une philosophie altière et inhumaine. L'Écriture rend à Moïse ce témoignage: *qu'il était plein de douceur*[4]. Le Sauveur ne nous dit-il pas dans son Évangile: *Ayez compassion de vos frères, comme votre Père a eu compassion de vous*[5]. *Ce n'est pas à ceux qui se portent bien qu'il faut une médecine, mais à ceux qui sont malades*[6]. Quel service attendre de celui qui viendrait vous dire: Je n'ai affaire qu'à ceux qui sont en santé, à qui mon ministère est inutile? Nous sommes redevables aux malades; voilà ceux à qui nos charitables soins appartiennent. Pour être blessés, ne les rangeons point parmi les morts. Ils sont à terre: mais s'il ne leur restait pas encore de la vie, vous

[1] I Cor., xi, 1. — [2] *Ib.*, ix, 22; xii, 26.

[a] Novatien avait été élevé dans les principes du stoïcisme avant d'être chrétien. Tertullien: *Quid hæreticis et christianis? Nostra institutio de porticu Salomonis est.* (*Præscript.*, cap. vii.)

[3] Coloss., ii, 8. — [4] Num., xii, 3. — [5] Luc., vi, 36. — [6] Matth., ix, 12.

n'en verriez pas sortir plus d'une fois des confesseurs et des martyrs. Mais parce qu'il est resté au fond de leurs âmes un germe que la pénitence vient ensuite ranimer et développer, la honte qu'ils conçoivent de leur faute imprime à leur foi renaissante une énergie nouvelle; ce qui, je le répète, est perdu si vous les jetez dans le désespoir, si, en les retranchant de l'Eglise avec cette inhumanité, vous les exposez à n'avoir de ressources que dans le retour au paganisme ou bien dans le parti du schisme et de l'hérésie, ou dans le cas même où ils viendraient à endurer la mort pour la confession du nom de Jésus-Christ, ils n'obtiendraient point la couronne des martyrs, puisqu'ils seraient séparés de l'Eglise et de l'unité chrétienne.

Telles sont, mon très-cher frère, les considérations qui ont déterminé notre indulgence à l'égard des libellatiques, en les recevant sous condition à la communion, et de ceux qui ont sacrifié, en ne la leur refusant pas à l'article de la mort, parce qu'il n'y a plus de confession dans les enfers, et que nous ne pouvons obliger personne à faire pénitence, si nous lui enlevons les fruits de la pénitence. Que la guerre survienne, avant qu'ils soient en danger de perdre la vie, elle les trouvera préparés et fortifiés par nos mains contre l'ennemi. Qu'ils soient frappés d'une maladie mortelle, avant qu'ils aient pu faire preuve de courage, du moins ils emporteront avec eux le gage de la paix et de la communion. Nous n'attentons en rien sur les droits de notre souverain Seigneur, et n'empêchons nullement que, s'il trouve la pénitence pleine et convenable, il ne ratifie ce que nous avons fait; et que si, au contraire, on nous a trompés par une fausse satisfaction, le Dieu *dont on ne se*

joue pas, et dont les yeux percent le fond des cœurs, saura bien juger ce que l'œil de l'homme n'aura pas même aperçu, et réformer la sentence de ses serviteurs. Quant à nous, n'oublions pas cet oracle de nos livres saints : *Qu'un frère qui aide son frère sera honoré*[1]; ni ces paroles de l'Apôtre : *Que chacun de vous prenne garde à soi, de peur d'être tenté de même. Portez les fardeaux les uns des autres, et vous accomplirez la loi de Jésus-Christ*[2]. Le même apôtre s'élevant, dans une autre de ses Epitres, contre la présomptueuse arrogance qui n'est que de l'orgueil : *Que celui*, dit-il, *qui croit être debout prenne garde de ne pas tomber*[3] ! Et ailleurs : *Qui êtes-vous pour condamner le serviteur d'autrui? S'il tombe ou s'il demeure debout, c'est pour son maître. Mais il demeurera debout, car Dieu est puissant pour l'affermir*[4]. L'évangéliste saint Jean nous garantit que nous avons dans notre Seigneur Jésus-Christ un avocat qui intercède pour nos péchés : *Mes petits enfants*, écrivait-il, *je vous écris ceci, afin que vous ne péchiez pas ; que si néanmoins quelqu'un pèche, nous avons pour avocat, auprès du Père, Jésus-Christ qui est le juste. C'est lui qui est la victime de propitiation pour nos péchés*[5]. Saint Paul dans un autre endroit : *Si, lorsque nous étions encore dans les langueurs du péché, Jésus-Christ n'a pas laissé de mourir pour nous; à plus forte raison, maintenant que nous sommes justifiés par son sang, nous délivrera-t-il de la colère de Dieu*[6]. A la vue d'un aussi admirable exemple de douceur et de clémence, ne nous montrons point si durs, si impitoyables dans le traitement de nos frères. Sachons pleurer avec ceux qui pleurent, nous attendrir

[1] Prov., XVIII, 19. — [2] Gal., VI, 1. — [3] I Cor., X, 12. — [4] Rom., XIV, 4. — [5] I Joan., II, 1. — [6] Rom., V, 9.

avec ceux qui sont dans l'affliction; relevons-les par tous les moyens que peut fournir une charitable et affectueuse condescendance. Sans doute que nous ne devons pas nous rendre coupables d'une indulgente mollesse, qui se prodigue sans cause et sans examen; mais devons-nous aussi nous armer d'un odieux rigorisme, qui repousse opiniâtrément des voies de la pénitence? Non. Eh quoi! voilà votre frère abattu, gisant à terre, blessé par l'ennemi dans le combat. D'une part, le démon fait tous ses efforts pour achever sa victime; d'autre part, Jésus-Christ demande grâce, pressant ses instances pour que la conquête de son sang ne périsse point. Qui des deux l'emportera? De quel côté nous mettrons-nous? Du côté du démon pour qu'il triomphe? Et lui abandonnerons-nous sa proie expirante, prête à être dévorée? Comme le prêtre et le lévite de la parabole, passerons-nous notre chemin sans prêter assistance au malheureux qui va périr? Ou plutôt, vrais prêtres du Seigneur et de Jésus-Christ, dociles à ses leçons et à ses exemples, ne nous empresserons-nous pas de voler au secours de ce blessé, de verser l'huile sur ses plaies, en le réservant au jugement de Dieu?

Et que l'on ne vienne pas nous dire, mon très-cher frère, que notre indulgence amènera des conséquences fâcheuses; qu'elle puisse diminuer la vertu des fidèles et le nombre des martyrs. Ceux dont la foi est à l'épreuve, qui craignent véritablement le Seigneur, et l'aiment de tout leur cœur, n'en demeureront pas moins fermes et inébranlables. Nous ne refusons pas la pénitence à ceux qui sont tombés dans le crime de l'adultère; nous les admettons à la paix : dira-t-on que la virginité ne soit plus parmi nous en honneur, et que l'incontinence des libertins

affaiblisse la gloire de la chasteté? Non. L'Eglise de Jésus-Christ n'en compte pas moins une foule d'âmes d'élite, dont la virginité fait la plus belle parure de sa couronne. Autre chose est de solliciter sa grâce, autre chose de prétendre à la gloire; d'être jeté en prison pour n'en sortir qu'après avoir payé sa dette jusqu'à la dernière obole, ou bien de recevoir à l'instant même la récompense de sa foi et de ses travaux; de satisfaire, par un long supplice, et par de douloureuses expiations, pour les fautes que l'on a commises, ou d'avoir effacé tous ses péchés par le martyre; enfin, d'être réservé pour le jugement du Seigneur, et les arrêts de sa justice, ou bien de recevoir aussitôt la couronne de ses mains. Nous avons eu dans cette province même, parmi nos prédécesseurs, des évêques qui opinaient, au sujet de l'adultère, qu'il ne fallait admettre jamais à la réconciliation ni à la pénitence ceux qui s'en étaient rendus coupables. Quelque prévenus qu'ils pussent être en faveur d'une opinion si dure, ils ne se sont point crus pour cela permis de faire schisme avec leurs confrères, et de rompre l'unité. Tant que le lien de la concorde se maintient religieusement indissoluble parmi tous les membres de l'Eglise catholique, chaque évêque a droit d'agir comme il l'entend, sauf à rendre compte à Dieu de sa conduite. Je m'étonne d'autant plus de voir aujourd'hui cette opiniâtreté à ne vouloir accorder ni la pénitence, ni le pardon, que nous lisons dans l'Ecriture : *Souvenez-vous de l'état d'où vous êtes déchu, et faites pénitence, et rentrez dans vos premières voies* [1]; ce qui s'adresse à quelqu'un qui assurément était tombé, et que le Seigneur relève, en l'exhortant

[1] Apoc., II, 5.

à rentrer dans l'exercice des bonnes œuvres; par exemple, de l'aumône, dont il est dit *qu'elle nous délivre de la mort*[1]. De laquelle? Ce n'est pas de celle dont le sang de Jésus-Christ a triomphé pour toujours, et dont la grâce du baptême et les mérites du Sauveur nous ont affranchis, mais de celle où nous tombons après par nos péchés. Dans vingt endroits des livres saints, Dieu exhorte à la pénitence; il y donne aux pécheurs le temps de faire pénitence, et les menace s'ils ne la font pas. *J'ai*, dit-il, *bien des choses à vous reprocher, de ce que vous permettez que votre femme Jésabel, qui se dit prophétesse, abuse mes serviteurs, et leur enseigne la fornication et à manger de ce qui a été offert aux idoles. Je lui ai donné du temps pour faire pénitence de son impudicité, et elle ne la veut point faire. C'est pourquoi je vais lui envoyer une grande maladie, et châtier terriblement ceux qui ont commis adultère avec eux, s'ils ne font pénitence de leurs mauvaises œuvres*[2]. Exciterait-il à la pénitence, s'il ne devait pardonner à ceux qui la font? Dans l'Evangile : *Je vous déclare*, dit Jésus-Christ de sa propre bouche, *qu'il y aura plus de joie dans le ciel, pour un pécheur qui fait pénitence, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence*[3]. Nous lisons que *Dieu n'avait point fait la mort, et qu'il ne se réjouit point de la perte des vivants*[4]. S'il en est ainsi, qui ne veut pas que personne périsse, souhaite sans doute que les pécheurs fassent pénitence, et reviennent par elle à la vie. Aussi le Seigneur nous crie-t-il par la bouche de son prophète Joël : *Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Retournez vers moi de tout votre cœur, dans les jeûnes, dans les*

[1] Tob., IV, 2.—[2] Apoc., XII, 20.—[3] Luc., VII, 10.—[4] Sap., VII, 13.

larmes et les gémissements; déchirez vos cœurs et non vos vêtements, et retournez au Seigneur votre Dieu, parce qu'il est bon et compatissant, qu'il est patient et riche en miséricorde, et qu'il peut révoquer les arrêts de sa justice [1].

Nous avons dans l'un des psaumes de David la preuve de ce tempérament de justice et de miséricorde qui menace et pardonne, qui châtie le peuple pour le corriger et le sauver. C'est Dieu qui parle : *Je visiterai mon peuple la verge à la main pour le punir de ses crimes; je châtierai ses péchés par des fléaux, mais je ne retirerai point ma miséricorde du milieu d'eux* [2]. Jésus-Christ, dans l'Evangile, voulant faire voir quelle est la miséricorde de Dieu son Père : *Quel est,* dit-il, *parmi vous celui qui donne une pierre à son fils qui lui demande du pain, ou un serpent lorsqu'il lui demande un poisson? Si donc, étant méchants comme vous l'êtes, vous savez bien donner de bonnes choses à vos enfants, combien plus votre Père céleste fera-t-il du bien à ceux qui le lui demandent* [3]. Quelle proportion y a-t-il entre l'affection d'un père et la miséricorde sans bornes de notre Dieu? Ce fils est un pécheur, c'est un méchant; il a grièvement offensé son père, homme et pécheur lui-même; n'importe : que ce fils revienne, qu'il s'amende, qu'il renonce à ses mauvaises habitudes, pour en prendre de meilleures, qu'il retrouve dans les larmes de la pénitence l'innocence qu'il a perdue; c'en est assez : son père, tout méchant qu'il est, oublie le passé, il reçoit avec allégresse l'enfant prodigue, il se félicite lui-même de son retour, il l'embrasse avec toute l'effusion de la tendresse paternelle, ne se souvient plus qu'il l'avait banni de sa

[1] Joël., II, 13. — [2] Ps. LXXXVIII, 32. — [3] Matth., VII, 9.

présence; à bien plus forte raison, le Dieu qui est le vrai, l'unique père, plein de clémence et de miséricorde, disons plus, la bonté, la miséricorde par essence, le Dieu qui est la charité même, se réjouit-il du retour de ses enfants et pardonne-t-il aux gémissements du repentir. Pourquoi, dans l'Evangile, *ceux qui pleurent* sont-ils appelés *heureux ?* Pourquoi ? parce que l'effet naturel des pleurs, c'est d'exciter la compassion; mais l'orgueilleux, mais le cœur endurci ne doit attendre que colère et vengeance au jour du jugement qui n'est pas loin. C'est pour cela aussi, mon très-cher frère, que nous avons estimé devoir absolument refuser la communion à ceux qui, n'ayant point fait pénitence, commencent à la demander, lorsqu'ils se voient surpris de quelque maladie périlleuse; parce qu'alors ce n'est pas tant le regret de leur faute que la crainte de la mort qui les oblige à faire cette demande, et que celui-là ne mérite pas de recevoir cette consolation, qui n'a pas songé qu'il devait mourir [a].

Pour en venir à la personne même de Novatien, vous me demandez, mon très-cher frère, quelle est

[a] Cette sentence paraîtra, sans doute, d'une excessive rigueur; elle serait même contraire à cette déclaration du même saint, dans ses lettres au pape Corneille, d'après le consentement unanime des évêques d'Afrique : « Nous réconcilions » ceux qui sont en péril de mort, comme on est convenu; » mais s'ils viennent ensuite à recouvrer la santé, faut-il que » nous les étouffions?... Les apostats eux-mêmes, nous les ré» concilions à la mort, parce qu'il n'y a point de confession de » ses péchés en l'autre monde; nous les renvoyons au juge» ment de Dieu. » Discipline confirmée par les jugements des papes saint Léon, en 89, et saint Célestin Ier, dans sa lettre aux évêques de France. Cette difficulté est éclaircie dans l'excellent écrit de M. Emery, que nous avons cité plus haut. *Voy.* la lettre suivante.

l'hérésie qu'il a introduite. Je vous répondrai d'abord que nous devons être peu curieux de savoir quelle est la doctrine qu'il professe, quand il tient école ailleurs. Quel que l'on puisse être, on n'est pas chrétien, tant que l'on n'est pas dans l'Eglise de Jésus-Christ. Qu'il se donne, tant qu'il lui plaira, et dans les termes les plus pompeux, pour philosophe, et pour un homme éloquent : qui n'a point conservé la charité fraternelle, ni l'unité ecclésiastique, n'a plus même ce qu'il avait auparavant. A moins que vous ne réputiez évêque un homme qui, au sein d'une Église pourvue de son évêque dûment institué par seize évêques, veut l'être à toute force par une intrusion adultère, que soutiennent quelques déserteurs.

Il n'y a qu'une seule Eglise instituée par Jésus-Christ, répandue par tout le monde, partagée en plusieurs membres; il n'y a non plus qu'un seul épiscopat, réparti dans l'immensité des évêques du monde chrétien, tous unis par le lien d'une même foi. Et il vient, lui, au mépris de la tradition qui remonte à Dieu même, au mépris de l'unité, qui de l'Eglise catholique tout entière ne fait qu'un seul corps, entreprendre de faire une Eglise humaine; il envoie par les villes ses nouveaux apôtres établir sur des bases si nouvelles son institution [a]; il ose créer d'autres faux évêques à la place de ceux qui ont été ordonnés il y a déjà longtemps par toutes les provinces et dans chaque ville, également vénérables, et par leur âge,

[a] « Notre Eglise de France s'est trouvée, il n'y a pas long-» temps, dans une pareille situation; et ses évêques ont parlé » le même langage que saint Cyprien. La *Collection ecclésias-» tique*, publiée en 1791 et 1792, en sera un éternel monument.» (M. l'évêque de Blois, *Lettre pastor.*, pag. 116, in-8°. Paris, 1792.)

et par l'intégrité de leur foi, et par les épreuves qu'ils ont souffertes durant la persécution! Espère-t-il donc faire du monde tout entier le théâtre de ses sacriléges innovations, démembrer le corps ecclésiastique, en y semant ses germes de discorde? Peut-être il ignore que, si les schismatiques commencent ordinairement par faire quelque illusion, ils sont bientôt arrêtés dans leurs progrès; et que ces criminelles entreprises ont un terme qui n'est jamais bien éloigné. Il eût été le premier en date; il n'en serait point pour cela plus évêque, s'étant séparé, comme il l'a fait, de l'épiscopat et de l'unité. L'Apôtre l'a dit : *Supportez-vous les uns les autres avec charité, travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix*[1]. Celui donc qui ne conserve point l'unité d'un même esprit, ni le lien de la paix, mais se sépare de l'Eglise et de la compagnie des évêques, ne peut avoir ni la puissance ni la dignité d'évêque. Et puis, quelle orgueilleuse présomption, quel oubli de tout principe de l'humilité et de la douceur chrétienne, quelle téméraire confiance dans son propre mérite, d'oser prendre sur soi de faire ce que Jésus-Christ n'a pas même permis à ses apôtres; de se prétendre en droit de séparer l'ivraie d'avec le bon grain, dont le Seigneur s'est réservé pour lui-même le discernement, au jour de son dernier jugement? Dans une maison opulente, il y a, dit l'Apôtre, non-seulement des vases d'or et d'argent, il y en a aussi de bois et de terre[2]. Permis à lui de choisir de préférence les premiers; mais réprouver les autres, les dédaigner, en condamner l'usage, c'est anticiper sur le jour que le Seigneur s'est réservé à lui seul pour consumer les vases

[1] Eph., IV, 2, 3. — [2] Tim., II, 10.

de bois et briser les vases de terre par la main de celui à qui *la verge de fer* [1] a été donnée; c'est s'établir à l'égard de Dieu le *scrutateur des cœurs* et le juge des pensées les plus secrètes [2]. Du moins, avec cette prétention, devrait-on garder une même règle dans tous ses jugements et ne pas oublier cette parole de l'Ecriture : *Voilà que vous avez été puni; ne péchez plus à l'avenir, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pis* [3]. Si Novatien veut être conséquent, que ne se sépare-t-il de même des pécheurs publics, des adultères, bien plus criminels que nos libellatiques? Car enfin ceux-ci n'ont péché que par une sorte de nécessité, les premiers par une volonté libre; les libellatiques, par faiblesse ou par ignorance; ceux-ci, profanateurs du lien conjugal ou corrupteurs de leur propre chair, ont souillé, par une détestable impureté, le sanctuaire que Dieu s'était consacré. C'est l'arrêt que porte d'eux l'Apôtre : *Quelque autre péché qu'un homme commette, il est hors du corps, mais celui qui commet fornication pèche contre son propre corps* [4]. Pourtant ces pécheurs, tout scandaleux qu'ils sont, ne sont pas exclus du bienfait de la pénitence; on leur laisse l'espérance de pouvoir satisfaire à Dieu par leurs larmes et leurs gémissements; témoin le même apôtre quand il dit : *J'appréhende que, quand je vous irai voir, je ne sois obligé d'en pleurer plusieurs, qui, étant déjà tombés dans des impuretés, des fornications et autres désordres honteux, n'en aient point fait pénitence* [5] [a].

[1] Matth., XIII, 30.—[2] Ps. II, 9.—[3] Joan., V, 14.—[4] I Cor., VI, 18. — [5] II Cor., XII, 21.

[a] L'hypothèse de saint Cyprien devint bientôt un dogme pour les sectateurs de Novatien. Ils excluaient pour toujours de la communion ceux qui avaient commis des péchés pour lesquels on ordonnait la pénitence, tels que l'adultère et la

Vainement le schisme voudrait-il justifier sa séparation, sous le prétexte qu'il ne faut point communiquer avec les idolâtres. L'adultère est aussi une idolâtrie; car, nous dit l'Apôtre : *Sachez que nul fornicateur, nul impudique, nul avare, ce qui est une idolâtrie, ne sera héritier du royaume de Jésus-Christ et de Dieu*[1]. Et dans une autre de ses Epîtres : *Faites mourir les membres de l'homme terrestre qui est en vous, la fornication, l'impureté, les abominations, les mauvais désirs et l'avarice, qui est une idolâtrie, puisque ce sont ces crimes qui attirent la colère de Dieu sur les hommes rebelles à la vérité*[2]. Puis donc que nos corps sont les membres de Jésus-Christ, et que chacun de nous est le sanctuaire de Dieu, quiconque viole le temple de Dieu par un adultère, viole la sainteté de Dieu même; et qui fait la volonté du démon en péchant, obéit au démon et commet un acte

fornication. Ils défendaient les secondes noces. D'où vient qu'ils se donnaient à eux-mêmes le nom de purs ou *cathares*. (*Voy.* saint August., t. VIII, p. 11, édit. Bened., et saint Irén., *Advers. hæres.*, p. 62, éd. Feuard, note 3.) Saint Cyprien ne fut pas le seul évêque qui combattit avec cette vigueur le schisme de Novatien. Saint Denys d'Alexandrie lui adressa une lettre qui mérite d'être conservée. En voici le contenu : « Vous dites » qu'on vous a élevé malgré vous à l'épiscopat; vous nous en » assurerez en le quittant volontairement : il eût fallu tout » souffrir pour ne pas diviser l'Eglise de Dieu.-C'eût été un » martyre aussi glorieux, et plus encore, si je ne me trompe, » que de mourir pour ne pas sacrifier, puisqu'en l'un on meurt » pour sauver son âme seule, et en l'autre pour le salut de » toute l'Eglise. Mais néanmoins, si vous pouvez persuader ou » obliger ceux qui vous suivent à se réunir, le bien que vous » ferez sera plus grand que la faute. On oubliera votre sépa- » ration pour louer votre retour. Que si vous n'êtes plus le » maître des autres, sauvez au moins votre âme à quelque prix » que ce soit. » (Dans saint Jérôme, *de Vir. illustr.*, cap. LXIX.)

[1] Eph., v, 5. — [2] Coloss., III, 5.

d'idolâtrie. Ce n'est pas l'Esprit saint qui nous fait faire le mal; c'est l'impulsion de l'ennemi, ce sont les convoitises auxquelles l'esprit immonde donne naissance, qui nous portent à agir contre la loi de Dieu et à servir le démon. Diront-ils que l'on est souillé par les péchés d'autrui, et que l'idolâtrie passe à celui qui communique avec un idolâtre? toujours n'échapperont-ils pas au reproche d'idolâtrie, puisque dans leur système tout fornicateur, tout pécheur scandaleux est un idolâtre. Mais pour nous la raison et la foi nous commandent de croire que chacune de nos fautes nous est personnelle, que nous en sommes exclusivement justiciables, et que de même que *la justice du juste sera sur lui*, selon le langage de l'Ecriture, de même aussi *l'iniquité du méchant sera sur lui*[1]. *Les pères ne mourront point pour les enfants, ni les enfants pour les pères, mais chacun mourra dans son péché* [2]. D'après ces principes, nous pensons qu'il ne faut priver personne du fruit de la satisfaction et de l'espérance de la paix. Nous savons, sur la foi des oracles sacrés, que Dieu exhorte les pécheurs à faire pénitence, et ne refuse point de pardonner à ceux qui satisfont à sa justice.

Eh! n'est-ce pas là réduire la fraternité chrétienne à n'être qu'un vain mot; se jouer des pleurs et des gémissements de l'infortune, que d'exhorter à faire pénitence, à satisfaire à Dieu par la pénitence, et en même temps enlever ce pour quoi on fait pénitence? de dire à nos frères : Pleurez, versez des larmes en abondance; gémissez jour et nuit; n'épargnez rien pour vous laver de votre péché; mais quoi que vous

[1] Ezech., XVIII, 20. — [2] IV Reg., XIV, 6.

fassiez, vous n'en mourrez pas moins hors de l'Eglise ? Faites tout ce qu'il faut pour mériter la réconciliation; n'importe, vous n'avez nulle réconciliation à espérer ? Où est celui qu'un semblable langage ne jettera point dans le désespoir? qui voudra vivre à pareil prix, et embrasser la carrière de la pénitence, pour l'arroser de stériles pleurs? Allez dire à ce laboureur, à ce marchand : Vous cultivez bien votre champ, vous équipez un bon navire, mais sans nul espoir de rien recueillir de vos sueurs ni de vos avances; pour vous ni vendanges ni moissons à espérer. Voici encore un homme possesseur d'un domaine à qui vous conseillez de le convertir dans un équipement de navires, en lui disant : Achetez du meilleur bois que vous pourrez trouver, pour vous en faire un vaisseau. Ne ménagez rien pour vous assurer un bon gouvernail, des cordages et des voiles à l'épreuve, en un mot, tout ce qui est nécessaire à la construction du bâtiment que vous armez en course; mais n'attendez aucun bénéfice de la navigation. Vous verrez si tous ces hommes seront empressés à mettre la main à l'œuvre. Et n'est-ce donc pas là fermer aux pécheurs tout retour au repentir de leurs fautes, et démentir les oracles du Seigneur en faveur de ceux qui reviennent à lui? Une pareille dureté anéantit la pénitence elle-même, en privant le pécheur des fruits de la pénitence.

Si donc il nous est commandé par les livres saints de n'exclure personne de la pénitence, et que les évêques, secondant la bonté miséricordieuse du Seigneur, puissent réconcilier ceux qui l'implorent; c'est pour nous un devoir d'accéder aux gémissements de ceux qui pleurent, et de ne point refuser le bienfait de la pénitence à ceux qui en soutiennent

les épreuves. Et parce qu'il n'y a plus de confession, plus de pénitence après la vie présente, ouvrons le chemin de l'Eglise à ceux qui, touchés d'un repentir sincère, demandent à y rentrer, sauf à les réserver au jugement de Dieu, pour le jour où il viendra prononcer sur leur sort. N'excluons que les apostats, les déserteurs, les ennemis déclarés de Jésus-Christ, ceux-là qui déchirent son Eglise; subiraient-ils la mort pour son nom, l'Apôtre ne nous permet pas de les recevoir à la paix de l'Eglise, puisqu'ils ont abandonné la charité et l'unité de l'Eglise. Voilà, mon très-cher frère, une faible partie de tout ce que j'aurais à vous dire, tant pour satisfaire à votre demande que pour resserrer les liens qui nous attachent. Si vous avez l'occasion et la facilité de venir nous voir, nous pourrons traiter ensemble plus amplement du bien de la concorde. Je souhaite, etc.

LVII.

A FORTUNAT ET AUX AUTRES ÉVÊQUES SUR CEUX QUI AVAIENT CÉDÉ A LA VIOLENCE DES TOURMENTS.

Cyprien à Fortunat, Ahymnus, Optat, Privatien, Donatule et Félix ses frères, salut.

Vous m'avez mandé, mes très-chers frères, que, comme vous étiez à Capse pour l'ordination d'un

évêque, vous aviez appris de Supérius, notre frère et notre collègue, que nos frères Ninus, Clémentian et Florus, arrêtés durant la persécution, après avoir confessé le nom de Jésus-Christ et triomphé d'abord de la violence du magistrat et des emportements d'une populace frémissante de rage autour d'eux, avaient fini par succomber, vaincus par la rigueur des supplices que le proconsul leur avait fait subir, et avaient perdu le mérite des longues et cruelles souffrances qu'ils avaient jusque-là endurées; mais que depuis cet acte de faiblesse arraché plutôt que consenti, ils n'ont cessé d'en faire pénitence durant ces trois dernières années. Vous avez cru devoir me consulter à ce sujet, sur la question de savoir s'il faut les admettre à la communion. Mon opinion personnelle est que l'on ne doit pas refuser de pardonner à des hommes qui avaient aussi authentiquement acquis le nom de confesseurs par l'intrépidité de leur foi et l'héroïsme de leur courage à braver les édits barbares de l'autorité et le déchaînement d'un peuple avide de leur sang, qui avaient subi la prison, résisté longtemps aux menaces du proconsul et d'une multitude furieuse, aux pointes déchirantes des instruments de mort sans cesse renouvelés. Si en dernier lieu la faiblesse de la chair a prévalu, les épreuves précédentes avaient manifesté leurs sentiments avec éclat. C'est bien assez pour eux de perdre l'honneur du dénoûment, sans perdre leurs droits à l'indulgence et l'espérance achetée par trois années de repentir et de gémissements. Non, je ne vois pas qu'il y ait aucun risque à courir à donner la paix à des hommes dont le caractère courageux prouve bien qu'ils n'avaient pas fui le champ de bataille, et que s'ils sont encore appelés au combat, ils ont de quoi

réparer leur honneur. Il a été délibéré dans une assemblée d'évêques que ceux des pénitents qui viendraient à tomber dangereusement malades, devaient être admis à la réconciliation; d'après cela, il me semble que la cause de ceux-ci est plus favorable encore, quand on examine que ce n'est point leur volonté qui a failli, mais la chair. Ils combattaient, leur sang avait coulé; chez eux c'est la nature qui a succombé; ils désiraient bien consommer le sacrifice, on le leur a refusé; lassés plutôt que vaincus, ce n'est pas leur foi, mais leur patience qui a cédé à la force des tourments. Toutefois, puisque vous m'écrivez qu'il serait à propos d'en traiter avec nos collègues, vu que la chose mérite un sérieux examen, et que la plupart d'entre eux sont retenus dans leurs Eglises par la solennité pascale, attendons qu'elle soit terminée, et que j'aie pu convoquer un nombre suffisant d'évêques pour en délibérer avec la maturité convenable, et vous transmettre ce qui aura été arrêté entre nous. Je souhaite, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien.

LVIII.

DE SAINT CYPRIEN A CORNEILLE AU NOM DU CONCILE D'AFRIQUE.

Cyprien, Liberalis, Caldonius, Nicomède, Cœcilius et autres à Corneille leur frère, salut.

Il y a longtemps déjà, mon très-cher frère, que, d'après une délibération prise en conseil, nous avions arrêté que ceux qui, durant la persécution, s'étant laissé surprendre par l'ennemi, avaient succombé et sacrifié aux idoles, devaient accomplir leur pénitence et, en cas de mort, recevoir la grâce de la réconciliation. Nous croyions que la bonté paternelle du Seigneur et la miséricorde divine ne permettaient pas que l'on fermât les portes de l'Eglise à ceux qui demandaient à y rentrer, que l'on refusât à leurs larmes et à leurs prières l'espérance du salut, ni qu'au sortir de cette vie on les envoyât au Seigneur privés de la communion et de la paix, puisque celui même qui a fait la loi a déclaré que ce qui serait lié sur la terre le serait dans le ciel, et que ce qui serait délié sur la terre dans l'Eglise le serait également dans le ciel. Aujourd'hui que nous sommes menacés d'un retour de persécution, et que nous sommes avertis, par de fréquentes et continuelles révélations, de nous disposer au combat, d'y préparer par nos exhortations le

peuple confié à nos soins, et de rassembler dans le camp du Seigneur les soldats de Jésus-Christ, quels qu'ils soient, qui demandent à se mesurer avec l'ennemi : nous avons jugé à propos, vu la nécessité, de donner la paix à ceux qui ne sont pas sortis de l'Eglise et n'ont pas cessé depuis leur chute de faire pénitence avec larmes, afin de les armer pour le combat qui s'apprête. Nous manquerions à notre devoir si nous négligions de suivre les inspirations et les avertissements qui nous sont donnés. Il n'est donc pas permis au pasteur d'abandonner son troupeau au moment du danger, où il faut au contraire le réunir tout entier et rassembler l'armée du Seigneur. On faisait bien de prolonger le temps de la pénitence, et de n'accorder le pardon qu'à l'extrémité, lorsqu'on pouvait attendre avec sécurité et qu'il n'y avait pas de danger à recevoir aux derniers moments l'absolution des coupables. Maintenant ce n'est plus au lit des malades et des mourants qu'il faut porter la grâce de la réconciliation ; ce sont des chrétiens à fortifier, des athlètes appelés dans l'arène à y soutenir en leur donnant pour armure le corps et le sang de Jésus-Christ ; et puisque la divine eucharistie a pour objet de servir de bouclier à ceux qui la reçoivent, ne convient-il pas d'en armer ceux qui ont besoin d'être défendus contre les attaques de l'ennemi, de les nourrir de cet aliment céleste ? Autrement, comment leur persuaderions-nous de répandre leur propre sang pour la confession du nom de Jésus-Christ, si, à l'entrée de la lice, nous leur refusons le sang du Sauveur ? Comment les trouverons-nous disposés à boire le calice du martyre, s'ils n'ont auparavant bu dans l'Eglise le calice du Seigneur ? Il doit y avoir, mon très-cher frère, de la différence entre ceux qui,

à la suite de leur chute, sont retournés au monde auquel ils avaient renoncé, et vivent à la manière des païens ; ou bien qui, ayant passé du côté de l'hérésie, tournent journellement leurs armes parricides contre l'Eglise ; et entre ceux qui, ne s'éloignant point de la porte de l'Eglise, et constants à implorer avec larmes les paternelles consolations de la divine miséricorde, se déclarent aujourd'hui prêts à combattre, et disposés à soutenir courageusement la lutte pour le nom du Seigneur et pour leur salut. Cette paix qu'ils invoquent, ce n'est pas celle d'un repos oiseux, mais celle qui s'achète par les veilles et le travail; non la paix de la mollesse, mais une paix armée pour la guerre. Qu'ils tiennent parole, que, comme nous aimons à le croire, ils fassent une noble résistance, et qu'ils s'unissent franchement à nous pour tenir tête à l'ennemi et pour en triompher, nous n'aurons pas à nous repentir d'avoir été indulgents à leur égard ; et ce ne sera pas pour des évêques un faible mérite d'avoir donné la paix à des martyrs, ni une médiocre gloire pour des prêtres qui tous les jours offrent le saint sacrifice, d'avoir préparé de pareilles victimes pour l'autel du Seigneur. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, quelqu'un d'entre eux venait à tromper nos espérances, et ne sollicitait notre indulgence que dans le dessein déguisé d'échapper au combat, qu'il sache qu'il se trompe le premier, en proférant un langage qui n'est pas dans son cœur. Nous autres hommes nous ne jugeons que sur l'extérieur, il ne nous est pas donné de scruter les consciences et de lire au fond des cœurs : il n'y a qu'à Dieu que ce privilége appartient. Attendons encore un peu de temps, et il saura bien manifester tous les secrets des cœurs. Jusque-là il ne serait pas juste que les

méchants portassent préjudice aux bons; c'est plutôt à ceux-ci à se rendre secourables aux autres. Il y en aura peut-être qui renieront, mais les confesseurs qui ne refuseront pas d'être martyrs, leur refusera-t-on à ceux-là de leur donner la paix, quand c'est principalement dans cette espérance que tous ont droit de la réclamer, pour n'en frustrer aucun de ceux qui doivent être couronnés, faute de les connaître? Et que l'on ne dise pas qu'ils y suppléeraient par le baptême de sang, qu'il n'est donc pas nécessaire que l'évêque la lui donne, puisqu'il la tiendra de sa confession, et que Dieu lui promet une bien plus magnifique récompense. D'abord celui-là ne se montrera guère propre au martyre que l'Eglise n'aura point armé pour le combat; on risque bien de tomber de langueur, quand on n'est pas soutenu, enflammé par la participation de l'eucharistie. Notre-Seigneur nous le dit dans son Évangile : *Lorsque vous serez livrés aux juges, ne vous mettez point en peine comment vous leur parlerez; ce que vous leur devez dire vous sera donné à l'heure même; car ce n'est pas vous qui parlez, mais c'est l'esprit de votre Père qui parle en vous* [1]. Puisque, d'après cet oracle, c'est l'esprit du Père qui parle dans le chrétien appelé à la confession publique de sa foi, comment aura-t-on la disposition et la vertu nécessaire pour cet acte, si l'on n'a préalablement reçu avec la paix, l'esprit du Père qui communique sa force à ses serviteurs, et parle en nous et agit en nous? Je suppose que cet homme s'exile de toute société, qu'il aille se confiner dans la solitude, et que là il vienne à tomber dans les mains des voleurs, qu'il soit attaqué par

[1] Matth., x, 19.

une maladie mortelle; qu'aurons-nous à répondre, au jour du dernier jugement, au reproche d'avoir laissé mourir dans la privation de la paix et de la communion un aussi fidèle serviteur de Jésus-Christ qui a renoncé à tout, a sacrifié patrie, famille, ses liens les plus chers, pour suivre le Seigneur? Ne nous accusera-t-on pas de négligence ou de cruauté, de ce que nous n'aurons pas voulu ni prendre soin durant la paix des brebis qui nous avaient été confiées, ni les armer pendant la guerre? Ne nous appliquera-t-on pas les paroles sévères du prophète : *Vous vous nourrissez du lait, vous vous couvrez de la laine, vous tuez ce qu'il y a de plus beau et de meilleur parmi le troupeau, et vous ne paissez point mes brebis. Vous n'avez point fortifié ce qui était faible, ni traité ce qui était malade, ni consolé ce qui était affligé, ni ramené ce qui était errant, ni cherché ce qui était perdu, et ce qui était faible et robuste, vous l'avez accablé de travail. Ainsi mes brebis sont dispersées, parce qu'elles n'avaient point de pasteurs, et sont devenues la proie de toutes les bêtes de la campagne, et il ne s'est trouvé personne pour aller après les rassembler. C'est pourquoi, voici ce que dit le Seigneur: Je m'en vais venir trouver les pasteurs pour leur faire rendre compte de mes brebis, et je leur en ôterai la conduite, et ils ne les mèneront plus paître; j'empêcherai à l'avenir qu'ils ne les mangent, et je les conduirai moi-même avec discernement* [1]. Pour éviter donc que ces brebis que le Seigneur nous a confiées ne nous soient redemandées, à nous ministres infidèles qui aurons suivi les conseils d'une excessive rigueur, plutôt que les insinuations d'une charité paternelle et

[1] Ezech., xxxiv, 10 et seq.

d'une miséricorde divine en refusant la paix à nos frères, nous avons jugé à propos, en suivant les lumières de l'Esprit saint, et obéissant aux avertissements qui nous en ont été donnés dans une longue suite de révélations qui nous annoncent la prochaine irruption de l'ennemi, nous avons, dis-je, jugé à propos de rassembler dans le camp toute l'armée chrétienne; et après avoir examiné la cause de chacun, de donner la paix à ceux qui sont tombés, ou plutôt de fournir des armes à nos combattants. Nous nous flattons que ces sentiments ne déplairont pas à quiconque se rappellera les témoignages que Dieu nous a donnés de sa miséricorde. Ceux de nos collègues, s'il en est, qui croiraient devoir en agir autrement, dans la circonstance où nous sommes à la veille de la persécution, auront à rendre compte au juge suprême de leur excessive et inhumaine sévérité. Pour nous, nous nous sommes acquittés de ce que nous devions à notre conscience, à la charité, à la sollicitude épiscopale, en déclarant que le jour du combat approche, que l'ennemi s'apprête à nous livrer de rudes assauts, que la persécution qui nous menace sera plus sanglante qu'aucune de celles qui ont précédé [a]. Le Seigneur a bien voulu nous le faire connaître plus d'une fois. Nous nous en reposons sur sa providence et sa

[a] Les pressentiments du saint évêque ne furent pas trompés. La persécution suscitée par l'empereur Valérien ne fut pas moins cruelle qu'aucune des précédentes. Saint Cyprien en fut une des plus glorieuses victimes. Galère Maxime, qui succédait à Paterne dans les fonctions de proconsul d'Afrique, exécuta avec une extrême rigueur les ordres du prince contre les chrétiens. On rapporte à peu de temps avant la mort de saint Cyprien l'exécution des trois cents martyrs de tout sexe et de tout âge, mis à mort à la fois à Utique, célèbres dans l'Afrique sous le nom de *Masse blanche*.

miséricorde, assurés que le même Dieu qui daigna, pendant la paix, annoncer à ses soldats la guerre qu'ils auront à soutenir, leur donnera la force nécessaire pour en sortir victorieux. Je souhaite, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien.

LIX.

CYPRIEN AU PEUPLE DE THYBARIS [a], SALUT.

Je me livrais avec affection à la pensée d'aller me rendre près de vous, mes très-chers frères, et j'en nourrissais l'espérance, conformément au vœu que vous m'en aviez souvent exprimé. En attendant le temps et l'occasion de pouvoir l'accomplir, je me promettais de vous porter le secours de mes exhortations, telles du moins que je puis vous les offrir. Je me vois si étroitement enchaîné par les circonstances actuelles, qu'il me devient impossible de m'éloigner tant soit peu du peuple que la bonté divine a placé sous ma conduite. Cette lettre vous tiendra lieu de ma présence. Puisque le Seigneur ne dédaigne pas de m'envoyer de fréquents avertissements, il est bien juste que nous ne vous les refusions pas à vous-mêmes. Vous saurez donc, mes très-chers frères, et ce ne sont point là de vaines conjectures, vous saurez, dis-je, que le jour de la tribulation a commencé, qu'elle pèse sur nos têtes, que le siècle touche à sa

[a] Ville que quelques géographes placent dans la Zengitane.

fin, que l'Antechrist [a] ne tardera pas à paraître. Tenons-nous donc prêts pour le moment du combat. Point d'autres pensées qui doivent occuper nos esprits, que celle de la gloire promise au sein de la vie éternelle, et de la couronne que nous méritera la confession du nom de Jésus-Christ. Ne mesurez point la persécution qui s'apprête, sur celles qui ont précédé. Nous sommes menacés de la plus furieuse guerre et de la plus formidable; d'une guerre qui exige de nous tout l'héroïsme de la foi et du courage. Si vous êtes admis tous les jours à boire le calice de Jésus-Christ, c'est pour vous disposer à répandre vous-mêmes votre sang pour Jésus-Christ. Le vrai moyen d'être un jour dans la compagnie de Jésus-Christ, c'est de pratiquer ce qu'il a enseigné, ce qu'il a fait, conformément à cette parole de son apôtre : *Celui qui se dit demeurer en Jésus-Christ doit marcher dans la même voie où il a marché le premier* [1]. *Nous sommes les enfants de Dieu,* dit saint Paul. *Si donc nous sommes ses enfants, nous sommes aussi les héritiers et les cohéritiers de Jésus-Christ, pourvu toutefois que nous ayons part à ses souffrances, afin d'avoir part aussi à sa gloire* [2].

Nous devons avoir ces maximes présentes à la pensée, pour n'avoir rien à regretter de ce monde qui va périr, mais pour nous attacher uniquement à Jésus-Christ qui vit éternellement et fait vivre ses serviteurs qui sont assurés dans la foi de son nom. Nous sommes, mes très-chers frères, arrivés au temps prédit par le Seigneur, quand il disait à ses apôtres : *Le temps viendra que quiconque vous fera mourir, croira rendre*

[a] Nom général donné aux persécuteurs.

[1] Joan, II, 6. — [2] Rom., VIII, 16, 17.

service à Dieu. Mais ils vous traiteront de la sorte, parce qu'ils ne connaissent ni mon Père ni moi. Or, je vous dis ces choses, afin que lorsqu'elles vous arriveront, vous vous souveniez que je vous les ai dites[1]. Que personne donc ne s'étonne de tant de persécutions qui se succèdent coup sur coup, puisque Notre-Seigneur, en nous les annonçant à l'avance pour les temps à venir, nous exhorte à nous préparer au combat, et à ne pas céder à l'orage. Son apôtre saint Pierre nous donne le secret de ces persécutions. Dieu les permet pour nous éprouver et nous unir à lui par la mort et par les souffrances, à l'exemple des justes qui nous ont précédés. Voici comment il s'exprime dans une de ses épîtres : *Mes très-chers frères, ne soyez point surpris que Dieu vous éprouve par le feu des grandes afflictions, comme si c'était quelque chose de nouveau et d'extraordinaire; mais réjouissez-vous de ce que vous avez part aux souffrances de Jésus-Christ, afin que vous soyez aussi comblés de joie dans la manifestation de sa gloire*[2]. Vous êtes bien heureux si vous souffrez des injures et des diffamations pour le nom de Jésus-Christ, parce que l'honneur, la gloire, la vertu de Dieu et son esprit reposent sur vous. Ce qui excite leurs blasphèmes, c'est ce qui fait l'objet de notre culte. Ce que nous tenons des apôtres, c'est ce qu'eux-mêmes avaient appris de la bouche de leur divin maître, qui nous adressait à nous comme à eux ces consolantes paroles : *Je vous le dis : en vérité, personne ne quittera pour le royaume de Dieu ou sa maison, ou son père, ou sa mère, ou ses frères, ou sa femme, ou ses enfants, qu'il n'en reçoive dès ce monde-ci beaucoup davantage, et dans le siècle à venir la vie*

[1] Joan., XVI, 1 et seq. — [2] Petr., IV, 12-14.

éternelle [1]. Et dans un autre endroit : *Vous serez bien heureux, lorsque les hommes vous haïront, qu'ils vous sépareront, vous chasseront, et vous diront des injures comme à des méchants, à cause du Fils de l'Homme. Réjouissez-vous alors et tressaillez d'allégresse, parce qu'une grande récompense vous attend dans le ciel* [2]. Pourquoi s'en réjouir? Parce que c'est alors que la foi est couronnée, que les athlètes du Seigneur sont mis au creuset, que les cieux s'ouvrent aux martyrs. Aurions-nous été enrôlés dans la milice céleste pour demeurer dans le repos, pour décliner le combat, et fuir devant l'ennemi, après que Notre-Seigneur a marché le premier sous l'étendard de la souffrance, qu'il nous a donné la leçon et l'exemple de l'humilité, de la résignation à souffrir; qu'il a bien voulu endurer pour nous tout ce qu'il nous commande d'endurer? Celui qui seul a reçu de son divin Père tout pouvoir de juger, et qui doit venir pour l'exercer, a déjà prononcé, par anticipation, l'arrêt qui doit être rendu à la fin des siècles : *Qui me confessera devant les hommes, je le confesserai devant mon Père; et qui me reniera devant les hommes, moi aussi je le renierai en présence de mon Père* [3]. A la bonne heure, si nous pouvions éviter de mourir, nous pourrions redouter la mort dont nous sommes menacés; mais puisqu'elle est inévitable, embrassons l'occasion que la bonté de Dieu va bientôt nous offrir. Mourons pour être immortels, et ne craignons point de perdre la vie pour gagner des couronnes. Que personne ne se trouble de voir notre peuple dispersé çà et là par la peur de la persécution, et de n'entendre point les évêques prêcher la parole de Dieu. Car, comment se réunir, quand

[1] Luc., XVIII, 30. — [2] *Ib.*, VI, 22. — [3] Matth., X, 32.

on n'a pas même le droit de se défendre, et qu'on est obligé de se laisser égorger? Partout où dans ces temps-là chacun des fidèles se trouvera séparé du reste du troupeau, non d'esprit, mais de corps seulement, qu'il ne s'effraie pas de sa solitude. On n'est pas seul, quand on a Jésus-Christ avec soi; on n'est pas seul, lorsque, fidèle à conserver pur le temple du Seigneur, on n'est point sans Dieu, quelque part que l'on puisse être, fût-on errant ou caché dans les retraites les plus reculées, sous la dent des animaux féroces, sous le glaive du brigand, en proie aux horreurs de la faim et de la soif, dans les abîmes de la mer. Jésus-Christ a les yeux incessamment ouverts sur son athlète, quel que soit le champ de bataille où il se rencontre. Qu'il meure victime de la persécution intentée contre le nom de Jésus-Christ, c'en est assez; il est sûr de sa récompense. La gloire du martyre n'est pas moindre, pour ne pas mourir au grand jour et en présence de témoins, lorsque c'est pour Jésus-Christ que l'on meurt. Il suffit d'avoir pour spectateur celui qui éprouve et couronne les martyrs. Imitons l'innocent Abel, qui, en mourant pour la justice, a ouvert à tous les siècles la sanglante carrière du martyre. Imitons Abraham, le fidèle ami de Dieu, qui n'hésita point d'offrir de ses propres mains son fils au Seigneur, pour lui témoigner sa foi et son obéissance. Imitons les trois jeunes hommes de Babylone, Ananie, Azarias, Misahcel, qui ne se laissèrent point intimider ni par la faiblesse de leur âge, ni par les rigueurs de la captivité. Leur foi invincible les fit triompher, au sein de son propre empire, de ce roi impie qui, maître de la Judée et de sa capitale, commandait que l'on adorât sa statue. Supérieurs à toutes les menaces, ils surent bien manifester leur foi, et lui

répondre : *Prince, nous n'avons rien à dire sur un pareil commandement. Le Dieu que nous servons peut bien, s'il le veut, nous sauver de votre fournaise ardente et nous délivrer de vos mains ; mais quand il ne le ferait pas, apprenez que nous ne servons pas vos dieux, et que nous ne voulons point adorer la statue d'or que vous avez dressée*[1]. Ils croyaient bien à la puissance qui pouvait les sauver ; mais ils n'étaient pas certains qu'elle le voulût. C'est pourquoi ils ajoutent : *Quand il ne le ferait pas*, pour témoigner qu'ils étaient prêts à mourir pour le Dieu qu'ils adoraient. Car c'est là la marque de la véritable foi d'être fermement persuadé que Dieu peut nous sauver de la mort qui nous menace, et cependant de ne point avoir peur de mourir, pour laisser au sentiment de la foi toute son énergique puissance. L'Esprit saint, qui l'imprimait dans leurs âmes, mettait sur leurs lèvres ces magnifiques paroles, qui faisaient reconnaître par anticipation la vérité de ces oracles du Sauveur : *Lorsqu'ils se saisiront de vous, ne vous mettez pas en peine de ce que vous aurez à dire ; car ce que vous direz alors vous sera donné à l'heure même, parce que ce n'est point vous qui parlez, mais l'Esprit de votre Père qui parle en vous*[2]. Telle est l'assurance que nous donne Jésus-Christ lui-même : que son Esprit réside sans partage dans ceux qui le confessent ; qu'il dicte leurs paroles, et qu'il y opère son propre triomphe. Ainsi Daniel, pressé d'adorer l'idole de Bel, à l'imitation du roi et du peuple, s'exprimant avec la liberté que lui donnait une foi intrépide, répondait : *Je n'adore que le Seigneur mon Dieu qui a créé le ciel et la terre*[3]. Voyez les Macchabées, ces glorieux martyrs

[1] Dan., III, 17. — [2] Matth., X, 19. — [3] Dan., XIV, 4.

éprouvés par les plus cruelles tortures, et leur admirable mère exhortant ses sept fils à la mort, mourant elle-même avec eux : quelle leçon pour les chrétiens! quel puissant motif d'émulation pour aspirer à la gloire du martyre! Voyez les prophètes à qui l'Esprit saint découvrait l'avenir, et les apôtres choisis par Jésus-Christ, tous, en mourant pour la justice, ne nous ont-ils pas appris à mourir? Jésus-Christ vient au monde : le berceau de l'Homme-Dieu nage dans le sang des martyrs égorgés pour son nom. Un édit barbare a ordonné la mort des enfants depuis deux ans et au-dessous. Trop faibles pour entrer dans la lice, ils furent jugés dignes de recevoir la couronne pour nous apprendre que ceux que l'on égorge à cause de Jésus-Christ sont purs de tout péché. L'âge de l'innocence a eu ses martyrs immolés pour le nom de Jésus-Christ. Il n'est donc personne à l'abri de la persécution quand elle vient frapper des victimes au berceau. Quoi donc! le serviteur est-il plus grand que le maître, pour vouloir être mieux traité que lui? et quand le juste, qui n'avait rien à expier, consent à souffrir pour nous, nous refuserions de souffrir pour nos propres péchés! Le Fils de Dieu a souffert pour nous élever à la dignité d'enfants de Dieu; et les enfants des hommes craindraient de souffrir pour conserver la qualité d'enfants de Dieu? Si le monde nous hait, n'a-t-il pas haï Jésus-Christ? Que l'on nous outrage, que l'on nous proscrive, que l'on nous accable de mauvais traitements : le créateur du monde n'a-t-il pas eu bien plus encore à souffrir? De sa bouche sacrée sont sortis ces oracles : *Si vous étiez du monde, le monde aimerait ce qui est à lui; mais parce que vous n'êtes point du monde et que je vous ai choisis pour vous en tirer, c'est pour cela que le monde vous hait. Souvenez-vous*

de la parole que je vous ai dite : Le serviteur n'est pas plus grand que le maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront de même [1]. Tout ce que dit notre souverain maître, il l'a fait, pour laisser sans excuse quiconque n'agit pas en conséquence de ce qu'il a appris. Que personne d'entre vous ne prenne donc l'alarme. Que l'Evangile, que la divine parole soient notre armure. Que l'Antechrist approche, Jésus-Christ n'est pas loin. Que l'ennemi exhale ses menaces et ses fureurs, le Seigneur ne tardera pas à venger nos souffrances et le sang de ses serviteurs. Que la tyrannie dresse des échafauds, nous avons pour nous un Dieu capable, s'il le veut, de nous arracher de ses mains. Il n'y a qu'un seul maître redoutable, c'est celui dont personne ne pourra éviter le jugement. Ne l'entendez-vous pas qui nous dit : *Ne craignez point ceux qui tuent le corps et ne peuvent tuer l'âme ; mais craignez plutôt celui qui peut tuer le corps et l'âme en l'envoyant dans l'enfer* [2]. Et encore : *Celui qui aime sa vie la perdra ; mais celui qui hait sa vie en ce monde, la conservera pour la vie éternelle* [3]. Son bien-aimé disciple nous dit dans l'Apocalypse : *Si quelqu'un adore la bête et son image et qu'il en reçoive le caractère sur son front ou dans sa main, il boira aussi du vin de la fureur de Dieu, préparé dans le calice de sa vengeance, et il sera puni par le feu et le soufre à la vue des saints anges et de l'Agneau. La fumée de leurs tourments s'élèvera dans les siècles des siècles, et tous ceux qui adorent la bête et son image n'auront de repos ni jour ni nuit* [4]. Ceux qui se disposent à combattre dans les jeux gymniques s'exercent longtemps à l'avance ;

[1] Joan., xv, 18. — [2] Matth., x, 28. — [3] Joan., xii, 25. — [4] Apoc., xiv, 9.

la plus flatteuse distinction à quoi ils aspirent, c'est l'honneur d'être couronnés en présence du peuple, sous les yeux de l'empereur. Voici, mes frères, un combat incomparable, auquel est attachée la gloire d'une récompense toute céleste : c'est Dieu lui-même que nous avons pour spectateur. Ses paternels regards se reposent avec complaisance sur ceux de ses enfants qu'il daigne appeler dans la lice. Nous combattons pour notre foi sous les yeux de Dieu, sous les yeux de ses anges, sous les yeux de Jésus-Christ. Quelle gloire, quelle félicité d'avoir un semblable témoin, un aussi noble juge que Jésus-Christ, et d'être couronné de ses mains! Armons-nous donc, déployons toutes nos forces, préparons-nous par la pureté du cœur, par l'intégrité de la foi, par un dévouement sans bornes. Que le camp de Dieu s'avance tout entier en ordre de bataille; que ceux qui sont sans blessures se revêtent de leurs armes pour ne rien perdre de leurs avantages; que ceux qui ont eu le malheur de succomber, se relèvent pour réparer leur défaite; les premiers, soutenus par l'honneur; les seconds, encouragés par une salutaire confusion. L'apôtre saint Paul nous apporte l'armure spirituelle, dont il dit : *Nous avons à combattre non-seulement contre des hommes de chair et de sang, mais contre les principautés, contre les princes du monde, c'est-à-dire de ce siècle ténébreux, contre les esprits de malice répandus dans l'air. C'est pourquoi prenez toutes ces armes de Dieu, afin qu'étant munis de tout, vous puissiez, au jour mauvais, résister et demeurer fermes. Soyez donc fermes; que la vérité soit la ceinture de vos reins; que la justice soit votre cuirasse; que vos pieds aient une chaussure qui vous dispose à suivre l'Évangile de paix. Servez-vous surtout du bouclier de la foi, pour pouvoir éteindre tous les traits*

enflammés du malin esprit. Prenez le casque du salut et l'épée spirituelle, qui est la parole de Dieu[1]. Suivons, mes frères, le conseil de l'Apôtre. Revêtons cette cuirasse de justice pour défendre nos cœurs contre les traits de l'ennemi. Ceignons nos pieds de cette chaussure spirituelle que nous donnent les commandements évangéliques, pour fouler aux pieds le serpent, et l'empêcher de nous mordre et de nous supplanter. Portons hardiment le bouclier de la foi, qui nous aidera à repousser toutes les attaques. Mettons sur nos têtes ce casque du salut, qui couvrira nos oreilles, pour ne pas entendre des édits sacriléges; nos yeux, pour ne pas voir des idoles impies; notre front, pour conserver intègre le signe du Seigneur; notre bouche, pour confesser hautement Jésus-Christ. Prenons à la main le glaive mystérieux de l'Eucharistie, qui y fut si souvent déposé, et nous n'aurons que de l'horreur pour les sacrifices de l'idolâtrie; et ces mêmes mains, qui ont reçu le corps de Jésus-Christ, embrasseront la personne du Sauveur pour en recevoir encore les couronnes célestes. Le grand, l'illustre jour, mes frères, que celui où il viendra faire le recensement des siens, séparer les bons d'avec les méchants, rendre à chacun selon ses œuvres, prononcer contre les coupables le redoutable arrêt qui condamnera nos persécuteurs à des feux éternels, nous mettra, nous, en possession des immortelles récompenses promises à la foi et à la piété! Quelle gloire, quel triomphe d'être appelé à l'honneur de contempler Dieu, et Jésus-Christ dans sa lumière, d'être associé à sa parfaite félicité, d'être réuni à la sainte compagnie des patriarches, des prophètes, des apôtres et des confes-

[1] Eph., VI, 12 et seq.

seurs; d'être enivré avec eux des torrents de la volupté céleste, de jouir de tous ces ravissants spectacles, que l'œil des hommes n'a point vus ; d'entendre les ineffables paroles que l'oreille et le cœur de l'homme n'ont pu jamais comprendre[1] ! car l'Apôtre nous affirme que, dans ce royaume de la vie éternelle, les biens qui nous seront donnés sont incomparablement supérieurs à tout ce que nous aurions pu faire ou souffrir ici-bas, quand il dit : *Les souffrances de la vie présente sont sans nulle proportion avec l'immortelle gloire qui sera un jour découverte en nous* [2]. Quand le jour de cette manifestation sera venu, et que la lumière du Seigneur nous aura investis de ses clartés, c'est alors que notre félicité sera parfaite; que nous serons au comble de nos vœux, revêtus de toutes les gloires que Dieu promet à ses dignes serviteurs; alors aussi qu'ils se verront enchaînés à d'éternelles et cuisantes misères ceux-là qui auront abandonné le Seigneur, et déserté son étendard pour suivre le démon, et partager son immortel châtiment. Pénétrez-vous bien, mes très-chers frères, de ces réflexions; que ce soient là vos préparatifs de guerre, le sujet de vos méditations nuit et jour présentes à vos yeux, à votre pensée. D'un côté, les supplices réservés aux méchants; de l'autre, les récompenses promises aux justes; ce qui attend et le lâche qui le renie, et le fidèle qui le confesse. Que la persécution vienne à nous surprendre dans ces saints exercices, l'athlète de Jésus-Christ, formé par ses préceptes et ses oracles, n'a plus de combat à redouter ; il est prêt pour recevoir la couronne. Je souhaite, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien.

[1] II Cor., II, 9. — [2] Rom., VIII, 18.

LX.

CYPRIEN A CORNEILLE SON FRÈRE, SALUT.

J'ai lu, mon très-cher frère, la lettre que vous m'avez fait passer par les mains de l'acolyte Sature. La charité fraternelle, la vigueur de la discipline, l'autorité sacerdotale s'y font assez reconnaître. Vous m'apprenez que vous avez chassé de l'Eglise l'ennemi de Jésus-Christ, ce Félicissime [a] signalé, non pas d'hier, mais depuis bien longtemps déjà, par une foule de crimes énormes, qui lui avaient mérité la sentence de condamnation portée contre lui, non point par moi seulement, mais par la plupart des évêques d'Afrique; qu'ayant osé se présenter avec une escorte de factieux désespérés, vous l'avez repoussé avec une fermeté vraiment digne d'un évêque, ne permettant

[a] Noval, prêtre de Carthage, voulant prévenir l'excommunication que ses crimes avaient méritée, se sépara de saint Cyprien, et excita plusieurs autres à le suivre. De ce nombre fut Félicissime, non moins déréglé que lui dans ses mœurs, et toujours prêt à se porter aux violences les plus effrénées. Ils allèrent à Rome, où ils se joignirent à Novatien, et répandirent toutes sortes de calomnies contre saint Cyprien; nommèrent à sa place un faux évêque, nommé Fortunat, couvert de tous les crimes, et réussirent à intimider le pape saint Corneille, trop vertueux pour soupçonner l'artifice. Ils accusaient, entre autres choses, le saint archevêque d'avoir affaibli la discipline en accordant, sans aucune règle, des indulgences à ceux qui étaient tombés durant la persécution.

pas que l'auteur du schisme et de la révolte, le détenteur infidèle du dépôt qui lui fut confié, le corrupteur incestueux, l'adultère profanateur de la sainteté des mariages, continuât d'exhaler son souffle empoisonné sur la chaste épouse de Jésus-Christ, et souillât la pureté de ses regards par le seul crime de sa présence.

Toutefois, les nouvelles ultérieures que vous m'avez communiquées ont excité en moi quelque surprise. J'ai cru y remarquer que vous vous êtes laissé ébranler un peu par les insolentes provocations de ces mêmes hommes. Après qu'ils sont revenus à la charge, ainsi que vous me le mandez, ils avaient eu la témérité de vous menacer que si vous vous refusiez à recevoir leurs lettres, ils les réciteraient publiquement, et mille autres propos marqués au même caractère d'impudence.

S'il est possible, mon très-cher frère, que l'insolence des méchants parvienne à nous inspirer de l'effroi, et qu'ils emportent par leur audace ce qu'ils ne peuvent obtenir par justice, c'en est fait de la vigueur épiscopale, de l'auguste et divine autorité du gouvernement ecclésiastique; et il ne faut plus parler d'être chrétien, si l'on en est réduit à appréhender les menaces et les perfidies des hommes sans retenue. Nous sommes également menacés par les païens et par les Juifs, par les hérétiques, et par tous ceux dont le démon fait ses instruments pour exhaler sans cesse contre nous leurs fureurs et leurs mensonges. Faut-il pour cela céder à leurs violences? Et pouvons-nous croire que l'ennemi soit plus puissant que Jésus-Christ, parce qu'il se prévaut de ses triomphes dans le siècle? Nous devons toujours, mon très-cher frère, conserver une foi immobile, un courage ferme, iné-

branlable comme le rocher contre lequel viennent se briser tous les mugissements des flots qui l'assiégent. Qu'importe de quelle part viennent les dangers dont l'évêque sera menacé, puisqu'il est de toutes parts en butte aux dangers? et c'est là même ce qui en fait la gloire. Ne nous attendons pas à n'avoir pour persécuteurs que les Juifs et les païens. Notre maître fut trahi par un de ses apôtres. Remontez plus haut : dès les premiers jours du monde, l'innocent Abel est immolé par son frère; c'est Esaü qui se déclare le plus violemment contre Jacob; Joseph, à peine sorti de l'enfance, est vendu par ses frères : aussi l'Evangile nous a-t-il prédit que nous trouverions nos ennemis au sein de la famille. Qu'importe, au reste, par qui nous soyons persécutés? Dieu permet que l'on éprouve ceux qu'il destine à la couronne. Regarderions-nous comme déshonorant d'avoir à souffrir de la part de nos frères, quand Jésus-Christ n'a pas été plus ménagé par les siens? et quelle gloire peut-il y avoir pour eux de ressembler à l'infâme Judas? Quelle inconséquence de leur part! Comme la haine et l'orgueil raisonnent mal! ils me menacent à Rome, où je ne suis pas, au lieu de venir m'attaquer où je suis. Mais quoi qu'il en soit de leurs outrages, nous ne les craignons pas, ils en veulent à ma vie : je ne redoute ni leurs complots, ni leurs assassins. Homicides dans le cœur, c'en est assez pour qu'au jugement de Dieu ils le soient par le fait. Et que peuvent-ils contre des jours que Dieu a comptés? Ils ne me tueront que quand Dieu voudra; ils ne me feront mourir qu'une fois; ils meurent, eux, à chaque heure du jour en se perçant eux-mêmes de leurs propres traits. Mais faut-il pour cela, mon très-cher frère, abandonner la discipline ecclésiastique, se relâcher,

le moins du monde, de la dignité sacerdotale, sous le prétexte des menaces que l'on nous fait, ou des écarts d'un faux zèle?

Nous lisons dans l'Écriture : *Un homme orgueilleux et présomptueux ne fera jamais rien, parce qu'il ne met point de bornes à son ambition*[1]. Et encore : *Ne craignez point les menaces du pécheur, parce que sa gloire se changera en fumier et en pourriture. Aujourd'hui il sera élevé, et demain on ne le trouvera plus, parce qu'il est retourné en la terre d'où il a été tiré, et tous ses desseins sont évanouis*[2]. Ailleurs : *J'ai vu l'impie élevé et aussi élevé que les cèdres du Liban; mais je suis repassé, et ne l'ai plus vu; je l'ai cherché, et ne l'ai pu trouver*[3]. La présomption et la vaine gloire ne viennent pas de Jésus-Christ, qui n'enseigne que l'humilité, mais de l'Antechrist à qui le Seigneur fait ce reproche par son prophète : *Tu as dit en toi-même : Je monterai au ciel, et mettrai mon trône sur les étoiles du ciel. Je m'assiérai vers l'aquilon sur la plus haute de toutes les montagnes. Je m'élèverai au-dessus des nues, et je serai semblable au Très-Haut*[4]. Et de suite : *Mais tu seras précipité dans l'enfer et dans le plus profond de la terre, et ceux qui te verront seront épouvantés de ta chute.* Dans un autre endroit, l'Écriture menace de châtier de même ceux qui lui ressembleront, lorsqu'elle dit : *Voici venir le jour du Seigneur des armées sur tout homme insolent et orgueilleux, sur tout homme altier et arrogant*[5]. Tout homme se fait donc bientôt reconnaître par son langage, et manifeste s'il a dans le cœur Jésus-Christ ou l'Antechrist. Il suffit de l'entendre pour le juger, selon cette parole de l'É-

[1] Habac., II, 5. — [2] Matth., II, 62. — [3] Ps. XXXVI, 37. — [4] Isaï., XIV, 13. — [5] *Ib.*, II, 32.

vangile : *Race de vipères, comment pourriez-vous dire de bonnes choses étant méchants comme vous êtes, puisque la bouche parle de l'abondance du cœur ? Un homme de bien tire de bonnes choses d'un bon trésor, et un méchant homme en tire de mauvaises d'un mauvais trésor* [1]. Aussi voyons-nous que le mauvais riche, implorant du milieu des flammes où il brûle l'assistance d'Abraham, qui repose au sein d'Abraham, n'a point dans tout son corps de partie où la souffrance se fasse sentir avec plus de vivacité que dans sa langue, comme étant celle qui a le plus servi à son iniquité. Il est écrit : *Les méchants ne posséderont point le royaume de Dieu* [2]. Jésus-Christ, dans son Evangile : *Celui-là qui dira à son frère : Vous êtes un fou* (ou quelque autre parole de mépris), *méritera d'être puni du feu de l'enfer* [3]. D'après cet oracle, comment ceux-là pourront-ils échapper à la condamnation du Dieu vengeur, qui se permettent de pareils outrages contre leurs frères ? à plus forte raison contre les prêtres, que Dieu veut être respectés à tel point que, dans l'ancienne loi, quiconque manquait de soumission envers le grand-prêtre et celui qui avait alors commission de juger, il était ordonné qu'il fût mis à mort à l'instant même. Il est dit au livre du Deutéronome : *Quiconque sera si orgueilleux que de ne vouloir pas obéir au grand-prêtre ou au juge qui sera alors, on le fera mourir, afin que le peuple voyant cela craigne, et prenne garde de ne se plus énorgueillir* [4]. Les Juifs ayant manqué de respect à Samuel : *Ce n'est pas vous*, lui dit le Seigneur, *qu'ils ont méprisé, c'est moi qu'ils ont méprisé, c'est moi-même* [5]. Jésus-Christ parlant à ses apôtres :

[1] Matth., XII, 34. — [2] I Cor., VI, 10. — [3] Matth., V, 22. — [4] Deut., XVII, 12. — [5] Reg., VIII, 7.

Qui vous écoute, m'écoute, et écoute avec moi celui qui m'a envoyé [1]. Après qu'il eut guéri le lépreux : *Allez*, lui dit-il, *vous montrer au prêtre*. Au temps de la passion, un des serviteurs du grand-prêtre lui ayant donné un soufflet, en disant : Est-ce ainsi que vous répondez au grand-prêtre? Notre-Seigneur ne se permit aucune parole injurieuse contre le grand-prêtre, rien d'offensant contre la dignité sacerdotale; et, se bornant à justifier son innocence, se contenta de répondre : *Si j'ai mal parlé, faites voir en quoi; sinon, pourquoi me frappez-vous* [2]? De même l'apôtre saint Paul. Nous voyons dans le livre des Actes, que les domestiques d'Ananie lui ayant dit : *Est-ce ainsi que vous outragez le grand-prêtre de Dieu?* (quoique depuis le déicide commis sur la personne de Jésus-Christ la nation ne fût plus qu'une race d'impies, de sacriléges et d'assassins couverts du sang du juste, et qu'elle n'eût plus rien retenu de la dignité et de l'autorité sacerdotale), néanmoins saint Paul, respectant encore le nom et l'ombre du sacerdoce judaïque : *Mes frères*, dit-il, *je ne savais pas que ce fût le grand-prêtre; car il est écrit : Vous n'injurierez point le prince de votre peuple* [3]. Après cette foule de témoignages qui prouvent combien grande est l'autorité et la puissance dont le Seigneur lui-même a investi le ministère sacerdotal, quelle idée devez-vous vous faire de ceux qui se déclarent les ennemis du sacerdoce et se soulèvent contre l'Église catholique, bravant insolemment et les menaces du Seigneur et les vengeances du dernier jugement?

La source commune de l'hérésie et du schisme, c'est la révolte contre l'évêque que Dieu a institué;

[1] Luc., xx, 16. — [2] Joan., xviii, 23. — [3] Act., xxiii, 5.

c'est que l'on ne considère pas qu'il n'y a dans l'Eglise qu'un évêque, qu'un juge unique, qui y tient temporairement la place de Jésus-Christ. Et certes, si tous les fidèles lui obéissaient comme Jésus-Christ a commandé de le faire, personne ne s'élèverait contre le collége des évêques; personne n'entreprendrait après le jugement de Dieu et les suffrages de tout le peuple, après l'assentiment donné par les autres évêques, de se constituer juge non de son évêque, mais de Dieu même; personne ne déchirerait l'Eglise de Jésus-Christ en divisant l'unité; personne ne songerait à introduire de nouvelles hérésies par une vaine et présomptueuse complaisance pour soi-même; à moins de supposer quelqu'un d'assez emporté par un téméraire et sacrilége orgueil, pour croire qu'un évêque soit ordonné sans le secret jugement de Dieu, quand nous lisons dans l'Evangile : N'est-il pas vrai que l'*on a deux moineaux pour une obole? Et cependant il n'en tombe pas un à terre sans la volonté de votre Père* [1]? Que si la divine Providence embrasse jusqu'aux choses en apparence les plus indifférentes, comme les plus considérables, soit pour les ordonner, soit pour les permettre, à plus forte raison intervient-elle dans le choix de ceux qu'elle établit ses économes, ses dispensateurs. Le révoquer en doute, ce serait renoncer à la foi qui est la vie de l'âme; c'est refuser de reconnaître dans Dieu le souverain arbitre de l'univers, qui en conduit à son gré tous les événements. Il est vrai que les évêques qui se font hors de l'Eglise ne le sont point par la volonté du Seigneur, mais contrairement à l'esprit de l'Evangile et aux règles de la tradition. C'est à ceux-là qu'il est dit dans nos livres saints : *Ils*

[1] Matth., x, 29.

se sont donné un roi que je n'avais point choisi, et leurs sacrifices sont comme le pain que mangent ceux qui pleurent un mort; tous ceux qui en mangeront seront souillés [1]. *Malheur à vous! dit l'Esprit saint par la bouche du prophète Isaïe : malheur à vous! enfants rebelles. Voici ce que dit le Seigneur : Vous avez pris des résolutions dont je n'ai point été l'auteur; vous avez tenu des assemblées où mon Esprit ne présidait point, afin d'ajouter péchés sur péchés* [2].

Au reste, je le déclare pour ma propre apologie, et certes malgré moi, seulement pour céder à la nécessité qui m'y contraint [a]. Quand un évêque est appelé à occuper un siége que la mort de son prédécesseur a laissé vacant; qu'il a été choisi sans nul trouble, par le suffrage de tout le peuple; que, grâce à la protection du Ciel, il est mis à couvert de la persécution; quand, uni inviolablement à ses collègues, honoré depuis quatre ans de l'estime de son troupeau, religieux observateur de la discipline durant la paix, et que, dès la première agression de la tempête, proscrit, désigné cent fois nominativement, demandé pour servir de pâture aux bêtes dans le cirque, dans l'amphithéâtre, et jugé digne de souffrir pour le nom de Jésus-Christ; quand dernièrement encore, au moment même où je mettais la main à la plume pour vous écrire, à

[1] Osée, VIII, 4. — [2] Isaï., XXX, 3.

[a] On ne voit pas sans une peine profonde un évêque tel que saint Cyprien, réduit à justifier sa retraite et son administration. L'histoire a conservé fidèlement ces tristes particularités. Calomnié comme saint Paul, le prêtre peut donc, à son exemple, rappeler les témoignages qu'il a donnés de sa foi. *Potuisset quidem tunc, pro velocitate qua semper omnia consecutus est, etiam martyrii circa eum debita corona properare, maxime cum et suffragiis sæpe repetitis ad leonem postularetur.* (Pontius, *in Vita sancti Cypriani.*)

l'occasion d'un sacrifice fait par le peuple, conséquemment à l'ordonnance du magistrat, des clameurs sanguinaires l'appelaient dans l'arène pour y être dévoré par les lions; quand, dis-je, un tel évêque a pour accusateurs quelques hommes perdus et désespérés, lesquels sont hors de l'Eglise, il n'est pas difficile de juger de quelles mains partent les traits lancés contre lui. Ce n'est pas apparemment de celles du Dieu qui institua ses évêques et les couvre de sa protection. N'est-ce pas bien plutôt des mains de ceux qui, déclarés contre Jésus-Christ et son Eglise, dirigent leur attaque contre son évêque, dans l'espoir que, maîtres du vaisseau après en avoir écarté le pilote, ils l'entraîneront dans le plus déplorable naufrage?

Pour peu que l'on tienne à la foi, et que l'on se souvienne des paroles de Jésus-Christ et des apôtres, on cessera de s'étonner que dans les malheureux jours où nous sommes, des esprits superbes et chagrins, en révolte contre le sacerdoce de Jésus-Christ, se séparent de l'Eglise, ourdissent contre elle de perfides machinations. Tout cela n'a-t-il pas été prédit par le Sauveur et par les apôtres? Jésus-Christ lui-même, malgré l'éclat de ses miracles et de tant d'œuvres extraordinaires, attestant si visiblement qu'il agissait au nom de Dieu son Père, ne vit-il pas ses propres disciples l'abandonner? Loin de s'en plaindre, il se contente de dire aux apôtres : *Vous aussi, voulez-vous me quitter*[1] ? par égard pour la loi qui investit chaque homme de la liberté qu'il a de choisir entre la vie et la mort. Sur quoi Pierre, sur la personne de qui il avait bâti son Eglise, portant la parole au nom de tous et représentant de toute l'Eglise, répond : *Sei-*

[1] Joan., VI, 69.

gneur, où iriez-vous? Vous avez les paroles de la vie éternelle[1]. Avec cette haute déclaration, il témoignait que ceux qui, en s'éloignant de Jésus-Christ, renoncent à la vie, ne périssent que par leur faute; et que l'Eglise, qui croit à Jésus-Christ, et persiste constamment dans la croyance qu'elle a en lui, ne songe jamais à s'éloigner de lui, et que ceux-là font l'Eglise qui demeurent dans la maison de Dieu, au lieu que ceux que nous voyons n'avoir pas la solidité du froment, mais être emportés comme des pailles par les vents des tentations qu'excite l'ennemi, sont des plantes qui n'ont point été plantées par Dieu le Père. Tels sont ceux dont parle l'évangéliste saint Jean : *Ils sont sortis d'avec nous, mais ils n'étaient pas d'avec nous; car s'ils eussent été d'avec nous, ils seraient demeurés avec nous*[2]. Tels encore ceux dont l'Apôtre nous avertit de ne pas nous étonner de les voir sortir de l'Eglise. Que les méchants quittent l'Eglise, qu'ils aillent se perdre, c'est leur faute : leur défection ne porte nul préjudice à notre foi : *Si quelques-uns*, dit-il dans son Epître aux Romains, *n'ont pas cru, est-ce que leur infidélité diminuera l'effet des promesses du Seigneur? Non, sans doute; car Dieu est véritable, et tout homme est menteur*[3].

Quant à nous, mon très-cher frère, tout ce que nous pouvons faire pour la décharge de notre conscience, c'est d'éviter le reproche que personne quitte l'Eglise par notre faute. Que si quelqu'un vient à en sortir, parce qu'il l'a voulu, ou que ses fautes aient provoqué son exclusion, s'il refuse d'en faire pénitence et de se réconcilier avec l'Église, nous n'en répondrons point au jour du jugement, et lui seul sera châtié

[1] Joan., VI, 69. — [2] *Ib.*, II, 19. — [3] Rom., III, 2.

pour n'avoir pas suivi les sages avis que nous lui avions donnés. Ils étaient libres de se sauver. Leurs reproches ne nous touchent pas et ne doivent point nous détourner du droit chemin, ni nous faire abandonner la règle : Saint Paul nous l'apprend : *Si je voulais plaire aux hommes, je ne serais pas serviteur de Jésus-Christ* [1]. A qui voulons-nous plaire? Aux hommes? nous déplaisons à Dieu. Pour plaire à Dieu, nous devons mépriser les menaces des hommes, et tout ce qu'ils peuvent dire contre nous.

Si je ne vous ai pas écrit plus tôt, mon très-cher frère, à l'occasion de Fortunat, ce faux évêque de la création de quelques évêques forcenés, c'est que je n'ai point pensé que la chose en valût la peine, et que son intrusion pût avoir des conséquences, d'autant mieux que ce nom ne vous était pas inconnu. C'était un de ces cinq prêtres depuis longtemps séparés de l'Eglise et retranchés de son sein par jugement de plusieurs de nos collègues des plus recommandables qui déjà vous avaient écrit l'an dernier à ce sujet. Vous étiez d'ailleurs prévenu que cette faction avait pour chef Félicissime, qui vous fut dénoncé par les mêmes évêques, excommunié par eux et par vous. Après ces renseignements, il vous devenait inutile de connaître ce que vous saviez déjà, et que vous ne pouviez avoir oublié. Il n'est pas de la majesté de l'Eglise catholique de s'enquérir des attentats auxquels se portent le schisme et l'hérésie.

On dit que le parti de Novatien vient de faire évêque le prêtre Maxime, le même que son maître nous avait envoyé et que nous avons retranché de notre communion. Cependant je ne vous en parlais point

[1] Gal., I, 10.

dans mes lettres, parce que je n'avais pour tout cela que du mépris, et que je vous avais fait tenir récemment les noms des évêques de notre province demeurés inviolablement fidèles à l'Eglise catholique; ce que nous avons jugé convenable de faire, d'après un commun consentement, afin d'adopter un moyen abrégé de discerner la vérité d'avec le mensonge, et de vous mettre à même, vous et nos collègues, de savoir avec qui l'on devait entretenir correspondance. Que si quelqu'un, après ceux dont les noms vous sont indiqués, avait la confiance de vous écrire, vous saurez que ce ne peut être qu'un lâche qui ait sacrifié aux idoles, ou reçu des billets, ou quelque hérétique, étranger à l'Eglise et condamné par elle. Ayant néanmoins trouvé l'occasion de vous faire remettre une lettre par l'un de mes plus intimes amis, l'acolyte Félicien que vous aviez envoyé avec l'évêque Persée, j'y ai fait mention de ce Fortunat. Mais Félicien, ayant été retardé dans son voyage, soit par des vents contraires, soit par le retard que j'y ai mis, parce que j'avais encore d'autres lettres à lui donner, il s'est laissé prévenir par Félicissime. C'est l'ordinaire des intrigants, de hâter les choses, comme si l'empressement qu'ils y mettent était de nature à prévaloir contre la vérité. Par une lettre dont Félicien était porteur, je vous mandais que Privat, cet hérétique endurci, de la colonie de Lambèse, s'était rendu à Carthage, après avoir été condamné, il n'y a pas longtemps, pour des crimes atroces, par sentence de quatre-vingt-dix évêques, et sévèrement dénoncé par les lettres de nos prédécesseurs; Fabien et Donat, comme vous ne l'ignorez pas, ayant déclaré qu'il voulait défendre sa cause dans l'assemblée que nous tînmes le 15 mai dernier, on n'avait pas voulu l'entendre. Il a fait évêque ce For-

tunat, homme vraiment fait pour être du nombre de ses collègues. Il était accompagné d'un certain Félix, depuis longtemps ordonné évêque par lui-même hors de l'Église, de Jovinus et de Maxime, également condamnés par neuf évêques de nos confrères pour le crime d'idolâtrie et d'autres crimes dont ils ont été convaincus, et tout nouvellement excommuniés par plusieurs de nous dans le concile de l'an passé. A ces quatre s'était uni Répostus de Suturne, qui, non-seulement est tombé lui-même pendant la persécution, mais qui a fait tomber aussi la plus grande partie de son peuple par ses criminelles sollicitations. Ces cinq, soutenus par quelques autres apostats ou malfaiteurs, se sont élus pour évêque Fortunat, pour que le chef et les subordonnés fussent tous également dignes les uns des autres. Il vous est aisé par là, mon très-cher frère, de connaître de quels mensonges étaient capables des hommes de cette trempe. Car bien qu'il n'y ait eu que cinq faux évêques hérétiques ou apostats qui se soient rendus à Carthage et se soient donné Fortunat pour collègue, ils ne s'en sont pas moins vantés, comme vous me l'écrivez, d'avoir eu vingt-cinq évêques présents à son ordination; mensonge impudent qu'ils avaient eu soin de répandre à l'avance parmi les frères pour tromper leur bonne foi. Ainsi ce nombre de vingt-cinq que la Numidie devait leur envoyer se trouvait réduit à cinq, et encore apostats et excommuniés. Tout convaincus qu'ils sont d'imposture, ils ne craignent pas de s'embarquer, eux et leurs mensonges, pour passer à Rome, comme si la route n'en était pas également ouverte à la vérité qui s'apprête à les confondre. Insensés qui ignorent ou ne songent pas que le triomphe du mensonge n'est jamais bien long; que la nuit ne dure que jusqu'à l'arrivée du jour,

que les premiers rayons de la lumière dissipent l'obscurité et mettent en fuite les voleurs. Ils affectent de grossir le nombre de leurs partisans promus par eux à l'épiscopat. Demandez-en les noms; ils ne savent que répondre; cette vaste multitude se réduit à cinq, et quand ils en compteraient davantage, je demanderais, moi, si l'Église peut être vaincue par l'hérésie, ou l'iniquité prévaloir sur la justice. Au reste, je ne veux point récriminer, et n'entreprendrai pas de raconter tout ce qu'ils ont fait, tout ce qu'ils font encore. Le prêtre de Jésus-Christ est obligé de peser mûrement ce qu'il dit et prescrit, et doit savoir sacrifier sa douleur à la honte d'affligeantes révélations, et ses propres ressentiments à la charité qui nous ordonne de jeter le voile sur tant d'infamies. Je m'abstiendrai donc de parler des ligues sacriléges des adultères, des crimes divers dont on les accuse. Mais il en est un que je ne crois pas devoir passer sous silence, parce qu'il s'agit de la cause non des hommes, mais de Dieu. Dès le premier jour où éclata la persécution, quelques apostats s'étant déclarés, ces mêmes hommes, aujourd'hui si sévères, ne craignirent pas de communiquer avec eux, avec ces lâches chrétiens dont les mains fumaient encore de l'encens offert par eux sur l'autel du démon, dont la bouche exhalait encore la vapeur des viandes sacriléges de leurs sacrifices impies.

Dieu a beau faire retentir ces oracles : *Qui sacrifie aux dieux des nations, et non pas au Seigneur seul, sera exterminé* [1]. Et Jésus-Christ : *Qui m'aura renié, je le renierai à mon tour* [2]. Le Seigneur a beau faire éclater son indignation et sa colère par ces paroles de son prophète : *Vous leur avez fait des libations, et*

[1] Exod., xxii, 20. — [2] Matth., x, 33.

offert des sacrifices, et je ne me mettrais pas en colère[1] ? Et quand Dieu manifeste son indignation, ils trouvent mauvais qu'on l'apaise ! Ils empêchent qu'on ne fléchisse Jésus-Christ par des prières et des satisfactions, quand il déclare qu'il renoncera celui qui le renonce ! Du temps même de la persécution nous nous en sommes plaints dans nos lettres, et ils ne nous en ont pas tenu compte dans plusieurs assemblées d'évêques ; nous nous sommes déclarés, nous avons même protesté avec force que les coupables eussent à faire pénitence, que personne ne se permît d'admettre légèrement à la réconciliation ; comment ont-ils répondu ? Elevant une main sacrilége contre le Seigneur, en révolte contre l'autorité du sacerdoce, transfuges de l'Église et s'armant contre elle d'un glaive parricide, ils s'efforcent, pour couronner leurs attentats par une contradiction toute diabolique, de fermer à ceux qui ont été blessés tout accès à la clémence divine ; ils ne veulent pas que l'on apaise la colère du Seigneur irrité, que l'on prévienne par les larmes de la pénitence la sentence de Jésus-Christ ; qu'après avoir déserté l'Église, on y revienne ; que l'on rachète ses péchés par une satisfaction légitime et qu'on les efface par ses larmes[a]. On vous donne une paix masquée pour une paix réelle. Il n'y a qu'une marâtre

[1] Isaï., LVII, 6.

[a] « Quoique ces deux sentiments semblent d'abord opposés, » de ne vouloir pas qu'on fasse pénitence, et de vouloir qu'on » la fasse toute sa vie, on trouve néanmoins qu'ils s'accordent » en ce point, qu'ils portaient tous deux les pécheurs à ne point » faire pénitence, l'un en prétendant qu'elle n'est point néces- » saire, et l'autre en ôtant la réconciliation qui en est le fruit, » et sans laquelle on ne saurait se résoudre à la faire, et on n'a » pas droit même de l'exiger de personne. » Lombert, *préface de la trad. de saint Cyprien*, p. 37.

qui ferme à ses enfants le sein de leur mère, et qui étouffe les larmes et les gémissements du repentir. De cette même bouche qui s'est prostituée à l'apostasie, ils arrachent des accusations mensongères contre les prêtres du Seigneur; ils en font les instruments de leurs éternelles calomnies contre les confesseurs, contre les vierges et les fidèles qui font la gloire de l'Église. Insensés! qui se nuisent bien plus à eux-mêmes qu'à ceux qu'ils cherchent à réprimer. Ceux-ci, leur modestie, leur humilité, leur délicatesse les mettent à l'abri des attaques de la médisance. Celui qu'il faut plaindre, ce n'est pas celui qui souffre l'injustice, mais celui qui la commet. Vous maltraitez votre frère: vous péchez contre la loi; vous faites tort à vous-même en croyant en faire à un autre. Votre passion vous aveugle, et Dieu vous punit en vous ôtant le sentiment de votre iniquité, et le remords qui vous appellerait au repentir. Ainsi lisons-nous dans les saintes Écritures : *Dieu leur a donné un esprit d'assoupissement* [1] qui les empêche de revenir à lui, et de guérir la plaie de leur âme en l'apaisant par une juste satisfaction. C'est ce que confirme l'Apôtre par ces paroles : *Ils n'ont pas embrassé la vérité qui les aurait sauvés. C'est pourquoi Dieu leur a envoyé un esprit d'erreur qui les fera ajouter foi au mensonge, afin que tous ceux qui n'ont pas cru la vérité, et qui ont de la complaisance dans leur injustice, soient condamnés* [2]. Sans doute que le premier caractère de la félicité c'est de n'avoir point failli; le second, de reconnaître ses fautes; dans l'un, on jouit de son innocence, dans l'autre, on la répare. Avec ces nouveaux chrétiens, que l'on ait le malheur d'offenser Dieu : il faut renon-

[1] Isaï., XXIX, 10. — [2] II Tim., II, 10.

cer tout à la fois et à la grâce du baptême et aux bienfaits de la pénitence.

Croyez-vous donc, mon très-cher frère, que ce soit là un crime médiocre, un délit de peu de conséquence envers la majesté divine, d'empêcher que l'on apaise le courroux du Ciel? d'effacer des cœurs la crainte des jugements de Dieu, et de ces trésors de colère réservés au jour de ses vengeances? de désarmer les soldats de Jésus-Christ au moment du combat, et de les livrer à la merci des fureurs de l'Antechrist? Conséquences déplorables! Comment le simple fidèle pourra-t-il y échapper? Mais le prêtre surtout, c'est à lui, chargé qu'il est de soutenir et de venger la cause du Très-Haut, à pourvoir à ce qu'on ne puisse lui reprocher aucune négligence à cet égard, lui à qui le Seigneur adresse ces paroles par son prophète : *C'est à vous maintenant, ô prêtres! que je parle : si vous ne voulez pas m'écouter, ni prendre soin de rendre gloire à mon nom, voici ce que dit le Seigneur : Je vous enverrai ma malédiction, et retirerai ma bénédiction de dessus vous.* Etrange manière d'honorer Dieu, que de ne tenir aucun compte de ses oracles, de mépriser les menaces de sa colère contre les sacrifices portés aux idoles, que de dire à des profanateurs en présence des châtiments éternels : Ne vous effrayez pas de la colère du Seigneur; n'allez pas frapper aux portes de son Église! C'est pour honorer Dieu que des prêtres, repoussant la pénitence et la confession des péchés, méconnaissant, foulant sous les pieds l'autorité des évêques, osent parler de paix; que des excommuniés offrent la communion, pour empêcher que ceux qui sont tombés ne se relèvent, et que ceux qui se sont mis hors de l'Église ne rentrent dans son sein maternel!

Encore si c'étaient là tous leurs crimes! Mais ce n'est pas assez pour eux d'avoir renoncé à l'Évangile, d'enlever à ceux qui sont tombés l'espoir de se relever, et tous les moyens de pénitence à ceux que la fraude et la séduction ont précipités dans l'adultère ou l'idolâtrie, en les empêchant de revenir à Dieu : il a fallu, pour combler leurs attentats sacriléges, former au dehors une Église contre l'Église, en appelant autour d'eux des hommes perdus, déterminés comme eux à braver la justice de Dieu. A la suite de ces excès, s'étant donné un faux évêque pris sous le drapeau de l'hérésie, ils ont l'impudence d'aller à Rome, se présenter avec les lettres des schismatiques et des profanes, au siége de Pierre, à cette Église principale, source de l'unité sacerdotale, sans penser que c'est là cette Église dont l'Apôtre a exalté la foi, et auprès de laquelle la perfidie n'a point d'accès. Mais quel motif les y amenait, et comment de faux évêques s'exposent-ils à déclarer ce qu'ils ont fait contre le véritable épiscopat? Car, ou ils s'en applaudissent et ils y persévèrent; ou bien, s'ils conviennent avoir mal fait, ils savent bien ce qui les attend au retour de leur voyage : car puisque c'est une discipline établie dans toutes nos Églises, fondée sur le droit et l'équité, que la cause de chacun soit examinée là où le crime a été commis, et que chacun des pasteurs a reçu en particulier une portion du troupeau, à la charge par lui de le gouverner, sauf à rendre à Dieu compte de son administration, convient-il? non sans doute, que ceux qui sont sous notre obéissance courent çà et là pour semer la division parmi les évêques par des rapports insidieux et mensongers, plutôt que d'avoir à défendre leur cause au lieu même où sont leurs accusations et leurs témoins, à moins que l'on ne veuille

prêter à quelques misérables plus de poids et d'autorité qu'aux évêques d'Afrique, par qui ils ont été déjà jugés et convaincus de divers crimes. Leur cause a donc été déjà examinée, et leur arrêt prononcé. Il serait inconvenant que l'on pût reprocher à des évêques la légèreté et l'inconstance de leurs jugements, après que Notre-Seigneur réduit leurs paroles à ces mots : *Cela est, cela n'est pas* [1]. Que l'on compte le nombre de ceux qui, l'an dernier, ont jugé dans cette affaire avec les prêtres et les diacres, on le trouvera bien supérieur à celui des personnes aujourd'hui associées à Fortunat. Car il faut que vous sachiez, mon très-cher frère, que, depuis son intrusion dans l'épiscopat, la plupart des siens l'ont abandonné. Ceux qu'ils berçaient auparavant de trompeuses espérances leur faisant accroire qu'ils allaient rentrer dans l'Église, désabusés par le fait de sa nomination à un faux épiscopat, reviennent journellement à l'Église dont ils assiégent les portes. Nous ne nous pressons pas ; mais parce que nous savons bien que nous devons à Dieu compte de notre administration, nous examinons auparavant, avec le soin le plus scrupuleux, quels sont ceux qui doivent être admis. Car dans ce grand nombre qui se présente, il en est de qui les crimes notoirement scandaleux excitent contre eux des préventions si fortes et si invincibles, qu'il y aurait du danger à les recevoir : il faut bien prendre garde qu'en voulant rejoindre des membres blessés on n'endommage ceux qui sont sains. Il y aurait de l'imprudence à introduire dans le troupeau des brebis malades, et dont le contact ne manquerait pas de devenir funeste à toute

[1] Matth., v, 37.

la bergerie. Ah ! si vous pouviez, mon très-cher frère, être ici présent, lorsque ces hommes, qui s'étaient familiarisés avec le crime, reviennent à nous! Vous verriez combien j'ai de peine à persuader à nos frères de modérer leur indignation, et de consentir à ce que les malades puissent être reçus parmi nous avec l'espoir de leur guérison.

Car autant ils se réjouissent d'en voir venir de moins coupables et moins diffamés, autant ils frémissent et se soulèvent à l'aspect de ces hommes qui, joignant à des crimes d'adultère et d'apostasie manifestés publiquement et sans remords, l'orgueil et le ton insolent de la menace, ne retournent à l'Église que pour essayer de corrompre les bons. Ce n'est qu'avec beaucoup d'efforts que j'obtiens, ou plutôt que j'arrache l'acquiescement du peuple à leur admission ; surtout depuis qu'un ou deux de cette sorte, admis contre l'agrément du peuple, et par une condescendance que j'ai dû me reprocher, sont devenus pires qu'ils n'étaient, et n'ont pas eu le courage de persévérer dans leur pénitence, parce qu'ils étaient revenus sans avoir le véritable esprit de pénitence. D'autres, qui n'ont plus d'asile nulle part, sont allés vous trouver avec ce Félicissime couvert de crimes, députés par le faux évêque Fortunat, chargés de lettres fausses, comme celui dont ils étaient les émissaires, hommes perdus de réputation aussi bien que leur chef, l'opprobre de l'Église par l'infamie de leurs mœurs, tels, en un mot, que s'ils étaient dans l'Église il faudrait les en chasser. Repoussés par leur propre conscience, et craignant de paraître devant nous et de se montrer à l'Église, ils errent au dehors, allant, venant, ils cherchent à faire des dupes ; mais partout

démasqués, et repoussés par leurs crimes, c'est alors qu'ils passent les mers et qu'ils entreprennent de pénétrer jusqu'à vous.

« Que si ces pécheurs veulent être reçus dans l'Église, qu'ils viennent : voyons quels sentiments ils ont de la satisfaction qu'ils doivent faire, et quels fruits de pénitence ils apportent. L'Eglise n'est ici fermée à personne. L'évêque ne rejette personne. Nous sommes prêts à recevoir avec patience, avec indulgence et avec douceur, tous ceux qui se présentent à nous. Je désire que tous retournent à l'Église. Je désire que tous ceux qui combattaient avec nous se rallient sous les enseignes de Jésus-Christ et reviennent dans son camp céleste et dans la maison de Dieu son père. Je me relâche dans tout ce que je puis. Je dissimule dans beaucoup de choses, dans l'ardent désir que j'ai de réunir nos frères avec nous; je n'examine pas même avec toute la sévérité que la piété et la religion chrétienne demanderaient, les offenses qu'on a commises contre Dieu ; et je pèche peut-être moi-même, en remettant trop facilement les péchés des autres. J'embrasse, avec l'ardeur et la tendresse d'une entière charité, ceux qui retournent avec des sentiments de pénitence, ceux qui confessent leurs péchés, et en font satisfaction avec humilité et simplicité de cœur. Que s'il y en a qui croient pouvoir rentrer dans l'Église par les menaces et non par les prières, et qui songent à enfoncer les portes par la terreur, et non à se les ouvrir par la satisfaction et par les larmes : qu'ils sachent que l'Église demeure toujours fermée à des personnes de cette sorte, et que le camp invincible de Jésus-Christ, fortifié par la toute-puissance de Dieu, qui en est le protecteur, ne se force point par l'insolence des hommes. Le prêtre du Seigneur, qui sait la règle

de l'Évangile, et qui garde les préceptes de Jésus-Christ, peut être tué, mais il ne peut être vaincu. *Sacerdos Dei Evangelium tenens, et Christi præcepta custodiens, occidi potest, non potest vinci* [a]. »

J'ai sous les yeux l'exemple du saint prêtre Zacharie mourant dans le temple. D'une voix intrépide, il criait à ses meurtriers ce que nous crions à nos hérétiques : *Voici ce que dit le Seigneur : Vous avez abandonné les voies du Seigneur, le Seigneur aussi vous abandonnera* [1].

Quoi ! parce qu'une poignée d'orgueilleux sans pudeur et sans frein marchent loin des voies du Seigneur, faudra-t-il que nous méconnaissions les règles qui nous sont prescrites par la divine tradition ; que nous laissions le crime et l'emportement prévaloir sur les jugements de l'épiscopat ; que nous permettions à l'audace des hommes d'être plus forte dans ses criminelles entreprises, qu'à la toute-puissance divine dans ses moyens de défense ? Laisserons-nous donc en proie l'autorité de notre Église catholique, la majesté du peuple fidèle resté inviolablement attaché à nos saintes institutions, les droits sacrés de notre juridiction à nous-mêmes, en permettant que des hommes étrangers à l'Église jugent le chef de leur

[a] Tout ce paragraphe, marqué entre les deux guillemets, est de la traduction de M. Rollin, dans son *Traité des études*, t. I, in-4, p. 610, 611. Le célèbre recteur ajoute : « Il me semble que » cet extrait, qui ne ressent pas moins la douceur paternelle d'un » saint évêque que le courage invincible d'un grand martyr, » peut être proposé comme un modèle parfait de la plus forte » et de la plus sublime éloquence, qui ne le cède en rien à » celle de Démosthènes. » Fenelon en a également conservé les principaux traits dans son *Discours pour le sacre de l'électeur de Cologne*, p. 307.

[1] II Par., XXIV, 20.

Église; que l'hérésie prononce sur la foi chrétienne; que des malades, couverts de blessures encore saignantes, se traînant à terre, abattus sous le poids du crime et de l'apostasie, décident insolemment du prêtre de Jésus-Christ, de l'évêque sans reproche, de leur juge naturel? Que reste-t-il, sinon de voir l'Église céder au Capitole, les évêques faire retraite et leur abandonner l'autel du Seigneur, les idoles des faux dieux passer avec leurs autels dans le lieu sacré et vénérable où notre clergé s'assemble? Accordons ce triomphe à Novatien; ouvrons un nouveau champ à ses calomnies et à ses invectives contre nous : qu'il soit désormais permis à ceux qui ont sacrifié et renoncé publiquement Jésus-Christ, non-seulement de recevoir la paix sans avoir fait aucune pénitence, mais de dominer, comme ils ont commencé à le faire, par la terreur qu'inspire leur insolence. S'ils la veulent, cette paix, qu'ils déposent les armes; s'ils pensent à satisfaire, pourquoi menacent-ils? que s'ils persistent, qu'ils sachent que nous ne les redoutons pas. Quand l'Antechrist viendra à paraître, toutes ses fureurs n'obligeront pas l'Église à le recevoir dans son sein; on ne cédera pas à ses armes et à ses violences, bien qu'il menacera de la mort quiconque lui résistera. Comme lui, les hérétiques pensent nous épouvanter; ce sont des armes qu'ils nous donnent. Loin de nous abattre, ils nous relèvent et nous animent pour le combat, en nous laissant voir une paix plus dangereuse que la guerre. Ils nous parlent du retour de la persécution : nous faisons des vœux pour que la menace qu'ils nous en font ne se réalise point, et qu'ils ne soient perfides et cruels qu'en paroles. Nous supplions le Seigneur pour qu'il veuille bien amollir leurs cœurs, les éclairer, les ouvrir à la lu-

mière de la pénitence; leur inspirer de demander les prières plutôt que le sang de leur évêque. Mais s'ils persévèrent dans leurs parricides desseins, qu'ils apprennent qu'il n'est pas un évêque au monde, quelque peu de vertu et de courage qu'il puisse avoir, qui ne soit résolu de s'élever généreusement contre les ennemis de Dieu. Le Seigneur lui-même l'investira de sa force. Quant à nous, peu nous importe quand et par qui nous soyons immolés, puisque le Seigneur nous rendra toujours le prix de notre sacrifice et de notre sang. Ceux dont on doit déplorer la perte, ce sont les victimes du démon, ceux qu'il aveugle en leur dérobant l'aspect des feux vengeurs pour l'éternité, et préparant par eux les voies à l'Antechrist.

Quoique je sois instruit, mon très-cher frère, que, grâce à la mutuelle affection qui nous unit, vous êtes dans l'usage de communiquer à votre édifiant clergé et aux fidèles de Rome les lettres que je vous adresse, je vous demande particulièrement pour celle-ci que vous veuilliez bien la leur faire connaître, afin de détruire les fâcheuses impressions que pourraient avoir laissées dans les esprits les discours empoisonnés de la calomnie; et que l'affection des fidèles ne soit point altérée par les dégoûtantes impostures de l'hérésie.

Au reste, nous exhortons de toutes nos forces nos bien-aimés frères à fuir tout commerce avec ces hommes dont les discours, selon l'expression de l'Apôtre, gagnent comme la gangrène[1]. *Les mauvais entretiens*, dit-il, *corrompent les meilleurs naturels. Evitez l'hérétique, après l'avoir averti une fois, car un homme de cette sorte est perverti, et offense Dieu et se condamne lui-même*[2]. L'Esprit saint nous donne le même

[1] II Tim., II, 17. — [2] I Cor., XV, 33.

avertissement par la bouche de Salomon : *Un méchant homme porte la mort dans sa bouche, et cache un feu sous ses lèvres* [1]. Donc, *remparez d'épines vos oreilles et n'écoutez point une mauvaise langue* [2]. *Le méchant ajoute foi aux médisances des méchants, mais l'homme de bien ne croit point la calomnie* [3]. Bien que je sois entièrement convaincu que nos frères de Rome, instruits par vous et assez vigilants d'eux-mêmes, sont à couvert des piéges de l'hérésie, et que la crainte de Dieu qu'ils ont dans le cœur ne leur permet pas de s'écarter en rien de ses commandements; la sollicitude pastorale et la charité ne m'en faisaient pas moins un devoir de vous écrire pour vous engager à n'avoir aucune espèce de commerce avec ces sortes de personnes, à vous en éloigner de toute la distance qui les sépare de l'Église, puisqu'il est écrit : *Celui qui méprise l'Église, qu'il soit pour vous à l'égal du païen et du publicain* [4]. Le bienheureux apôtre saint Paul ne nous donne pas seulement le conseil, mais l'ordre formel de nous en éloigner, par ces paroles : *Nous vous commandons, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, de vous retirer de la compagnie de tous ceux de vos frères qui mènent une vie déréglée et qui n'est pas conforme à ce qu'ils ont appris de nous* [5]. Il n'y a point de société légitime entre la fidélité et la perfidie. Qui n'est point avec Jésus-Christ est l'ennemi de Jésus-Christ; et quiconque est l'ennemi de la vérité et de la paix de Jésus-Christ, ne peut pas être dans l'union avec nous. S'ils se présentent avec humilité et soumission, à la bonne heure, ils seront accueillis. S'ils viennent avec le langage de

[1] Prov., XVI, 27. — [2] Eccl., XXVIII, 28. — [3] Prov., XVII, 4. — [4] Matth., XVIII, 17. — [5] II Thess., III, 16.

la menace, repoussons-les [a]. Je souhaite, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

LXI.

CYPRIEN A CORNEILLE SON FRÈRE, ÉVÊQUE DE ROME.

Nous avons appris, mon très-cher frère, les glorieux témoignages que vous avez donnés de votre foi et votre généreuse fermeté dans la confession du nom chrétien : la joie que j'en ai ressentie semblait me rendre propre à moi-même l'honneur que vous en avez recueilli. Car, unis comme nous le sommes par les liens d'une croyance commune, par la conformité des sentiments et des affections, est-il un évêque qui ne soit heureux du bonheur qui arrive à un autre évêque, un frère qui ne se réjouisse de ce qui est pour tous les frères un sujet d'allégresse? J'entreprendrais difficilement de vous rendre la vive impression qu'a faite sur tous les cœurs le récit de votre courageuse confession, et du bonheur que vous avez eu de voir le noble exemple donné par vous, imité par un grand nombre de fidèles. C'est vous qui marchiez à leur tête : ils vous ont suivi dans la carrière de la gloire. Nous avons également admiré, et l'ardeur magnanime du pasteur, et la tendre et iné-

[a] Tillemont appelle cette lettre le chef-d'œuvre de la magnanimité épiscopale. (*Mém.*, t. IV, pag. 114.)

branlable charité du troupeau. Grâce à cette union intime d'esprit et de langage, l'Église romaine tout entière a confessé Jésus-Christ. Par là s'est manifestée cette foi dont l'Apôtre disait *qu'elle était déjà célèbre dans tout le monde*[1].

Dès lors il prévoyait dans son esprit les généreux exemples que vous donnez; et en louant la vertu des pères, il excitait l'émulation des enfants. Vous nous avez appris par le plus magnifique témoignage, à craindre le Seigneur, à demeurer fidèlement attachés à Jésus-Christ, à rester unis à son évêque dans le danger, à ne point se réparer les uns des autres dans la persécution; parce que l'on devient invincible quand on est fortement uni, et que les prières qui s'adressent à Dieu en commun[a] sont toujours sûres d'être exaucées du Dieu de paix et de charité. L'ennemi était venu fondre avec impétuosité sur le camp de Jésus-Christ, dans l'espérance d'y porter l'alarme et la confusion. Il en a été repoussé avec la même vigueur qu'il en avait mis à l'attaquer. Autant il s'était montré terrible et furieux, autant la tribu fidèle s'est-elle fait voir courageuse, inébranlable. Il comptait bien supplanter encore les serviteurs de Dieu, et ne rencontrer, comme il lui est arrivé trop souvent, que des âmes timides, étourdies de son choc, sans défense et sans discipline, prêtes à se rendre à la première agression. D'abord il avait essayé de les détacher les uns des autres, comme fait le loup ou l'épervier, qui commencent par séparer une brebis du troupeau, une colombe de ses compagnes, parce que

[1] Rom., I, 8.

[a] Témoignage de plus en faveur de la prière commune. Notre saint évêque développe admirablement cette pensée dans son *Traité de l'Oraison dominicale*.

ne se sentant pas assez fort contre tous, il lui sera plus facile d'en faire sa proie en les isolant. Mais repoussé par l'unanimité des membres étroitement unis, il a vu que les soldats de Jésus-Christ, toujours sur leurs gardes, sont prêts à tout moment pour le combat; qu'on peut les égorger, non les vaincre; qu'ils sont invincibles, par cela seuls qu'ils ne craignent pas de mourir, et que leur vœu le plus ardent est d'échapper au plus tôt à cette tourbe de méchants dont le siècle est rempli. Le noble spectacle qui s'est offert sous les yeux du Seigneur, le magnifique triomphe pour Jésus-Christ et pour son Eglise que celui d'une armée entière qui s'avance à la fois contre l'ennemi! Oui, tout entière; car s'il en est que l'on n'a pas vus dans les rangs, c'est que le bruit de la trompette ne s'était point fait entendre à leurs oreilles, ils n'en étaient pas moins disposés au combat. Parmi ceux même qui avaient fléchi, combien n'en est-il pas qui se sont relevés avec gloire? Depuis on les a vus fermes, immobiles, revenir contre l'ennemi avec une vigueur nouvelle que leur inspiraient la douleur et le regret d'une défaite aussi noblement réparée, et qui n'avait été que l'effet d'une surprise inattendue, n'aspirant désormais qu'à l'honneur de recevoir des couronnes, et non plus de mériter leur pardon. Que va dire Novatien[a]? Reviendra-t-il de son erreur? ou plutôt, puisqu'une triste expérience détruit cet espoir : l'insensé! la prospérité de nos Églises serait-elle un aliment à ses fureurs? La foi et la charité ne sauraient s'accroître parmi nous, que l'esprit de dissension et de fanatisme n'augmen-

[a] Sur Novatien, *voyez* les lettres précédentes, et particulièrement celle adressée à Antonien.

tent dans son parti. Indifférent sur ses propres blessures, ne songe-t-il encore qu'à les envenimer, et à multiplier ses victimes? sa langue ne s'emploie-t-elle qu'à perdre nos frères? son éloquence empoisonnée à les corrompre? Endurci par les maximes outrées d'une philosophie stoïque, son cœur ne connaît pas les pacifiques institutions de notre philosophie chrétienne. Qu'est-il autre chose qu'un déserteur de l'Eglise, l'ennemi de la miséricorde, le meurtrier de la pénitence, un apôtre d'orgueil, corrupteur de la vérité et le fléau de la charité? Mais à présent consent-il enfin à reconnaître où est le vrai prêtre du Seigneur, où est l'Eglise et la maison de Jésus-Christ; de quel côté sont les serviteurs de Dieu, les vrais chrétiens? La persécution le lui apprend. Le démon ne s'en prend pas à ceux dont il s'est assuré déjà la possession; il n'attaque pas ceux qui sont à lui, il les regarde comme des vaincus et des captifs qu'il dédaigne, et passe outre. Ses fureurs, il les réserve à ceux dans qui Jésus-Christ habite; et quand il viendrait à se méprendre sur le caractère des confesseurs, et qu'il appesantit ses fureurs sur quelqu'un de ceux qui se trouvent engagés dans l'hérésie, pour en faire un confesseur il n'en ferait pas un martyr, puisqu'il est certain qu'en mourant hors de l'Eglise, sa mort n'est point une récompense de la foi, mais le châtiment de sa perfidie, et que dans la maison du Seigneur, séjour de paix et d'union, il n'y a point de place pour ceux que l'esprit de discorde a séparés de l'Eglise où réside sur la terre le Dieu de paix et de charité. Nous vous exhortons, mon très-cher frère, autant qu'il dépend de nous, au nom de la charité qui nous unit l'un à l'autre, à mettre à profit les instructions que la divine Providence veut

bien nous donner. Elle nous avertit, dans sa miséricorde, que le jour du combat est proche; redoublons tous ensemble de zèle dans la prière, dans les jeûnes et les veilles. Poussons jusqu'au ciel nos gémissements et nos supplications. Ce sont là les armes spirituelles qui nous protégent et nous rendent forts contre l'ennemi. Souvenons-nous les uns des autres dans nos prières; qu'une charité mutuelle nous soutienne dans nos communes tribulations; que ceux qui seront appelés les premiers à paraître devant le Seigneur, n'oublient pas d'intercéder auprès de lui, dans le séjour de la gloire, en faveur de leurs frères et de leurs sœurs laissés sur le champ de bataille[a]. Je souhaite, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

LXII.

CYPRIEN ET SES COLLÈGUES A LUCIUS SON FRÈRE (ÉVÊQUE DE ROME), SALUT.

Il n'y a pas longtemps, mon très-cher frère, que nous vous avions félicité[b] du double honneur que

[a] Saint Cyprien croyait donc que les saints, dans le ciel, s'intéressent encore à ceux qu'ils ont laissés sur la terre, et qu'ils ne leur refusent pas le bienfait de leur puissante intercession auprès de Dieu. L'histoire ecclésiastique est pleine de monuments qui l'attestent; saint Grégoire de Nazianze, saint Chrysostôme, saint Augustin, ne permettent pas d'en douter.

[b] Ce début suppose une lettre antérieure que nous n'avons plus.

la divine Providence vous avait fait, d'être en même temps évêque et confesseur[a]. Aujourd'hui nous n'en félicitons pas moins et vous et les personnes qui vous avaient accompagné, l'Eglise tout entière, de ce que l'éclatante protection de Notre-Seigneur vous a ramené parmi les siens d'une manière non moins glorieuse pour vous-même. Elle a rendu le pasteur à son troupeau, le pilote au vaisseau, le conducteur à son peuple. En permettant que vous en fussiez éloigné, le dessein de Dieu était sans doute, non que votre Eglise restât privée de l'évêque retenu loin d'elle, mais que l'évêque reparût dans son Eglise, agrandi par la persécution qui l'en avait séparé. Pour être sortis vivants de la fournaise de Babylone où la mort les attendait[1], les trois jeunes Hébreux n'en sont pas moins réputés martyrs; et la gloire de Daniel n'a rien perdu pour être échappé à la dent meurtrière des lions. Le martyre différé n'affaiblit aucunement le mérite des confesseurs, il ne fait que relever la puissance du Dieu qui les épargne. Vous reproduisez à nos yeux ce que nous admirions déjà dans les jeunes confesseurs de l'Ancien Testament, lorsqu'ils déclaraient à un roi impie qu'ils étaient prêts à mourir dans les flammes plutôt que d'adorer ses idoles ou son image; qu'au surplus, le Dieu qu'ils servaient, et que nous servons comme eux, était assez fort pour les sauver de ses mains[2]. C'est ce qui vient d'arriver par rapport à vous. Si d'un côté vous étiez disposé à tout souffrir, de l'autre, Dieu, qui vous réservait pour son Eglise, a voulu vous arracher à

[a] Elu pape après la mort de Corneille, et bientôt envoyé en exil par l'ordre de Gallus. Cette lettre lui est adressée au retour de son exil.

[1] Dan., III, 6. — [2] *Ib.*, 16.

la mort. Votre retour n'a donc affaibli en rien la gloire de votre confession ; il n'a fait qu'accroître l'autorité de votre épiscopat, puisqu'on verra monter à l'autel un évêque qui n'a pas exhorté son peuple au martyre par des paroles, mais par des actions, mais par son propre exemple. Nous comprenons maintenant les salutaires conseils de Dieu : pourquoi cette violente persécution, soulevée contre le bienheureux évêque Corneille et contre vous tous[a]. Le Seigneur voulait confondre les hérétiques ; manifester où était l'Eglise ; qui en était l'unique évêque élu par son ordre ; quels étaient les prêtres unis à l'évêque ; quel était le véritable peuple de Jésus-Christ ; qui étaient ceux que l'ennemi attaquait ; qui étaient au contraire ceux que le démon épargnait, comme déjà lui appartenant. Car l'ennemi de Jésus-Christ ne s'en prend qu'aux soldats de Jésus-Christ. Il dédaigne les hérétiques ; il en est sûr comme d'un bien dont il est déjà en possession. Il n'en veut qu'à ceux qu'il voit debout.

Que ne nous est-il donné, mon très-cher frère, à nous qui vous rendons une affection si vive, de partager la joie de votre retour avec ceux qui en seront les heureux témoins ! Je vois dans ma pensée les transports de la commune allégresse, le concours, les embrassements de tous les fidèles empressés sur vos pas, tous les yeux arrêtés sur vous, contemplant leur pontife et ne pouvant se rassasier de le voir. Cette joie nous fait présager encore celle qu'ils se promettent à l'arrivée de Jésus-Christ lui-même dont vous êtes aujourd'hui le précurseur comme Jean-Baptiste fut le sien. Nous vous envoyons cette lettre,

[a] Cette violente persécution fut suscitée par les empereurs Gallus et Volusien. Eusèbe., *Hist. eccléS.*, liv. VII, ch. 1.

mes collègues, tous nos frères et moi, pour suppléer à notre présence, et vous exprimer la joie que nous donne votre retour. Nous ne cessons pas non plus, dans nos sacrifices et dans nos prières, d'en rendre grâces à Dieu le Père et à son divin Fils notre Seigneur Jésus-Christ, et de lui demander que, comme il est la source et le principe de toute perfection, il lui plaise de conserver et de consommer en vous la couronne glorieuse de votre confession. Qui sait si en vous rappelant d'une contrée étrangère, il ne vous réserve pas de plus illustres spectateurs [a]? La victime de qui l'on attend l'exemple de la foi et du courage doit être immolée en présence de tous. Nous souhaitons, etc.

LXIII.

AUX ÉVÊQUES DE NUMIDIE. DU RACHAT DES FIDÈLES D'ENTRE LES MAINS DES BARBARES.

Cyprien à Janvier, Maxime, Procule, Victor, Modien, Némésien, Nampule et Honorat, ses frères, salut.

J'ai baigné de mes larmes, mes très-chers frères, la lettre où vous me rendez compte de la déplorable situation de nos frères et de nos sœurs en captivité. J'en

[a] Ces paroles furent une prophétie, car bientôt après Lucius souffrit le martyre, ayant à peine tenu huit mois le siége de Rome. Il fut remplacé par le pape saint Etienne, avec qui le saint évêque de Carthage eut un différend célèbre à l'occasion du baptême des hérétiques.

ai souvent interrompu la lecture par mes gémissements. Quel cœur n'en serait vivement touché? Quel est celui d'entre nous qui ne ferait de la douleur de son frère la sienne propre, nous qui avons appris de l'Apôtre que, *lorsqu'un membre souffre, tous les autres souffrent avec lui? Qui est dans la souffrance*, demandait-il, *sans que je souffre avec lui*[1]? La captivité sous laquelle ils gémissent, les tribulations qui les assiégent ou les menacent, nous devons les regarder comme nous étant personnelles à nous-mêmes, qui ne formons tous ensemble qu'un même corps, de qui tous les membres sont unis entre eux non-seulement par les sentiments d'une compassion naturelle, mais par le lien de la religion. Ce sont les sanctuaires de Jésus-Christ qui sont tombés au pouvoir de l'infidèle. *Ne savez-vous pas*, nous dit son apôtre, *que vous êtes le temple de Dieu, la demeure de l'Esprit saint*[2]? et encore : *Tous tant que vous êtes, qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous avez été revêtus de la personne même de Jésus-Christ*[3]. C'est donc Jésus-Christ lui-même que nous devons considérer dans leurs personnes; c'est Jésus-Christ que nous avons à délivrer de la captivité, lui qui nous a délivrés de la mort. Il faut racheter par un peu d'argent celui qui nous a rachetés nous-mêmes par tout son sang, arracher aux mains barbares qui le retiennent celui qui nous a sauvés nous-mêmes de la tyrannie des démons. Il n'a permis cette persécution que pour mettre à l'épreuve notre foi, et la charité que nous nous devons les uns aux autres comme à lui-même. Quel est celui qui, s'il est père, ne se dise : Mes enfants sont dans les fers! s'il est époux :

[1] I Cor., XII, 26. — [2] *Ib.*, III, 16. — [3] Gal., III, 27.

Que de souffrances, que de rigueurs endure celle que je dois aimer comme mon épouse! Pouvons-nous surtout, sans une mortelle affliction, penser à tous les dangers auxquels se trouvent exposées nos vierges chrétiennes, non pas seulement du côté de la liberté, mais de l'honneur? Ce qu'il y a de plus redoutable pour elles, c'est moins encore la rigueur de leur captivité, que la brutale insolence des barbares. Vos lettres nous ont informé que nos frères, ici réunis, se sont empressés déjà de fournir aux premiers besoins par d'abondantes contributions. Excités habituellement par la seule ardeur de leur foi, à tout ce qui peut contribuer à la gloire du Seigneur, ils ont ici redoublé de zèle par la considération d'une aussi grande misère. Si Notre-Seigneur nous dit dans son Evangile : *J'ai été malade, et vous m'avez visité*[1], combien plus n'en serons-nous pas récompensés, quand il nous dira : *J'étais en prison, dans les chaînes de l'exil, chez des nations barbares, et vous m'avez consolé!* Nous vous remercions donc, nos très-chers frères, d'avoir bien voulu nous associer à l'œuvre de votre bienfaisance, et vous envoyons cent mille sesterces[a], produit des offrandes du clergé et du peuple de cette Eglise que nous avons l'honneur de présider. Vous ferez de cette somme la distribution que vous jugerez convenable. Dieu veuille qu'il n'arrive plus désormais semblable calamité; mais si, pour éprouver notre charité et notre foi, Dieu en permettait le retour, ne manquez pas de m'en donner

[1] Matth., xxv, 36.

[a] Sept mille cinq cents livres de notre monnaie, selon d'Ablancourt (*Préface* sur Tacite, et Petit-Didier, t. I, pag. 266); dix mille francs de notre monnaie, selon Boutroue (*Traité des monnaies*).

avis, et recevez l'assurance de trouver toujours dans chacun de nos frères le même empressement et le même zèle à vous assister. Je vous envoie leurs noms en les recommandant à vos prières dans le saint sacrifice; j'y joins les noms de ceux de nos collègues dans le sacerdoce qui ont contribué, tant pour eux personnellement, que pour leurs peuples, et la quotité des sommes. Souvenez-vous d'eux dans vos prières, comme la foi et la charité vous en font un devoir. Nous souhaitons, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien.

LXIV.

DE SAINT CYPRIEN A CÉCILIUS, SUR L'ADMINISTRATION DU SACREMENT DE L'EUCHARISTIE [a].

Cyprien à son frère Cécilius, salut.

Quoique je doive cette justice à la plus grande partie des évêques répandus dans tout le monde chrétien, qu'ils demeurent attachés fidèlement à la règle de la vérité évangélique, et à la tradition qui

[a] On avait introduit dans quelques Eglises l'usage de ne mettre que de l'eau dans le calice eucharistique. La raison que l'on en donnait était que l'on craignait de sentir le vin au sortir du sacrifice qui s'offrait le matin. Cécilius, à qui s'adresse cet écrit, était évêque de Bitte en Mauritanie, et l'un des plus considérables de la province, puisqu'il opina le premier dans le grand concile de Carthage.

nous vient du Seigneur, et que je n'aie point à accuser aucune nouveauté humaine qui s'écarte des institutions que notre divin Maître a consacrées par ses préceptes et ses exemples, cependant, informé que quelques personnes, soit par ignorance, soit par simplicité, n'observent pas, dans la consécration du calice du Seigneur et la distribution qui s'en fait au peuple, ce que Jésus-Christ notre Seigneur et notre Dieu, l'auteur et le législateur de ce sacrifice, a exécuté et prescrit, j'ai cru devoir vous écrire à ce sujet, afin de détromper ceux qui pourraient être encore dans cette erreur, et de les ramener à la tradition originale. N'allez pas croire, mon très-cher frère, qu'il y ait ici rien d'arbitraire ou d'humain, ni que j'aie la présomption de rien hasarder de moi-même, dans une matière où je dois surtout reconnaître avec modestie et humilité la faible portée de mon génie. Mais là où Dieu commande et son Esprit saint préside, le serviteur fidèle doit obéissance à son maître, assuré qu'il est de trouver dans tous les esprits une prévention favorable, en n'avançant rien témérairement, et en n'écrivant que par la crainte de déplaire au Seigneur, s'il contrevenait à ses ordres. Sachez donc qu'il nous a été commandé d'observer la tradition de Notre-Seigneur en offrant le calice, et de ne rien faire que ce qu'il a fait le premier, c'est-à-dire d'offrir, mêlé de vin, le calice qui est offert en mémoire de lui. Jésus-Christ a dit de lui-même, *qu'il est la véritable vigne*[1]. Or, le sang de Jésus-Christ n'est pas de l'eau, mais du vin, et l'on ne peut pas dire que son sang, par lequel nous avons été rachetés et vivifiés, soit dans le calice, lorsqu'il n'y a point de vin; vu que le

[1] Joan., xv, 1.

vin du calice représente le sang de Jésus-Christ.

Le sacrifice eucharistique avait été annoncé par les figures et les témoignages que nous lisons dans toutes nos Ecritures. Ouvrons le livre de la Genèse : nous le voyons représenté à l'avance par Noé, figure de Jésus-Christ dans sa passion. Nous y lisons que le patriarche boit du vin, qu'il s'enivre, qu'il est dépouillé de ses habits, exposé nu dans sa propre maison, outragé dans sa nudité par l'un de ses fils qui court la répandre au dehors, mais que les deux autres lui témoignèrent plus de respect[1]. Ne poussons pas plus loin ce rapprochement ; il nous suffit de ces traits généraux. Il est également caractérisé dans la personne de Melchisedech, roi de Salem, dont il est dit : *Melchisedech, roi de Salem, offrit du pain et du vin, car il était prêtre du Dieu souverain, et il bénit Abraham*[2]. Or, que Melchisedech fut la figure de Jésus-Christ, le Saint-Esprit le déclare dans les Psaumes, où il fait parler le Père disant au Fils : *Je vous ai engendré de mon sein avant l'étoile du jour : vous êtes le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech*[3]. Cet ordre quel est-il ? quel en est le principe ? si ce n'est que Melchisedech était le prêtre du Dieu souverain, qu'il a offert du pain et du vin, qu'il a béni Abraham. Car qui est plus prêtre du Dieu souverain que notre Seigneur Jésus-Christ, qui a offert à Dieu le Père un sacrifice, et le même sacrifice que Melchisedech avait offert, c'est-à-dire du pain et du vin, son corps et son sang ? La bénédiction donnée par lui à Abraham avait pour objet le peuple chrétien. Car si Abraham crut en Dieu, si sa foi *lui fut imputée à justice*[4], il s'ensuit que quiconque croit en Dieu et vit de la foi est juste, et a été dès

[1] Gen., IX. — [2] *Ib.*, XIV, 18, 19. — [3] Ps. CIX, 3, 4. — [4] Rom., IV, 3.

lors béni et justifié dans Abraham, père des croyants, comme l'apôtre saint Paul l'affirme, lorsqu'il dit : *Abraham crut en Dieu, et cela lui fut imputé à justice. Vous voyez donc que ceux qui ont la foi sont les vrais enfants d'Abraham. Aussi, Dieu prévoyant qu'il justifierait les nations par la foi, a prédit à Abraham que toutes les nations seraient bénies en lui. Ceux donc qui ont la foi ont été bénis avec le fidèle Abraham*[1]. Dans la Genèse, Dieu veut qu'Abraham et sa postérité soient bénis par les mains de son prêtre Melchisedech, il fait préluder par la représentation du sacrifice du pain et du vin que Jésus-Christ devait par la suite achever et consommer, comme étant la vérité de qui toutes les figures recevaient leur accomplissement et leur plénitude. Nous lisons dans l'Evangile que *des pierres mêmes*, c'est-à-dire du sein de la gentilité, *Dieu peut faire naître des enfants à Abraham*[2]. Notre-Seigneur louant Zachée dit : *Cette maison a reçu aujourd'hui le salut parce que celui-ci est aussi enfant d'Abraham*[3]. Le Saint-Esprit fait voir aussi par la bouche de Salomon une figure du sacrifice du Seigneur, dans cet endroit du livre des Proverbes, où il est fait mention de victimes immolées, de pain et de vin, d'autel, et même des apôtres : *La Sagesse*, dit-il, *s'est bâti une maison, et l'a élevée sur sept colonnes. Elle a immolé ses victimes, mêlé son vin dans une coupe, et dressé sa table. Elle a envoyé ses serviteurs conviant à haute voix à boire de sa coupe, en disant : Que celui qui manque de sagesse vienne à moi. Et elle a dit à ceux qui n'ont guère de sens : Venez, mangez de mes pains, et buvez le vin que je vous ai mêlé*[4]. Il

[1] Galat., III, 6, 7, 8. — [2] Matth., III, 9. — [3] *Ib.*, XIX, 9. — [4] Prov. X, 1, 5.

parle d'un vin mêlé, c'est-à-dire qu'il annonce dans un langage prophétique le calice du Seigneur mêlé de vin et d'eau, pour témoigner que Jésus-Christ dans sa Passion accomplirait à la lettre le sacrifice dont l'image se présentait ici à ses regards

Vous le reconnaissez de même dans la bénédiction donnée à Judas, loué, adoré par ses frères, domptant et mettant en fuite ses ennemis, les courbant sous le joug de ces mêmes mains dont il a porté sa croix et vaincu la mort, vrai lion de la tribu de Judas, qui s'est endormi et reposé dans sa passion, pour se relever par sa résurrection pour accomplir l'espérance des nations : *Il lavera sa robe dans le vin et son vêtement dans le sang de la vigne*[1]. Que signifiaient ces paroles? sinon le vin du calice eucharistique, le sang du Sauveur. L'Esprit saint avait mis les mêmes pensées sous la plume d'Isaïe, dans le chapitre où il dit : *Pourquoi vos habits sont-ils rouges comme si vous veniez de fouler le raisin dans le pressoir*[2]? L'eau peut-elle teindre en rouge? Est-ce de l'eau qu'on foule dans la cuve ou qui sort du pressoir? Il est donc parlé ici de vin, pour désigner le sang du Seigneur, et faire connaître par les oracles de la prophétie ce qui aurait un jour sa manifestation dans le calice du Seigneur. Ce pressoir, ce raisin foulé dans la cuve, indiquaient que, comme l'on n'en vient point à boire le vin, si la grappe du raisin n'est pressée et foulée auparavant, ainsi nous ne pourrions boire le sang de Jésus-Christ, si Jésus-Christ n'avait été comme foulé et mis au pressoir, et qu'il n'eût bu le premier le calice qu'il devait ensuite donner à boire à ceux qui croient en lui.

[1] Gen., XLIX. — [2] Isaï., LXIV, 2.

Toutes les fois que dans l'Écriture il n'est parlé que de l'eau seule, c'est le baptême qu'il faut entendre. Dans Isaïe : *Ne vous souvenez plus du passé, et ne pensez plus à ce qui s'est fait autrefois. Je m'en vais faire des choses toutes nouvelles, qui vont arriver et que vous connaîtrez. J'ouvrirai un chemin dans le désert, et ferai couler des fleuves en des lieux où il n'y a point d'eau, afin d'abreuver une race choisie, le peuple que j'ai acquis, pour publier ma grandeur*[1]. Par ces paroles Dieu révélait par son prophète que les Gentils verraient jaillir au milieu d'eux des eaux abondantes dans des lieux jusque-là secs et stériles, où s'abreuverait une race choisie, c'est-à-dire ceux qui deviennent les enfants de Dieu par la régénération du baptême. Isaïe prédisait encore que si le peuple juif avait soif, et qu'il cherchât Jésus-Christ, ce serait chez nous qu'il viendrait étancher sa soif en recourant à la grâce du baptême : *S'ils ont soif, il les amènera par les déserts ; il fera jaillir pour eux l'eau de la pierre ; la pierre sera ouverte, et l'eau coulera, et mon peuple boira*[2] ; ce que nous voyons s'être accompli dans la Passion de Jésus-Christ, lorsque Notre-Seigneur, qui est la pierre, a eu son côté ouvert par le fer de la lance dont il a été percé. Conformément à la prédiction, Jésus-Christ s'écriait : *Si quelqu'un a soif, qu'il vienne et qu'il boive. Il sortira des entrailles de celui qui croit en moi des fleuves d'eau vive, comme dit l'Ecriture*[3]. Et pour preuve qu'il n'est ici question que du baptême et non point du calice, l'évangéliste ajoute : *Or, il entendait parler de l'esprit que devaient recevoir ceux qui croiraient en lui*[4]. L'Esprit saint

[1] Isaï., XLIII, 18. — [2] *Ib.*, XLVIII, 21. — [3] Joan., VII, 37. — [4] *Ib.*, 39.

nous est donné par le baptême; et c'est ainsi que ceux qui en recevant le baptême ont reçu l'Esprit saint, sont conduits à boire le calice du Seigneur. Que pour désigner le baptême, l'Ecriture emploie ces expressions: *Boire, avoir soif*, ne vous en étonnez pas, ce sont les mêmes dont se sert Jésus-Christ : *Bienheureux ceux qui sont affamés et altérés de la justice*[1]. On goûte bien mieux, et l'on savoure avec plus d'abondance le breuvage que l'on boit plus avidement. Jésus-Christ à la Samaritaine : *Celui qui boira de cette eau que vous donnez, aura encore soif;* mais *celui qui boira de l'eau que je donne n'aura plus soif*[2]. Ce qui marque le baptême qui ne se réitère point, au lieu que dans l'Eglise on a toujours soif du calice du Seigneur, quoiqu'on le boive tous les jours et que l'on en soit sans cesse altéré.

Au reste, il devient inutile, mon très-cher frère, d'accumuler les raisonnements pour prouver que l'eau a toujours désigné dans l'Ecriture le baptême, et que nous devons l'entendre ainsi, puisque Notre-Seigneur venant au monde a manifesté la vérité du baptême et du calice, en commandant d'une part de donner dans le baptême à ceux qui croient cette eau de la foi, cette eau de la vie éternelle, et nous enseignant, de l'autre, par son exemple, à mêler dans le calice l'eau et le vin. En effet, la veille de sa Passion, ayant pris le calice, il le bénit et le donna à ses disciples, disant : *Buvez tous de ceci; car c'est le sang du Nouveau Testament qui sera répandu pour plusieurs pour la rémission des péchés. Je vous dis que je ne boirai plus de ce fruit de vigne, jusqu'au jour que je boirai avec vous du vin nouveau au royaume de mon Père*[3]. Paroles qui témoignent que le calice offert par Jésus-

[1] Matth., v, 6. — [2] Joan., iv, 13. — [3] Matth., xxvi, 27.

Christ était mêlé, et que ce qu'il appelle son sang était du vin[a]. Concluons que l'on n'offre point le sang de Jésus-Christ lorsqu'il n'y a point de vin dans le calice, et que ce n'est pas célébrer et sanctifier comme il faut le sacrifice du Seigneur, si l'oblation et le sacrifice ne répondent à sa Passion. Comment encore boirons-nous du vin nouveau de la vigne avec Jésus-Christ dans le royaume de son Père, si nous n'offrons du vin dans le sacrifice de Dieu le Père et de Jésus-Christ, et si nous ne mêlons le calice du Seigneur, selon la tradition que lui-même nous en a laissée? Le bienheureux apôtre saint Paul, choisi et envoyé par le Seigneur, établi par lui prédicateur de la vérité de son Evangile, exprime la même doctrine dans son épître, lorsqu'il dit : *Le Seigneur Jésus, la nuit même qu'il devait être livré à la mort, prit du pain, et, rendant grâces, le rompit, et dit :* CECI EST MON CORPS, *qui sera livré pour vous; faites ceci en mémoire de moi.* De même, après avoir soupé, il prit le calice, disant : CE CALICE EST LA NOUVELLE ALLIANCE EN MON SANG; *faites ceci en mémoire de moi toutes les fois que vous le boirez. Car toutes les fois que vous mangerez ce pain et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne*[1]. Si donc le Seigneur commande, et l'Apôtre le con-

[a] « Si nous pouvions rapporter dans cette instruction toutes » les preuves du dogme catholique sur l'eucharistie, nous » vous ferions voir que toute l'antiquité a regardé, comme saint » Cyprien, le sacrifice du pain et du vin, que Melchisedech » offrit en qualité de prêtre du Très-Haut, comme une figure du » corps et du sang de Jésus-Christ, qu'il offrit à son Père dans la » dernière cène, et qu'il a ordonné aux prêtres d'offrir à son » exemple. » M. le card. de Noailles, *Mandem. contre le P. Le Courrayer*, pag. 27, in-4°.

[1] I Cor., XI, 23, 29.

firme, que toutes les fois que nous boirons en mémoire du Seigneur, nous fassions ce qu'il a fait; il s'ensuit que nous n'observons pas ce qui nous a été commandé, à moins que de faire ce qu'a fait Jésus-Christ, d'imiter rigoureusement l'exemple qu'il nous a laissé, en mêlant, comme lui, de l'eau avec du vin dans le calice. Qu'il ne faille point se départir en rien de ce qui nous a été commandé dans l'Evangile, et que les disciples soient tenus de faire ce que leur maître a fait, le bienheureux Apôtre nous l'enseigne dans les termes les plus clairs et les plus pressants, lorsqu'il nous dit : *Je m'étonne que vous quittiez si tôt celui qui vous a appelés à la grâce, pour embrasser un autre Evangile, quoiqu'en effet il n'y en ait point d'autre. Mais c'est qu'il y a des gens qui vous troublent, et qui veulent renverser l'Evangile de Jésus-Christ. Mais quand nous-même, ou un ange du ciel vous prêcherait autre chose que ce que nous vous avons prêché, qu'il soit anathème*[1]. Puis donc que ni l'Apôtre ni un ange du ciel ne saurait enseigner autre chose que ce que Jésus-Christ a une fois enseigné, et que les apôtres ont annoncé, je m'étonne que, contre la doctrine de l'Evangile et des apôtres, on ait imaginé de n'offrir en certains lieux que de l'eau dans le calice du Seigneur, vu que l'eau seule ne peut pas représenter le sang de Jésus-Christ. Le Saint-Esprit nous dit, dans les Psaumes : *Que votre calice qui enivre est excellent*[2] ! Un calice qui enivre est mêlé de vin; car de l'eau seule ne peut pas enivrer. Noé, dans la Genèse, ne s'enivre que pour avoir bu du vin.

Mais parce que l'ivresse qui vient du calice et du sang du Seigneur n'est pas de la nature de celle que

[1] Gal., I, 6. — [2] Ps. XXII, 7.

cause le vin ordinaire, le Saint-Esprit, ayant dit dans le psaume : *Votre calice qui enivre*, ajoute qu'il est *excellent;* parce que l'ivresse produite par ce saint breuvage consiste à rendre sobres, à imprimer à l'âme une sagesse spirituelle, à la sevrer de l'amour des choses du monde, pour ne plus goûter que les chastes délices du divin amour. Si l'effet naturel du vin est d'épanouir l'esprit, de dilater le cœur, d'en bannir le chagrin; de même le breuvage sacré du sang de Jésus-Christ renouvelle tout l'homme, en le détachant des affections mondaines; il dissipe la tristesse qu'y avait fait naître le souvenir amer des fautes passées, et remplit le cœur d'une sainte joie dans la pensée de la divine miséricorde, avantages qui ne se trouvent que dans l'Eglise de Jésus-Christ, où se distribue ce calice du Seigneur. Combien n'est-il pas contre l'institution divine qu'après le miracle opéré à Cana, où Jésus-Christ changea l'eau en vin, on change le vin en eau! Pourquoi le vin manqua-t-il dans cette circonstance? C'était pour figurer que la grâce spirituelle manquait à la Synagogue. Israël avait été jusque-là la vigne du Seigneur. Jésus-Christ voulant faire voir que la gentilité succédait au peuple juif désormais réprouvé, changea l'eau en vin, pour montrer que les Juifs désertaient les noces et l'Eglise de Jésus-Christ, et qu'à leur place affluaient les peuples de la gentilité. Dans l'Ecriture, les peuples sont désignés par les eaux, témoin ces paroles de l'Apocalypse : *Les eaux que vous avez vues sur lesquelles cette courtisane est assise, sont les peuples et les nations différentes*[1]. La même chose est représentée dans le sacrement du calice. Comme Jésus-Christ nous

[1] Apoc., XVII, 15.

portait tous, lui qui portait tous nos péchés, l'eau signifie le peuple, et le vin le sang de Jésus-Christ. Ainsi, lorsque l'eau est mêlée avec le vin dans le calice, le peuple est uni à Jésus-Christ, et ceux qui croient à celui en qui ils croient. Et comme on ne peut plus séparer l'eau du vin, après qu'ils sont mêlés ensemble dans le calice, de même rien ne peut séparer de Jésus-Christ l'Église, c'est-à-dire le peuple qui est dans l'Eglise, ni empêcher qu'elle ne lui soit très-étroitement unie, tant qu'elle persévérera dans la croyance qu'elle a une fois embrassée. Par là donc on voit que quand on consacre le breuvage du Seigneur on ne peut offrir de l'eau seule, pas plus que du vin seul ; car, si l'on n'offre que du vin, le sang de Jésus-Christ est sans nous, et s'il n'y a que de l'eau, le peuple est sans Jésus-Christ ; mais quand on mêle l'un avec l'autre, c'est alors que s'accomplit le sacrement céleste et spirituel. De cette manière, le calice du Seigneur n'est ni de l'eau seule ni du vin seul ; ils doivent être mêlés l'un à l'autre, de même que le corps du Seigneur ne peut être de la farine seule ou de l'eau seule, mais de l'eau et de la farine mêlées ensemble pour en composer un seul pain, image de l'union intime qui assortit le peuple chrétien. Car, de même qu'une quantité de grains rapprochés et confondus par la mouture forment un seul pain, ainsi dans le pain céleste, qui est Jésus-Christ, l'union particulière qui rapproche tous les membres avec le chef ne fait de tous qu'un même corps. On aurait donc tort de croire, mon très-cher frère, qu'il soit permis de s'attacher à l'usage introduit par quelques personnes de n'employer que de l'eau dans le sacrifice. Demandons-leur d'après quelle autorité elles agissent. Car, si Jésus-Christ est la seule autorité que nous devions suivre, nous sommes tenus

de faire ici ponctuellement ce qu'a fait Jésus-Christ et ce qu'il nous a commandé de faire, suivant ce qu'il nous dit lui-même dans l'Evangile : *Si vous faites ce que je vous ordonne, je ne vous appellerai plus mes serviteurs, mais mes amis*[1]. Or, que nous ne devions écouter que Jésus-Christ, Dieu le déclare lui-même du haut du ciel, lorsqu'il dit : *Voici mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complaisances, écoutez-le*[2]. Si nous ne devons écouter que lui, il ne faut donc point avoir égard à ce que quelques-uns qui ont été devant nous ont cru devoir faire, mais à ce que Jésus-Christ, qui est devant tous, a fait le premier. Ce que nous devons suivre, ce ne sont pas les coutumes des hommes, mais la vérité de Dieu. Ecoutez le prophète Isaïe : *Ce peuple s'approche de moi de bouche, et me glorifie des lèvres, mais son cœur est éloigné de moi, et le culte qu'il me rend est altéré par des maximes et des ordonnances humaines*[3]; désordre que Jésus-Christ condamne dans son Evangile par ces paroles : *Vous rejetez le commandement de Dieu pour établir votre tradition*[4]; et ailleurs : *Celui qui violera le moindre de ces commandements et enseignera aux autres à le violer, sera le dernier dans le royaume de Dieu*[5]. Que s'il n'est pas permis de violer les moindres commandements de Notre-Seigneur, combien l'est-il moins d'en enfreindre de si graves et de si augustes, qui touchent si essentiellement au sacrement de la Passion de Jésus-Christ et de notre rédemption, ou de changer, par une tradition humaine, une tradition divine! Car si Jésus-Christ, notre Seigneur et notre Dieu, est lui-même le souverain prêtre de Dieu

[1] Joan., xv, 14. — [2] Matth., xxvii, 5. — [3] Isaï., xxix, 13. — [4] Marc., viii, 13. — [5] Matth., v, 19.

le Père, qui s'est offert le premier à lui en sacrifice, et qu'il ait commandé de faire encore la même chose en mémoire de lui; sans doute que ce prêtre-là seul tient la place de Jésus-Christ, qui imite ce que Jésus-Christ a fait; et il n'offre à Dieu un sacrifice entier et véritable que lorsqu'il l'offre de la même manière que Jésus-Christ l'a offert. Mais c'est renverser toute religion et toute discipline, que de ne pas observer fidèlement ce qui nous a été précisément commandé.

Appréhenderait-on de communier le matin sous le prétexte que la saveur du vin, se communiquant à l'haleine, exposerait à être reconnu pour chrétien[a]? Prétexte frivole qui, en détournant quelques-uns de nos frères de la communion, leur ôterait le courage de souffrir la mort pour Jésus-Christ dans la persécution, et apprendrait à rougir de son sang dans son sacrifice. Jésus-Christ condamne cette fausse délicatesse quand il dit : *Celui qui aura eu honte de moi, le Fils de l'homme aura aussi honte de lui*[1]; et l'Apôtre : *Si je voulais plaire aux hommes, je ne serais pas serviteur de Jésus-Christ*[2]. Comment pourrions-

[a] C'était une des marques auxquelles les païens reconnaissaient les chrétiens. L'usage de recevoir la communion le matin, à jeun, ne tarda pas à prévaloir. Nous en avons la preuve chez Tertullien, dans ses livres à la femme: « Comment, dit-il, » la femme chrétienne cachera-t-elle à son mari infidèle ce » qu'elle prend en secret avant toute autre nourriture, ce qui » nous est donné dans nos assemblées d'avant le jour, *in an-* » *telucanis cœtibus?* » Pourtant quelques Eglises d'Afrique s'étaient maintenues dans l'usage de communier le soir. Il fut aboli par le troisième concile de Carthage, canon 29, et réservé pour le seul jour anniversaire de l'institution eucharistique. *A jejunis semper accipitur*, dit saint Augustin.

[1] Marc., VIII, 18. — [2] Gal., I, 10.

nous répandre notre sang pour Jésus-Christ, si nous rougissions de boire son sang ?

Vainement on allègue qu'en sacrifiant le matin avec de l'eau cela n'empêche pas qu'après souper on ne sacrifie avec le vin mêlé à l'eau. Mais le soir nous n'appelons point le peuple au sacrifice pour célébrer dans son intégrité le sacrifice en présence de l'assemblée des fidèles ; la chose ne serait pas possible. De plus, quoique Notre-Seigneur n'ait pas offert le matin, mais après souper, le calice mêlé d'eau et de vin, il ne s'ensuit pas que nous le devions offrir à ce moment. Il fallait que Jésus-Christ offrît sur la fin du jour, puisqu'il était la véritable victime, représentée par l'agneau pascal dont l'immolation avait eu lieu à la fin du jour, comme étant l'emblème de la fin du monde. *Toute la multitude des enfants d'Israël l'immolera au soir* [1], est-il dit au livre de l'Exode ; et dans les Psaumes : *J'élèverai mes mains pour faire le sacrifice du soir* [2]. Mais nous, par honneur pour la résurrection du Seigneur, nous célébrons le matin ; et parce que dans chacun de nos sacrifices nous faisons mémoire de sa Passion, qui nous est retracée par le sacrifice que nous offrons, nous ne devons faire autre chose que ce qu'il a fait : *Toutes les fois*, nous dit l'Ecriture, *que vous mangerez ce pain et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne* [3]. Toutes les fois donc que nous offrons le calice en mémoire du Seigneur et de sa Passion, faisons ce qu'il est constant qu'il a fait. Que si quelqu'un de nos prédécesseurs a manqué, soit par ignorance, soit par simplicité, d'exécuter fidèlement ce que Jésus-

[1] Exod., XII, 6. — [2] Ps. CXL, 2. — [3] Cor., XI, 16.

ST. ALBERT'S CO

Christ nous a enseigné et qu'il a pratiqué, Dieu le lui pardonnera en considération de sa simplicité; mais nous serions impardonnables, nous qui maintenant sommes instruits des avertissements du Seigneur, de ne pas nous y conformer.

Je désire que ma lettre soit communiquée à chacun de nos collègues, afin d'établir partout l'uniformité dans la pratique des commandements et des exemples que Jésus-Christ nous a laissés à ce sujet. On ne pourrait pas les négliger, et persister dans son erreur, sans s'exposer aux reproches qu'il adresse dans l'un de ses psaumes : *Pourquoi interprétez-vous ma loi, et vous mêlez-vous de parler de mes ordonnances, tandis que vous laissez la règle et la discipline, et que vous ne tenez nul compte de mes paroles? Si vous voyiez un voleur, vous vous joigniez à lui, et vous vous êtes mis en la compagnie des adultères*[1]. En effet, expliquer la loi du Seigneur et ne pas faire ce qu'il a fait, n'est-ce pas rejeter les paroles et mépriser les règles qu'il nous a données? n'est-ce pas commettre des larcins et des adultères spirituels? Car celui qui retranche quelque chose de l'Evangile et des paroles ou des actions de Notre-Seigneur est un voleur et un adultère, au terme du prophète Jérémie : *Qu'y a-t-il de commun entre la paille et le froment? C'est pourquoi, dit le Seigneur, je m'en vais m'élever contre les prophètes qui dérobent mes paroles à leur prochain, et qui abusent mon peuple par leurs mensonges et leurs impostures*[2]. Et dans un autre endroit de la même prophétie : *Elle a commis adultère en adorant du bois et des pierres, et après tous ces crimes elle n'est point revenue à moi*[3]. Gardons-nous bien de tomber dans ces sortes de larcins

[1] Ps. XLIX, 16. — [2] Jerem., XXIII, 28. — [3] *Ib.*, III, 7.

et d'adultères; car si nous sommes vraiment évêques de Dieu et de Jésus-Christ, je ne vois pas qui nous devons suivre de préférence à Dieu et à Jésus-Christ, puisqu'il nous a dit en parlant de lui-même : *Je suis la lumière du monde; quiconque me suivra ne marchera point dans les ténèbres, mais possédera la lumière de la vie*[1]. Si donc nous voulons ne point marcher dans les ténèbres, suivons Jésus-Christ et observons ses commandements. Quand il envoya ses apôtres, il leur dit : *Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre ; allez donc et enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et leur enseignant à observer tout ce que je vous ai ordonné*[2]. Pour marcher dans la lumière, ne nous écartons point de ses préceptes. Remercions-le d'avoir bien voulu nous instruire de ce que nous devions faire à l'avenir, et de nous pardonner les fautes que l'ignorance nous a fait commettre par le passé. Parce que nous ne sommes pas loin de son second avénement, son inépuisable bonté daigne nous éclairer de plus en plus des rayons de la vérité. Il convient donc et à notre piété et à la crainte du Seigneur, comme au rang que nous tenons dans l'Eglise et à la dignité du ministère sacerdotal, que nous gardions fidèlement la règle de la tradition dans la célébration du sacrifice eucharistique, que l'erreur où sont tombés quelques-uns de nos frères soit réformée d'après les avertissements qui nous sont donnés par le Seigneur, afin que quand il viendra à paraître dans l'éclat de sa majesté céleste, nous nous montrions à lui fidèles observateurs de ses commandements, imitateurs exacts de ses exem-

[1] Joan., VIII, 12. — [2] Matth., XXVIII, 18.

ples. Je souhaite, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

LXV.

DE SAINT CYPRIEN A FIDUS SUR LE BAPTÊME DES ENFANTS.

Cyprien et les évêques du concile, au nombre de soixante-six, à Fidus leur frère [a], salut.

Nous avons lu, mon très-cher frère, la lettre où vous nous marquez que le prêtre Victor [b], du nombre des laps, a été reçu à la communion par notre collègue Thérapius [c], avant d'avoir accompli sa pénitence et réparé la faute dont il s'était rendu coupable ; ce qui est contre les règles de la discipline. Nous n'avons pas vu sans quelque surprise que l'on ait méconnu

[a] Nous ignorons quel siége occupait Fidus, à qui cette lettre est adressée ; seulement on conjecture que son diocèse touchait à celui de Thérapius, dont il est parlé dans cette même lettre.

[b] Nous lisons *quodam Victore;* quelques manuscrits portent : Victor, autrefois prêtre, *Victore quondam presbytero,* au lieu de *quodam*. Lombert : « Il avait été déposé pour avoir » sacrifié aux idoles; car depuis que les ecclésiastiques étaient » déposés de leur dignité, ils n'y rentraient jamais. » Ce qui est démenti par la suite de cette lettre.

[c] Thérapius, évêque de Bulle dans la proconsulaire, assista au concile de Carthage de 256. Il était compté parmi les confesseurs.

l'autorité du décret synodal, par lequel il avait été statué que la paix ne fût point accordée avant le temps ordonné pour la satisfaction, sans la participation et l'agrément du peuple, hors des cas de maladie et d'une pressante nécessité. Néanmoins, après avoir longtemps balancé le pour et le contre, nous nous sommes bornés à blâmer la conduite de notre collègue Thérapius, en l'avertissant d'être plus circonspect à l'avenir ; ce qui ne nous a pas empêchés de laisser les choses comme elles étaient. Nous avons pensé qu'il serait inconvenant d'ôter la réconciliation une fois donnée par l'évêque, qu'importe de quelle manière, et nous avons permis à Victor de jouir de la communion qui lui a été accordée.

Je viens à la question du baptême des enfants[a]. Ce que vous en dites, c'est qu'il ne doit pas être administré le second ou le troisième jour après la naissance, mais que, conformément à l'usage de la cir-

[a] Saint Augustin donne le précis de cette lettre de saint Cyprien dans une de celles qu'il adresse à saint Jérôme ; c'est la vingt-huitième : « Le saint évêque de Carthage n'établit point, dit-» il, un nouveau décret, il s'en tient à la doctrine constante de » l'Eglise, en réfutant ceux qui ne voulaient pas que le baptême » fût administré à l'enfant avant le huitième jour d'après la » naissance. » Il opine, lui, qu'on peut le baptiser immédiatement après qu'il est venu au monde ; et ce sentiment était celui de ses collègues, ainsi qu'il est constaté par le même saint Augustin, dans son quatrième livre contre la lettre de Pélage, ch. VIII.

Le même saint docteur a raison de rappeler que saint Cyprien ne faisait que soutenir ici la foi constante des premiers siècles ; car on en voit la preuve, antérieurement au saint évêque de Carthage, dans Origène, dans Tertullien, saint Irénée, saint Clément Romain, et, postérieurement à lui, dans saint Cyrille de Jérusalem, saint Grégoire de Nazianze, saint Chrysostôme, saint Ambroise, et plus particulièrement encore dans saint Augustin, qui a traité toute cette matière avec tant d'érudition et de lucidité.

concision d'autrefois, il faut différer jusqu'au huitième jour le baptême et la présentation au Seigneur. Cette question, agitée au concile, a été résolue à l'unanimité dans un sens tout contraire à celui-là. Nous avons tous été d'accord qu'il ne fallait dans aucun cas refuser la grâce et la miséricorde du Seigneur.

Jésus-Christ a dit dans son Evangile que *le Fils de l'homme n'est pas venu pour perdre les âmes, mais pour les sauver*[1]. Ne devons-nous pas, à son exemple, faire tout ce qui peut dépendre de nous, pour n'avoir à nous reprocher la perte d'aucune? Que manque-t-il à l'être une fois formé par les mains du Créateur dans le sein de sa mère? Ce n'est que par rapport à nous que se développent dans l'ordre progressif des jours et des années les êtres vivants. Nous les voyons depuis leur naissance croître successivement sous nos yeux; il n'en est pas ainsi de Dieu. Tout ce qui sort de ses mains reçoit à l'instant même de son inépuisable toute-puissance toute la perfection que comporte son ouvrage. Son Ecriture nous témoigne bien que les dons de Dieu sont applicables à tous les âges de la vie, pour l'enfant comme pour l'homme fait, témoin le miracle opéré par le prophète Elie sur le jeune fils de la Sunamite, qu'il ressuscite en se couchant sur le corps de l'enfant, posant sa bouche sur sa bouche, ses yeux sur ses yeux, ses mains sur ses mains, ses pieds sur ses pieds, se rapetissant pour adapter chacun de ses membres à ceux de ce petit corps [2]. Ce qui dans les proportions ordinaires était inexécutable, accompli par une vertu toute-puissante devenait l'image de l'égalité spirituelle existante entre tous les hommes du moment

[1] Luc., IX, 56. — [2] IV Reg., IV, 34.

où ils ont reçu l'être. Nulle différence que par l'âge et par les forces corporelles ; à moins que l'on ne voulût prétendre que la grâce elle-même qui se donne dans le baptême soit plus ou moins abondante en raison de l'âge où il se confere ; ce qui n'est point, puisque l'Esprit saint est communiqué également à tous, non avec mesure, mais avec la plénitude d'une miséricorde toute paternelle. Dieu ne fait point acception des âges pas plus que des personnes, et se montre également le père de tous en donnant à tous sa céleste grâce avec la même effusion.

Quant à l'objection que les enfants récemment sortis du sein de leur mère ne sont pas purs, et qu'on ne leur donne le baiser qu'avec répugnance, elle ne doit pas nous arrêter, puisqu'il est écrit que *toutes choses sont pures pour ceux qui sont purs*[1]. Il n'est permis à personne d'avoir du dégoût pour ce que Dieu n'a pas dédaigné de faire. Tout nouveau-né qu'est cet enfant, il ne l'est pas au point qu'il faille concevoir à son sujet une prévention qui empêche de lui conférer la grâce du baptême et le signe de la paix. Au contraire, par ce baiser que nous lui donnons, nous témoignons notre respect pour le Créateur à l'occasion de la production nouvelle à qui il vient de donner la naissance.

La circoncision, chez les Juifs, n'avait lieu qu'au huitième jour après la naissance de l'enfant. Ce n'était là qu'une représentation anticipée d'un sacrement à instituer lorsque Jésus-Christ viendrait accomplir toutes les figures et remplacer l'ombre par la vérité. Par ce huitième jour, lendemain du sabbat, était désigné le grand jour où Notre-Seigneur, res-

[1] Tit., I, 15.

suscité des morts, donnerait la vie au monde, et substituerait à une circoncision charnelle une circoncision spirituelle. Nous pensons donc qu'une loi qui se trouve aujourd'hui abrogée par la loi nouvelle ne doit pas préjudicier à la grâce, que la circoncision spirituelle n'est point dépendante de la circoncision charnelle, et que l'homme tout entier doit être admis à la grâce de Jésus-Christ, selon cette parole de saint Pierre, au livre des Actes : *Le Seigneur m'a dit de n'appeler aucun homme impur*[1]. D'ailleurs, si quelque chose pouvait empêcher quelqu'un de recevoir la grâce du baptême, les péchés que commettent les adultes et les personnes âgées devraient de même y mettre obstacle. Si donc les plus grands pécheurs, lorsqu'ils viennent à embrasser la foi, reçoivent le pardon de leurs crimes, et sont admis au baptême, à bien plus forte raison les enfants, qui, ne faisant que de naître, sans autre péché que celui qu'ils ont hérité de notre premier père par la tache originelle, sont d'autant plus susceptibles de la grâce du pardon, que ce ne sont pas leurs propres péchés qui leur sont remis, mais une faute étrangère[a]. Telle a été la décision arrêtée dans notre concile, et qui doit faire loi. La faiblesse et l'innocence de cet âge réclament d'autant mieux toute notre assistance et la miséricorde divine, qu'ils sont les premiers à l'implorer par les larmes et les gémissements dont ils accompagnent leur entrée dans la vie. Nous souhaitons, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

[1] Act., x, 25.

[a] Témoignage important pour le dogme du péché originel.

LXVI.

SAINT CYPRIEN A ÉPICTÈTE ET AU PEUPLE D'ASSURES AU SUJET DE FORTUNATIEN, AUTREFOIS SON ÉVÊQUE [a].

Cyprien à Epictète son frère et aux fidèles d'Assures, salut.

J'ai été, mon très-cher frère, profondément affligé d'apprendre que Fortunatien, autrefois votre évêque, après la criminelle faiblesse dont il s'était rendu coupable, avait osé reprendre ses fonctions et se prétendait toujours évêque. J'ai gémi d'abord par intérêt pour lui, de voir ce misérable livré au plus fatal aveuglement, ou abusé par de perfides suggestions, au lieu de réparer sa faute par la pénitence, de la pleurer nuit et jour, et d'invoquer en suppliant la miséricorde du Seigneur, vouloir rester attaché au sacerdoce qu'il a trahi, comme s'il était permis d'approcher de l'autel du Seigneur au sortir de l'autel du démon, et ne pas craindre d'irriter encore davantage le courroux céleste pour le jour du jugement. Après s'être montré incapable de diriger ses frères dans le chemin de la vertu et de la foi, lui qui devait les animer au combat, il

[a] L'un des intrus nommés par la faction de Novatien, déposé par les évêques catholiques, qui nommèrent à sa place Epictète. Il s'opiniâtrait à conserver la dignité épiscopale. C'est le même que l'on appelle indifféremment Fortunat. *V.* Tillem., *Mém.*, t. IV, pag. 214.

lève l'étendard de la révolte, renonce à tout sentiment de pudeur, et, par son téméraire exemple, apprend à ceux qui ont eu le malheur de se laisser vaincre et de succomber, à ne pas même chercher leur pardon auprès de Dieu par la prière, sourd aux oracles du Seigneur qui dit : *Vous avez offert aux idoles des libations et des sacrifices, et je ne me mettrai pas en colère*[1] ? *Celui qui sacrifiera aux idoles et non au Seigneur sera exterminé*[2]. *Ils ont adoré des dieux que leurs mains ont faits et se sont abaissés profondément devant eux, c'est pourquoi je ne leur pardonnerai point*[3]. Au livre de l'Apocalypse Dieu fait entendre les mêmes menaces: *Si quelqu'un adore la bête et son image, et qu'il en reçoive le caractère sur son front ou dans sa main, il boira aussi du vin de la fureur de Dieu préparé dans le calice de sa vengeance, et il sera puni par le feu et par le soufre, à la vue des saints anges et de l'agneau. La fumée de leurs tourments s'élèvera dans les siècles des siècles, et tous ceux qui adorent la bête et son image n'auront repos ni jour ni nuit*[4]. Puis donc que Dieu menace des terribles effets de sa colère ceux qui servent le démon en sacrifiant aux idoles, de quel front se donne-t-il pour prêtre de Jésus-Christ celui-là qui a servi les prêtres du démon ? Osera-t-il désormais élever vers le ciel, pour sacrifier et pour bénir, cette main qui a porté la chaîne de l'impiété et du sacrilége ? Le Seigneur défend dans les saintes Ecritures que le prêtre sacrifie quand il a de moindres fautes à se reprocher : *Celui,* dit le Lévitique, *qui aura quelque tache ou quelque défaut, ne s'approchera point pour offrir des dons au Seigneur*[5]; et dans l'Exode :

[1] Isaï., I, 7, 6. — [2] Exod., XXII, 20. — [3] Isaï., II, 8. — [4] Apoc., XIV, 9. — [5] Levit., XXI, 17.

Que les prêtres qui s'approchent du Seigneur soient sanctifiés, de peur que le Seigneur ne les abandonne [1]... *Lorsqu'ils s'approcheront pour servir à l'autel du sanctuaire, ils ne seront souillés d'aucun péché, de peur qu'ils ne meurent* [2]. Celui donc qui s'est souillé du crime énorme de sacrifier aux idoles, il ne lui est plus permis de revendiquer l'honneur du sacerdoce, ni de faire publiquement aucune prière pour ses frères ; car il est dit dans l'Évangile que *Dieu n'exauce point le pécheur, et qu'il n'exauce que celui qui le sert et qui accomplit sa volonté* [3]. Mais il est des âmes tellement enveloppées de ténèbres, que les commandements du salut ne peuvent se faire jour jusqu'à elles. Une fois que l'on s'est détourné du droit chemin, on s'égare et l'on marche à travers l'obscurité, pour aboutir à des précipices. Il ne faut pas trouver étrange que des hommes qui ont commencé par renier Dieu, repoussent nos conseils et les commandements de Dieu lui-même. Ce sont toujours les mêmes mœurs. De tout temps, avides de gain et d'offrandes, il leur en faut toujours et à tout prix. Jamais ils n'en ont assez. Vous les voyez courir après les bonnes tables, se vautrer dans la gourmandise, enchérir sur l'intempérance de la veille par l'intempérance du lendemain, et manifester par le scandale de leur vie que ce n'était point la religion qu'ils servaient, mais leur ventre et leur cupidité. D'où l'on peut conjecturer avec certitude que leur chute récente est devenue un châtiment du Ciel qui les rejetait du sanctuaire, et ne permettait pas que la morale chrétienne, la foi et la religion fussent plus longtemps en proie à de perfides profanateurs, et que les choses saintes fussent souillées par

[1] Exod., XIX, 22. — [2] *Ib.*, XXX, 20. — [3] Joan., IX, 38.

leur contact sacrilege. Nous devons donc nous aussi empêcher par tous nos efforts de pareils ministres de se montrer à l'autel, de peur qu'ils n'en corrompent la saintete. Opposons-nous de toutes nos forces à leur temeraire audace, repoussons des fonctions du sacerdoce ces lâches ministres que leur indigne faiblesse a reduits au-dessous même des laïques, et qui comblent leur crime par leur impenitence. S'ils y persistent et que l'Esprit saint les abandonne tout à fait à leur aveuglement, nous prendrons les mesures nécessaires pour garantir nos frères de la seduction, en empêchant avec eux toute communication. Aussi bien l'oblation ne peut-elle être sanctifiée là où ne se trouve pas l'Esprit saint, et Notre-Seigneur n'accorde rien aux prières de ceux qui l'ont trahi [a]. Que si Fortunatien, aveugle par le demon qui lui dérobe le souvenir de son crime, ou devenu l'emissaire et l'instrument du démon pour tromper ses frères, persiste dans son égarement, travaillez de votre côté à les désabuser, de peur qu'ils ne se laissent entraîner dans l'erreur, et à les maintenir inviolablement dans les voies du salut où ils ont marche jusqu'ici. Encouragez ceux qui ont eu la faiblesse de tomber, mais qui reconnaissent leur faute, à recourir sans relâche à la misericorde divine, à ne pas se separer de l'Église catholique, seule véritable, seule établie de Dieu, à frapper avec persévérance à la porte de l'Église, afin de pouvoir être ramenés à la place où ils ont été, et revenir à Jésus-Christ de qui ils se sont éloignes. Qu'ils ferment l'o-

[a] Cette rigueur de principes se retrouve dans toute la discussion du baptême des heretiques. Saint Augustin était loin de l'approuver, et l'a combattue tant dans ses livres contre les Donatistes que dans ses traites theologiques. On peut voir, entre autres, le cinquième sur l'evangile de saint Jean.

reille à ceux qui les voudraient surprendre par de trompeuses insinuations où ils trouveraient la perte de leurs âmes, puisqu'il est écrit : *Que personne ne vous surprenne par de vains discours ; car c'est cela qui attire la colère de Dieu sur ceux qui sont rebelles à la vérité. N'ayez donc point de commerce avec eux* [1]. Que personne donc ne suive ces esprits rebelles, sans crainte de Dieu, indociles à l'Église. S'il en est qui, impatient de la longueur du temps qui est nécessaire pour conjurer la justice du Ciel irrité, refuse de nous écouter, et préfère s'attacher à des guides dangereux, au jour du dernier jugement, il ne pourra s'en prendre qu'à lui-même de sa perte. Comment à ce jour redoutable fléchir le Seigneur, après qu'on l'a renié, lui et son Église, que l'on a méconnu les salutaires avis des évêques fidèles, pour embrasser un parti où il n'y a que la mort à gagner ? Je souhaite, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien.

LXVII.

CYPRIEN, NOMMÉ THASCIUS [a], A FLORENTIUS, SURNOMMÉ PUPIANUS, SON FRÈRE, SALUT.

J'aimais à croire, mon frère, que vous aviez changé de disposition à mon égard, et que vous vous étiez enfin repenti d'avoir témérairement ajouté foi aux bruits in-

[1] Eph., v, 6.

[a] Saint Cyprien s'appelle ici *Thascius*, nom que ses ennemis

jurieux répandus contre moi. De pareilles imputations révolteraient même des païens. Votre lettre m'apprend que vous êtes loin d'être revenu de vos anciennes préventions; et dans la crainte apparemment que l'illustration de votre renommée et la gloire du nom de martyr que vous vous êtes acquise par votre confession ne se trouvent compromises si vous communiquiez avec moi, vous avez cru devoir faire une scrupuleuse enquête de ma vie, et vous prétendez vous constituer juge non de ma personne, car que suis-je au monde? mais de Dieu lui-même et de Jésus-Christ qui fait les évêques. Il nous affirme dans son Évangile que rien n'arrive sans son ordre ou sa permission, témoin ces paroles sorties de sa bouche sacrée : *Deux moineaux qui ne coûtent qu'un double, pas un ne tombe à terre sans la volonté de son Père*[1]. Et vous, vous pensez que les évêques sont ordonnés dans l'Église sans qu'il le sache? Croire que des méchants et des infâmes arrivent à l'épiscopat, c'est croire que Dieu soit étranger ou indifférent au gouvernement de son Église. Le témoignage que je pourrais rendre de moi serait suspect; le témoignage que l'on rend de soi-même, nous dit le Seigneur, manque de vérité, parce qu'il n'est jamais sans intérêt et que personne ne dit de mal de soi; mais que ce soit un autre qui porte sur notre compte un jugement favorable, on peut croire à sa vérité. Jésus-Christ lui-même nous

affectaient de lui donner. Le proconsul Galère Maxime l'ayant appelé à son tribunal, lui demande s'il était Thascius Cyprien, évêque des chrétiens. « Oui, je le suis, » répond le saint confesseur. Ici saint Cyprien s'appelle lui-même du nom de *Thascius*, pour l'opposer au surnom de *Papianus*, que Florentius ajoutait au sien. Rigaut.

[1] Matth., x, 29.

dit : *Si je rends témoignage de moi-même, mon témoignage n'est pas juste ; mais il y en a un autre qui rend témoignage de moi* [1]. Si notre souverain maître à qui il est réservé de juger un jour le monde, n'a pas voulu en être cru sur son seul témoignage, et s'il a préféré en appeler à celui de Dieu son Père, combien plus cette discrétion n'est-elle pas nécessaire à de simples serviteurs qui n'attendent pas seulement leur justification, mais leur gloire même des témoignages que Dieu portera d'eux! Mais vous avez mieux aimé ajouter foi à des rapports mensongers dictés par l'animosité et la prévention, qu'à la sentence divine et à l'assentiment de notre conscience appuyée sur la pureté de la foi.

Vous avez choisi pour juges des hommes décriés par le scandale de leur chute et de leurs profanations, qui ont renoncé à l'Eglise, abandonnés de l'Esprit saint, comme si de la bouche de pareils accusateurs il pouvait sortir autre chose que des calomnies, que le langage empoisonné de l'artifice et de l'imposture, pour qui rien n'est sacré. Peut-on leur donner créance sans mériter d'être confondus avec eux au jour du dernier jugement ?

Le prêtre, dites-vous, doit être humble. Vous avez raison : qui l'a été jamais plus que Jésus-Christ et ses apôtres ? Tous nos frères, les païens eux-mêmes me rendent justice à cet égard : vous aussi ne me la refusiez pas lorsque vous étiez encore dans l'Église et que vous communiquiez avec moi. Qui donc est le plus humble de nous deux, ou moi qui, chaque jour, me mets au service de tous, qui ne refuse personne, et reçois avec empressement tous ceux qui viennent à l'Eglise, ou

[1] Joan., v, 31.

vous qui vous constituez l'évêque et le juge d'un juge et d'un évêque tenant de Dieu l'autorité qu'il exerce aujourd'hui; et cela, au mépris des oracles de l'Ancien et du Nouveau Testament, concernant le respect dû à l'évêque. Vous en faut-il la preuve? Ouvrez le Deutéronome : *Quiconque,* dit le Seigneur, *aura l'orgueil de ne vouloir pas obéir au grand-prêtre ou au juge de ce temps-là, sera mis à mort, afin qu'à cette vue le peuple craigne et évite de se laisser aller à l'orgueil* [1]. Parlant à Samuel : *Ce n'est pas vous qu'ils ont méprisé, c'est moi-même* [2]. On avait dit à Notre-Seigneur : *Est-ce ainsi que vous répondez au grand-prêtre?* Jésus-Christ, pour nous apprendre à garder l'honneur dû aux prêtres, se contente de répondre pour s'en justifier : *Si j'ai mal parlé, pourquoi me frappez-vous* [3]? De même, l'on avait dit au bienheureux Paul : *Est-ce ainsi que vous outragez le prêtre de Dieu?* Certes, il eût été en droit de parler sévèrement à des hommes qui avaient crucifié le seigneur et perdu Dieu et Jésus - Christ aussi bien que leur temple et leur sacerdoce. Respectant encore l'ombre du sacerdoce dans ces faux prêtres : *Je ne savais pas,* dit-il, *mes frères, que ce fût le grand-prêtre; car il est écrit : Vous n'outragerez pas le prince de votre peuple* [4].

Si j'étais votre évêque avant la persécution, du temps que vous communiquiez avec moi, comment aurais-je cessé de l'être après la persécution? A moins que la persécution ne vous eût imprimé à vous un caractère nouveau, en vous élevant à la gloire du martyre, tandis que moi, elle m'aurait dégradé et n'aurait laissé subsister en moi que ce proscrit dont le

[1] Deut., xv, 12.— [2] I Reg., viii, 7.— [3] Joan., xviii, 23. — [4] Act., xxiii, 4.

crieur public disait : *Si quelqu'un possède quelque chose qui appartienne à Cécilius Cyprien, évêque des chrétiens, etc.*, afin que ceux qui ne croyaient pas à Dieu, par qui je fus établi évêque, crussent au démon, par qui j'étais proscrit comme évêque. Ce que je rappelle non pour m'en faire un mérite. Au contraire, je ne le dis qu'avec peine pour vous remettre sous les yeux la parole de Jésus-Christ à ses apôtres, et par conséquent à chacun des successeurs des apôtres : *Qui vous écoute, m'écoute, et celui qui m'écoute, écoute celui qui m'a envoyé : celui qui vous rejette, me rejette, et rejette en même temps celui qui m'a envoyé* [1]. Car ce qui produit les schismes et les hérésies, c'est le mépris que font de l'évêque, seul chef de son Eglise, certains esprits hautains en révolte contre son autorité, et qui osent évoquer à leur tribunal celui que Dieu a bien voulu honorer de son suffrage. Quelle étrange vanité, quelle arrogance de s'attribuer la connaissance des évêques, de les soumettre à vos censures et de les faire dépendre de votre jugement, de telle sorte, qu'à moins que je n'obtienne grâce de votre bon plaisir, depuis six ans déjà que j'ai l'honneur de remplir ce ministère, l'Eglise de Carthage aurait été sans évêque, mon troupeau sans pasteur, mon peuple sans chef, Jésus-Christ sans prêtre ! Que Pupien interjette appel, qu'il rende ses jugements, qu'il prononce en dernier ressort après Dieu et Jésus-Christ. C'est à lui à empêcher que ce peuple de chrétiens qui ont passé à la vie éternelle depuis que je fus nommé évêque, soit mort sans espoir de salut et de paix, que leur nombreuse postérité n'ait vainement reçu de mes mains la grâce du baptême et l'onction sainte ; que cette

[1] Luc., x, 16.

foule de pécheurs pénitents à qui nous avons donné la paix et le sceau de la réconciliation, en connaissance de cause, n'ait obtenu qu'un bienfait illusoire, parce que ce n'est point vous qui le lui avez conféré. Eh bien! faites-nous donc la grâce de vous prononcer enfin sur notre compte, daignez ratifier notre épiscopat, après enquête, afin que Jésus-Christ puisse vous remercier de lui avoir rendu son autel. Jusque-là ce peuple chrétien aurait été sans évêque? Non : la chose n'est pas possible. Point de ruche qui n'ait son roi, ni de troupeau qui n'ait son berger à qui il obéit [a]. Les voleurs eux-mêmes ont un capitaine à qui ils gardent la foi promise. Oh! combien il y a plus de simplicité et de raison chez les animaux brutes et féroces, chez les voleurs eux-mêmes vivant de brigandage! Tous reconnaissent et révèrent un chef, bien qu'ils ne le tiennent pas de la main de Dieu, mais de l'agrément de gens sans morale, en guerre avec la société.

Vous aviez, dites-vous, des scrupules sur la légitimité de mon ordination. — Vous en aviez : à qui la faute? à une crédulité aveugle, et qui vous poussa dans l'impiété. Vous en aviez que vous vous étiez volontairement donnés à vous-même, par le secret plaisir d'entendre et de croire les calomnies qu'une faction sacrilége débitait contre un frère, contre un évêque. Ces impostures, venues de source étrangère, aujourd'hui elles composent votre langage. Vous vous les êtes appropriées sans respect pour l'oracle, qui dit : *Bouchez-vous les oreilles avec des épines, et n'écoutez point une mauvaise langue. Le méchant croit ce que disent les méchants, mais l'homme de bien n'é-*

[a] Au traité de la vanité des idoles : *Rex unus est apibus, et dux unus in gregibus, et in armentis rector unus* (pag. 10, édit. Oxon.). De même Minucius Felix, *in Octav.*

coute point les médisances[1]. Ils ne les ont pas eus ces scrupules, nos saints confesseurs, au moment où ils allaient paraître devant Dieu : du fond de leurs cachots ils écrivaient à Cyprien qu'ils reconnaissaient authentiquement pour évêque établi de Dieu; ils n'en avaient pas davantage ces vénérables collègues présents à mon ordination, lesquels allaient bientôt prendre possession de la patrie céleste, voués à la proscription, à l'exil, à la captivité, consommés par le martyre, laissant après eux l'immortelle mémoire de leurs combats et de leurs triomphes, et ces chastes vierges, ces veuves dont l'éloge est dans toutes les bouches; en un mot, l'Eglise tout entière avec qui je suis en communion. Personne au monde ne partageait avec vous ces scrupules et ces délicatesses de conscience, à moins que, par le seul fait de leur communion avec moi, on ne soit souillé et déchu de l'espérance de la vie éternelle, comme vous n'avez pas craint de le dire dans vos lettres. Ainsi, tout est corrompu. Pupien seul, par un privilége particulier, s'est sauvé de la corruption, seul il a conservé le dépôt de la tradition et de la foi! Pupien seul, en refusant de s'unir à nous, a droit au paradis et au royaume du ciel!

Ce n'est pas tout. Vous avez écrit que si une partie de l'Eglise est maintenant dispersée, c'est moi qui en suis cause. Mais tout le peuple fidèle marche ensemble dans la plus parfaite harmonie; il n'y a dehors que ceux qu'il en aurait fallu chasser s'ils y étaient restés. Dieu, protecteur de son peuple, ne permet pas que le froment soit enlevé de son aire; il n'y a que la paille qui aille au vent. C'est pourquoi

[1] Eccl., XXVIII, 28. — Prov., XVII, 4.

l'Apôtre dit : *Si quelques-uns d'entre eux n'ont pas cru, est-ce que leur infidélité anéantira les promesses de Dieu? Non, sans doute; car tout homme est menteur, Dieu seul est véritable*[1]. Notre-Seigneur, de même dans son Evangile : quelques-uns de ses disciples l'ayant abandonné, se retournant vers les douze apôtres, il leur dit : *Et vous, ne voulez-vous pas aussi vous en aller?* Mais saint Pierre : *Seigneur*, dit-il, *à qui irons-nous? Vous avez les paroles de la vie éternelle, et nous croyons et savons que vous êtes le Fils du Dieu vivant*[2]. Celui qui parle ainsi c'est Pierre, choisi pour être le fondement de l'Eglise. Au nom de l'Eglise, il nous enseignait par là que, quand bien même une multitude orgueilleuse et rebelle se retirerait de sa compagnie, elle jamais ne se sépare de la compagnie de Jésus-Christ. Ce qui fait l'Eglise, c'est l'union du peuple à son évêque, du troupeau à son pasteur. Apprenez que l'évêque est dans l'Eglise et l'Eglise dans l'évêque, et que qui n'est pas avec l'évêque n'est pas dans l'Eglise. Ce serait donner dans une dangereuse illusion de croire, n'étant pas uni de communion avec les prêtres du Seigneur, que l'on soit dans l'Eglise, parce que l'on communie secrètement et dans l'ombre avec quelques personnes. L'Eglise catholique est une, non divisée; elle consiste dans l'union de tous ses membres, attachés l'un à l'autre par le lien d'une même foi et d'une même charité. Si donc, mon frère, vous songez à la majesté du Dieu qui fait les évêques, et de Jésus-Christ qui les consacre; si vous voulez apprécier les supérieurs ecclésiastiques, non sur les préventions de la haine, mais d'après les oracles divins; si vous consentez,

[1] Rom., III, 3. — [2] Joan., VI, 68.

enfin, quoiqu'un peu tard, à vous repentir de l'indiscrétion et de la témérité orgueilleuse de vos jugements, et à satisfaire pleinement à Dieu et à Jésus-Christ que je sers, et à qui j'offre chaque jour d'une bouche pure et sans tache des sacrifices dans la persécution et dans la paix; nous pourrons faire quelque état de votre communion, après néanmoins avoir consulté mon Seigneur, s'il veut qu'on vous donne la paix, et lui avoir demandé qu'il lui plaise me faire connaître si vous devez être admis à la communion de son Eglise. Car j'ai toujours présents à la pensée les avertissements qui m'ont été donnés, ou plutôt les révélations que le Seigneur a daigné faire à son serviteur, qui l'honore et le craint, du nombre desquelles était celle-ci : Qui ne croit pas à Jésus-Christ instituant son évêque, sera bien forcé d'y croire quand il le vengera. Ce n'est pas que j'ignore ce que certaines personnes pensent des songes et des visions; elles n'en parlent que pour s'en moquer, celles-là surtout qui aiment mieux entendre le mal que l'on dit des évêques que les paroles sorties de la bouche des évêques. Il ne faut pas s'en étonner; les frères de Joseph disaient bien de lui : *Voici le songeur qui vient, tuons-le* [1]. Ce qui n'empêcha pas que les prédictions du songeur ne s'accomplissent à la lettre. Ceux qui avaient attenté à sa vie et à sa liberté restèrent confondus. Il fallut bien croire à l'expérience après avoir refusé de croire à la prophétie. Toutefois, peu importe de quelle manière vous ayez agi au temps de la persécution ou après; j'aurais mauvaise grâce à prétendre en juger, quand c'est vous qui vous êtes constitué mon juge. Je vous ai écrit sur le témoi-

[1] Gen., xxxvii, 19.

gnage de ma conscience, et d'après la confiance que j'ai en mon Dieu. Vous avez ma lettre, moi la vôtre : elles seront toutes deux lues au jour du dernier jugement, en présence du tribunal de Jésus-Christ.

LXVIII.

SAINT CYPRIEN AU CLERGÉ ET AU PEUPLE D'ESPAGNE, CONCERNANT BASILIDE ET MARTIAL.

Cyprien, Cæcilius, Primus, Polycarpe, Nicomède, Lucien, Successus, Sedat, Fortunat, Janvier, Second, Pomponius, Honorat, Victor, Aurèle, Sattius, Pierre, un autre Janvier, Saturnin, un autre Aurèle, Venance, Quietus, Regatien, Tenax, Félix, Fauste, Quintus, un autre Saturnin, Lucius, Vincent, Libosus, Geminius, Marcel, Iambus, Adelphe, Victorice et Paul, à Félix prêtre, et au peuple de Léon et d'Asturie, au diacre Lœlius, et au peuple de Mérida, leurs frères, salut.

Nous trouvant réunis, nos très-chers frères, nous avons pris tous ensemble communication de la lettre que vous nous avez adressée par nos collègues Félix et Sabinus, dans la vue de manifester la pureté de votre foi, et la crainte dont vous êtes pénétrés pour les commandements du Seigneur. Cette lettre porte que Basilide et Martial libellatiques, souillés du crime d'idolâtrie, et prévenus de délits infâmes, ont été promus à l'épiscopat, qu'ils exercent les fonctions sacrées auxquelles ils n'auraient jamais dû être appelés. Vous nous consultez sur la conduite à tenir à leur égard, et vous attendez de nous une réponse qui

puisse adoucir la peine que vous avez dû si légitimement en concevoir, et vous servir de règle[a]. La demande que vous nous en faites, outre qu'elle s'accorde avec nos propres désirs, s'appuie particulièrement sur les oracles de la loi divine, qui nous instruisent des conditions que doivent présenter ceux qui sont attachés au ministère des autels. Dans le livre de l'Exode nous voyons le Seigneur donner à Moïse cette instruction : *Que les prêtres qui s'approchent du Seigneur se sanctifient, de peur qu'il ne les frappe de mort*[1]; et dans le Lévitique : *Si un homme dans les familles de votre race a une tache sur le corps, il n'offrira point les pains à son Dieu*[2]. D'après des commandements aussi formels, point de considération ni d'intérêt humain qui puisse prévaloir sur l'obéissance due à l'autorité divine; point d'indulgence ni de faveur qui puisse prescrire contre la loi émanée du ciel. Pourrions-nous oublier quels sévères reproches le Seigneur adressait aux Juifs par la bouche du prophète Isaïe, se plaignant à eux de ce qu'au mépris des commandements divins ils suivaient des doctrines humaines : *Parce que le peuple s'approche de moi de bouche et me glorifie des lèvres, mais que son cœur s'est éloigné de moi, et que le culte qu'il me rend est altéré par des maximes et des ordonnances humaines*[3].

[a] Basilide, évêque de Léon et d'Astorga, et Martial de Lérida, reconnus coupables d'apostasie et d'autres crimes infâmes, avaient été déposés de l'épiscopat, et remplacés, le premier par Sabin, l'autre par Félix. Basilide, au lieu de se tenir dans le rang de laïque, où il était réduit par la sentence des évêques, voulait conserver la dignité épiscopale, et se rendit à Rome pour se faire rétablir par le pape Etienne. Il réussit à le surprendre. Les évêques d'Afrique en informèrent saint Cyprien, qui leur répond par cette lettre.

[1] Exod., XIX, 22. — [2] Lev., XXI, 17. — [3] Isaï., XXIX, 13.

Sentence confirmée par ces paroles du Nouveau Testament : *Vous rendez inutile le commandement de Dieu par votre tradition que vous-mêmes avez établie*[1].

Pour peu que nous réfléchissions sur ces paroles, nous sentirons le besoin de n'appeler aux fonctions sacrées du ministère que des hommes purs, irréprochables, de qui les mains soient dignes d'offrir les mystères redoutables, et dont les prières agréables au Seigneur puissent en obtenir les miséricordes pour le salut du peuple. Il est écrit que *Dieu ferme l'oreille à la prière du pécheur, et qu'il n'exauce que celle qui vient de l'homme fidèle au service du Seigneur, docile à sa volonté*[2]. Nous devons donc apporter la plus rigoureuse exactitude dans le choix des ministres du sanctuaire. Le peuple n'y est pas moins intéressé que nous. Il se flatterait vainement d'être sans reproche dans ses rapports avec un prêtre prévaricateur, à qui il aurait prêté son consentement pour en faire un évêque contre les règles. Cette criminelle connivence est flétrie par les paroles menaçantes du prophète Osée, quand il dit : *Leurs sacrifices seront comme les banquets des funérailles, qui rendent impurs tous ceux qui y participent*[3]. Nous en avons la preuve éclatante dans l'histoire de Coré, d'Athan et Abiron, qui, s'étant séparés d'Aaron pour sacrifier à part, entraînèrent le peuple dans le crime de leur révolte et dans son châtiment. Moïse leur donna cet avertissement de la part du Seigneur : *Retirez-vous des tentes de ces hommes impies, et prenez garde de ne pas toucher à aucune chose qui leur appartienne, de peur d'être enveloppés dans la peine de leurs pères*[4]. La menace s'applique à tout

[1] Marc., VII, 13. — [2] Joan., IX, 31. — [3] Os., IV, 13. — [4] Num., XVI, 26.

peuple qui craint le Seigneur et respecte ses ordonnances. Il doit se séparer de l'évêque souillé d'un crime notoire, et éviter de prendre part aux sacrifices qu'il offre. On ne lui contesta jamais le pouvoir, soit d'élire de dignes évêques, soit de refuser les indignes. En effet, nous voyons dériver de l'autorité divine le droit qui règle que l'évêque doit être choisi en présence du peuple, sous les yeux de tous; que la capacité doit être constatée par un jugement et un témoignage public. C'est ainsi qu'Éléazar fut établi grand-prêtre par l'ordre de Dieu devant toute l'assemblée d'Israël. *Prenez votre frère Aaron,* dit le Seigneur à Moïse, *et son fils Eléazar, et, les faisant monter sur une montagne devant tout le peuple, ôtez à Aaron les habits sacerdotaux, et en revêtez son fils; car Aaron sera tiré du monde et mourra là*[1]. Dieu a voulu nous montrer et nous apprendre par là que l'ordination des pasteurs ne peut se faire que de l'aveu du peuple présent à cette cérémonie, afin qu'on puisse mettre à découvert les vices des mauvais ministres, et rendre publiques les vertus des bons. C'est ainsi qu'on ne reconnaît pour ordination régulière et légitime que celle qui a subi l'épreuve des suffrages communs et des jugements de tous. L'histoire de notre Eglise nous présente le même mode d'élection établi par le commandement divin quand il fallut donner un successeur à Judas. *Pierre,* dit le livre des Actes, *se leva au milieu des disciples assemblés* [2]. Le peuple en faisait donc partie. Cette pratique n'eut pas lieu seulement pour l'élection des évêques et des prêtres, mais pour celle des diacres. Le même livre rapporte que *les douze apôtres assemblèrent tous les disciples et*

[1] Num., xx, 25.— [2] Act., i, 15.

leur dirent, etc [1]. On ne prenait tant de précautions, et l'on ne convoquait le peuple avec tant de soin que pour empêcher que quelque sujet indigne ne vînt à s'introduire dans le sacré ministère et dans le service des autels; ce dont il ne faut pas accuser la volonté de Dieu, mais la présomptueuse témérité des hommes, comme le Seigneur s'en plaint par la bouche de son prophète : *Ils se sont choisi un roi que je n'ai pas choisi* [2].

L'on doit donc ici se conformer et s'attacher exactement à la règle qui nous est prescrite par la tradition divine et par la pratique des apôtres, laquelle s'observe inviolablement parmi nous comme dans presque toutes les autres contrées, savoir, que pour faire des ordinations régulières, il faut que les évêques de la province s'assemblent dans la ville dont le siége est vacant, et que l'évêque soit élu en présence du peuple, qui connaît parfaitement la vie et les mœurs de chacun des aspirants par sa conduite qu'ils ont sous les yeux. C'est ce que nous avons vu pratiquer chez vous dans l'ordination de notre collègue Sabin, élu à la place de Basilide. Vous ne lui avez conféré l'épiscopat et imposé les mains qu'avec le suffrage de tous les frères, et par le jugement des évêques, tant de ceux qui s'étaient rendus à l'assemblée que de ceux qui avaient envoyé le leur par écrit [a].

[1] Act., VI, 2.— [2] Osée, VIII, 4.

[a] Ces paroles du saint évêque renversent de fond en comble l'édifice des élections populaires, tel qu'essayèrent de le construire les imprudents architectes de 1790. D'abord saint Cyprien y dit formellement que l'élection se faisait dans le concile provincial : *Episcopi ejusdem provinciæ conveniant.* Or, le peuple n'a jamais eu voix délibérative dans les conciles pour aucune des matières qui s'y traitent. Il ajoute que l'on y procédait en présence du peuple : *Episcopus deligatur plebe præsente.*

Vainement Basilide, pour échapper à l'accusation de ses crimes et à la honte de ses propres déclarations, est allé jusqu'à Rome surprendre par des récits infidèles la bonne foi de notre collègue Étienne, qui, à la distance où il est, ne pouvait connaître la vérité des faits pour solliciter son rétablissement dans le siége dont il se prétendait dépouillé injustement. Son imprudente démarche n'a eu d'autre effet que de combler la mesure de ses attentats, et non de les faire oublier; elle ajoute la perfidie et l'imposture aux scandales qu'il avait donnés précédemment. Nous devons moins accuser celui que le défaut d'examen a fait tomber dans le piége, que détester celui qui l'a tendu malicieusement. Au reste, si Basilide a su réussir à tromper des hommes, il n'est point parvenu à trom-

On sent parfaitement qu'il serait absurde de dire que l'élection est faite en présence des électeurs, pour signifier qu'elle s'est faite par eux. Que voulait donc l'Eglise en appelant le peuple aux assemblées électorales, en consultant son vœu et son opinion? Un témoignage, disent tous les monuments que nous avons déjà cités et que nous citerons encore; un témoignage soumis à l'examen et au jugement irrécusable des évêques électeurs, pour les éclairer sur le choix qu'ils ont à faire; un témoignage, dit saint Cyprien lui-même, afin que les vices des méchants soient découverts et les mérites des bons publiés: *Ut delegantur malorum crimina, et bonorum merita prædicentur.* S'il veut que l'on prenne les suffrages de tous les fidèles: *De universæ fraternitatis suffragio*, il enseigne aussitôt que l'élection n'était réellement faite et consommée que par le jugement des évêques: *De episcoporum judicio.* Saint Cyprien joint ensemble l'élection et l'ordination, parce que ces deux choses n'étaient pas alors séparées, et que l'une dépendait de l'autre. Mais il est visible, comme l'observe Duguet, que toutes les précautions qu'il demande regardaient principalement le choix. Tout le pouvoir du peuple se trouve réduit à la simple faculté d'être présent à l'élection, et d'y rendre témoignage pour ou contre les candidats. (Voyez le *Traité de l'Election des évêques*, par M. Tabareau, en réponse à l'auteur du *Préservatif*, tom. I, p. 34 et suiv.)

per le Dieu dont il est écrit que *l'on ne se joue pas de lui impunément* [1]. Les astucieuses manœuvres de Martial ne lui profiteront pas davantage, lui sur qui pèsent les mêmes accusations d'idolâtrie. Pour cela seul il est repoussé de l'épiscopat par cet oracle de l'Apôtre, que *l'évêque doit être irréprochable, comme étant le dispensateur de Dieu* [2]. Ces deux hommes, s'étant donc rendus coupables d'idolâtrie, comme vous l'affirmez par votre lettre et que le témoignent les déclarations de nos collègues Félix et Sabin, appuyées de celle d'un autre Félix de Sarragosse, grand défenseur de la foi et de la vérité, qui accusent particulièrement Basilide d'avoir blasphémé contre Dieu durant qu'il était malade, crime qu'il ne désavoue pas, qu'il a même reconnu en se démettant volontairement de son évêché pour satisfaire aux remords de sa conscience, et se réduisant de lui-même à la simple communion laïque; Martial, de son côté, outre la participation qu'il a prise aux festins infâmes des païens, et fait inhumer ses enfants dans leurs sépulcres, étant convaincu d'avoir publiquement renié Jésus-Christ en présence des magistrats : il devient manifeste qu'il ne peut plus être permis à l'un ni à l'autre de gouverner l'Église de Dieu, ni d'offrir au Seigneur le saint sacrifice. Telle est la décision, rendue il y a déjà longtemps, par notre collègue Corneille, de sainte et vénérable mémoire, signalé par sa douceur autant que par son esprit de justice, que Dieu a daigné honorer de la couronne du martyre. D'accord avec tous les évêques du monde, ce sage pontife a décrété que, dans le cas dont il s'agit, on pouvait recevoir les prévaricateurs à la pénitence, mais non les réintégrer dans les fonctions du sacerdoce.

[1] Gal., VI, 7.— [2] I Tit., I, 7.

Ne trouvez pas étrange, mes très-chers frères, que dans les derniers temps la foi de quelques-uns chancelle, que la crainte des jugements de Dieu s'altère, et qu'on se sépare de l'union avec l'Eglise. Ces calamités nous ont été prédites pour le temps où nous sommes, comme étant les avant-coureurs de l'Antechrist; les oracles de Jésus-Christ et de ses apôtres nous avertissent que toute espèce de bien subira une éclipse fâcheuse, et que le désordre régnera partout. Toutefois, le malheur des temps n'empêche pas qu'il ne se conserve toujours au sein de l'Eglise des ministres fidèles qui échapperont à la corruption générale, et maintiendront l'honneur de la majesté divine et de la dignité sacerdotale.

Nous n'avons pas oublié qu'au milieu de la défection générale il se rencontra un Mathatias, défenseur intrépide de la loi divine; un Elie, inébranlable dans sa foi, tandis qu'autour de lui tout fléchissait et abandonnait le culte du Seigneur; un Daniel, que ni les distractions de l'exil, ni les violences de la persécution, ni la présence des bourreaux ne purent ébranler un moment, et dont la vie fut un long et glorieux martyre; ni ces trois jeunes héros, dont ni la faiblesse de l'âge, ni les menaces, ni les feux de la fournaise de Babylone ne purent affaiblir le courage, et qui, dans la captivité, se montrèrent supérieurs au monarque qui voyait tout plier sous ses lois. Que l'impiété vante le nombre des prévaricateurs et des traîtres qui, dans les jours mauvais où nous sommes, se sont élevés contre l'Eglise, et n'ont que trop réussi à ébranler la foi et la vérité : nous avons aussi la consolation de pouvoir compter bon nombre de fidèles attachés inviolablement à la religion, pour qui le Seigneur est tout, et qui, loin

de s'affaiblir par l'infidélité des autres, n'en sont que plus portés à manifester la fermeté de leur foi, conformément à cette parole du bienheureux Apôtre : *Si quelques-uns n'ont pas cru, leur infidélité anéantira-t-elle les promesses de Dieu? Non, sans doute, car Dieu est véritable, et tout homme est menteur*[1]. Si tout homme est menteur, et Dieu seul véritable, que doivent faire les serviteurs de Dieu, et plus particulièrement nous prêtres, attachés à son service, sinon de repousser ce qui vient des hommes, l'erreur et le mensonge, pour la vérité de Dieu qui nous est signalée par ses commandements? Qu'importe donc que quelques-uns de nos collègues, au mépris de la discipline qui nous vient de Dieu, et nous mène à Dieu, communiquent avec Martial et Basilide : notre foi n'en doit point être troublée. Pensons aux menaces exprimées par l'Esprit saint dans le livre des Psaumes, où il dit : *Vous avez haï la discipline et rejeté loin de vous mes discours. Quand vous voyiez un voleur, vous vous joigniez à lui, et vous vous êtes mis dans la compagnie des adultères*[2]. Par où il témoigne que ceux qui se joignent aux prévaricateurs s'en déclarent les complices. Saint Paul de même : *Ils ont été calomniateurs, ennemis de Dieu, insolents, superbes, inventeurs de nouveaux moyens de faire mal, et après avoir connu la justice de Dieu, ils n'ont pas vu que ceux qui font ces choses méritent la mort, et non-seulement ceux qui les font, mais aussi ceux qui approuvent ceux qui les font*[3]. Associés dans le mal, ils le sont également dans la punition. D'après toutes ces considérations, mes très-chers frères, nous ne pouvons qu'approuver et louer l'éclatant témoi-

[1] Rom., III, 3. — [2] Ps. XLIX, 17. — [3] Rom., I, 30.

gnage que vous avez donné de l'intégrité de votre foi, et vous exhortons de tout notre pouvoir par nos lettres à n'avoir aucun commerce avec ces profanateurs, mais à conserver inviolablement la fidélité que vous devez au Seigneur. Je souhaite, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien.

LXIX.

CYPRIEN AU PAPE ÉTIENNE, SALUT (AU SUJET DE MARCIEN D'ARLES)[a].

Notre collègue Faustin, qui tient le siége de Lyon, m'a écrit à diverses reprises pour m'apprendre ce dont je sais que vous êtes déjà informé, tant par lui que par les autres évêques de la même province : que Marcien d'Arles s'est détaché de l'unité de l'Eglise et du corps épiscopal, pour suivre le parti de Novatien. L'orgueilleux hérétique, outrant la rigueur de la sévérité chrétienne, qu'il porte jusqu'à la dureté, prétend que tout accès à la clémence et à la miséricorde divine doit être impitoyablement fermé aux larmes et aux gémissements de la prière suppliante; que les salutaires remèdes de la pénitence doivent être interdits à ceux qui les implorent après leur chute; qu'il faut leur enlever tout espoir de réconciliation et de paix; qu'enfin, l'on doit les

[a] Launoy dispute cette lettre à saint Cyprien, mais sur des motifs si frivoles, qu'ils ne valent pas la peine d'être discutés.

abandonner sans défense aux fureurs des loups[a].

C'est à nous, mon très-cher frère, à remédier à un aussi grand mal, à nous qui tenons la balance pour gouverner l'Eglise avec un juste tempérament; conservons tellement la vigueur de la discipline envers les pécheurs, que, pour les relever de leurs chutes et les guérir, nous ne leur refusions pas le pardon qu'ils demandent. En conséquence, nous vous engageons à écrire à nos collègues les évêques des Gaules, dans les termes les plus pressants[b], de ne pas permettre que Marcien persévère impunément dans sa rebellion contre l'Eglise, qu'il outrage la clémence divine, qu'il attente comme il fait au salut de nos frères, qu'il insulte à la longanimité de l'épiscopat, sous le prétexte qu'il n'a pas été retranché de notre communion. Il se vante aujourd'hui de s'être séparé de nous pour suivre Novatien, quand Novatien lui-même a été excommunié il y a déjà longtemps, et déclaré l'ennemi de l'Eglise. Il nous avait envoyé en Afrique des députés chargés de nous demander de sa part de l'admettre à notre communion. Il lui fut répondu par plusieurs de mes collègues, réunis à moi, que c'était lui qui avait commencé à rompre avec nous, et qu'il n'y avait pas un de nous qui pût consentir à communiquer avec un homme qui, après que l'évêque Corneille avait été ordonné dans l'Eglise catholique par le jugement de Dieu et le suffrage du clergé et du pape, avait entrepris d'ériger un autel

[a] Marcien s'était attaché au parti de Novatien. Comme lui il refusait la paix aux pénitents, et en avait laissé mourir plusieurs sans leur accorder la communion.

[b] *Plenissimas litteras,* pour les distinguer des simples *brefs,* qui ne contiennent que la substance des matières controversées.

profane, et d'offrir des sacrifices sacriléges à la place du véritable et légitime évêque; que si donc il voulait revenir sur ses pas, et suivre de meilleurs conseils, il eût à faire pénitence et à retourner humblement à l'Eglise. Après le solennel jugement rendu par l'unanimité des évêques contre Novatien, quelle témérité ne serait-ce pas de lui conserver des partisans qui osent se jouer de nos arrêts et se constituer les juges de l'Eglise? Envoyez donc des lettres à la province et au peuple d'Arles en particulier, pour excommunier Marcien, mettre un autre évêque à sa place, et réunir, sous un pasteur plus fidèle, le troupeau de Jésus-Christ, que celui-ci a dissipé et a laissé à l'abandon. C'est bien assez que, dans le cours des années précédentes, tant d'autres aient quitté la vie hors de la paix de l'Eglise. Venons du moins au secours de ceux qui leur survivent, et dont les continuels gémissements implorent cette paternelle condescendance de notre part. Pourquoi ce corps nombreux des évêques répandus par tout le monde, et unis entre eux par le lien d'une concorde mutuelle et de l'unité de l'enseignement, si ce n'est afin que, dans le cas où quelqu'un d'entre eux entreprendrait d'émettre une doctrine nouvelle, d'établir une division qui menace de déchirer le troupeau de Jésus-Christ, et d'y porter le ravage, chacun de nous sonne l'alarme, et rappelle les brebis à l'unité? C'est là le devoir de tout pasteur, un ministère obligé de miséricorde. Qu'un port vienne à se combler, qu'il offre des dangers à la navigation, on va à un autre. Qu'une hôtellerie soit un repaire de voleurs, le voyageur averti n'a garde d'y entrer. Telle doit être, mon très-cher frère, notre conduite dans la circonstance présente. Tendons une main secourable à ceux de

nos frères qui, pour éviter les écueils sous la conduite de Marcien, cherchent dans l'Eglise le port du salut; ouvrons-leur cette hôtellerie charitable de l'Evangile, où le voyageur blessé par les voleurs puisse être accueilli avec sûreté et traité de ses blessures. Pouvons-nous mieux faire reconnaître la sollicitude pastorale, que de pourvoir à la guérison des brebis? Car, bien que nous soyons un grand nombre de pasteurs, il n'y a néanmoins qu'un seul troupeau dont le soin nous est confié à tous. Tous les oracles de l'Ecriture nous le commandent; et malheur au pasteur infidèle qui le néglige!

C'est Dieu lui-même qui, par la voix de son prophète Ezéchiel, menace de sa colère le pasteur infidèle à son devoir. *Vous n'avez point*, dit-il, *fortifié ce qui était faible, ni traité ce qui était malade, ni affermi ce qui était ébranlé, ni ranimé ce qui était errant, ni cherché ce qui était perdu. Ainsi, mes brebis sont dispersées, parce qu'elles n'ont point eu de pasteurs; elles sont devenues la proie de toutes les bêtes de la campagne, et il ne s'est trouvé personne pour aller après et les rassembler. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur : Je m'en vais venir trouver les pasteurs pour leur faire rendre compte de mes brebis, je leur en ôterai la conduite, et ils ne les mèneront plus paître; j'empêcherai, à l'avenir, qu'ils ne les paissent et qu'ils ne les mangent, et je les conduirai moi-même avec discernement*[1]. D'aussi terribles menaces, faites par le Seigneur aux pasteurs qui négligent les brebis confiées à leurs soins, ne nous imposent-elles pas, mon très-cher frère, l'obligation de veiller sur elles avec toute la sollicitude qui est

[1] Ezech., XXXIV, 3.

en nous, et à donner à celles qui sont blessées les remèdes qu'indique une charité paternelle? *Ceux qui se portent bien*, nous dit Jésus-Christ, *n'ont que faire de médecins*, mais ceux *qui se portent mal*[1].

Bien que nous soyons un grand nombre de pasteurs, nous paissons néanmoins un seul troupeau. Nous nous devons à toutes les brebis; elles ont coûté à Jésus-Christ tout son sang. Ne soyons pas insensibles aux larmes et aux supplications de nos frères, et ne souffrons pas qu'ils soient victimes d'une orgueilleuse et barbare indifférence. Il est écrit : *L'homme orgueilleux et présomptueux ne fera jamais rien, parce qu'il ne met point de bornes à son ambition*[2]. Jésus-Christ témoigne hautement combien il réprouve les hommes de ce caractère, quand il dit : *Vous avez grand soin de paraître justes devant les hommes, mais Dieu connaît le fond de vos cœurs; car, ce qui est grand aux yeux des hommes est une abomination devant Dieu*[3]. Remarquez ces expressions; on devient abominable devant Dieu lorsque l'on se complaît à soi-même, que l'on s'abandonne à l'enflure du cœur, à une présomption orgueilleuse. Or, voilà le caractère de Marcien; voilà pourquoi il s'est uni à Novatien pour déclarer la guerre à la miséricorde et à la charité. Ce n'est pas lui qui condamne les autres, il est condamné par eux; s'il ne s'est point permis de juger les évêques, tous les évêques l'ont jugé. Conservons intacte la gloire de nos prédécesseurs, les martyrs Corneille et Lucien, dont vous êtes plus obligé encore que nous, mon très-cher frère, d'honorer la mémoire et de défendre les principes par tout l'ascendant de votre autorité, vous qui avez été appelé à leur suc-

[1] Mal., IX, 12. — [2] Habac., II, 5. — [3] Luc., XVI, 15.

céder. Ces illustres pontifes, pleins de l'esprit de Dieu, couronnés par le martyre, ont prononcé qu'il fallait donner la paix à ceux qui étaient tombés, et déclaré par leurs lettres, qu'aussitôt après qu'ils auraient fait pénitence on ne devait point la leur refuser. Nous avons tous été du même sentiment, ce qui devait être, puisque nous étions tous dirigés par le même esprit; d'où il suit évidemment que ceux qui sont d'un avis contraire obéissent à une autre influence qu'à celle de l'Esprit saint. Vous nous manderez par qui Marcien aura été remplacé au siége d'Arles, afin que nous sachions avec qui nous aurons à correspondre. Je souhaite, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

LXX.

CYPRIEN A MAGNUS SON FILS, SALUT.

Le zèle éclairé dont vous êtes animé vous a fait désirer, mon très-cher fils[a], savoir de moi si l'on doit baptiser du baptême de l'Eglise catholique, seule légitime et véritable, ceux qui quittent le parti de Novatien après avoir reçu son baptême profane. Y a-t-il une différence à mettre entre lui et les autres hérétiques? Vous me demandez mon avis à ce sujet.

[a] Ce qui porte à croire que celui à qui s'adresse cette lettre n'était que laïque, c'est que saint Cyprien l'appelle son fils, et non son frère, nom qu'il réserve aux évêques et aux prêtres.

Autant que me le permettent mes faibles lumières, mais appuyé de l'autorité de nos saintes Ecritures, je répondrai que tous les hérétiques et schismatiques sans distinction n'ont aucun droit ni aucun pouvoir; que Novatien s'étant séparé de l'Eglise, et déclaré contre la paix et la charité de Jésus-Christ, ne doit ni ne peut être excepté du nombre de ses adversaires et des Antechrists. Lorsque notre Seigneur Jésus-Christ a protesté dans son Evangile que *qui n'est pas avec lui est contre lui*[1], il ne signalait aucune hérésie en particulier; il les flétrissait toutes par cet oracle: *Qui ne recueille point avec lui dissipe;* il est l'ennemi du troupeau de Jésus-Christ. A son exemple, le bienheureux apôtre saint Jean n'établit entre les diverses hérésies aucune différence, et les enveloppe également dans une même sentence: *Vous savez,* écrivait-il, *qu'il y a déjà plusieurs Antechrists, ce qui nous fait connaître que les derniers temps sont venus. Ils sont sortis d'avec nous, mais ils n'étaient pas avec nous; car, s'ils eussent été d'avec nous, ils seraient demeurés avec nous*[2]. Donc, autant d'ennemis de Jésus-Christ, autant d'Antechrists, qu'il y a d'hommes séparés de la charité et de l'unité de l'Eglise catholique. Rappelez-vous encore ce que dit Notre-Seigneur: *S'il méprise même l'Eglise, qu'il soit pour vous comme le païen et le publicain*[3]. Si ceux qui méprisent l'Eglise sont réputés des païens et des publicains, à bien plus forte raison ceux qui se mettent en révolte déclarée contre l'Eglise, qui dressent de faux autels, instituent des sacerdoces illicites et des sacrifices sacriléges, se déguisent sous des noms mensongers [a],

[1] Luc., XI, 23. — [2] I Joan., II, 18. — [3] Matth., XVIII, 17.

[a] Le saint fait ici allusion au nom de *Cathares,* c'est-à-dire

plus coupables en effet que les païens et les publicains, dont le seul crime est de ne tenir aucun compte des décrets de l'Eglise. Qu'il n'y ait qu'une seule Eglise, nous l'apprenons du Saint-Esprit lui-même dans le livre des Cantiques, où il fait dire à Jésus-Christ : *Ma colombe est unique, ma parfaite amie; elle est unique à sa mère, et choisie préférablement par celle qui lui a donné la vie*[1]. *Ma sœur, mon épouse est un jardin fermé, elle est une fontaine scellée et un puits d'eau vive*[2]. Si l'Eglise, l'épouse de Jésus-Christ, est *un jardin fermé*, les profanes, les étrangers en sont donc exclus; si elle est une *fontaine scellée*, il n'est pas permis indifféremment d'y boire ni d'en rompre le sceau; si elle est un puits d'eau vive, un puits enfermé dans l'intérieur de l'édifice, il n'est pas fait pour ceux qui sont dehors, et il n'y a que ceux du dedans qui aient part à ses eaux. Saint Pierre prouve bien qu'il n'y a qu'une Eglise, et qu'il faut être dans l'Eglise pour participer à son baptême, quand il dit : *Peu furent sauvés par l'eau dans l'arche de Noé, et il n'y eut que huit de ce nombre; c'était une figure à laquelle répond maintenant le baptême qui nous sauve*[3]. Si quelqu'un de ceux qui ne se trouvèrent point dans l'arche de Noé put être sauvé par l'eau dans ce grand baptême, qui lava les péchés du monde, celui qui n'est point dans l'Eglise, à qui seule le baptême a été accordé, peut donc être maintenant vivifié par le baptême qu'il reçoit hors de l'Eglise. Saint Paul, avec encore plus de précision : *Jésus-Christ,* dit-il dans son Epître aux Ephésiens, *a aimé*

purs, qu'affectaient les Novatiens. D'où vient que saint Augustin dit, en parlant de ces sectaires : *Mundanos potius quam mundos appellandos.* (*De Agone Christ.*, c. 31.)

[1] Cant., VI, 8. — [2] *Ib.*, IV, 12. — [3] I Petr., III, 20.

l'Eglise, et il s'est livré lui-même pour elle, afin de la sanctifier en la purifiant par le baptême de l'eau[1]. Si l'Eglise seule est la bien-aimée de Jésus-Christ, que seule il a purifiée par son baptême, comment celui qui n'est point dans l'Eglise peut-il être aimé de Jésus-Christ et lavé, purifié par son baptême? Puis donc qu'il n'y a que l'Eglise qui possède l'eau vivifiante, et le pouvoir de baptiser et de laver les péchés : avant de dire que Novatien puisse conférer un baptême sanctificateur, il faudrait commencer par prouver que Novatien est dans l'Eglise ou qu'il préside à l'Eglise. Car l'Eglise est une, et partant elle ne peut être à la fois dedans et dehors; car, si elle est avec Novatien, elle n'a point été avec Corneille. Mais si elle était avec Corneille, qui a succédé légitimement à Fabien, et que Dieu, outre la dignité de son sacerdoce, a encore honoré de la couronne du martyre, Novatien n'est pas dans l'Eglise, et il ne peut être tenu pour évêque, lui qui, au mépris de la tradition qui nous vient de l'Evangile et des apôtres, ne succède à personne, et ne tient son institution que de lui-même. Celui qui n'a point été ordonné dans l'Eglise n'a nul droit à gouverner l'Eglise. L'Eglise n'est point dehors; elle ne saurait être divisée contre elle-même; elle constitue indivisiblement une seule maison, aux termes de l'Ecriture, qui, en parlant du sacrement de la pâque et de l'agneau, figure de Jésus-Christ, dit : *On le mangera dans une seule maison, et vous ne porterez point de sa chair dehors*[2]. Nous en avons une autre figure pareille dans l'histoire de Rahab, à qui il fut dit : *Vous rassemblerez dans votre maison votre père et votre mère, vos frères et toute la maison*

[1] Eph., v, 25. — [2] Exod., xii, 46.

de votre père, et quiconque sortira hors de la porte de votre maison ne doit s'en prendre qu'à lui-même du malheur qui lui arrivera[1]. Ce qui témoigne qu'il faut être rassemblé dans la même maison, c'est-à-dire dans l'Eglise, pour être sauvé et pour échapper à la ruine du monde, et que quiconque se trouvera dehors, c'est-à-dire se sera retiré de l'Eglise après y avoir reçu la grâce, doit s'imputer sa perte à soi-même. C'est ce que l'apôtre saint Paul explique, quand il commande d'éviter l'hérétique comme un méchant, et un pécheur déjà condamné par lui-même. On l'est quand, sans être encore frappé par la sentence de l'évêque, on s'éloigne volontairement de l'Eglise, que l'on se sépare d'elle par une malheureuse présomption qui trouve dans elle-même sa propre condamnation. Pour nous rendre plus respectable cette unité, dont la source est dans Dieu même, Jésus-Christ nous dit : *Mon Père et moi ne sommes qu'un*[2]; et ramenant toute son Eglise à ce seul principe de l'unité : *Il n'y aura*, dit-il encore, *qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur*[3]. Un seul troupeau : comment donc compter au nombre du troupeau celui qui n'en fait pas partie ? Un seul pasteur : comment donc réputer tel celui qui, tandis que le vrai pasteur réside et préside dans l'Eglise de Dieu par une ordination héréditaire, ne succédant à personne, et commençant à lui-même, se dénonce comme étranger, comme le profane ennemi de la paix et de l'unité, hors de la maison, c'est-à-dire hors de l'Eglise de Dieu, où il n'y a que concorde et unanimité de sentiments, témoin cette parole du Psalmiste : *Dieu inspire l'esprit de paix à ceux qui habitent dans une même mai-*

[1] Jos., II, 18. — [2] Joan., X, 30. — [3] *Ib.*, 16.

son[1] ? Cette unité que la charité établit parmi les chrétiens, pour les confondre dans un même sentiment, nous est indiquée par les sacrifices que Notre-Seigneur a institués. Jésus-Christ appelant son corps le pain, qui est composé de plusieurs grains de blé, marque par ce mot l'union intime du peuple chrétien qu'il portait dans sa personne. En appelant son sang du vin, lequel se compose de grappes et de grains de raisin, il désigne notre troupeau formé de la réunion des individus. Si Novatien est uni à ce pain du Seigneur, mêlé à ce vin de Jésus-Christ, s'il peut démontrer qu'il est dans l'unité de l'Eglise, il participera, lui aussi, à la grâce de son baptême unique. Que le lien sacré de l'unité soit indissoluble, et que l'on ne puisse le rompre sans renoncer à l'espérance et s'exposer à toute l'indignation dont le Seigneur menace le schismatique qui, abandonnant son évêque, s'en établit un faux hors de l'Eglise, nous en avons un témoignage des plus éclatants dans le livre des Rois, où nous lisons que dix tribus s'étant séparées des deux tribus de Juda et de Benjamin pour se donner un autre roi, *le Seigneur ayant conçu une grande indignation contre les enfants d'Israël, les rejeta de devant sa face*[2], et il les affligea et les livra en proie à ceux qui étaient venus les piller, jusqu'à ce qu'il les rejetât entièrement de devant sa face, en punition de ce qu'Israël s'était séparé de la maison de David, et avait élu roi Jéroboam, fils de Nabath. Dieu s'indigne, il les livre en proie à leurs ennemis. Sa colère contre les auteurs de ce schisme fut si grande, qu'un homme de Dieu ayant été envoyé vers Jéroboam pour lui représenter l'énormité de sa faute

[1] Ps. LXVII, 6. — [2] IV Reg., XVII, 18, 21.

et lui annoncer le châtiment qui l'attendait, il reçut de Dieu l'ordre de ne rien manger ni boire dans leur maison[1]. Celui-ci, n'ayant pas obéi à cet ordre, en fut aussitôt puni, ayant été dévoré par un lion comme il s'en retournait chez lui[2]. Et l'on viendra nous dire, après cela, que l'eau du baptême, qui enfante au salut, et la céleste grâce qu'elle confère, peut se recevoir indifféremment des schismatiques, eux avec qui il n'est pas permis de communiquer, même pour les premiers besoins de la vie? Jésus-Christ donne à ces vérités encore plus d'éclat, lorsque, dans son Evangile, il met au nombre des profanes et des païens ceux qui s'étaient alors séparés des tribus de Juda et de Benjamin, et avaient abandonné Jérusalem pour Samarie. La première fois qu'il donna à ses disciples la mission d'annoncer le salut : *N'allez point*, leur dit-il, *vers les Gentils, et n'entrez point dans la cité des Samaritains*[3]. Il les envoie aux Juifs, et ne leur permet pas d'aller vers les Gentils ni vers les Samaritains schismatiques, confondant ceux-ci avec les païens.

On me dira que Novatien professe la même loi que l'Eglise catholique, qu'il emploie en baptisant le même symbole que nous, qu'il reconnaît le même Dieu Père, le même Fils Jésus-Christ, le même Saint-Esprit; qu'il est donc en droit de conférer comme nous le baptême, puisqu'il ne diffère point de nous dans les demandes faites au baptême. Je réponds d'abord qu'il n'est pas vrai que les schismatiques professent la même loi que nous, qu'ils fassent les mêmes interrogations au baptême. Car lorsqu'ils demandent : Croyez-vous la rémission des péchés

[1] III Reg., XIII, 9. — [2] *Ib.*, 24. — [3] Matth., X, 5.

et la vie éternelle par la sainte Eglise? ils mentent en ce point, puisque l'Eglise n'est point avec eux. Et puisqu'ils reconnaissent par leur propre aveu que la rémission des péchés ne peut être donnée que par la sainte Eglise, et que d'autre part ils ne possèdent point cette Eglise, ils font bien voir que les péchés ne sauraient être remis parmi eux. Qu'ils reconnaissent avec nous un même Père, un même Fils, un même Saint-Esprit, ils n'y gagnent rien; car Coré, Dathan et Abiron reconnaissaient le même Dieu que Moïse et Aaron, ils professaient la même religion, le même culte. Toutefois, parce que, sortant du rang de leur ministère, ils s'étaient élevés contre Aaron investi par Dieu même du légitime sacerdoce, ils expièrent par un châtiment terrible leur téméraire entreprise, Dieu ne permettant pas que des sacrifices impies offerts contre l'ordre établi par lui-même restassent impunis. Les encensoirs mêmes qui avaient servi à un criminel usage furent fondus par le commandement du Seigneur, réduits en lames et attachés à l'autel *pour servir à l'avenir*, dit le texte sacré, *d'un signe et d'un avertissement aux enfants d'Israël, afin que nul étranger, c'est-à-dire, nul de ceux qui ne sont pas de la race d'Aaron, n'entreprenne de s'approcher du Seigneur pour lui offrir de l'encens, de peur qu'il ne souffre la même peine que Coré*[1]. Et pourtant ils étaient bien moins criminels, n'ayant point fait de schisme, ne s'étant point séparés, ni révoltés contre les prêtres du Seigneur, comme ces violateurs de la paix et de l'unité de Jésus-Christ qui osent envahir l'épiscopat, et se prétendre en droit de baptiser et d'offrir le saint sacrifice. Comment réussiront-ils dans leurs perfides desseins? quel suc-

[1] Num., xvi, 40.

cès obtiendront-ils auprès de Dieu, ces hommes qui se mettent en guerre avec Dieu? C'est donc en pure perte que les défenseurs de Novatien et de ceux qui lui ressemblent soutiennent qu'on peut être baptisé parmi eux du baptême du salut, et recevoir la grâce de la sanctification, quand il est constant qu'ils manquent du pouvoir de baptiser. Pour nous faire mieux encore sentir jusqu'où va contre eux le courroux du Seigneur, la même Écriture nous en montre les effets terribles, non-seulement contre les auteurs et instigateurs de schismes, mais contre ceux qui y participent. Elle les menace des mêmes peines s'ils ne se séparent de leur communion; car voici la sentence que rendit le Seigneur par la bouche de Moïse: *Retirez-vous des tentes de ces impies, et prenez garde de ne point toucher ce qui est à eux, de peur que vous ne soyez enveloppés dans la même ruine*[1]. Et la menace fut suivie de l'exécution. Ce terrible exemple prouve sans réplique que tous ceux qui s'unissent à des schismatiques, criminels comme eux, seront punis comme eux. L'Esprit saint le déclare par ces paroles du prophète Osée: *Leurs sacrifices*, dit-il, *sont comme le pain que mangent ceux qui pleurent un mort; tous ceux qui en mangeront seront souillés*[2]. Sentence qui frappe à la fois et les auteurs du crime et ses complices. Quels mérites serait-il possible de faire valoir auprès de Dieu, quand on est sous le joug de sa justice vengeresse? Comment procurer la justification et la sanctification au baptême, lorsque, en révolte contre les ministres du Seigneur, on ose attenter sur leurs droits par les entreprises les plus illicites? Et cependant nous n'avons pas sujet d'être

[1] Num., xvi, 25. — [2] Osée, ix, 4.

surpris de cette conduite : elle n'est que la conséquence de leurs mœurs accoutumées, il faut bien que chacun défende ses œuvres. On n'abandonne pas aisément la cause que l'on a embrassée, bien que l'on soit convaincu qu'elle est mauvaise. Ce qu'il y a de plus étonnant et de plus déplorable tout ensemble, c'est de voir des chrétiens faire cause commune avec des Antechrists, trahir les intérêts de la vérité pour combattre l'Eglise au sein de l'Eglise même. Avec tout leur entêtement et leur indocilité, ils conviennent que les hérétiques et les schismatiques, n'importe quels qu'ils soient, n'ont point le Saint-Esprit, et qu'ils ne peuvent donc le donner même en administrant le baptême. Il ne nous en faut pas davantage pour arriver à cette conclusion qu'ils ne peuvent point baptiser, puisqu'ils n'ont pas le Saint-Esprit. Et comme l'effet du baptême est de remettre tous les péchés, il est clair, selon la doctrine de notre Seigneur Jésus-Christ, que les péchés ne peuvent être remis que par ceux qui ont le Saint-Esprit. Après sa résurrection, donnant à ses apôtres leur mission : *De même*, leur dit-il, *que mon Père m'a envoyé. Ayant dit cela*, ajoute le texte sacré, *il souffla sur eux et leur dit : Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez*[1]. Par où il fait voir que celui-là seul qui a le Saint-Esprit peut baptiser et remettre les péchés. Avant d'être appelé à baptiser Notre-Seigneur, saint Jean, encore dans le sein de sa mère, reçut le Saint-Esprit, pour établir comme principe incontestable que l'on n'a pas le pouvoir de baptiser avant d'avoir le Saint-Esprit.

[1] Joan., xx, 21.

Que ceux qui favorisent les hérétiques ou les schismatiques nous répondent s'ils ont le Saint-Esprit, oui ou non. S'ils l'ont, pourquoi, lorsque ceux qu'ils ont baptisés reviennent à nous, leur impose-t-on les mains pour leur faire recevoir le Saint-Esprit, puisqu'ils doivent l'avoir déjà reçu de ceux qui l'ont? s'ils ne l'ont pas, et si c'est pour le donner à ceux qui les quittent que l'on impose les mains, il est clair que ceux qui n'ont point le Saint-Esprit n'ont pas non plus le pouvoir de remettre les péchés. C'est donc une conséquence nécessaire que, conformément aux ordonnances du Seigneur et à la vérité évangélique, il faut, pour obtenir la rémission des péchés, la sanctification et le privilége d'enfants de Dieu, il faut, dis-je, baptiser du baptême de l'Eglise tous ceux sans nulle distinction qui passent du parti de l'ennemi et de l'Antechrist à l'Eglise de Jésus-Christ.

Vous me demandez de plus, mon très-cher fils, ce que je pense de ceux qui ont reçu la grâce du baptême en état de maladie. Doivent-ils être réputés chrétiens à cause qu'il n'y a pas eu d'immersion, mais une aspersion simple? Sur cette question, je crois qu'il est bon de laisser à chacun la liberté de penser et d'agir comme il le juge à propos. Mon opinion personnelle, d'après mes faibles lumières, est que la grâce divine ne souffre ni altération, ni déchet, et qu'il ne saurait y en avoir, du moins, là où il y a une foi pleine et entière tant de la part de celui qui donne que de la part de celui qui reçoit. Il n'en est pas du bain salutaire qui lave nos âmes des souillures du péché, comme du bain qui nettoie les souillures de la peau, auquel il faut un appareil [a]. Il n'en est

[a] Le texte porte : *Ut aphronitris et cæteris quoque adjumentis*

pas ainsi du sacrement; c'est sur l'âme qu'il agit, c'est par les mérites de la foi qu'elle est purifiée. Qu'il y ait nécessité, la foi supplée à l'absence du cérémonial; et quand l'essentiel est rempli, la divine munificence confère la totalité du sacrement en faveur de la foi. Peu importe donc que les malades soient baptisés par immersion ou par simple aspersion, quand ils sont admis à recevoir la grâce du Seigneur, puisque nous lisons dans le prophète Ézéchiel : *Je répandrai sur vous une eau pure; vous serez nettoyés de toutes vos impuretés et je vous purifierai des ordures de toutes vos idoles; je vous donnerai un cœur nouveau, et je mettrai un esprit nouveau au milieu de vous* [1]. Dans le livre des Nombres : *Celui qui demeurera impur jusqu'au soir, se purifiera le troisième et le septième jour, et il sera net. Que s'il ne se purifie pas le troisième et le septième jour, il périra du milieu de l'assemblée, parce que l'eau de l'aspersion n'a point été répandue sur lui* [2]. Ailleurs encore : *Le Seigneur parla à Moïse et lui dit : Prenez les lévites du milieu des enfants d'Israël, et les purifiez. Voici comment vous les purifierez : Vous les arroserez tout alentour de l'eau de purification, et l'eau d'aspersion purifie* [3]. Nous en concluons que l'aspersion équivaut à l'immersion dans le baptême; et lorsque le sacrement se donne dans l'Eglise où la foi de celui

et solio et piscina opus sit quibus ablui et mundari corpusculum possit, que Lombert traduit de cette manière : Il ne faut pour cela ni cuve, ni escabeau, ni étrilles d'or (p. 300). On lit dans une des épigrammes de Martial (lib. XIV) :

Rusticus es, nescis quia græco nomine dicar.
Spuma vocor nitri; dicor et aphronitrum

(écume de nitre).

[1] Ezech., XXXVI, 25. — [2] Num., XIX, 29, 10. — [3] *Ib.*, VIII.

qui le confère et de celui qui le reçoit est pure et entière, tout est en règle et se trouve achevé et perfectionné par la puissance du Seigneur et la vérité de la foi. J'ai pourtant à répondre à quelques difficultés. Certaines personnes n'admettent pas ces sortes de baptêmes, à qui elles refusent le nom de chrétiens, pour les appeler *cliniques*. J'ignore où ils ont été chercher ce nom, à moins que ces hommes si experts dans les antiquités les plus reculées ne l'aient appris d'Hippocrate ou de Soranus [a]. Moi qui ne connais de clinique que ce paralytique de l'Evangile retenu si longtemps sur le lit de la souffrance qui enchaînait tous ses membres, ce qui n'empêcha pas le Sauveur de lui rendre la santé au point de pouvoir non-seulement se lever de son lit, mais de l'emporter, mon sentiment à moi, autant que les lumières de ma foi me portent à le concevoir, c'est que quiconque a reçu le baptême dans l'Eglise avec les conditions que la foi exige, doit être réputé vraiment chrétien. Que si l'on est dans la croyance que ces malades n'ont rien reçu, parce qu'il n'y a eu qu'une simple aspersion qui les a laissés dénués du sacrement, mon avis est que, pour leur donner toute sécurité, on les baptise lorsqu'ils seront revenus à convalescence. Mais si le baptême ne se réitère pas et que l'on ne puisse baptiser ceux qui l'ont été déjà par le baptême de l'Eglise, pourquoi les troubler dans leur foi et dans la confiance due à la bonté de Dieu ? Dira-t-on qu'ils ont bien reçu la grâce, mais en moindre quantité, et que s'ils sont chrétiens, ils le sont dans un ordre inférieur et qui n'admet point de comparaison avec les autres ?

[a] Soranus d'Ephèse s'acquit une grande célébrité sous les règnes de Trajan et d'Adrien.

Mais l'Esprit saint ne se donne point partiellement, il se donne tout entier à celui qui a la foi; car si le jour se lève également pour tous, si le soleil répand ses rayons partout avec la même prodigalité, combien plus Jésus-Christ, le jour et le soleil véritable, distribue-t-il également dans son Eglise la lumière de la vie éternelle! Nous avons dans le livre de l'Exode une image frappante de cette égalité, par la manne tombée du ciel, figure du pain céleste que Jésus-Christ devait un jour apporter aux hommes pour la nourriture de leurs âmes. Chacun en prenait une mesure égale sans différence de sexe ni d'âge; ce qui faisait voir que la grâce céleste, dont Jésus-Christ enrichirait la terre, se répandrait indistinctement sur tout le peuple de Dieu, sans distinction de personnes. Il est vrai que cette même grâce spirituelle, qui est également conférée à tous les fidèles dans le baptême, devient, dans la suite de notre vie, susceptible de diminution ou d'accroissement en raison de nos œuvres. C'est la semence dans la parabole, laquelle est jetée également dans le champ du père de famille, mais qui lève avec plus ou moins d'abondance, selon la différence du terrain et de la culture. Chacun étant appelé à recevoir le même denier, pourquoi vouloir affaiblir, par une interprétation humaine, ce que Dieu distribue également?

Peut-être l'on demandera pourquoi, parmi ceux qui se font baptiser en maladie, il en est qui sont encore travaillés des esprits immondes? C'est que la malice opiniâtre du démon se fait ressentir jusqu'à l'eau salutaire du baptême, et que dans le baptême les traits empoisonnés de l'ennemi se trouvent complétement émoussés. Nous en voyons une image dans le roi Pharaon qui, longtemps opiniâtre dans son infidélité, con-

tinua de se montrer redoutable au peuple de Dieu, jusqu'au moment où il eut touché l'eau. Ce ne fut qu'alors qu'il fut vaincu et réduit à l'impuissance. Que l'eau de la mer où il fut submergé fût l'image du baptême, saint Paul ne permet pas d'en douter. *Vous ne devez pas ignorer, mes très-chers frères,* écrivait-il aux Corinthiens, *que nos pères ont tous été sous la nuée, qu'ils ont tous passé par la mer, et qu'ils ont tous été baptisés sous la conduite de Moïse dans la nuée et dans la mer. Or toutes ces choses,* ajoute-t-il, *ont été des figures de ce qui nous regarde*[1]. En effet, nous en sommes aujourd'hui les témoins. La simple parole de nos exorcistes, mais rendue toute-puissante par la vertu divine, flagelle le démon, le brûle, le met à la torture; et bien qu'il mente souvent lorsqu'il dit qu'il sort et va quitter les serviteurs de Dieu, néanmoins semblable à Pharaon qui promettait de laisser aller les Israélites, et n'en faisait rien, il persiste dans son obsession. Mais lorsqu'on en vient à l'eau salutaire et sanctifiante du baptême, nous devons savoir et tenir pour certain que le démon y est mis sous le joug, et que, grâce à la miséricorde divine, le fidèle consacré à Dieu est délivré des poursuites de l'ennemi du salut[a]. Enfin il est d'expérience que des personnes baptisées en maladie se sont trouvées dé-

[1] I Cor., x, 2, 6.

[a] Le texte ajoute:

Car si les serpents et les scorpions, qui sont forts sur la terre, ne peuvent conserver leur force et leur venin lorsqu'on les jette dans l'eau, il ne faut point douter que les malins esprits, qui sont appelés des serpents et des scorpions, et que le Seigneur nous a donné toutefois le pouvoir de fouler sous nos pieds, ne peuvent non plus demeurer davantage dans le corps d'un homme qu a été baptisé et sanctifié, et en qui le Saint-Esprit commence à faire sa demeure. (*Traduct. de Lombert.*)

livrées de l'esprit immonde dont elles étaient obsédées auparavant ; que, rendues à la santé, elles ont été l'édification de l'Eglise, et qu'elles n'ont pas cessé de faire chaque jour de nouveaux progrès dans le bien ; tandis qu'il n'est pas sans exemple que d'autres, baptisées en santé, s'étant depuis leur baptême laissées aller au péché, l'esprit immonde est revenu les agiter. Il est donc évident que dans le baptême le démon est chassé par la foi, et que, lorsque cette foi commence à manquer, il revient. A moins que l'on ne trouve plus raisonnable de dire que ceux qui hors de l'Eglise se souillent d'une eau profane reçue de mains ennemies soient véritablement baptisés, tandis que ceux qui le sont dans l'Eglise auraient obtenu une moindre portion de grâce, et que, par ménagement pour les hérétiques, on doive s'abstenir de questionner ceux qui reviennent à nous pour savoir d'eux s'ils ont été baptisés par immersion ou par aspersion ; s'ils sont Cliniques ou Péripatéticiens. Et voilà comme aujourd'hui parmi nous on altère l'intégrité de la foi, et l'on dégrade la majesté sainte du baptême de l'Eglise.

J'ai répondu, mon très-cher fils, à votre lettre du mieux que je l'ai pu, et vous ai développé mon sentiment, mais sans prétendre imposer à personne l'obligation de s'y asservir. Chaque évêque est libre d'agir comme il l'entend, sauf à rendre compte au Seigneur, suivant cette parole de l'apôtre saint Paul, dans son Epître aux Romains : *Chacun de nous rendra compte à Dieu pour soi ; ne nous condamnons donc point les uns les autres* [1]. Je souhaite, etc.

[1] Rom., XIV, 12.

LXXI.

LETTRE SYNODALE DES ÉVÈQUES RÉUNIS A CARTHAGE, L'AN 255, SOUS LA PRÉSIDENCE DE SAINT CYPRIEN, AU SUJET DU BAPTÊME DES HÉRÉTIQUES.

Cyprien, Libéralis, Caldonius, Junius, Primus, Cœcilius, Polycarpe, Nicomède, Félix, Marrucce, Successus, Lucilien, Honoré, Fortunat, Victor, Donat, Lucilius, Herculanus, Pomponius, Démétrius, Quintus, Saturnin, Janvier, Marc, un autre Saturnin, un autre Donat, Rogatien, Sedatus, Tertullus, Hortensien, Saturnin, troisième du nom, Sattius : à Janvier, Saturnin, Maxime, Victor, à un autre Victor, Cassius, Proculus, Modien, Cittin, Gargilius, Eutichien, à un autre Gargilius, à un autre Saturnin, Némésien, Nampule, Antonien, Rogatien, Honorat, nos frères, salut.

Nous trouvant réunis en concile[a], nos très-chers frères, nous y avons fait lecture de la lettre par laquelle vous nous demandez si l'on doit baptiser[b] les hérétiques et les schismatiques revenus à l'Eglise catholique, qui est une. Quoiqu'ici la règle que vous suivez dans vos Eglises soit celle qui nous est prescrite par la vérité catholique; puisque vous avez cru devoir à la confiance affectueuse qui nous

[a] En 255, selon Tillemont, t. IV, p. 146. Il y eut plusieurs conciles d'Afrique sur cette matière.

[b] *Deus qui apud hæreticos et schismaticos baptizari videntur.* Il dit *baptiser,* et non rebaptiser, parce qu'il tenait leur baptême nul.

engage les uns envers les autres de nous consulter sur cette matière, nous vous répondrons que le sentiment où nous sommes à cet égard n'est point nouveau [a], mais qu'il se fonde sur une pratique établie il y a déjà longtemps par nos prédécesseurs, observée par nous tous sans nulle réclamation. Nous tenons pour certain que personne ne peut être baptisé hors de l'Eglise, ne pouvant y avoir qu'un seul baptême dans la sainte Eglise de Jésus-Christ. Ainsi parle le Seigneur dans les livres saints : *Ils m'ont abandonné, moi qui suis la source d'eau vive, et se sont creusé des citernes rompues qui ne peuvent contenir l'eau* [1]. Dans un autre endroit : *Evitez de puiser à une source étrangère et de boire de son eau.* En conséquence, l'eau du baptême doit être purifiée et sanctifiée par l'évêque, pour avoir la vertu d'effacer les péchés. Nous lisons dans le prophète Ezéchiel : *Je verserai sur vous une eau pure, et vous serez nettoyés de toutes vos souillures, et je vous purifierai de votre idolâtrie ; je vous donnerai un cœur nouveau, et mettrai en vous un nouvel esprit* [2]. Or, comment celui-là peut-il purifier l'eau et la sanctifier, qui est lui-même impur, et chez qui l'Esprit saint n'habite

[a] Elle était appuyée principalement sur l'autorité du nom d'Agrippin, évêque de Carthage vers l'an 200. L'Eglise d'Afrique l'honorait comme un de ses Pères. Vincent de Lérinsen a fait un magnifique éloge dans son second Avertissement. L'opinion d'Agrippin contre la validité du baptême donné par les hérétiques avait prévalu dans l'Eglise d'Afrique. Saint Cyprien, la trouvant établie, l'y voulut maintenir. Saint Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce, la soutint avec chaleur contre le pape saint Etienne. La question n'a été bien résolue que par l'autorité du concile de Nicée, selon Bellarmin et les docteurs de Louvain, ou plutôt par le grand concile d'Arles, selon le Père Sirmond.

[1] Jer., II, 13. — [2] Ezech., XXXVI, 25.

point? Le Seigneur le déclare au livre des Nombres : *Tout ce qu'un homme touchera sera impur*[1]. Comment donc pourrait-on remettre les péchés d'un autre, quand on ne peut effacer les siens propres, étant hors de l'Eglise? L'interrogatoire même qui se fait au baptême est un témoignage de ce principe; car, lorsque nous disons : Croyez-vous en la vie éternelle et en la rémission des péchés par la sainte Eglise? nous entendons que la rémission des péchés ne se donne que dans l'Eglise, et qu'ils ne peuvent être remis parmi les hérétiques, où l'Eglise n'est pas. Que ceux-là donc qui soutiennent le parti de l'hérésie, ou changent la formule, ou qu'ils se rangent du côté de la vérité, à moins que de vouloir que l'Eglise soit parmi ceux qui prétendent avoir le baptême. De plus, il faut que celui qui est baptisé soit oint, afin que, ayant reçu le chrême, c'est-à-dire l'onction, il puisse être l'oint de Dieu, et avoir en soi la grâce de Jésus-Christ : or, l'huile dont les baptisés sont oints est consacrée sur l'autel par les actions de grâces. Mais celui-là n'a pu consacrer l'huile, qui n'a ni autel ni Eglise; et par conséquent il ne peut y avoir d'onction spirituelle parmi les hérétiques, puisqu'ils ne peuvent faire les actions de grâces nécessaires pour cette consécration, selon ce qui est écrit : *Que l'huile du pécheur n'oigne pas ma tête*[2]. Paroles que nous devons regarder comme un prophétique avertissement donné par l'Esprit saint, pour éviter que l'on reçût de la main des hérétiques et des ennemis de Jésus-Christ l'onction sainte. Et puis, quelle prière peut faire sur un baptisé un prêtre prévaricateur et sacrilége? Il est écrit : *Le Seigneur n'écoute pas le*

[1] Num., XIX, 22.—[2] Ps. CXL, 6.

pécheur, il n'écoute que celui qui le sert et fait sa volonté[1]. Enfin, qui peut donner ce qu'il n'a pas? Et comment celui qui a perdu le Saint-Esprit, le peut-il conférer à un autre? Il faut donc baptiser celui qui vient à l'Eglise recevoir le sceau de la régénération, afin qu'il soit sanctifié par ceux qui sont saints, puisqu'il est écrit : *Soyez saints parce que je suis saint, dit le Seigneur.* Il faut que celui qui, par suite de l'erreur où il se serait trouvé engagé, aurait été baptisé hors de l'Eglise, vienne se laver dans un baptême véritable, et conforme à l'intention de l'Eglise, de la souillure nouvelle qu'il a contractée en s'adressant à un ministre sacrilége, pour en recevoir un sacrement qu'il n'était pas en état de lui conférer. Ce serait conniver à l'hérésie et au schisme que de tolérer le baptême administré par elle. Il ne peut y avoir là un côté mauvais et un côté régulier. Il ne peut y avoir de milieu. Si les hérétiques ou les schismatiques peuvent baptiser, ils peuvent aussi donner le Saint-Esprit. Mais s'ils ne peuvent donner le Saint-Esprit, parce que, étant hors de l'Eglise, ils ne l'ont point; ils ne peuvent non plus baptiser, puisque le baptême est un, aussi bien que le Saint-Esprit, et que l'Eglise, qui a été fondée originairement par Jésus-Christ sur saint Pierre. D'où il suit que, comme tout ce qui se fait parmi eux est faux et inutile, nous ne devons rien approuver de ce qu'ils font. En effet, qu'est-ce que Jésus-Christ peut approuver et ratifier de ce que font ceux que notre Seigneur Jésus-Christ déclare ses ennemis dans son Evangile, quand il dit : *Celui qui n'est point avec moi est contre moi, et qui ne recueille point avec moi dissipe*[2]? L'apôtre saint Jean,

[1] Joan., IX, 31. — [2] Luc., XI, 23.

rappelant aux ordonnances du Sauveur ceux à qui il adresse son Epître : *Vous avez ouï dire que l'Antechrist doit venir,* leur écrivait-il, *mais il y a maintenant plusieurs Antechrists; ce qui nous fait connaître que les derniers temps sont venus. Ils sont sortis d'avec nous, mais ils ne sont pas avec nous, car s'ils eussent été d'avec nous, ils fussent demeurés avec nous*[1]. C'est pourquoi nous demanderons, en concluant, s'il est possible que les ennemis déclarés du Seigneur, ceux-là que l'apôtre appelle des Antechrists, donnent la grâce de Jésus-Christ. En conséquence, nous qui sommes avec le Seigneur, qui gardons son unité, nous qui, grâce à sa miséricorde, exerçons dans son Eglise le ministère épiscopal, nous sommes tenus de rejeter, comme choses profanes, tout ce qui se fait chez les Antechrists, ennemis de Jésus-Christ[a]. Nous devons donner à ceux qui reviennent de l'erreur et reconnaissent la vraie foi d'une seule Eglise, tous les sacrements de la grâce divine, et tous les secours de l'unité et de la vérité. Nous souhaitons, nos très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien.

[1] I Joan., II, 19.

[a] Saint Augustin réfute ces raisonnements dans son cinquième livre *du Baptême contre les Donatistes,* chap. XX, XXI, XXII.

LXXII.

SAINT CYPRIEN A QUINTUS (ÉVÊQUE DE MAURITANIE), SUR LA REBAPTISATION DES HÉRÉTIQUES.

Cyprien à Quintus son frère, salut.

Le prêtre Lucien, notre confrère, nous a fait part, mon très-cher frère, du désir où vous êtes d'avoir notre avis sur le baptême donné par les hérétiques et les schismatiques. Je vous avais déjà informé de la délibération prise à ce sujet dans un concile de plusieurs évêques et prêtres, qui s'étaient trouvés présents, et vous ai fait passer la copie de la lettre où il en était question. Je ne sais quelle présomption peut porter quelques-uns de nos collègues à croire que ceux qui ont reçu le baptême de mains hérétiques soient dispensés de le recevoir de nouveau, quand ils reviennent parmi nous, sous le prétexte, disent-ils, qu'il n'y a qu'un baptême, celui qui s'administre une seule fois dans l'Église catholique; que si l'Église est une, en effet, il ne saurait y avoir de baptême hors de l'Eglise. Car enfin, puisqu'il ne peut y avoir deux baptêmes : si celui des hérétiques est bon, ils sont en possession du baptême.

Défendre une pareille opinion, c'est accorder que les ennemis déclarés de Jésus-Christ aient le pouvoir de laver, de purifier, de sanctifier le pécheur. Nous disons, nous, que ceux qui passent de l'hérésie à

l'Eglise ne reçoivent pas un second baptême, mais que c'est le baptême que nous leur donnons. Ils ne sauraient rien recevoir de ceux qui n'ont rien; en venant à nous, c'est pour que nous leur conférions ce qu'ils n'avaient pas, et qu'ils le reçoivent là où est l'intégrité de la grâce et de la vérité, parce que la vérité est une comme la grâce.

Cependant, quelques-uns de nos collègues préfèrent de faire cette concession à l'hérésie, plutôt que de se ranger à notre sentiment; et tandis que sur le principe qu'il n'y a qu'un baptême, ils refusent de baptiser ceux qui passent de chez eux chez nous, ou bien ils supposent deux baptêmes, puisqu'ils admettent celui des hérétiques, ou bien, ce qui est plus insoutenable, ils donnent à leur baptême impur et profane de l'hérésie la préférence sur le véritable et unique baptême de l'Eglise catholique. Aveugles qui ferment les yeux à cet oracle : *Que sert d'avoir été lavé à celui qui l'a été par un mort*[1]? Niera-t-on que l'on est réputé mort, quand on n'est pas dans l'Eglise de Jésus-Christ? qu'il est impossible de donner la vie à un autre, quand on ne l'a pas soi-même? puisqu'il n'y a qu'une seule Eglise en possession de la grâce de la vie, que seule elle communique au peuple de Dieu.

Mais, nous objectent-ils, nous ne faisons ici que ce qui se faisait autrefois chez nos pères. On ne baptisait point ceux qui, étant sortis de l'Eglise pour former un schisme et une hérésie, y revenaient ensuite, et y faisaient pénitence. On n'exigeait point d'eux qu'ils fussent rebaptisés.

Nous sommes d'accord avec eux sur ce point. Ceux

[1] Eccl., XXXIV, 30.

qui avaient été notoirement baptisés parmi nous, si, après être passés à l'hérésie, ils revenaient au sein de la vérité et de l'Eglise, qui les avait primitivement enfantés au salut, en reconnaissant leur faute et disposés à la réparer, nous nous contentons de les recevoir à la pénitence, de leur imposer les mains, parce que ce sont véritablement des brebis égarées, mais pourtant toujours des brebis que le pasteur ramène au bercail. Le cas est bien différent pour l'hérétique qui revient à nous. Il n'a pas été baptisé dans l'Église; il nous est totalement étranger; c'est un profane qui doit être baptisé pour devenir brebis, parce qu'il n'y a qu'une eau qui fasse des brebis, et que cette eau ne se trouve que dans l'Eglise sainte, et parce qu'il ne peut y avoir rien de commun entre le mensonge et la vérité, les ténèbres et la lumière, la mort et l'immortalité, l'Antechrist et Jésus-Christ. Nous devons en tout point maintenir inviolablement l'unité de l'Eglise catholique, et ne rien céder aux ennemis de la foi et de la vérité. Ce qui doit prévaloir, ce n'est pas la coutume, mais la raison. L'apôtre qui fut choisi le premier par Jésus-Christ, saint Pierre, sur qui il a fondé son Eglise, se trouvant après divisé d'opinion avec saint Paul, au sujet de la circoncision, ne se permit aucune prétention contraire à la règle et à la modestie, comme de dire qu'il était le premier, et que les nouveaux venus lui dussent obéissance. Il n'argua point contre saint Paul de ce qu'il avait commencé par persécuter l'Eglise; mais il se rendit à la vérité et aux raisons de cet apôtre, nous donnant par là une leçon de concorde et de patience, nous apprenant à ne pas nous attacher opiniâtrément à nos propres pensées, mais à embrasser de préférence celles qui nous viennent de nos frères et de

nos collègues, quand elles sont avouées par la raison, inspirées par l'amour de la vérité et l'intérêt du salut, comme si elles étaient le fruit de nos propres conceptions. Saint Paul, de son côté, n'était pas moins animé de cet esprit de paix et de charité, lorsqu'il dit : *Qu'il n'y ait que deux ou trois prophètes qui parlent, et que les autres jugent de ce qu'ils diront, et si Dieu révèle quelque chose à un autre de ceux qui sont dans l'assemblée, que le premier se taise*[1]. Il témoignait par là qu'il peut y avoir bien des choses où les autres aient plus de lumières que nous, et que l'on ne doit point s'attacher obstinément à ses premières impressions, mais embrasser avec plaisir ce qui se rencontre de meilleur. Ce n'est point alors être vaincu, mais instruit ; surtout quand il s'agit de choses qui regardent l'unité de l'Eglise et la vérité de la foi et de nos espérances, comme de nous apprendre à nous, prêtres du Seigneur, préposés au gouvernement de son Eglise, que la rémission des péchés ne peut s'obtenir que dans son Eglise, et que les ennemis de Jésus-Christ ne peuvent rien s'attribuer de ce qui concerne sa grâce. C'est ce qu'a établi l'évêque Agrippin de sainte mémoire, de concert avec ses collègues, les évêques qui gouvernaient alors les Eglises d'Afrique et de Numidie ; et ce fut le résultat d'une délibération arrêtée en concile après un mûr examen, où les raisons furent balancées de part et d'autre. Leur décision fait aujourd'hui notre règle, comme ayant été dictée par l'esprit de la religion la plus sainte et la plus salutaire, celle qui s'accorde le mieux avec la foi et les principes de l'Eglise catholique. Afin que vous sachiez tous ce que nous avons écrit à ce

[1] I Cor., XIV, 29.

sujet, nous vous envoyons copie de notre lettre, en vous invitant à la communiquer aux évêques de vos Eglises respectives. Je souhaite, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

LXXIII.

DE SAINT CYPRIEN AU PAPE ÉTIENNE [a] (même sujet).

Cyprien à Etienne son frère, salut.

Nous avions jugé nécessaire que plusieurs évêques fussent convoqués et se réunissent en concile pour discuter et déterminer certaines matières par une détermination commune; ce qui a eu lieu. Nous y avons agité et résolu plusieurs questions. Il en est une, entre autres, sur laquelle nous avons cru à propos de vous écrire et d'en référer à votre sagesse et à votre expérience, parce qu'elle intéresse d'autant plus l'autorité sacerdotale, l'unité et la dignité de l'Eglise catholique, qu'elle se lie intimement à la législation ordonnée par Dieu lui-même; savoir : que ceux qui ont été baptisés hors de l'Eglise, souillés de la tache de l'hérésie et du schisme que leur a

[a] Ce qui a le plus illustré son pontificat, c'est le démêlé qu'il eut avec saint Cyprien et les évêques d'Afrique sur la question du baptême des hérétiques. Saint Etienne posséda la chaire romaine environ quatre années. Il avait succédé au pape saint Luce, et reçut la couronne du martyre sous la persécution de Valérien, en 257. L'Eglise célèbre sa fête le 2 décembre.

communiquée une eau impure, viciée par la profanation, quand ils reviennent à nous et veulent rentrer au sein de l'Eglise qui est une, n'en obtiennent le bienfait qu'après le baptême reçu de nos mains, et qu'il ne leur suffirait pas de la simple imposition des mains, à moins de recevoir le baptême de l'Eglise. Ils ne peuvent être pleinement sanctifiés et devenir enfants de Dieu qu'à la condition de renaître par l'un et l'autre sacrement, aux termes de Jésus-Christ lui-même, qui dit : *Si un homme ne renaît par l'eau et par l'esprit, il ne saurait entrer dans le royaume de Dieu*[1]. Aussi voyons-nous au livre des Actes que c'était là la règle que les apôtres s'étaient imposée, pour conserver intacte la vérité de la foi. Après que l'Esprit saint fut descendu sur les païens rassemblés dans la maison du centurion Corneille, bien qu'ils fussent pleins du Saint-Esprit, et que l'ardente charité dont ils étaient remplis se manifestât par les bénédictions qu'ils donnaient à Dieu dans les diverses langues dont ils venaient de recevoir l'intelligence, cependant Pierre, pour obéir au précepte divin, voulut qu'ils fussent baptisés. Il ne se serait pas permis d'omettre rien de ce que l'Évangile prescrit comme devant servir de modèle à la postérité. Que le baptême donné par les hérétiques n'en soit pas un, et que la grâce de Jésus-Christ ne puisse appartenir aux ennemis de Jésus-Christ, nous l'avons démontré dans la lettre adressée dernièrement à notre confrère Quintus, évêque de Mauritanie, et dans celle que nos collègues avaient adressée précédemment aux évêques de Numidie. Je vous fais passer copie de l'une et de l'autre.

[1] Joan., III, 5.

Nous avons en outre arrêté et délibéré, mon très-cher frère, que ceux des prêtres et diacres qui, après avoir été ordonnés dans l'Eglise catholique, auraient ensuite abandonné sa bannière pour celle de la révolte, ou qui auraient été ordonnés parmi les hérétiques par de faux évêques et des Antechrists, au mépris des ordonnances de Jésus-Christ, élevant de sacriléges autels contre l'autel du seul Dieu vivant et véritable, ou qui auraient souillé leurs mains par des sacrifices impies offerts aux idoles, s'ils demandaient à rentrer dans l'Eglise, ne pouvaient être admis qu'en se réduisant à la communion laïque; des hommes qui ont rompu la paix devant s'estimer heureux que la paix ne leur soit pas refusée. Ce serait trop aussi qu'on leur rendît les marques d'une dignité dont ils ont abusé en la dirigeant contre nous. Le prêtre, et tout ministre qui sert à l'autel, doit être pur et sans tache, comme le demande le Seigneur dans le Lévitique : *Celui qui aura quelque tache ou quelque défaut n'approchera point pour offrir des dons à Dieu*[1]; et dans l'Exode : *Que les prêtres qui approchent du Seigneur Dieu soient sanctifiés, de peur que le Seigneur ne les abandonne*[2]; et encore : *Lorsqu'ils approcheront pour servir à l'autel du sanctuaire, ils ne seront point coupables d'aucun crime, de peur qu'ils ne meurent*[3]. Or, concevez-vous crime plus énorme et plus propre à déshonorer le ministre du Seigneur, que de s'être déclaré contre Jésus-Christ, d'avoir dissipé son Eglise, acquise et établie par son sang; que d'oublier la paix et la charité, et d'exciter les fureurs de la guerre, là où devraient régner la concorde et l'union? Que ces malheureux retournent

[1] Lev., XXI, 17. — [2] Exod., XIX, 22. — [3] *Ib.*, XXX, 20.

à l'Eglise, ils ne sauraient y ramener ceux qu'ils avaient séduits, et qui ont eu le malheur de mourir hors de l'Eglise, privés de la communion. Au jour du jugement, il leur sera demandé compte des âmes qu'ils auront entraînées dans leur perte : qu'auront-ils à répondre? C'est donc bien assez qu'on leur pardonne quand ils reviennent, sans que l'on récompense leur perfidie. Et que réservez-vous donc aux sujets fidèles et sans reproche, si vous honorez les coupables et les apostats ? Telles sont, mon très-cher frère, les communications que nous avons cru devoir vous faire parvenir dans l'intérêt de notre commune autorité et de la réciprocité des sentiments qui nous lient, convaincu que votre piété et votre zèle accueilleront avec plaisir ce que le même esprit de piété et de zèle nous a suggéré. Nous savons bien que l'on ne consent pas toujours aisément à se dépouiller des opinions dont on s'est une fois prévenu, pour en adopter de nouvelles ; et que, sans pour cela rompre le lien de la paix qui nous unit à nos collègues, on peut garder son sentiment particulier. En quoi nous ne prétendons pas contraindre ni assujettir personne, chaque évêque étant libre de se comporter comme il le juge à propos dans le gouvernement de son Eglise, et n'en devant rendre compte qu'à Dieu. Nous souhaitons, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

LXXIV.

DE SAINT CYPRIEN A JUBAÏEN, QU'IL FAUT BAPTISER LES HÉRÉTIQUES.

Cyprien à son frère Jubaïen, évêque de Numidie, salut.

Vous m'écrivez, mon très-cher frère, pour savoir quel est notre sentiment sur le baptême administré par les hérétiques qui, séparés de l'Eglise, s'attribuent un droit qui ne saurait leur appartenir et dont nous ne pouvons approuver l'exercice, puisque rien ne le légitime. Nous nous étions déjà expliqué à ce sujet, comme vous l'avez pu voir par les lettres dont je vous ai envoyé copie, pour vous mettre sommairement au fait de ce que nous avons délibéré dans un concile formé de plusieurs évêques, et de ce que j'ai écrit à notre collègue Quintus en réponse à sa demande sur la question. Tout récemment nous étant réunis au nombre de soixante et onze évêques, tant de la province d'Afrique que de celle de Numidie, nous avons confirmé notre décision antérieure, et prononcé qu'il n'y a qu'un baptême, celui que confère l'Eglise catholique; que conséquemment nous ne renouvelons pas le baptême, mais nous le donnons à tous ceux qui, sortant d'une eau adultère et profane, doivent être purifiés et consacrés par l'eau vé-

ritablement salutaire. Nous ne serons pas arrêtés par l'objection que vous faites valoir dans votre lettre, savoir : que les Novatiens rebaptisent ceux qu'ils gagnent à leur parti. Peu nous importe ce que font les ennemis de l'Eglise, pouvu que nous ne dérogions pas à l'honneur de notre dignité, et que nous conservions intactes la vérité et la règle. Laissons à Novatien, à l'exemple des animaux imitateurs, parodier l'Eglise catholique à laquelle il est étranger, dont même il s'est déclaré l'ennemi : il sait bien qu'il n'y a qu'un baptême, et il le contrefait pour faire croire, comme il le dit, que l'Eglise est avec lui et que c'est nous qui en sommes séparés. Mais nous qui tenons à la source et à la racine de l'Eglise une, nous avons l'intime conviction et la ferme assurance qu'il n'y a point d'acte licite hors de l'Eglise ; que nous sommes en possession du seul baptême légitime; qu'il n'existe que chez nous, là où Novatien l'avait reçu avant qu'il se détachât de l'unité et de la vérité. Que s'il croit que ceux qui ont été baptisés dans l'Eglise doivent être rebaptisés quand ils la quittent, pourquoi n'a-t-il pas commencé par en donner personnellement l'exemple, en se faisant baptiser le premier par un baptême étranger et hérétique, lui qui est d'avis que l'on puisse rebaptiser après l'Eglise et contre l'Eglise? Mais parce que Novatien a la hardiesse de rebaptiser, est-ce à dire que nous ne puissions pas le faire? Il faut donc que nous renoncions à l'honneur de notre chaire, parce que cet homme ose usurper la chaire sacerdotale ; abandonner l'autel et nos sacrifices, parce qu'il a conçu la sacrilége pensée d'élever un profane autel et d'offrir des sacrifices impies, de peur de paraître l'imiter en quelque chose? Et parce qu'il lui plaît de se forger un fantôme d'Eglise

qu'il nomme la vérité, où serait la raison et le simple bon sens d'abandonner la vérité et l'Eglise qui en est le sanctuaire? Chez nous ce n'est pas une nouveauté de vouloir baptiser ceux qui de l'hérésie passent à l'Eglise, puisqu'il y a déjà longtemps que, sous le pontificat d'Agrippin, de vénérable mémoire[a], la chose fut délibérée à l'unanimité par une assemblée d'évêques; et depuis, plusieurs milliers d'hérétiques, retournés à l'Eglise dans nos provinces, n'ont fait aucune difficulté de recevoir la grâce du baptême et du bain de vie; que, bien loin d'en rougir, ils y voyaient la conséquence naturelle de leur retour, et qu'ils s'en applaudissaient. Il n'est pas difficile, avec tant soit peu d'instruction, d'apprendre ce qu'il y a de vrai et de régulier à des esprits droits qui, désabusés sur le compte de l'hérésie et ramenés à notre Eglise, viennent y chercher la vérité et la vie. Nous ne devons pas susciter aux hérétiques de nouveaux embarras, lorsqu'ils se rendent librement et volontiers à la voix de la vérité.

Je passe à une difficulté qui se rencontre dans la lettre dont vous m'avez envoyé copie. On y lit qu'il ne faut pas s'embarrasser dans quelle communion ni dans quelle société l'on avait reçu le baptême, et qu'il suffit de la foi pour recevoir la rémission de ses péchés. Je ne crois pas devoir passer sous silence cette assertion, d'autant plus qu'il y est fait mention de Marcion, pour dire qu'il ne faut pas baptiser ceux qui quittent son parti pour venir à nous, parce que

[a] Sur Agrippin, *voy.* la lettre LXXI (notes). On remarque avec raison qu'Agrippin n'était point l'auteur de cette pratique. Tertullien était du même sentiment. Cet usage remontait donc au moins au second siècle de l'Eglise, et saint Cyprien se croyait fondé à lui donner une origine apostolique.

l'on suppose dans la lettre qu'ils ont été baptisés au nom de Jésus-Christ. Il faut donc considérer quelle est la foi de ceux qui se sont séparés de l'Eglise, et si elle est capable de leur communiquer quelque grâce; car si les hérétiques ont la même foi que nous, ils peuvent aussi participer à la même grâce. Si les Patripassiens, les Antropiens, les Valentiniens, les Apelletiens, les Ophites, les Marcionites, toutes sectes détestables, dont les doctrines meurtrières et empoisonnées font la guerre à la vérité, confessent le même Père que nous, le même Fils, le même Saint-Esprit, la même Eglise, ils peuvent aussi avoir le même baptême [a]. Parce qu'il serait trop long de les passer toutes en revue, de parcourir en détail cette foule d'opinions absurdes ou monstrueuses, et que d'ailleurs il répugne de parler de ce que l'on a honte ou horreur de connaître, je m'arrêterai exclusivement à celle de Marcion, que l'on cite dans la lettre que vous m'avez transmise. Examinons si le baptême de cet hérétique peut se justifier.

Notre-Seigneur, après sa résurrection, envoyant ses apôtres annoncer l'Evangile, dans l'institution qu'il fit du baptême, leur en prescrit la forme dans ces termes : *Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre : allez donc et instruisez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.* C'est au nom de la très-sainte Trinité que le baptême doit être donné. Marcion la reconnaît-il cette Trinité ? confesse-t-il avec nous un même Père créateur, un même Fils Jésus-Christ, né de la Vierge Marie, Verbe de Dieu, fait chair, qui a

[a] Sur ces sectes différentes on peut consulter saint Irénée (*des Hérés.*, liv. 1, ch. 18).

porté nos péchés, qui, en mourant pour nous, a triomphé de la mort; qui, en se ressuscitant lui-même, nous a donné le premier gage de la résurrection promise à notre chair? Marcion est bien loin de croire là-dessus tout ce que nous croyons. J'en dis autant de tous les autres sectaires chez qui il n'y a que mensonges, blasphèmes, disputes éternelles, incompatibles avec la sainteté et la vérité. Comment imaginer qu'une personne baptisée parmi eux ait obtenu par sa foi la rémission de ses péchés et la grâce de la miséricorde divine, quand elle n'a pas une foi véritable? Car si telle personne a pu, comme on le prétend, recevoir quelque chose hors de l'Eglise en raison de sa foi, ce qu'elle a reçu, c'est ce qu'elle croit: or, ce qu'elle croit étant faux, elle n'a pu recevoir la vérité; elle n'a reçu qu'une foi adultère et profane, analogue à ce qu'elle croyait. Le prophète Jérémie avait sans doute en vue cette sorte de baptême adultère et profane quand il dit: *Pourquoi ma douleur est-elle devenue continuelle? Pourquoi ma plaie est-elle désespérée et refuse-t-elle de se guérir? Elle est à mon égard comme une eau trompeuse à laquelle on ne peut se fier*[1]. Ainsi parle l'Esprit saint par la bouche de son prophète. Quelle est cette eau trompeuse à laquelle on ne peut se fier, si ce n'est celle qui contrefait l'eau du baptême, et qui, par une fausse apparence de vérité, dérobe la grâce de la foi? Si, avec une foi fausse, l'on a pu, hors de l'Eglise, recevoir le baptême et la rémission de ses péchés, on peut avec la même foi recevoir l'Esprit saint; car point de milieu, tout ou rien. Mais on sait bien où et par qui se donne la rémission des péchés qui accompa-

[1] Jer., xv, 18.

gne le baptême. Notre-Seigneur a donné le pouvoir de délier dans le ciel ce qui serait délié sur la terre, d'abord à Pierre sur lequel il a bâti son Eglise, et en qui il a mis la source de l'unité même. Après sa résurrection, voici comment il parle à ses apôtres : *Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie. Comme il eut dit cela, il souffla sur eux et leur dit : Recevez le Saint-Esprit ; ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis ; ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus*[1]. Ce qui nous fait entendre qu'il n'est permis de baptiser et de remettre les péchés qu'à ceux à qui les saintes règles de l'Evangile et l'ordination conférée au nom du Seigneur ont confié le gouvernement de son Eglise ; que hors de là, rien ne peut être lié ni délié, puisqu'il n'y a personne qui en ait le pouvoir. Rien d'arbitraire de notre part. C'est, mon très-cher frère, sur l'autorité de nos divins oracles que nous fondons cette doctrine : que, dans notre Eglise, tout se régisse en vertu d'une loi fixe, immuable, établie par Dieu lui-même, et qu'il n'est permis à personne de rien entreprendre sur les évêques et sur les prêtres au delà de ce qui lui appartient. Coré, Dathan et Abiron s'étant autrefois élevés contre Moïse et contre le grand-prêtre Aaron, voulurent s'attribuer le pouvoir de sacrifier ; ils ne le firent pas impunément[2]. Les fils d'Aaron, ayant placé sur l'autel un feu étranger, furent à l'instant même consumés en la présence du Seigneur indigné de cette insolence[3]. Tel est le châtiment réservé à ceux qui portent dans le baptême une eau étrangère, et bravent le courroux céleste, en osant faire ce que l'Eglise seule a droit de faire.

[1] Joan., xx, 21. — [2] Num., xvi. — [3] Lev., x.

On allègue contre notre sentiment l'exemple de ceux de Samarie qui avaient été baptisés. Les apôtres, instruits de cette nouvelle, leur envoyèrent Pierre et Jean, qui, étant arrivés, ne firent que leur imposer les mains, sans les rebaptiser, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit [1]. Je répondrai que cela ne fait rien à la question. Ces Samaritains étaient des fidèles qui avaient cru d'une foi réelle; ils faisaient partie de l'Eglise, seule investie du privilége de donner la grâce et de remettre les péchés. Ils avaient été baptisés par le diacre saint Philippe que les apôtres leur avaient envoyé; ils avaient donc reçu un baptême régulier et canonique qui n'en permettait pas d'autre après lui. Les deux apôtres saint Pierre et saint Jean ne firent que suppléer à ce qui leur manquait, l'imposition des mains, et avec elle la grâce de l'Esprit saint, qu'ils leur communiquèrent : c'est ce qui se pratique chez nous dans la célébration du baptême à l'égard du néophyte. Au sortir du bain sacré, on les présente à l'évêque; nous prions, nous leur imposons les mains; ils reçoivent l'Esprit saint, et sont ainsi marqués du sceau du Seigneur. Il n'y a donc, mon très-cher frère, aucun motif plausible d'accorder aux hérétiques le pouvoir de conférer le baptême, qui n'appartient qu'à l'Eglise seule. Il est du devoir d'un bon soldat de défendre le camp de son général contre toutes les attaques de l'ennemi, et d'un généreux capitaine de conserver son drapeau. Il est écrit : *Le Seigneur votre Dieu est un Dieu jaloux* [2]. Si nous avons reçu l'Esprit de Dieu, c'est à la condition d'avoir le zèle de la foi. Ce fut par là que Phinées se rendit agréable au Seigneur et qu'il mérita d'apaiser la colère de Dieu irrité contre son peu-

[1] Act., VIII, 14. — [2] Deut., IV, 24.

ple. Pourquoi ces lâches complaisances envers une adultère en révolte contre l'unité sainte? Nous savons qu'il n'y a qu'un Jésus-Christ, qu'une Eglise. L'Eglise est ce paradis qui enferme dans son enceinte les arbres féconds, et repousse les arbres stériles : ceux-ci ne sont bons que pour le feu. L'Eglise s'alimente par les eaux de ces quatre Evangiles, lesquels, semblables aux quatre fleuves du paradis, y répandent la grâce salutaire du baptême. Comment peut-on puiser aux sources de l'Eglise, quand on n'est pas dans l'Église; distribuer les eaux vivifiantes du paradis, alors que, condamné par son propre jugement, relégué bien loin du paradis, on est frappé de stérilité et réduit à mourir d'une soif inextinguible? Notre-Seigneur nous crie : *Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, et qu'il boive. Il sortira, selon la parole de l'Ecriture, des fleuves d'eau vive du cœur de celui qui croit en moi*[1]. Où ira celui qui a soif? aux hérétiques, chez qui manquent totalement la source et les fleuves d'eau vive? ou bien à l'Église une, fondée par la parole de Jésus-Christ sur un seul qui en a reçu les clefs? C'est celle-à seule qui possède toute la puissance de son divin époux; c'est dans celle-là que nous présidons, que nous avons les armes à la main pour en assurer l'honneur et l'unité, en défendre la grâce et la gloire au nom de la foi; nous qui, par la permission divine, abreuvons le peuple de Dieu dans sa soif, nous qui veillons à la garde de ces sources sacrées. Si donc nous ne faisons que réclamer notre droit de possession, et maintenir inviolable le sacrement de l'unité, pourquoi nous faire passer pour les prévaricateurs de la vérité et pour déserteurs de l'unité? L'eau sainte et salutaire

[1] Joan., VII, 37.

de l'Eglise, l'eau consacrée par la foi, n'admet point d'alliage qui la dénature; comme l'Eglise, elle est pure, elle est chaste, incorruptible. Si les hérétiques appartiennent à l'Eglise, s'ils résident dans son sein, ils ont droit à son baptême et à ses autres bienfaits. Mais s'ils ne sont pas dans l'Eglise, et qu'au contraire ils en soient les ennemis, comment pourraient-ils baptiser de son baptême? Dira-t-on que ce soit chose de peu de conséquence que de porter condamnation sur leur baptême, quand ce sacrement est le premier anneau de la foi chrétienne, l'entrée à l'espérance du salut et de la vie éternelle, une grâce toute particulière que Dieu accorde à ses serviteurs pour les purifier et les introduire dans la vie? Et véritablement, si l'on a pu recevoir le baptême dans une communion hérétique, on a pu également y recevoir la rémission de ses péchés, y recevoir la sanctification, y devenir le temple de Dieu. Duquel? je vous le demande. Du Créateur? mais on ne croit pas en lui. De Jésus-Christ? comment en être le temple, quand on ne croit pas en lui? Du Saint-Esprit? mais puisque ces trois ne font qu'un, le Saint-Esprit peut-il être favorable à qui s'est déclaré l'ennemi du Père et du Fils?

A défaut de raisons, on objecte la coutume, comme si la coutume valait mieux que la vérité, et qu'en fait de croyance, il ne faille pas s'attacher de préférence à ce qui a été révélé par le Saint-Esprit. On peut pardonner à celui qui se trompe par simplicité, comme l'Apôtre s'en accuse en parlant de lui-même : *J'ai été d'abord un blasphémateur, un persécuteur, un ennemi outrageux de l'Eglise; mais j'ai mérité d'obtenir miséricorde, parce que j'ai fait tout cela par ignorance* [1]. Mais quiconque, après avoir été appelé

[1] I Tim., I, 13.

à la connaissance de la vérité, persiste de plein gré dans son égarement, n'a plus d'excuse. Il ne saurait rejeter sur l'ignorance ce qui est le fait de l'orgueil et de l'entêtement; et il manque à la raison elle-même.

Vainement encore dira-t-on que l'on suit la tradition des apôtres; car les apôtres ne nous ont laissé qu'une seule Eglise, qu'un seul baptême qui n'existe que chez elle; et vous ne citeriez pas un seul exemple d'un homme qui, baptisé par des hérétiques, ait été admis par les apôtres à leur communion, et qu'ils aient donné à leur baptême aucune marque d'approbation. Que si on voulait se prévaloir en leur faveur de ces paroles de l'apôtre saint Paul : *Qu'on annonce Jésus-Christ de quelque manière que ce soit, par occasion ou par vérité* [1], nous répondrons qu'elles ne servent en rien la cause des avocats de l'hérésie; car il n'est nullement question des hérétiques, ni de leur baptême, dans l'Epître d'où ces paroles sont tirées. Saint Paul n'y parle que des fidèles qui agissaient témérairement contre la règle de la discipline ecclésiastique, ou de ceux que le sentiment de la crainte du Seigneur maintenait dans la vérité évangélique. Sur quoi il dit que quelques-uns prêchaient la parole de Dieu avec zèle et courage; d'autres aussi se livraient à des sentiments de jalousie et de dissensions; que quelques-uns lui conservaient de la bienveillance et de l'affection, que d'autres aussi lui témoignaient des préventions peu favorables; que, néanmoins, il endurait avec patience toutes les contrariétés, pourvu que le nom de Jésus-Christ, qu'il annonçait, fût connu le plus possible, n'importe par quelle voie, par occasion ou par un dessein concerté,

[1] Phil., I, 18.

de telle sorte que la semence de la prédication, faible à ses commencements, se propageât dans le monde. Or, autre chose est que ceux qui sont dans l'Eglise parlent du nom de Jésus-Christ, autre chose que ceux qui sont dehors et qui lui sont hostiles baptisent au nom de Jésus-Christ. Que l'on cesse donc de nous opposer des paroles qui ne regardent que les fidèles; et que l'on nous prouve que l'Apôtre ait fait la moindre concession aux hérétiques, qu'il ait approuvé leur baptême et leur foi, et qu'il ait avancé nulle part que des perfides et des blasphémateurs peuvent recevoir la rémission de leurs péchés tant qu'ils sont hors de l'Eglise. Que si nous voulons examiner quels ont été les sentiments des apôtres sur les hérétiques, nous verrons que dans leurs Epîtres ils sont unanimes à détester leur sacrilége égarement. Par exemple, quand ils déclarent que *leurs discours se répandent comme la gangrène* [1], comment de tels discours qui portent la contagion avec eux pourraient-ils donner la rémission des péchés? Quand ils avancent qu'*il n'y a rien de commun entre la justice et l'iniquité, la lumière et les ténèbres* [2], comment les ténèbres peuvent-elles éclairer, ou l'iniquité produire la justification? que les hérétiques *n'ont point l'Esprit de Dieu, mais l'esprit de l'Antechrist* [3], comment les ennemis de Dieu, ceux qui sont obsédés de l'esprit de l'Antechrist, peuvent-ils administrer les choses spirituelles et divines? Si donc nous remontons à l'autorité de l'Evangile et à la tradition apostolique, et laissons là toutes les divagations de l'esprit de chicane pour n'écouter que le langage de la foi et de la piété, nous n'aurons pas de peine à comprendre que ceux-là ne sauraient con-

[1] II Tim., II, 17. — [2] Cor., VI, 14. — [3] II Joan., IV, 3.

ST. ALBERT'

férer la grâce nécessaire au salut qui, dissipant et combattant l'Eglise de Jésus-Christ, sont qualifiés par lui et par ses apôtres du nom de ses ennemis et d'Antechrists. Suffit-il donc, pour faire illusion, de mettre en avant le nom de Jésus-Christ, et de dire que ceux qui sont baptisés en son nom, quelque part et de quelque manière qu'ils l'aient été, ont reçu la grâce du baptême? Jésus-Christ lui-même répond : *Tous ceux qui me disent Seigneur, Seigneur, n'entreront pas pour cela dans le royaume du ciel* [1]. Il revient ailleurs sur l'avertissement de ne pas nous laisser surprendre par les faux prophètes qui pourraient aisément nous tromper : *Plusieurs viendront en mon nom vous dire : Je suis le Christ, et beaucoup seront trompés* [2]. *Tenez-vous en garde*, ajoute-t-il, *puisque je vous l'ai prédit* [3]. Par où il paraît qu'il ne faut pas se presser d'adopter et de croire tout ce qui se débite au nom de Jésus-Christ, mais seulement ce qui se fait selon la vérité. L'Evangile et les Epîtres des apôtres nous disent bien que la rémission des péchés se donne au nom de Jésus-Christ ; ce n'est pas à dire pour cela que le Fils puisse tout seul servir à personne sans le Père ou contre le Père; mais pour témoigner aux Juifs, qui se vantaient d'avoir le Père, que la foi au Père ne leur servirait de rien, s'ils ne croyaient au Fils envoyé par lui. Car ce même peuple qui connaissait Dieu le Père, créateur, devait connaître aussi le Fils Jésus-Christ ; la connaissance de l'un leur devenant absolument inutile sans celle de l'autre, suivant cette parole de Jésus-Christ même : *Personne ne vient au Père que par moi* [3]. Il déclare encore expressément qu'il faut, pour être sauvé, connaître l'un et l'autre : *La*

[1] Matth., VII, 21. — [2] *Ib.*, XXIV, 3. — [3] Joan., XIV, 6.

vie éternelle consiste, dit-il, *à vous connaître comme le seul et véritable Dieu, et à connaître Jésus-Christ que vous avez envoyé*[1]. Puis donc que, selon le témoignage de Jésus-Christ même, il faut connaître premièrement le Père qui a envoyé, et ensuite le Christ qui a été envoyé, et qu'il ne peut y avoir d'espérance de salut que par la connaissance de l'un et de l'autre : comment ceux qui ont été baptisés parmi les hérétiques, au nom de Jésus-Christ, ont-ils obtenu la rémission de leurs péchés, lorsque non-seulement ils ne reconnaissaient pas Dieu le Père, mais qu'ils le blasphémaient? Il n'en était pas des Juifs sous les apôtres, comme des Gentils dans leur situation présente. Les Juifs, qui avaient déjà reçu l'ancien baptême de la loi mosaïque, avaient besoin d'être baptisés du baptême de Jésus-Christ; témoin ce que dit saint Pierre dans les Actes : *Faites pénitence, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour obtenir la rémission de vos péchés, et vous recevrez le don du Saint-Esprit. Or, la promesse a été faite à vous et à vos enfants, et à tous ceux qui sont éloignés, autant que le Seigneur notre Dieu en appellera*[2]. Pierre fait mention de Jésus-Christ, non pour l'isoler du Père, mais en l'adjoignant à lui. Quand Jésus-Christ, après sa résurrection, envoya les apôtres vers les Gentils, il leur recommanda de les baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Comment donc, après des textes aussi précis, venir nous dire que, de quelque manière et quelque part qu'un païen soit baptisé, hors de l'Eglise ou plutôt contre l'Eglise, il puisse recevoir la rémission de ses péchés, quand Jésus-Christ lui-même commande que

[1] Joan., XVII, 3. — [2] Act., II, 38, 39.

l'on baptise les païens au nom de la Trinité tout entière; à moins de prétendre également qu'encore que Jésus-Christ renonce celui qui le renie, il ne renonce pas celui qui nie son Père, que lui-même a confessé, et qu'au contraire il lui accorde la rémission de ses péchés et la sanctification du baptême, en récompense des blasphèmes proférés contre celui que le Sauveur nomme son Seigneur et son Dieu? Quelle peut donc être la puissance en vertu de laquelle on reçoive dans le baptême la rémission des péchés, en refusant de reconnaître ce Dieu créateur, Père de Jésus-Christ, puisque c'est du Père que Jésus-Christ a reçu la puissance même par laquelle nous sommes baptisés et consacrés au baptême, le même Père que Jésus-Christ a déclaré être plus grand que lui, pour qui il a demandé d'être glorifié, et dont il a accompli la volonté jusqu'à boire le calice de la passion et souffrir la mort? N'est-ce pas là évidemment participer aux blasphèmes de l'hérésie, que de soutenir que celui qui blasphème au premier chef contre le Père de Jésus-Christ, contre le Seigneur Dieu, n'en soit pas moins capable de recevoir la rémission de ses péchés au nom de Jésus-Christ? Comment se peut-il faire que celui qui nie le Fils de Dieu ait le Père, et que celui qui nie le Père ait le Fils? vu que le Fils même dit : *Personne ne saurait venir à moi qu'il ne lui ait été donné par le Père* [1], pour montrer qu'on ne peut recevoir du Fils, dans le baptême, aucune rémission des péchés qui ne soit donnée par le Père; à quoi il ajoute : *Toute plante que mon Père céleste n'a point plantée sera arrachée* [2]. Que si les disciples de Jésus-Christ refusent d'apprendre de lui

[1] Joan., VI, 66. — [2] Matth., XV, 13.

quelle vénération et quel honneur est dû au nom du Père, qu'ils l'apprennent du moins de ce qui a lieu journellement parmi les hommes, et qu'ils s'appliquent à eux-mêmes ces paroles sévères que Jésus-Christ adressait aux hommes de son temps, quand il leur disait : *Les enfants du siècle sont plus prudents dans les choses qui les concernent que les enfants de lumière* [1]. Que quelqu'un se permette d'outrager votre père, de blesser son honneur ou d'insulter à sa réputation, quel est le fils qui ne fasse éclater son indignation et sa colère, et qui ne cherche à s'en venger par tous les moyens qui sont en son pouvoir? Et vous croyez que Jésus-Christ laisse impunie l'impiété sacrilége qui se répand en blasphèmes contre son Père? qu'il remette au baptême les péchés à ceux qui, après avoir été baptisés, continuent d'outrager la personne du Père par d'insolents blasphèmes? Un chrétien, un serviteur de Dieu, peut-il concevoir ou croire de telles horreurs, ou les exprimer? Mais que deviennent les commandements de la loi sur le *devoir d'honorer ses père et mère* [2], si l'on viole impunément dans la personne de Dieu ce nom de Père que Dieu commande d'honorer dans la personne d'un homme? Que devient cet oracle émané de la bouche du divin Rédempteur : *Celui qui dira des injures à son père et à sa mère, qu'il soit puni de mort* [3]. Quoi! Jésus-Christ se montre si sévère à l'égard de celui qui dit des *injures* aux auteurs de ses jours, simples créatures comme lui; et ceux qui insultent à la majesté du Père céleste et à l'Eglise leur mère, il ouvrirait pour eux les sources de la vie! Ceux qui blasphèment contre le Saint-Esprit, Jésus-Christ déclare qu'*ils se*

[1] Luc., xvi, 8. — [2] Exod., xx, 12. — [3] Matth., xv, 4.

rendent coupables d'un crime irrémissible [1]; et ceux qui blasphèment contre son Père, il n'aurait pour eux que des paroles de grâce! Se peut-il rien de plus abominable qu'une pareille doctrine? Communiquer avec des personnes de la sorte, qui viennent à l'Eglise sans avoir reçu le baptême véritable, n'est-ce pas se rendre complice de ce péché irrémissible, puisque ce n'est que dans le baptême que l'on peut s'en purifier? Quelle inconséquence, au reste, et quelle contradiction, qu'au moment où l'hérétique, renonçant à son erreur ou à ses déréglements, reconnaît la vérité de l'Evangile, nous mutilions les droits de cette même vérité et les sacrements de cette Eglise, pour dire à de nouveaux venus qui se présentent avec le langage du repentir, pour leur dire qu'ils ont obtenu la rémission de leurs péchés, quand eux-mêmes confessent qu'ils ont péché, et que c'est pour cela qu'ils ont recours à l'Eglise, afin d'en obtenir leur pardon!

D'après ces considérations, nous devons, mon très-cher frère, garder inviolablement la foi et la vérité de l'Eglise catholique, nous en tenir à son enseignement, et manifester par notre conduite notre fidèle soumission aux ordonnances prescrites par l'Evangile et les Apôtres, comme étant la règle invariable de la discipline et le sceau de l'unité. Quoi donc! le simple baptême aurait-il plus de mérite et de puissance que la confession, et que le baptême de sang, où l'on proclame le nom de Jésus-Christ devant les hommes, au milieu des tortures? Pourtant, celui-ci même ne sert de rien à l'hérétique, et sa confession lui devient même inutile, tant qu'il est hors de l'Eglise; à moins que les avocats et les défen-

[1] Luc., XII, 10.

seurs des hérétiques n'aient aussi la prétention d'avoir des martyrs parmi eux, contre la parole expresse de l'Apôtre : Qu'en vain son corps serait la proie des bûchers et de la mort, s'il n'a pas la charité[1]. Point de martyre, point de salut sans cette condition. Si donc le baptême de sang même ne sert de rien à l'hérétique, parce qu'il n'y a point de salut hors de l'Eglise, combien lui servira-t-il moins encore d'avoir été arrosé d'une eau adultère, pestilentielle, reçue furtivement dans un repaire de voleurs, où non-seulement il n'a point été lavé de ses iniquités, mais où même il a contracté de nouvelles souillures ?

Concluons qu'il n'y a point de baptême commun entre nous et les hérétiques, puisque ni Dieu le père, ni son fils Jésus-Christ, ni l'Esprit saint, ni la foi, ni l'Eglise, rien ne nous est commun avec eux ; qu'il est donc d'absolue nécessité de baptiser ceux qui reviennent à l'Eglise, afin que, préparés au royaume de Dieu par le seul baptême légitime, véritable, que confère l'Eglise sainte, réellement régénérés, ils puissent recevoir une naissance divine par l'un et l'autre sacrement, suivant cette parole de Jésus-Christ : *Personne ne peut entrer dans le royaume de Dieu, qu'il ne renaisse par l'eau et par l'Esprit*[2].

Ici, néanmoins, comme si des raisonnements humains pouvaient prévaloir contre la vérité évangélique, on nous oppose l'exemple des catéchumènes, pour nous demander si, dans le cas où quelqu'un d'entre eux viendrait à être pris et condamné à la mort avant d'être baptisé, il perdrait l'espérance du salut et la récompense de sa confession, faute d'avoir été régénéré par l'eau. A l'objection nous répondons

[1] I Cor., XIII, 3. — [2] Joan., III, 5.

d'abord que ces catéchumènes sont dans la foi et dans l'unité de l'Eglise; qu'ils sortent du camp sacré, et vont combattre le démon avec une pleine connaissance de Dieu le père, de Jésus-Christ et du Saint-Esprit; qu'ensuite, ils ne sont pas privés de la grâce du baptême sacramentel, et qu'ils suppléent par un autre, le plus glorieux, le plus considérable de tous, le baptême de sang, celui-là dont Jésus-Christ disait qu'il avait encore un autre baptême dont il voulait être baptisé [1]. Que ceux qui ont l'honneur d'être baptisés dans leur sang et sanctifiés par le martyre soient rendus parfaits et dignes de jouir des promesses divines, Jésus-Christ ne permet pas d'en douter. S'adressant au larron mourant à ses côtés : *Tu seras*, lui dit-il, *avec moi aujourd'hui dans le Paradis* [2]. C'est pourquoi nous, dépositaires des intérêts de la foi et de la vérité, gardons-nous bien d'abuser ceux qui viennent à la foi et à la vérité, et qui demandent avec le sentiment d'une pénitence vraie la rémission de leurs péchés. Assurons-nous de la réforme de leurs mœurs, et instruisons-les des voies qui mènent au royaume du ciel.

On nous dira : Que faire de ceux qui, autrefois, ont passé de l'hérésie dans l'Eglise sans avoir été baptisés? Par rapport à ceux-là, Dieu peut bien, dans son infinie miséricorde, leur faire grâce; ceux d'entre eux qui, après avoir été reçus ainsi simplement dans l'Eglise, y sont morts, ne restent point privés des trésors dispensés à l'Eglise par son divin fondateur. Néanmoins, parce que l'on a été quelque temps dans l'erreur, ce n'est pas une raison d'y persévérer. Pour peu que l'on ait de sagesse et de crainte de Dieu, on

[1] Luc., XXII, 50. — [2] *Ib.*, XIII, 43.

trouvera bien plus de sûreté à suivre la lumière de la vérité du moment où l'on vient à la découvrir, plutôt que de s'opiniâtrer à suivre un parti hérétique, contre le sentiment des frères et des évêques.

Dira-t-on que les hérétiques se scandalisent sous le prétexte qu'on leur parle de deux baptêmes, ce qui les repousse de notre Eglise? Loin d'être un obstacle à leur retour, c'est là même ce qui doit les y ramener, en leur faisant sentir la nécessité d'embrasser la vérité, dont ils ont été éloignés jusqu'ici. S'ils voyaient leur baptême autorisé par notre assentiment, ils le croiraient légitime, et se persuaderaient qu'ils ont pour eux l'Eglise, et avec elle les grâces dont elle est la dispensatrice, et s'embarrasseraient peu de revenir à nous; tandis qu'en leur démontrant que leur baptême est sans vertu, qu'il est incapable de leur procurer la rémission des péchés, ils se rendent au besoin d'accourir vers nous, de se réfugier dans le sein maternel de l'Eglise, assurés que, hors de son unité, on n'a nul droit aux promesses. Plus de difficultés de leur part de recevoir de nos mains le vrai baptême de l'Eglise, alors qu'ils auront appris de nous que ceux qui avaient déjà reçu le baptême de saint Jean ne laissèrent pas d'être baptisés par saint Paul, comme il est rapporté dans le livre des Actes[1]. Et voici parmi nous des chrétiens qui prennent fait et cause en faveur du baptême des hérétiques. Envieux en apparence de la gloire de l'Eglise, ils prétendront que le baptême de l'hérésie empêche le sien, et qu'il n'est pas permis de baptiser après les ennemis de Dieu; tandis que nous voyons que l'on baptise ceux qui l'avaient été déjà par saint

[1] Act. XIX, 5.

Jean, par ce patriarche du désert, déclaré le plus grand des prophètes, rempli de la grâce de Dieu dès le ventre de sa mère, animé de l'Esprit et de la vertu d'Elie. Etait-il, celui-là, l'ennemi de Jésus-Christ? Non, sans doute, mais son précurseur et son héraut, qui non-seulement annonçait sa venue, mais qui le faisait toucher du doigt, et qui eut l'honneur de baptiser le Messie, par qui les autres sont baptisés. Que si l'hérétique a droit de baptiser, parce qu'il a baptisé le premier, le baptême n'appartiendra plus légitimement à personne, mais au premier occupant, et parce que le baptême et l'Eglise ne sauraient être séparés, quiconque se sera le premier emparé du baptême, s'emparera de même de l'Eglise; et vous voilà, dans son idée, hérétique vous-même, parce que vous vous serez laissé prévenir, parce qu'une confiance imprudente de votre part vous aura dépouillé en sa faveur d'un droit qui vous appartenait : écueil dangereux contre lequel l'Ecriture nous prémunit, en nous apprenant, par l'histoire d'Esaü, combien il lui en coûta pour s'être laissé dérober son droit d'aînesse. Une fois perdu, il le fut pour toujours.

Telles sont, mon très-cher frère, les réflexions que j'ai cru devoir vous transmettre dans mes faibles lumières, toutefois sans rien prescrire ni rien préjuger, chaque évêque restant maître d'agir ainsi qu'il le juge convenable. Quant à nous, à Dieu ne plaise que nous ayons le moindre démêlé avec nos collègues, au sujet des hérétiques, autant du moins qu'il peut dépendre de nous. Nous tenons particulièrement à vivre en paix et dans une parfaite union avec l'épiscopat. Nous dirons avec l'Apôtre : Si quelqu'un veut contester là-dessus, nous n'avons rien à dire,

sinon que ce n'est pas là notre coutume, ni celle de l'Eglise de Dieu. Nous conservons inviolablement parmi nous la charité [1], l'honneur de notre collége, le lien de la foi et la concorde du sacerdoce. C'est dans cette vue qu'avec l'aide du Seigneur, nous avons composé un traité du bien de la patience, que je vous envoie comme gage de notre mutuelle affection. Je souhaite, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

LXXV.

DE SAINT CYPRIEN A POMPÉE, ÉVÊQUE DE SABRATE DANS LA TRIPOLITAINE, EN RÉPONSE A LA LETTRE DU PAPE SAINT ÉTIENNE.

Cyprien à Pompée son frère, salut.

Quoique la question du baptême des hérétiques se trouve pleinement éclairée dans les lettres dont je vous ai envoyé copie, cependant, pour satisfaire au désir que vous m'exprimez de connaître la réponse de notre frère Etienne à celle que je lui avais adressée à ce sujet, je vous l'envoie, mon très-cher frère; vous y verrez qu'il tient plus que jamais à l'erreur qu'il a embrassée, erreur qui tend à soutenir le parti hérétique contre la doctrine de l'Eglise chrétienne. Entre autres assertions hasardées par une présomptueuse

[1] I Cor., II, 16.

ignorance, étrangères au sujet, et qui sont peu d'accord avec elles-mêmes, on lit : *Si donc quelqu'un vient à nous, de quelque hérésie qu'il sorte, qu'on n'innove rien au delà de ce qui a été laissé par tradition, c'est-à-dire qu'on lui impose seulement les mains pour le réconcilier, puisque les hérétiques mêmes proprement dits ne baptisent point ceux qui viennent à eux d'un autre parti, mais les reçoivent seulement à leur communion* [a]. Il défend de baptiser dans l'Eglise ceux qui se présentent pour y entrer, de quelque hérésie qu'ils sortent, c'est-à-dire qu'il prétend que tout baptême donné par les hérétiques est bon et valide, de sorte que, comme il n'est point d'hérésie qui n'ait son baptême et ses erreurs propres, ce théologien, recevant indifféremment le baptême de chacune d'elles, se rend évidemment le complice des erreurs de toutes. Il veut que rien ne soit innové au delà de ce qui a été laissé par tradition, comme s'il y avait une innovation à conserver l'unité, à ne vouloir qu'un baptême pour l'Eglise essentiellement une, et que l'innovation n'était pas bien plutôt du côté de celui qui, violant l'unité, appelle un baptême mensonger et criminel. *Que l'on n'innove rien au delà de la tradition.* De quelle tradition parle-t-il? De celle qui nous vient de Notre-Seigneur et des apôtres, et qui a sa source dans l'Evangile et dans les épîtres apostoliques? Oui, certes, celle-là est respectable, et c'est Dieu même qui en garantit l'autorité par ces paroles de l'Ancien Testament : *Le livre de la loi ne sortira point de votre bouche, mais vous le méditerez jour et nuit, afin que*

[a] Traduction de Lombert. Il parle des Montanistes. Montan n'obligeait pas à la réitération du baptême ceux qui lui venaient du parti de Marcion, Marcion en faisant autant à l'égard de ceux qui lui venaient du parti de Montan. RIGAULT.

vous ayez soin d'observer toutes les choses qui sont écrites[1]. De même Jésus-Christ, envoyant ses apôtres, leur prescrit de baptiser les nations, de les instruire, afin qu'elles observent fidèlement tout ce qu'il leur a commandé. Si donc il est commandé, soit dans l'Evangile, soit dans les Epîtres ou les Actes des apôtres, qu'on ne baptise point ceux qui viennent à l'Eglise, au sortir de quelque hérésie que ce soit, mais que l'on se contente de leur imposer les mains en signe de réconciliation, à la bonne heure, que ce soit là la sainte et vénérable tradition que l'on doit suivre. Mais si les hérétiques n'y sont partout désignés que sous le nom d'ennemis et d'Antechrists, d'hommes abominables à éviter avec grand soin, pervertis et condamnés par eux-mêmes : de quel droit vient-on avancer que nous ne devons pas nous permettre de condamner ceux dont les apôtres déclarent expressément qu'ils se condamnent par leur propre jugement[2]? Fera-t-on aux apôtres l'injure de supposer qu'ils aient approuvé les baptêmes des hérétiques, qu'ils les aient reçus à leur communion, sans leur donner le baptême de l'Eglise, eux qui nous parlent des hérétiques dans les termes que l'on a vus, et cela dans un temps où l'on n'avait pas encore à redouter le poison de ces systèmes qui se sont depuis répandus dans l'Eglise, avant que le Pont eût vomi au milieu de nous ce Marcion, le disciple de Cerdon, venu à Rome sous Hygin, son neuvième évêque? Copiste de l'hérétique, si ce n'est qu'il ajoute des erreurs nouvelles à celles de son maître, Marcion, avec plus d'impudence et d'emportement, se soulève contre Dieu père, créateur; il tourne contre l'Eglise ses armes sacriléges, et son

[1] Jos., I, 8.—[2] Tit., III, 10.

audacieuse révolte exhale des blasphèmes que personne jusqu'à lui n'osa proférer jamais. S'il en est ainsi, et que jamais, dans aucun des siècles écoulés jusqu'à nous, il n'ait été ordonné, pas même permis d'imposer les mains à l'hérétique pour toute satisfaction, et par là d'entrer en communion avec lui; s'il est vrai qu'il n'existe qu'un baptême, lequel nous appartient et n'appartient qu'à notre Eglise seule, qui le possède à titre de privilége exclusif, quel entêtement et quelle présomption de préférer une tradition humaine aux règlements ordonnés par Dieu même, oubliant combien il s'irrite et s'indigne toutes les fois que l'homme ose se substituer à lui pour méconnaître, pour violer ses saintes ordonnances! Par exemple, ne l'entendons-nous pas s'écrier par la bouche d'Isaïe : *Le peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est bien loin de moi. Vainement ils me rendent le culte extérieur, tandis qu'ils enseignent la doctrine et les établissements des hommes* [1]? Notre-Seigneur dans, l'Evangile, fait entendre les mêmes plaintes : *Vous rejetez,* dit-il, *le commandement de Dieu pour établir votre tradition* [2]. Le bienheureux apôtre saint Paul n'avait pas oublié cette leçon, qu'il rappelle dans ces termes : « Si quelqu'un enseigne autre chose et n'ac» quiesce pas aux saines instructions de Notre-Seigneur » Jésus-Christ et à sa doctrine, c'est un orgueilleux qui » ne sait rien et qu'il faut éviter [3]. » C'est assurément une belle et bien valable tradition que celle que notre frère Etienne met en avant, quand il nous dit dans sa lettre : *Puisque les hérétiques qui sont proprement tels ne baptisent point ceux qui viennent à eux d'ailleurs, mais les reçoivent seulement à leur communion.*

[1] Isaï., xxix, 13. — [2] Marc., vii, 31. — [3] Tim., vi, 3.

Voilà donc l'Eglise de Dieu, l'épouse de Jésus-Christ, réduite à cet excès d'humiliation, d'avoir à prendre leçon de l'hérésie, à emprunter d'elle ses modèles et ses formes pour la célébration de ses augustes sacrements. Ainsi c'est aux ténèbres à nous éclairer sur notre discipline, à l'Antechrist à apprendre aux chrétiens ce qu'ils doivent faire. Mais quel aveuglement et quel travers d'esprit n'est-ce point de repousser l'unité de la foi et la tradition qui nous viennent de Dieu le Père et de notre Seigneur Jésus - Christ, sa leur divine essence? Car enfin, s'il n'y a point d'Eglise chez les hérétiques, parce qu'il n'y a qu'une seule Eglise indivisible; s'il n'y a point pour eux d'Esprit saint, parce qu'il n'y en a qu'un seul qui ne saurait résider chez les profanes et les étrangers; il faut en conclure qu'il ne peut point y avoir davantage de baptême, parce qu'il n'y a qu'un baptême inséparable de l'Église et de l'Esprit saint. Ils nous diront qu'ils font consister l'efficacité du baptême dans la majesté du nom de Jésus-Christ; qu'ainsi tous ceux qui sont baptisés en son nom, dans quelque lieu et de quelque manière qu'ils le soient, sont censés renouvelés et sanctifiés. Pourquoi donc n'imposent-ils pas les mains au nom du même Jésus-Christ à celui qu'ils baptisent pour recevoir le Saint-Esprit? Est-ce que la majesté du même nom n'a pas le même pouvoir pour l'imposition des mains que pour le baptême? Que si tel homme, né au sein de l'hérésie et par là hors de l'Eglise, peut néanmoins devenir le temple de Dieu, pourquoi l'Esprit saint répugnerait-il à venir s'établir dans ce temple? Quoi donc! celui qui, après s'être dépouillé de ses péchés dans le baptême, a été sanctifié et réformé spirituellement dans un nouvel homme, ne serait plus apte à recevoir l'Esprit saint?

L'Apôtre dit : *Tous tant que vous êtes, vous avez été baptisés en Jésus-Christ, vous avez été revêtus de Jésus-Christ*[1]. Quiconque, baptisé parmi les hérétiques, peut se revêtir de Jésus-Christ, peut à bien plus forte raison recevoir le Saint-Esprit que Jésus-Christ a envoyé. A moins de dire que celui qui est envoyé est plus grand que celui qui l'envoie, sans parler que le Saint-Esprit ne peut être séparé de Jésus-Christ, et que l'on ne saurait recevoir l'un sans l'autre. De plus, la seconde naissance que nous recevons en Jésus-Christ par le baptême étant spirituelle, où est le bon sens de dire que l'on puisse naître spirituellement parmi les hérétiques, là où ils contestent l'assistance du Saint-Esprit? Car ce n'est pas l'eau toute seule qui peut laver les péchés et imprimer la sanctification, à moins qu'elle n'ait en soi l'Esprit saint. Il leur faut donc nécessairement accorder de deux choses l'une : ou que l'Esprit saint réside là où est le baptême, ou qu'il n'y a pas de baptême là où n'est pas l'Esprit saint, puisqu'il n'y a point de baptême sans l'Esprit saint. Que dire encore de cette proposition, que ceux qui ne sont pas nés dans l'Eglise peuvent être enfants de Dieu? Ce qui constitue le baptême, c'est qu'il anéantit le vieil homme pour donner naissance au nouveau, selon cette parole si décisive de l'Apôtre parlant de Jésus-Christ : *Il nous a*, dit-il, *sauvés par le bain de la régénération*[2]. Que s'il y a régénération dans le bain du baptême, comment l'hérésie peut-elle engendrer des enfants à Dieu par Jésus-Christ, elle qui n'est pas l'épouse de Jésus-Christ? puisqu'il n'y a que l'Eglise seule, unie à Jésus-Christ par le lien le plus étroit,

[1] Gal., III, 27. — [2] Tit., III, 5.

qui engendre spirituellement des enfants; témoin ces autres paroles du même apôtre : *Jésus-Christ a aime l'Eglise, et s'est livré lui-méme à la mort pour elle, afin de la sanctifier et de la purifier par le baptéme de l'eau*[1]. Si donc il n'y a d'épouse et de bien-aimée de Jésus-Christ que celle qui seule est sanctifiée par Jésus-Christ, et purifiée par son bain, il devient manifeste que l'hérésie n'étant point l'épouse de Jésus-Christ, ne pouvant être ni sanctifiée ni purifiée par son baptême, ne peut pas davantage engendrer des enfants à Dieu. Observez d'ailleurs que ce n'est point l'imposition des mains qui donne cette naissance spirituelle, mais le baptême. L'imposition des mains ne fait autre chose que communiquer le Saint-Esprit, ce qui suppose l'acte de la naissance déjà opéré. Nous en avons une image dans la création du premier homme. Dieu commença par former Adam, et puis il répandit sur son visage un souffle de vie[2]. De même l'Esprit saint ne peut pas être reçu qu'il n'y ait quelqu'un qui le reçoive. Les chrétiens donc naissant au baptême, et la naissance ainsi que la sanctification au baptême ne se trouvant que chez l'épouse de Jésus-Christ, qui seule engendre spirituellement des enfants à Dieu, où est-ce que celui qui n'est point enfant de l'Eglise est né? de qui est-il né? à qui est-il né? et comment peut-il avoir Dieu pour père avant que d'avoir l'Eglise pour mère? Et par conséquent, puisque non-seulement aucun hérétique, mais même aucun schismatique, ne peut posséder hors de l'Eglise la sanctification du baptême, conçoit-on dans notre frère Etienne une prévention assez aveugle pour soutenir que du baptême de Mar-

[1] Eph., v, 25. — [2] Gen., II, 7.

cion, de Valentin, d'Apelles ou d'autres blasphémateurs de cette espèce, puissent naître des enfants de Dieu; que la rémission des péchés au nom de Jésus-Christ puisse s'obtenir parmi des sectes où l'on outrage le nom du Dieu Père et de Jésus-Christ notre Seigneur?

Ici se présente, mon très-cher frère, une réflexion qui intéresse la foi et l'honneur du ministère sacerdotal auquel nous avons été appelés. Quel compte n'aura pas à rendre au jour du dernier jugement un prêtre, un évêque capable d'approuver et d'admettre comme légitimes des baptêmes conférés par des blasphémateurs [a], après que le Seigneur lui-même nous adresse ces formidables paroles : *C'est à vous, prêtres, que je m'adresse. Si vous ne voulez pas écouter et prendre soin de rendre gloire à mon nom, voilà ce que dit le Seigneur tout-puissant : Je vous enverrai ma malédiction, et retirerai ma bénédiction de dessus vous* [1] ! Rend-il gloire à Dieu, celui qui se met en communication avec Marcion, et juge que l'on reçoit la rémission de ses péchés dans un baptême donné par des blasphémateurs? Rend-il gloire à Dieu, le prêtre qui nous dit, avec cette assurance, que de l'adultère et de l'impudique peuvent naître des enfants de Dieu; qui, au mépris de l'unité et de la vérité émanée de Dieu, se déclare en faveur de l'hérésie révoltée contre l'Eglise? Rend-il gloire à Dieu,

[a] Il faut avouer que la plupart des sectes impures de ces temps-là avaient substitué des baptêmes ridicules et extravagants au saint et vénérable baptême de Jésus-Christ. Il ne faut, pour s'en convaincre, que lire le XXI^e^ chap. du I^er^ livre de saint Irénée, où l'on voit que les espèces de baptêmes étaient alors sans nombre, que chaque hérésie avait le sien, où elle employait des paroles profanes et de détestables invocations.

[1] Malach., II.

ce partisan de l'hérésie, cet ennemi du nom chrétien, qui prononce l'excommunication contre les prêtres du Seigneur, défenseurs zélés de la vérité de Jésus-Christ et de l'unité de Dieu? Si c'est là rendre gloire à Dieu; si c'est là comme ses évêques et ses ministres témoignent la crainte qu'ils en ont, et leur respect pour sa loi, mettons bas les armes, présentons les mains aux chaînes de l'esclavage, abandonnons au démon les constitutions évangéliques, les commandements de Jésus-Christ, la majesté du Seigneur Dieu. Permis désormais de rompre les engagements sacrés qui nous lient à la milice céleste; que tout rapport cesse entre le ciel et la terre, qu'il n'y ait plus d'Eglise; mais qu'elle soit tout entière la proie de l'hérésie; que la lumière fasse place aux ténèbres, la foi à l'infidélité, l'espérance au désespoir, la raison à l'erreur, l'immortalité à la mort, la charité à la haine, la vérité au mensonge, Jésus-Christ à l'Antechrist. Ne nous étonnons plus de voir s'élever chaque jour des schismes et des hérésies, les poisons de l'erreur pulluler en liberté, circuler sourdement ou se répandre avec éclat, grâce à la protection et à l'autorité dont l'appuient les défenseurs de leurs sophismes, indifférents sur les droits de la foi et de la vérité, qui ne craignent pas d'approuver au sein de l'Eglise ce qui se fait au dehors contre l'Eglise. Pour nous, mon très-cher frère, si la crainte du Seigneur, si la règle de foi et le respect pour ses commandements conservent encore quelque empire sur nous, si nous voulons maintenir l'inviolable chasteté de l'épouse de Jésus-Christ, si nous avons présentes ces paroles du Seigneur : *Pensez-vous que quand le Fils de Dieu viendra, il trouve de la foi sur*

la terre[1] ? nous, ses athlètes fidèles, qui combattons sous ses drapeaux avec un dévouement sincère, veillons sans relâche à la garde du camp qu'il nous a confié. La mauvaise coutume qui s'était glissée dans quelques-uns ne doit pas mettre obstacle aux triomphes de la vérité. La coutume qui n'a pas la vérité pour fondement n'est qu'une vieille erreur. Soyons-en bien convaincus ; attachons-nous donc à la vérité, assurés que comme il est écrit dans un de nos Livres saints, que *la vérité demeure éternellement et prend tous les jours de nouvelles forces ; elle dure autant que les siècles, elle ne fait point acception des personnes ; mais elle n'a égard qu'à la justice. Ses jugements sont toujours équitables, et c'est ce qui lui donne une force, un empire, une majesté et une puissance qui ne finiront jamais. Béni soit le Dieu de vérité*[2]. C'est cette vérité que Jésus-Christ nous montre présente dans sa personne quand il disait : *Je suis la vérité*[3]. Si donc nous sommes en Jésus-Christ, et si nous avons Jésus-Christ en nous, si la vérité demeure en nous et nous dans la vérité, gardons constamment ce qui est vérité.

Mais il arrive trop souvent que, par une secrète et présomptueuse complaisance pour soi-même, on s'attache à ses propres opinions, tout erronées qu'elles soient, de préférence à celles d'autrui, quoiqu'elles soient plus vraies et légitimes. C'est pour remédier à ce mal que le bienheureux apôtre saint Paul, écrivant à Timothée, nous donne à tous cet avertissement, que *l'évêque ne soit pas querelleur, mais doux, et aimant à s'instruire*[4]. Pour cela, se montrer pa-

[1] Luc., XVIII, 8. — [2] III Esdr., IV, 38. — [3] Joan., XIV, 6. — [4] II Tim., II, 24.

tient, avide d'apprendre, affable, sans humeur, car il faut non-seulement que l'évêque enseigne, mais qu'il apprenne; parce que celui qui croît tous les jours, et qui fait des progrès en apprenant les choses les plus parfaites, enseigne beaucoup mieux. C'est encore là un des préceptes que nous donne l'Apôtre : *Si quelque autre de l'assemblée a quelque chose de meilleur à dire, que le premier qui avait pris la parole se taise*[1]. Il n'est jamais difficile à des cœurs simples et vraiment religieux de quitter l'erreur et de découvrir la vérité. Il suffit, pour cela, de remonter à la source de la tradition; et pour peu que l'on étudie l'esprit de nos sacrements, la vérité ne tarde pas à se faire jour à travers les nuages qui l'enveloppent. Qu'un aqueduc qui nous apportait auparavant une eau abondante, vienne tout à coup à manquer, ne s'empresse-t-on pas d'aller à la source pour s'assurer quelle est la cause de l'interruption. Sont-ce les veines d'eau qui ont tari et mis la source à sec? auraient-elles rencontré quelque obstacle dans leur cours? est-ce l'aqueduc qui se trouve rompu et refuse son tribut accoutumé? Dans ce dernier cas, on s'occupe de le rétablir, pour jouir du bienfait qu'il procure à la cité. Et voilà l'obligation aujourd'hui imposée aux prêtres du Seigneur dociles à ses commandements : que la vérité leur paraisse incertaine et douteuse en quelque point, qu'ils remontent à l'origine, à cette source de la tradition que nous donnent l'Evangile et les apôtres, afin que les œuvres soient en harmonie avec les principes. Ce que la tradition nous atteste, c'est qu'il n'y a qu'un seul Dieu, un seul Jésus-Christ, une seule espérance,

[1] I Cor., XIV, 30.

une seule foi, une seule Eglise, un seul baptême, qui ne se rencontre que dans cette Eglise une. Quiconque s'éloigne de cette unité, cherchez-le parmi les hérétiques. Soutenir leur parti contre l'Eglise, c'est combattre le sacrement de la tradition divine. Nous voyons le sacrement de cette unité exprimé dans le Cantique des Cantiques, en la personne de Jésus-Christ, qui dit : *Ma sœur est un jardin fermé; mon épouse est une fontaine scellée, c'est un puits d'eau vive, c'est un jardin d'arbres fruitiers*[1]. Si donc l'Eglise est un jardin fermé, une fontaine scellée, comment celui qui n'est pas dans l'Eglise peut-il entrer dans ce jardin, boire de l'eau de cette fontaine? L'apôtre saint Pierre, de même, établissant les caractéres de l'unité, déclare que nous ne pouvons être sauvés que par le baptême unique de l'Eglise. *Peu*, dit-il, *furent sauvés par l'arche de Noé, et il n'y en eut que huit de ce nombre, ce qui figurait le baptême qui nous sauvera aussi*[2]. En combien peu de paroles, et de paroles toutes divines, a-t-il expliqué le sacrement de l'unité! De même, en effet, que dans ce baptême, où le monde fut purifié de son ancienne iniquité, tous ceux qui n'étaient pas dans l'arche ne purent être sauvés par l'eau; ainsi, maintenant, personne ne peut être sauvé par le baptême, qu'il ne soit baptisé dans l'Eglise, qui, figurée par cette arche unique, a été fondée par Notre-Seigneur dans l'unité. En conséquence, mon très-cher frère, après un sérieux examen de la question, sûrs d'avoir pour nous la vérité, nous tenons rigoureusement à cette règle : de baptiser du seul légitime et véritable baptême de l'Eglise tous ceux qui viennent à nous, de quelque

[1] Cant., IV, 12. — [2] I Petr., III, 20.

hérésie qu'ils sortent, excepté ceux qui, ayant été baptisés dans l'Eglise, étaient passés du côté des hérétiques. Ceux-là, lorsqu'ils reviennent à nous, nous nous contentons de leur imposer les mains après l'accomplissement de leur pénitence; ils peuvent, à cette condition, rentrer dans le bercail d'où ils étaient sortis [a].

Je souhaite, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

[a] Cette lettre de saint Cyprien à Pompée fait voir, dit M. de Tillemont, que le saint évêque de Carthage n'avait cédé ni à la décision ni aux menaces du pape Etienne. L'abbé Duguet prouve la même chose dans la XIV^e^ de ses Conférences ecclésiastiques. Saint Augustin, qui supposa toujours comme nous qu'Etienne soutenait la vérité que toute l'Eglise a embrassée depuis, reconnaît néanmoins que saint Cyprien n'était pas obligé de céder à son autorité dans une matière si obscure et si difficile, et qu'il suffisait qu'il fût disposé, comme il l'était sans doute, à céder ou aux lumières de la vérité, si quelqu'un la lui eût fait voir, en répondant aux raisons fausses, mais très-vraisemblables, qui le retenaient dans son sentiment, ou à l'autorité de toute l'Eglise assemblée dans un concile, comme cela se vit depuis. Comme donc l'Eglise n'avait point encore décidé ce point dans un concile œcuménique, ce que saint Cyprien put faire, après avoir reçu la réponse d'Etienne, fut de convoquer un nouveau synode pour examiner plus à fond cette question. (*Mém. ecclés.*, t. IV, pag. 152, 153.)

LXXVI.

FIRMILIEN, ÉVÊQUE DE CÉSARÉE EN CAPPADOCE [a], A CYPRIEN, SON FRÈRE DANS LE SEIGNEUR, SALUT. (QU'IL FAUT REBAPTISER LES HÉRÉTIQUES.)

Réflexions préliminaires sur cette lettre.

La question si l'on doit rebaptiser les hérétiques qui reviennent à l'Eglise resta tout à fait libre, tant qu'elle ne fut pas jugée par l'Eglise. Tous les évêques du monde en convenaient. Saint Cyprien, en défendant l'affirmative avec chaleur, ne manque pas de rappeler, tant dans ses lettres à Pompée et à Jubaïen que dans ses actes synodaux, qu'il ne prétend contraindre personne, qu'il n'érige point son opinion en loi, et que chacun est maître d'agir là-dessus comme il l'entend, n'étant comptable sur ce point de sa conduite qu'à Dieu. Ce sont les propres expressions du saint docteur; en quoi saint Augustin, qui le combat, imite sa modération : *Quandoquidem unicuique episcopo permiserit* (Cyprianus) *sentiendi hac de re quod vellet libertatem; non mirum cuiquam videri debere, si ipse a Cypriano hac de re*

[a] Firmilien est compté au nombre des saints, et marqué au 2 février dans le Martyrologe romain. Saint Denis d'Alexandrie le comptait au nombre des plus illustres évêques d'Orient. Le plus célèbre concile qui eût été tenu dans l'Eglise avant celui de Nicée voulut attendre, avant d'ouvrir ses séances, que Firmilien fût arrivé, et le qualifia bienheureux aussitôt après sa mort. Théodozet a dit de lui qu'il possédait également les sciences divines et humaines, et saint Grégoire de Nisse, qu'il était plus admirable encore par ses vertus et par sa sainteté.

dissentiat, universæ Ecclesiæ consuetudinem et definitionem plenarii concilii pluris faciens quam aliquot episcoporum scripta. (Lib. I, *contr. Donat.*, cap. XVII.) Or, au temps de saint Cyprien il n'y avait point encore de décision authentique à ce sujet; on pouvait seulement arguer de quelques conciles particuliers qui avaient prononcé qu'il fallait rebaptiser les hérétiques, et les partisans de cette opinion ne manquaient pas de s'en prévaloir. Les Eglises d'Afrique étaient dans cet usage, et personne ne le leur contestait. Dans l'Orient, même du temps du pape Corneille, comme le dit Ruffin, ou dès auparavant, plusieurs évêques de Cappadoce, de Galatie, de Cilicie, et des autres provinces voisines, s'étant assemblés pour lever le doute où quelques-uns étaient touchant le baptême des hérétiques, ils jugèrent qu'il n'était pas bon, et qu'il fallait les rebaptiser. (Euseb., *Hist.*, lib. VII, cap. VII.) Saint Denis d'Alexandrie ne pensait pas autrement. Tant de respectables autorités avaient dû entraîner l'opinion de saint Cyprien et des autres, chez qui cette erreur venait de leur aversion pour l'hérésie et les sectaires. Quelques-uns se contentaient d'exiger que l'on imposât les mains aux hérétiques sortis de l'hérésie, mais sans préjudicier à leur baptême, et ces différences de pure discipline, comme ne touchant point à l'essence du sacrement, abandonnées à la liberté de chacun, n'altéraient en rien la charité, l'honneur et la concorde du sacerdoce. Le pape saint Etienne ne laissa pas de s'effrayer de ces différences, et menaça les dissidents des peines canoniques; saint Augustin l'affirme : *Cum ergo Stephanus non solum non rebaptizaret hæreticos, verum etiam hoc facientes vel ut fieret decernentes excommunicandos esse censeret.* (*De unic. Bapt.*,

contr. Petilian., cap. XIV.) Il l'écrivit dans ces termes à saint Cyprien, qui répondit et donna communication du tout à Firmilien, évêque de Cappadoce, et aux autres évêques, afin de connaître par eux le sentiment de leurs Eglises. La réponse de Firmilien est fameuse; on a abusé d'expressions dures qui s'y trouvent mêlées [a]. Et c'est là le motif le plus spécieux qui porte un célèbre écrivain de nos jours à la rejeter [b]. Il est vrai que nous ne l'avons point en original, mais dans une traduction faite du grec en latin par quelqu'un du même temps [c], peut-être par saint Cyprien lui-même.

Au reste, ceux même qui ont jugé cette lettre avec le plus de rigueur n'ont pu lui refuser un beau caractère de talent et *tout l'art imaginable* pour justifier une mauvaise cause.

Notre bien-aimé diacre Rogatien [d] m'a remis, de votre part, mon très-cher frère, la lettre que vous m'avez adressée. J'ai été pénétré de reconnaissance envers le Seigneur de voir que les distances qui nous séparent n'affaiblissent en rien les sentiments qui nous unissent d'une manière aussi étroite que si nous habitions, je ne dis pas la même contrée, mais une seule et même maison. Et en effet, la maison de Dieu où nous sommes n'est-elle pas une et la même pour

[a] *Paulo vehementius et acerbius quam episcopum deceat scripta.* (Pamel., pag. 198.) « Il condamne ouvertement, et dans » des termes assez durs, le procédé d'Etienne. » (Dupin, *Bibl.*, t. I, pag. 482.)

[b] L'abbé Barruel, *du Pape et de ses droits*, t. I, p. 196 et suiv.

[c] *Ab alio quopiam ejus ætatis.* (Pamel., pag. 205.)

[d] Un écrivain de nos jours, d'une grande réputation, et d'un mérite encore supérieur à sa renommée, s'étonne qu'un évêque, qu'un métropolitain qualifie du mot notre très-cher,

tous ceux qui l'habitent? C'est d'elle que le prophète avait dit : *Dans les derniers temps, la montagne sur laquelle se bâtira la maison du Seigneur sera fondée sur le haut des monts, et elle s'élèvera au-dessus des collines* [1]. Ceux qui s'y rassemblent en témoignent leur joie au Seigneur, et s'unissent au divin Psalmiste pour lui demander *de demeurer dans sa maison tous les jours de leur vie* [2]. Ailleurs nous lisons que les saints n'ont point de vœu plus ardent à exprimer que de se voir rassemblés tous dans un même lieu : *Ah! que c'est une chose bonne et agréable,* s'écrient-ils, *que les frères soient unis ensemble* [3]. La paix et la concorde charment non pas seulement les

carissimum nostrum, un diacre de l'Eglise de Carthage *. chargé par son évêque d'une lettre confidentielle ; il oublie que c'est là une expression familière à saint Cyprien, dont le siége n'était pas moins important et la dignité non moins reconnue. Les diacres des premiers siècles occupaient un rang très-distingué dans la hiérarchie. Saint Isidore de Séville les appelle le cœur, les yeux, la bouche et l'esprit de l'évêque; il va plus loin : De même, dit-il, que le Fils est l'ange et le prophète du Père, ainsi le diacre est-il l'ange et le prophète de l'évêque (*libr. de Offic.*, cap. VIII, pag. 404); par allusion aux fonctions que le diacre remplissait, montant à l'autel avec l'évêque, lui servant d'organe pour annoncer les saints mystères, chargé par lui de ses commissions les plus secrètes, jusque-là que saint Epiphane dit que l'évêque ne peut être sans le diacre : *Sine diacono episcopus esse non potest.* (*Hæres.*, l. XXV, cap. V, pag. 908.)

Rogatien, envoyé ici par saint Cyprien, est un autre que l'évêque de ce nom, à qui est adressée la lettre III de l'édition d'Oxfort.

[1] Isaï., II, 2. — [2] Ps. XXVI, 7. — [3] *Ib.*, CXXXII, 1.

* M. L'abbé Barruel (*du Pape et de ses droits*, t. I, p. 138). Le but du docte critique est d'atténuer l'autorité de cette lettre, en la déclarant suspecte, et laissant croire qu'elle a été l'ouvrage d'un écrivain du XVI^e^ siècle. Elle était écrite en grec; mais la conformité de style avec celui de saint Cyprien fait juger que cet illustre martyr avait pris soin de la traduire lui-même en latin. Pamelius et Movel ne l'ont publiée que sur l'autorité des plus anciens et des plus respectables manuscrits, antérieurs au XVI^e^ siècle. (Fell., *Not. in Cyprian.*, p. 319.) D. Ceillier ne doute pas de sa vérité (t. III, p. 396).

cœurs fidèles et qui connaissent la vérité, mais les anges mêmes et les bienheureux qui sont dans le ciel, puisque nos saints oracles déclarent que *l'on s'y réjouit de la conversion du pécheur revenu à la pénitence et rentré au sein de l'unité*[1]. Parleraient-ils de la sorte, s'il n'était pas vrai que les habitants du ciel s'unissent à ceux de la terre pour se réjouir avec eux de leur union, comme il ne l'est pas moins qu'ils s'affligent des divisions qui les séparent? Eh! pourraient-ils être insensibles, en voyant des sentiments aussi opposés et des affections aussi diverses entre des hommes qui, faisant profession de reconnaître et d'invoquer un seul et même Dieu, se détachent de la famille, et s'isolent au point qu'il leur devienne désormais impossible de se parler et de s'entendre?

Pourtant nous devons à Etienne quelque reconnaissance : la dureté de sa conduite[a] nous a fourni un précieux avantage, celui d'applaudir à votre foi et à votre sagesse; mais, si nous lui avons cette obligation, il est vrai de dire qu'il n'a pas sujet de s'en faire un grand mérite, pas plus que le traître Judas ne serait en droit de se glorifier d'avoir trahi le Sauveur, bien que sa perfidie ait été l'occasion du grand bienfait de la rédemption du monde. Mais plutôt, laissons là Etienne et son procédé, pour ne nous occuper que de la question qui nous divise. Le souvenir de ses téméraires prétentions ne ferait que renouveler la douleur que nous en avions conçue.

Informé des dispositions que vous avez prises, con-

[1] Luc., xv, 10.

[a] *Per illius inhumanitatem.* Il paraît, par les lettres de saint Cyprien lui-même, que le pape Etienne, ne se contentant pas de rejeter le sentiment des évêques d'Afrique, les avait menacés de les séparer de sa communion.

formément à la règle de la vérité et à l'esprit de notre divin législateur, je me suis félicité d'avoir rencontré, dans des frères vivant si loin de nous, une correspondance aussi parfaite dans la manière de croire et d'agir; merveilleux effet de la grâce divine, d'assortir et de confondre dans un même esprit de paix et de charité les choses mêmes que les différences des lieux ou des temps semblent reculer si fort les unes des autres. Ainsi les saints patriarches des temps antiques, Job, Noë, deviennent en quelque sorte contemporains d'Ezéchiel, de Daniel, bien plus modernes, par l'unité d'esprit qui les dirigeait tous. C'est encore ce qui a lieu aujourd'hui entre nous, grâce à l'unité dont Dieu est le principe, que lui-même a établie dans son Eglise, et que les apôtres de Jésus-Christ ont répandue avec la prédication de son Evangile jusqu'aux extrémités du monde. Ce qui fait cette unité, ce n'est point la commune habitation. A quoi servirait d'être réuni de corps et séparé d'esprit et de cœur? Ce n'est point là l'unité. Celle qui n'a pas Dieu pour centre n'a pas son principe de vie. Il est écrit : *Ceux qui s'éloignent de nous périront*[1]. Ils s'exposent à toute la sévérité des jugements de Dieu, rebelles qu'ils sont à la parole du Dieu qui a prié son Père pour l'unité en disant : *Mon Père, faites que comme vous et moi ne sommes qu'une même chose, ils ne soient aussi qu'une même chose en nous*[2].

En lisant ce que vous m'avez écrit, je croyais l'avoir écrit moi-même : je ne me suis pas contenté d'une simple lecture faite à la hâte; mais à force de la relire, je l'ai apprise par cœur. Je vais la reproduire dans celle-ci, jugeant qu'il importe aux intérêts de

[1] Ps. LXXII, 27. — [2] Joan., XVII, 22.

tous, ou de répéter ce que vous y exprimez, pour confirmer la vérité, ou d'y ajouter quelque chose pour la fortifier de nouvelles preuves; non pas que vous ayez rien oublié de ce qu'il fallait dire, mais telle est la fécondité de la divine parole qu'elle ne saurait être épuisée. Un seul esprit ne saurait embrasser l'ensemble de tous les aperçus d'une même vérité. C'est là ce qui nous explique le grand nombre de prophètes qui se sont succédé. La sagesse divine multipliait à dessein les canaux pour répandre sa lumière avec plus d'abondance. L'Apôtre recommande à celui qui parle en esprit de prophétie de se taire et de céder la place à un autre, à qui il se révèle après lui [1]. De là l'usage établi parmi nous de nous rassembler tous les ans, évêques et anciens, pour régler d'un commun avis les intérêts conférés à notre ministère, pour peu qu'ils aient d'importance; par exemple, ce qui concerne la réconciliation de nos frères qui ont fléchi dans la persécution, et le remède à apporter par la pénitence aux blessures que leur a faites le démon. Non que nous nous ingérions de nous-mêmes à leur accorder le pardon de leurs péchés, mais pour les aider à en reconnaître l'énormité, à en faire une pénitence de nature à satisfaire pleinement à la justice divine. Me trouvant pressé par le départ de la personne que vous m'aviez envoyée, et par les approches de l'hiver, je me suis hâté de vous répondre.

Pour en venir donc à la lettre d'Etienne, il prétend que ce sont les apôtres eux-mêmes qui ont défendu de baptiser ceux qui passent de l'hérésie à l'Eglise; ce qui nous aurait, dit-il, été transmis par la tradition. Vous avez déjà pleinement répondu à cette assertion par

[1] I Cor., XIV, 30.

cet argument qui porte sur un fait de notoriété publique : que les hérésies les plus exécrables n'existaient pas encore du temps des apôtres, et qu'elles ne se sont élevées qu'après eux. Marcion, disciple de Cerdon, ne produisit que longtemps après ses erreurs sacriléges contre la divinité de Jésus-Christ. Apelles, qui l'imita dans ses blasphèmes et qui enchérit encore sur son maître, ne parut de même que longtemps après eux. On sait quand Valentin et Basilide commencèrent à lever contre l'Eglise l'étendard de la révolte. Il est également constant que les autres hérétiques n'ont imaginé leurs dogmes impies que depuis les apôtres. Tous ces hommes, quel qu'ait été le déréglement qui les porta à combattre la vérité de nos mystères, se sont évidemment condamnés par le seul fait de leur impiété, et ont prononcé contre eux-mêmes une sentence qui a prévenu celle du jugement. Or, approuver le baptême conféré par de tels hommes, qu'est-ce autre chose que s'associer à eux et s'en faire le complice au risque de partager leur condamnation [a] ?

[a] Lorsque, revenus de leurs erreurs, ces hérétiques demandèrent à entrer dans l'Eglise catholique, il fallait bien leur donner plutôt que leur réitérer le baptême ; car ceux de qui ils l'avaient reçu n'y avaient pas apporté les termes sacramentels sans lesquels, dit saint Augustin, le baptême devient nul : *Certa sunt evangelica verba, sine quibus non potest baptismum consecrari.* (Lib. v, *de Bapt.*, cap. xxv.) C'est pour cette raison que le concile de Nicée rejeta le baptême des Paulianistes (*Can.* xix ; saint Aug., *Tract. de hæres.*, cap. xliv ; Innoc. I, *Epist.* xvii, cap. v, n° 10), ou du moins de certains d'entre eux, puisqu'il est certain, par saint Athanase, que d'autres sectaires de la même hérésie retenaient les paroles de l'Evangile. (Orat. ii, *contr. Arian.*, n° 43.) Saint Denis d'Alexandrie écrivait au pape saint Sixte : « Un de nos frères, qui avait toujours passé pour fidèle, et qui » non-seulement, avant que je fusse évêque, mais avant même » que le bienheureux Héraclas le fût, avait toujours vécu dans

Vainement ils se targuent des éloges que saint Paul a donnés à la foi romaine, car il est bien des choses dans lesquelles les Romains d'aujourd'hui ne se montrent pas bien fidèles à la tradition de ce temps-là ; par exemple, l'époque de la célébration de la Pâque et diverses institutions de ce genre n'y sont pas les mêmes qu'à Jérusalem [a]. Différences, au reste, qui peuvent exister selon la diversité des lieux et des noms, sans que jamais pour cela on en ait conclu qu'il fût permis de rompre l'unité et de se séparer de la paix de l'Eglise catholique, ainsi qu'Etienne vient de le faire, rompant avec vous la paix que ses prédécesseurs ont toujours conservée par une mutuelle correspondance d'estime et d'affection. Combien encore un semblable procédé de sa part ne compromet-il pas l'honneur des bienheureux apôtres Pierre et Paul, qu'il suppose avoir transmis l'usage de ne point rebaptiser les hérétiques, eux qui témoignaient tant d'horreur pour les hérétiques, et nous commandent

» la communion de l'Eglise, ayant assisté à la cérémonie du » baptême, et ayant entendu les demandes que l'on fait à ceux » qui le reçoivent, et leurs réponses à ces demandes, vint se » jeter à mes pieds en pleurant; et, se plaignant de son mal- » heur, il me dit que le baptême qu'il avait reçu de la main des » hérétiques n'était point semblable au nôtre, et qu'il n'y avait » entre eux rien de commun; que celui qu'il avait reçu était » un baptême plein d'impiété et de blasphème. » (*Apud Euseb.*, lib. VII, cap. XI.)

[a] Il est certain que la fixation de l'époque de la fête de Pâques ne fut bien arrêtée qu'au temps du concile de Nicée; jusque-là elle restait soumise à la discipline et aux traditions particulières des Eglises; c'est l'observation d'Eusèbe : « Le remède » à la diversité des coutumes à ce sujet ne pouvait, dit cet » historien, être apporté que par un concile, où, toutes les dif- » férentes traditions étant examinées, on fût, par devoir et par » justice, saintement contraint de recevoir ses décisions. » (Lib. III, *de Vit. Constant.*, cap. V.)

dans leurs épîtres de n'avoir aucun commerce avec eux. Il n'y a donc qu'une tradition humaine et nullement apostolique qui puisse justifier le baptême conféré hors de l'Eglise, à qui seule il appartient de l'administrer légitimement [a].

Vous avez également répondu fort bien à l'endroit de la lettre d'Etienne, où il dit que les hérétiques de leur côté sont d'accord avec nous sur le fait du baptême, et ne baptisent point ceux qui passent à leur parti, mais se contentent de les admettre à leur communion ; comme si nous devions les prendre pour modèles [b]. Quoique vous ayez démontré péremptoirement combien il est déraisonnable de prendre pour guides des hommes qui ne marchent pas dans la voie de la vérité, j'ajouterai, par surabondance de preuves, qu'il n'y a rien de surprenant à ce que les hérétiques en usent ainsi à l'égard les uns des autres, parce que, bien qu'ils diffèrent entre eux sur des points de moindre importance, ils s'accordent tous sur le point principal, à savoir, de blasphémer contre le Créateur, substituant à la doctrine saine leurs rêveries d'un

[a] S'il n'y a point de fait positif, du temps des apôtres, qui prouve qu'une personne baptisée par les hérétiques ait été admise à leur communion, nous ne trouvons pas non plus qu'ils les aient jamais rebaptisés. (Saint Augustin, *contr. Petil.*, cap. XI.)

[b] Toutefois, il était vrai que les Novatiens rebaptisaient les catholiques qui passaient à leur parti. Saint Cyprien le déclare formellement dans sa lettre à Jubaïen : « Ne nous arrêtons pas, » mon très-cher frère, à ce que vous dites que les Novatiens, » par une criminelle imitation des pratiques de notre Eglise, » rebaptisent ceux qu'ils nous enlèvent. Mais, parce que leur » chef a l'audace de rebaptiser, est-ce une raison pourquoi » nous ne devions pas le faire? » Le pape saint Etienne s'alarmait de cette ressemblance au-dessus de laquelle saint Cyprien s'élevait.

Dieu fantastique et inconnu [a]. Cela étant, il faut bien qu'ils s'accordent à recevoir un faux baptême, par le même principe qu'ils rejettent le Dieu véritable.

Sans entrer ici dans le détail de ces opinions qui insultent au bon sens, autant qu'à la piété chrétienne, il suffit d'un mot pour les confondre toutes : ceux qui ne croient point que Dieu le Père soit le véritable Seigneur, ne croient pas davantage à la divinité du Fils et du Saint-Esprit, d'où vient que ceux-là même parmi les hérétiques modernes que l'on appelle Cataphrygiens [b], et qui s'efforcent d'accréditer des prophéties nouvelles, ne sauraient reconnaître ni le Père, ni le Fils, ni le Saint-Esprit. Demandez-leur quel est le Christ qu'ils annoncent; ils vous répondront qu'ils prêchent celui qui a envoyé l'Esprit qui a parlé par Montan et par Prisca (ou Priscilla). Or, étant certain que Prisca et Montan n'ont pas eu l'Esprit de vérité, mais d'erreur, la conséquence naturelle est que ceux qui maintiennent leurs fausses prophéties contre la foi de Jésus-Christ ne sauraient posséder Jésus-Christ [c]. Portons le même jugement à l'égard des autres hérétiques qui se séparent de l'Eglise : il ne peut y avoir

[a] Saint Irénée nous a conservé la formule de l'un de ces baptêmes : *Alii ad aquam eos ducunt, et baptizantes ita dicunt : In nomine ignoti patris omnium, in veritate matris omnium*, etc. (Lib. I, cap. XXI, n° 7.)

[b] C'est ce qu'atteste le pape saint Grégoire le Grand : *Hi vero hæretici qui in Trinitatis nomine minime baptizantur, sicut sunt Bonosiaci et Cataphrygæ.* (*Epist.* LXVII, lib. II, indict. IV, t. II, pag. 1167.)

[c] Le concile de Laodicée ordonne en conséquence que ceux qu'ils avaient baptisés ne soient reçus à la communion qu'après un nouveau catéchuménat et un second baptême : *Omnes eos cum omni studio catechizari oportet, et baptizari ab Ecclesiæ catholicæ episcopis et presbyteris.* (Can. VIII, *Concil. Labbe*, t. I, pag. 1498.)

en eux ni grâce ni pouvoir, parce que tout le pouvoir et la grâce nécessaires pour agir ne se trouvent que dans l'Eglise où président les anciens qui ont la puissance de baptiser, d'imposer les mains et d'ordonner. L'hérétique est sans autorité pour imposer les mains et pour conférer l'ordination; il en manque également pour baptiser et remplir toute autre fonction dans l'ordre spirituel, parce qu'il n'y a en lui aucun principe de sainteté[a]. C'est ce que nous avons arrêté, il y a longtemps, dans un concile tenu à Icone en Phrygie, où se trouvaient réunis grand nombre d'évêques de la Galatie, de la Cilicie et des autres provinces voisines, pour lever le doute où quelques-uns étaient sur ce sujet[b].

[a] « Sans doute, en sortant de l'Eglise, tout sectaire, tout schismatique perd sur les fidèles tous les droits que l'Eglise lui avait donnés sur eux, et ne peut validement administrer un sacrement, tel que celui de la pénitence, où il s'agit d'un véritable jugement à prononcer. Il n'en est pas de même du baptême, lequel consiste dans ces cérémonies ou signes extérieurs auxquels Jésus-Christ attacha le caractère de sacrement. Ces cérémonies peuvent être remplies dans l'intention d'administrer le sacrement, sans supposer de la part de celui qui l'administre aucune autorité sur celui qui le reçoit. Tout homme peut observer ces cérémonies, avoir cette intention. Qu'il soit pécheur, qu'il soit hérétique, ce n'est pas de lui que le sacrement reçoit son prix, mais de Jésus-Christ seul. » (Barruel, *du Pape et de ses droits*, t. I, pag. 193, 194.)

[b] « J'ai appris que les Africains n'ont point introduit cette » coutume, mais qu'elle a été observée par d'anciens évêques, » et autorisée par plusieurs conciles tenus tant à Icone qu'à » Synnade et en d'autres lieux. » (Saint Denis d'Alex., dans Eusèbe, liv. VII, ch. 7.)

Saint Augustin dit que le concile d'Icone fut de cinquante évêques. Labbe le place à l'an 256. (*Conc.*, t. I, pag. 751.) Il se trompe en disant, d'après Baronius, que le pape Etienne cassa ce qui avait été fait dans ce concile, et qu'il en excommunia les évêques. Cette assertion est démentie par la lettre même de Firmilien. M. de Valois conjecture avec bien plus de raison qu'il fut tenu avant Corneille, sous l'empire de Sévère.

Ceux qui soutiennent l'opinion contraire prétendent, d'un côté, que le baptême des hérétiques peut conférer la régénération spirituelle avec la rémission des péchés, tandis que, d'un autre côté, ils avouent que le Saint-Esprit n'est point avec eux. Mais qu'ils considèrent et comprennent donc qu'il n'y a point de naissance spirituelle sans l'Esprit saint [a]. Aussi voyons-nous que le bienheureux apôtre saint Paul baptisa encore du baptême spirituel ceux qui avaient été déjà baptisés par le précurseur [1], avant que Notre-Seigneur eût envoyé l'Esprit saint, et leur imposa ensuite les mains pour le leur faire recevoir [b]. D'après un tel exemple, devient-il possible encore de douter du droit où nous sommes de rebaptiser ceux qui viennent de l'hérésie à l'Eglise avec un baptême profane et illicite, à moins de dire que saint Paul ne valait pas les évêques de notre temps, et que ceux-ci ont le pouvoir de donner le Saint-Esprit par la seule imposition des mains aux hérétiques qui viennent à l'Eglise, au lieu que l'Apôtre ne le pouvait donner à ceux qui avaient été baptisés par saint Jean, qu'en les baptisant auparavant du baptême de l'Eglise?

Il n'est pas moins contre le bon sens de dire qu'il ne faut pas s'embarrasser quel est celui qui a donné

[a] Et ils avaient raison ; les hérétiques peuvent donner le sacrement, mais non l'effet du sacrement. L'un est dans les paroles de Jésus-Christ, et il suffit à l'hérétique de les prononcer; l'autre est dans la charité; or, l'hérétique qui est hors de l'Eglise n'a pas l'esprit de charité, selon cette parole de saint Paul : *La charité de Dieu est répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné.* (Saint Augustin.)

[1] Act., XIX.

[b] C'est que le baptême de saint Jean ne conférait pas la grâce, Jésus-Christ n'ayant pas encore institué le sacrement.

le baptême, sous prétexte que celui qui l'a reçu a pu obtenir la grâce du sacrement par la seule invocation des noms du Père, du Fils et du Saint-Esprit[a]. S'il en était ainsi, qu'aurait voulu dire saint Paul en parlant de la sagesse comme du caractère inhérent aux parfaits[1]? Mais où sont dans l'Eglise et les sages et les parfaits qui s'imaginent que la seule invocation des trois personnes divines suffise pour remettre les péchés et communique la sainteté dans le baptême, puisqu'elle n'a d'efficacité qu'autant que celui qui baptise a le Saint-Esprit, et que le baptême est accompagné de ce même Esprit? Ils répondent que celui qui est baptisé hors de l'Eglise, de quelque manière que ce soit, peut obtenir la grâce du baptême par sa foi et sa bonne intention; comme si la seule intention, dans un cœur dépravé, pouvait faire descendre du ciel à volonté la grâce qui sanctifie, ou qu'une foi fausse pût donner la vérité qui fait les fidèles[b]. Notre-Seigneur lui-même déclare que tous ceux qui invoquent le nom de Jésus-Christ ne sont point pour cela écoutés, et que cette invocation leur

[a] « Ni le baptême ni la confirmation ne peuvent donner la justice et le Saint-Esprit hors de l'Eglise; mais l'obstacle de la division étant ôté, leur effet spirituel, qui avait été suspendu jusqu'alors, se développe et se dénoue, pour ainsi dire, dans le sein et dans la paix de l'Eglise, sans qu'il soit nécessaire, pour le faire revivre, de réitérer le sacrement, le schisme ayant été le seul obstacle, et la réunion au corps de l'Eglise en étant l'unique remède. » (Saint Augustin, lib. I, *de Bapt.*, cap. XII.)

[1] I Cor., II, 6.

[b] C'était là encore une des principales erreurs des Donatistes: d'où vient que saint Augustin les rappelle sans cesse à ce principe, que dans le sacrement il ne faut pas considérer qui donne, mais ce qu'on donne; qui reçoit, mais ce qu'on reçoit; que la sainteté du sacrement est donc indépendante de celui qui le confère.

sera inutile pour obtenir cette grâce, lorsqu'il dit : *Plusieurs viendront en mon nom, disant : Je suis le Christ, et ils en abuseront un grand nombre* [1]. Nulle différence entre le faux prophète et l'hérétique : l'un trompe par le nom de Dieu et de Jésus-Christ, l'autre par le sacrement de baptême. Il y a environ vingt-deux ans, quelque temps après la mort de l'empereur Alexandre, il survint divers fléaux qui n'épargnèrent aucune classe de la société, mais qui se firent plus particulièrement sentir aux chrétiens. Il se fit plusieurs tremblements de terre qui renversèrent quantité d'édifices dans la Cappadoce et dans le Pont ; quelques villes même furent abîmées et disparurent : ce qui fut cause que l'on s'en prit aux chrétiens, et suscita contre nous une persécution furieuse qui, s'élevant tout à coup à la suite d'une assez longue paix, en fut d'autant plus terrible et accablante. Nous avions alors pour gouverneur de la province Sérénien, homme cruel et impitoyable. Heureusement la persécution n'était pas générale ; ce qui donna à un grand nombre de fidèles l'occasion de pourvoir à leur salut par la fuite, et de trouver asile dans d'autres contrées. Nous entendîmes parler d'une soi-disant prophétesse qui se prétendait être remplie du Saint-Esprit, et tomber en extase. Les démons opéraient par son moyen tant de prestiges, qu'elle surprit plusieurs fidèles. Elle promettait de faire mouvoir la terre. Non que le démon ait un tel pouvoir, pas plus que celui de rien déranger dans la nature et de bouleverser à son gré les éléments, mais parce qu'il prévoit certains tremblements de terre, il faisait accroire que ce qui devait survenir était son ou-

[1] Marc, XIII, 6.

vrage. Cette femme était venue à bout par ses impostures et ses fanfaronnades, d'attirer la confiance générale. On la suivait partout. On la voyait marcher pieds nus sur la neige par un hiver rigoureux, sans témoigner le moindre sentiment de froid ; elle n'attendait, disait-elle, que le moment de se transporter en Judée, à Jérusalem, d'où elle se disait revenue. Elle séduisit un prêtre nommé Rustique, et un diacre avec qui elle eut un commerce criminel, ce qui ne tarda pas à se découvrir. Un de nos exorcistes, d'une vertu éprouvée, unissant une piété solide à une connaissance profonde de nos règles ecclésiastiques, pressé par les sollicitations de plusieurs de nos frères, des plus estimables, se présenta tout à coup devant cette misérable, qui avait eu l'adresse de débiter auparavant la nouvelle qu'elle aurait sous peu de jours un assaut à soutenir contre un adversaire qui viendrait l'éprouver. Notre exorciste, soutenu par la grâce du Seigneur, engagea la lutte contre le malin esprit dont cette femme était possédée ; il lui résista fortement, et confondit son imposture. Eh bien ! cette femme livrée au démon, cette prétendue magicienne dont les coupables artifices avaient fait des dupes, elle poussa plus d'une fois l'impudence jusqu'à consacrer le pain eucharistique, contrefaire nos redoutables invocations, et offrir au Seigneur le sacrifice ou le sacrement des prières accoutumées ; elle baptisait de même, en employant les paroles dont nous nous servons, et paraissant observer toutes les cérémonies usitées dans le baptême. Que dirons-nous d'un baptême de la sorte, conféré par une femme dont le démon faisait son instrument ? Etienne et les siens approuveraient peut-être un pareil baptême, vu que rien n'y manquât en apparence, ni l'invocation de la

Trinité, ni aucune des interrogations ordinaires et ecclésiastiques ? Peut-on croire que la rémission des péchés y ait été donnée, ou que la régénération du bain salutaire s'y soit accomplie[a] ? Bien que tout fût régulier à l'extérieur, était-ce moins le démon qui agissait ? Il faudra donc que ceux qui défendent le baptême des hérétiques prétendent aussi que le démon peut donner la grâce du baptême au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ? Nul doute qu'il n'y ait là la même déception, même manœuvre de la part des démons, puisque le Saint-Esprit ne peut se rencontrer parmi les hérétiques.

On veut que Jésus-Christ soit avec ceux qui sont baptisés par les hérétiques, et qu'il leur communique sa sainteté. Mais si cette parole de l'Apôtre est vraie : *Tous tant que vous êtes qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous avez été revêtus de Jésus-Christ*[1] ; il s'en suit que celui qui a été baptisé parmi eux en Jésus-Christ a été revêtu de Jésus-Christ, et par conséquent qu'il a pu recevoir le Saint-Esprit qui a été envoyé par Jésus-Christ, et qu'ainsi c'est inutilement que nous lui imposons les mains pour le lui faire recevoir, si ce n'est qu'on veuille dire que Jésus-Christ est parmi les hérétiques et que le Saint-Esprit n'y est pas.

Parcourons en peu de mots les autres réflexions développées par vous d'une manière si lumineuse[b],

[a] « Celui-là ne favorise pas les hérétiques, dit saint Augus-» tin, qui ne leur donne point une chose qu'il sait n'être pas à » eux, quoiqu'elle soit parmi eux. Nous n'accordons point le » baptême aux hérétiques, mais partout où nous trouvons le » baptême de celui dont il est dit *c'est lui qui baptise,* nous » le reconnaissons et l'avouons. » (Lombert, pag. 718.)

[1] Gal., III, 27.

[b] Dans les lettres à Jubaïen, à Pompée, etc.

l'impatience où est le diacre Rogatien de se rendre près de vous ne me permettant pas de m'étendre beaucoup. Demandons à ceux qui soutiennent le parti des hérétiques, si leur baptême est charnel ou spirituel. S'il est charnel, il n'est point différent de celui des Juifs qui n'a point d'autre vertu que de laver et de nettoyer le corps; et s'il est spirituel, comment, encore une fois, concevoir un baptême spirituel, là où l'Esprit saint n'est pas? L'eau n'est donc plus pour eux qu'un simple bain, non un sacrement. Si leur baptême imprime le sceau de la régénération, il ne faut plus appeler hérétiques ceux qui le reçoivent, mais enfants de Dieu. Mais si l'épouse de Jésus-Christ, c'est-à-dire l'Eglise catholique, est une, il n'y a qu'elle qui engendre des enfants à Dieu. Car il n'y a point plusieurs épouses de Jésus-Christ. Saint Paul a dit : *Je vous ai fiancés comme une vierge toute pure à cet unique époux Jésus-Christ, et vous ai destinés pour lui* [1]. *Ecoutez, ma fille, et voyez,* nous dit le divin Psalmiste, *prêtez l'oreille et oubliez votre peuple ; car le Roi est épris d'amour pour votre beauté* [2]. Et Salomon : *Venez du Liban*[a], *mon épouse, vous viendrez et vous passerez du commencement de la foi* [3]. Et encore : *Je suis entré dans mon jardin, ma sœur, mon épouse* [4]. Partout, une seule personne parce que l'Eglise est unique. Nous n'avons point la même synagogue que les hérétiques, parce que l'Eglise n'est point adultère; c'est pourquoi leur synagogue ne peut pas engendrer des enfants à Dieu. *Qui n'est point avec moi est contre moi,* nous dit Jésus-Christ, *et qui ne recueille point avec moi dissipe* [5]. Si

[1] II Cor., XI, 2. — [2] Ps. XLIV, 11. — [3] Cant., IV, 8.
[a] Traduction de Lombert, pag. 285.
[4] Cant., V, 1. — [5] Luc., XI, 23.

Jésus-Christ est avec nous, et que les hérétiques n'y soient pas, nul doute qu'ils sont contre Jésus-Christ, et s'ils ne recueillent pas avec nous, donc ils dissipent.

Revenons sur cet oracle, que vous n'avez pas manqué de rappeler, que l'Eglise est ce jardin fermé, cette fontaine scellée dont nous parle le Cantique des Cantiques, un paradis planté d'arbres chargés de fruits. Comment ceux qui n'ont jamais mis le pied dans ce jardin, qui n'ont pas même aperçu le paradis planté par les mains du Créateur, pourraient-ils donner à personne de l'eau vive de la fontaine qui y est enfermée et scellée du sceau de Dieu ? L'arche de Noë était la figure de notre Eglise chrétienne. Tout ce qui n'était pas renfermé dans son sein était condamné à périr ; il n'y eut de sauvés que les personnes qu'elle contenait. Témoignage évident de l'unité de l'Eglise, selon ces paroles de l'apôtre saint Pierre : *Vous serez aussi pareillement sauvés par le baptême* [1], pour marquer que, comme ceux qui n'étaient pas dans l'arche non-seulement ne furent point purifiés par l'eau du déluge, mais furent submergés par elle ; de même tous ceux qui ne sont point dans l'Eglise avec Jésus-Christ périront, s'ils ne reviennent à elle recevoir de ses mains le baptême de salut qu'elle seule peut donner.

Quelle est donc l'erreur et l'aveuglement du théologien qui nous dit que la rémission des péchés peut s'obtenir dans les synagogues des hérétiques, abandonnant l'unique fondement que nous assure cette Eglise établie par Jésus-Christ pour tous les siècles sur la pierre, par ces paroles dites à Pierre seul :

[1] I Petr., III, 21.

Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel [1]. Nous lisons encore dans l'Evangile que Jésus-Christ, après avoir soufflé sur les seuls apôtres, leur dit : *Recevez l'Esprit saint; ceux de qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis; ceux de qui vous les retiendrez, ils leurs seront retenus* [2]. Le pouvoir de remettre les péchés n'a donc été conféré qu'aux seuls apôtres, aux Eglises établies par eux en vertu de la mission qu'ils en avaient reçue de Jésus-Christ, et aux évêques, leurs légitimes successeurs. De quels noms faut-il donc qualifier les ennemis de cette Eglise catholique, une, où nous sommes, nous successeurs des apôtres? Que sont-ils autre chose que des usurpateurs du sacerdoce, dont les mains sacriléges érigent des autels profanes, d'autres Coré, Dathan et Abiron, criminels comme eux et destinés, eux et leurs partisans, au même châtiment?

Et de bonne foi, puis-je ici contenir mon indignation, en voyant le successeur de Pierre, cet Etienne, si fier du siége qu'il occupe et de son glorieux héritage sur lequel a été posé le fondement de l'Eglise, vouloir introduire dans l'édifice d'autres pierres, prétendre construire d'autres Eglises en autorisant un baptême étranger? Ce qui détermine le nombre d'une Eglise, ce sont évidemment les baptisés. Approuver le baptême des hérétiques, c'est leur reconnaître une Eglise; et l'on ne réfléchit pas que par cette division l'on dégrade, l'on anéantit la vérité d'une pierre fondamentale. Quoi ! les Juifs eux-mêmes, tout aveuglés qu'ils sont par leur ignorance, sous le poids du crime horrible qu'ils ont commis, se signalent par leur zèle envers Dieu; c'est le témoignage que leur rend

[1] Matth., xvi, 19. — [2] Joan., xx, 22.

pôtre ; et celui qui se vante d'être le successeur de l'A-Pierre n'a pas le moindre sentiment de zèle pour la cause de Dieu ! il accorde aux ennemis de Dieu la plus grande force de la grâce, en soutenant que leur baptême nettoie les souillures du vieil homme, remet les péchés, engendre des enfants à Dieu en les régénérant et les conduisant à la vie éternelle ! Car enfin, accorder ainsi aux hérétiques les plus grands dons de l'Eglise, qu'est-ce autre chose que communiquer avec eux ? N'est-ce pas alors une conséquence nécessaire d'avoir avec un même autel les mêmes prières et le même sacrifice ? « Mais n'est-ce pas, dit-il, un grand » bien pour la foi que de recevoir la grâce de Jésus-» Christ aussitôt après son baptême, conféré au nom » de Jésus-Christ ? » A quoi l'on peut répondre que si le baptême conféré au nom de Jésus-Christ hors de l'Eglise a le pouvoir de purifier celui qui le reçoit, l'imposition des mains donnée hors de l'Eglise au nom de Jésus-Christ a aussi le pouvoir de lui communiquer le Saint-Esprit. Et voilà tous les autres actes qui ont lieu de la part des hérétiques déclarés justes et légitimes, comme faits au nom de Jésus-Christ ; quand il est constant, comme vous l'avez démontré dans votre lettre, que le nom de Jésus-Christ ne peut avoir de vertu que dans l'Eglise à qui seule Jésus-Christ en a donné le privilége.

Quant à l'argument de la coutume que l'on dit nous être opposée : où est l'esprit assez frivole pour préférer la coutume à la vérité, et ne pas renoncer au parti de l'erreur aussitôt qu'il découvre la lumière ? Autrement il faudrait approuver l'opiniâtreté des Juifs à résister à la lumière évangélique, sous le prétexte de la coutume de leurs pères. Mais si quelqu'un doit la faire valoir, c'est nous ; vous d'abord, Eglise

d'Afrique, qui êtes en droit de répondre à Etienne que, du moment où la vérité vous a été connue, vous avez laissé là l'erreur qui vous venait de la coutume; nous qui unissons tout à la fois et la vérité et la coutume, nous qui opposons à la coutume des Romains une coutume plus vraie que la leur, nous de tout temps fidèles à la doctrine qui nous vient de Jésus-Christ et des apôtres. Nous ne nous souvenons point que cette pratique ait jamais commencé parmi nous, parce que nous n'avons jamais connu ici qu'une seule Eglise de Dieu, et que nous n'avons jamais estimé saint que le baptême de la sainte Eglise [a]. Et en effet, quelques personnes ayant témoigné des doutes sur la question, et opinant en faveur du baptême donné par ceux qui, en suivant de nouveaux prophètes, semblent néanmoins reconnaître le même Père et le même Fils que nous, nous trouvant en grand nombre à Icone, nous avons examiné la chose avec grand soin, et arrêté qu'il fallait rejeter absolument tout baptême donné hors de l'Eglise.

[a] Pourtant la coutume de rebaptiser n'était pas aussi généralement établie que le prétend Firmilien. Outre l'exemple de l'Eglise romaine, d'autres ne s'y étaient pas soumises; les règlements des conciles qui l'avaient ordonnée n'empêchaient pas que beaucoup d'évêques ne suivissent une autre pratique, et ne crussent devoir seulement imposer les mains aux hérétiques qui sortaient de l'hérésie, sans toucher à leur baptême; et c'est là la méthode que nous voyons constamment suivie dans les siècles subséquents. Les Pères ont toujours distingué le sacrement que les hérétiques peuvent donner, et qui ne doit jamais être réitéré, d'avec la vertu du sacrement qui peut et doit être conférée par l'imposition des mains, *Per manuum impositionem in Spiritum sanctum*, accompagnée de la prière. *Nullatenus sacramentum regenerationis iteretur* (dira le grand saint Léon), *sed hoc tantum quod ibi defuit conferatur, ut per episcopalis manus impositionem virtutem Sancti Spiritus consequatur.* (*Epist.* CXXXV, cap. II.)

On objecte en faveur des hérétiques ce mot de l'Apôtre : *Qu'importe que Jésus-Christ soit annoncé de quelque manière que ce soit, ou par occasion, ou par un vrai zèle* [1]. Je répondrai que cette allégation est des plus abusives ; car, dans cet endroit, saint Paul ne fait nulle mention des hérétiques ni de leur baptême, mais seulement de certains des frères qui, prêchant soit par envie, soit par un vrai zèle, prêchaient toujours la vérité. Pour s'en convaincre, il suffit de lire la lettre et d'expliquer l'Apôtre par lui-même.

« Mais s'il en est ainsi, que deviennent ceux qui, se » retirant du parti de l'hérésie, ont été reçus dans » l'Eglise sans avoir été baptisés ? » Je réponds que s'ils sont morts, ils doivent être mis au rang de ceux qui sont morts simples catéchumènes parmi nous, et croire qu'ils n'ont pas été seulement instruits de la vérité et de la foi, mais qu'ils en ont même reçu la vertu, quoique, prévenus par la mort, ils n'aient pu recevoir la consommation de la grâce. Mais ceux qui sont encore vivants, ils doivent être baptisés du baptême de l'Eglise, afin qu'ils puissent obtenir le pardon de leurs péchés, de peur qu'entretenus dans leur ancienne erreur par l'idée fausse que d'autres pourraient leur donner, ils ne vinssent à mourir sans avoir reçu la consommation de la grâce. Et, certes, combien ne se rendent pas coupables et ceux qui sont admis dans l'Eglise et ceux qui les admettent, les uns de participer témérairement à la communion du corps et du sang de Jésus-Christ avant de s'être purifiés de leurs souillures et de leurs péchés dans le bain salutaire de l'Église, et les autres de les y admettre, après qu'il est écrit que *quiconque mangera le pain ou boira le*

[1] Phil., I, 18.

calice du Seigneur indignement, sera coupable de la profanation du corps et du sang de Jésus-Christ [1] ?

Nous avons aussi jugé que l'on ne doit point tenir pour baptisés ceux qui l'ont été par des évêques tombés durant la persécution ; et tous ceux qui viennent à nous de la sorte, nous les baptisons du véritable et unique baptême de l'Eglise, vu que leur premier baptême ne leur a servi de rien. Et cependant il y a bien de la différence entre celui qui a succombé malgré lui sous les efforts de la persécution, et celui qui, par une entreprise sacrilége, s'élève audacieusement contre l'Eglise, ou blasphème contre le Père et le Dieu de Jésus-Christ et le Créateur de l'univers. Et néanmoins, Etienne n'a point de honte d'avancer que la rémission des péchés peut être donnée par ceux qui sont engagés dans toutes sortes de péchés, comme si le bain du salut pouvait se rencontrer dans une maison de mort. Que deviendra donc cette parole écrite par l'Esprit saint : *Abstenez-vous d'une eau étrangère, et n'en buvez point* [2], si vous abandonnez la fontaine de l'Eglise, scellée du sceau de Dieu, pour en adopter une autre, ou si vous souillez celle de l'Eglise par des eaux profanes ? Car, en admettant le baptême des hérétiques, que faites-vous autre chose que de boire à des sources bourbeuses, corrompues, et après vous être lavé dans les eaux saintes de l'Eglise, d'aller vous souiller à des sources impures ? Et vous n'appréhendez pas le jugement de Dieu, en rendant témoignage pour les hérétiques contre l'Eglise, sans songer qu'il est écrit *qu'un faux témoin ne demeurera point impuni* [3] !

Il y a même dans cette conduite quelque chose de

[1] I Cor., XII, 27. — [2] Prov., IX, 19. — [3] *Ib.*, XIX, 5.

plus criminel que l'hérésie; car on voit assez fréquemment des hérétiques, revenus de leur erreur, recourir à l'Eglise pour recevoir d'elle la lumière de la vérité; vous, vous rendez inutile leur résolution, en fomentant leur erreur, et en grossissant à leurs yeux la nuit de l'hérésie. Ils confessaient que la grâce n'était point en eux, et que c'était là ce qui les ramenait à l'Eglise; vous, vous leur dérobez la rémission des péchés qui se donne dans le baptême, en cherchant à leur persuader que, déjà baptisés hors de l'Eglise, ils n'en sont pas moins en possession de la grâce; vous oubliez qu'il vous sera demandé compte de leurs âmes au jour du dernier jugement, comme ayant refusé les eaux de l'Eglise à ceux qui en avaient soif, et ayant été une occasion de mort pour ceux qui ne demandaient qu'à vivre; et avec cela, vous vous emportez en menaces!

Mais quelle maladresse encore dans les reproches que vous adressez à ceux qui, défendant la vérité, mettent les armes à la main contre le mensonge. A qui donc appartenait-il de se mettre en colère, à celui qui soutient les ennemis de Dieu, ou bien à celui qui, pour repousser les ennemis de Dieu, se déclare le défenseur de la vérité? Mais il n'est que trop vrai que ce sont d'ordinaire les plus ignorants qui se montrent aussi les plus emportés, parce que l'absence de conseil et de raison fait place à la colère; et jamais on ne fut plus en droit d'appliquer à personne mieux qu'à vous cette parole de l'Ecriture : qu'*un opiniâtre engendre les querelles, et que l'homme emporté accumule ses péchés*[1]. En effet, que de contestations et de querelles suscitées par vous au sein de l'Eglise

[1] Prov., XXIX, 22.

et par tout le monde! Quelle somme de péchés n'avez-vous pas accumulée en faisant schisme avec tant de troupeaux! C'est vous-même qui vous êtes retranché de la communion. Ne vous y trompez pas : le vrai schismatique, c'est celui qui s'est séparé de la communion de l'unité ecclésiastique. En croyant séparer de vous tous les autres, c'est vous qui vous êtes tout seul séparé de tous. Il vous a été impossible de vous contenir dans les règles de la vérité et de la paix, malgré les sages avis de l'Apôtre : *Je vous conjure, au milieu des liens où je suis pour l'amour de Notre-Seigneur, de vous comporter d'une manière qui soit digne de votre vocation, pratiquant en toutes choses l'humilité, la douceur et la patience, vous supportant l'un l'autre avec charité, et travaillant soigneusement à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix. Il n'y a parmi vous qu'un corps et qu'un esprit, comme il n'y a qu'une espérance à laquelle vous êtes tous appelés. Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi, qu'un baptême, qu'un Dieu, Père de tous, élevé au-dessus de tous, qui contient toutes choses, et habite en nous tous*[1].

Ces préceptes de l'Apôtre, ces maximes salutaires, Etienne les a-t-il mises en pratique? a-t-il fait de l'humilité et de la douceur évangélique le premier de ses devoirs? Le magnifique témoignage qu'il en a donné, en se séparant de tant d'évêques répandus par tout le monde, et rompant la paix indifféremment tantôt avec les Orientaux, comme je crois que vous l'avez appris, tantôt avec vous autres Méridionaux! Les évêques qui lui avaient été envoyés, il les a reçus avec un tel esprit de patience et de modé-

[1] Eph., IV, 1 et seq.

ration, que, non content de ne vouloir pas conférer avec eux, de leur refuser la paix et la communion, il a porté la charité jusqu'à défendre à tous les frères de les recevoir et de leur accorder les simples droits de l'hospitalité [a]. Est-ce donc là avoir conservé l'unité de l'esprit par le lien de la paix, que d'avoir violé la charité, que de faire en toute occasion divorce avec ses frères, et, par un criminel entêtement, se mettre en révolte contre le sacrement et contre la foi ? Peut-il y avoir un même corps et un même esprit, là où il n'y a peut-être pas une même âme, tant celle qui anime cet homme est mobile, capricieuse et irrésolue ?

Mais laissons là ce qui regarde sa personne, pour examiner ce qu'il y a de plus important dans la question.

Les partisans de l'opinion que l'on doit recevoir ceux qui ont été baptisés par les hérétiques comme ayant obtenu la grâce d'un baptême légitime, prétendent qu'il n'y a pour nous comme pour eux qu'un seul baptême, et n'y voient aucune différence. Mais que dit saint Paul : *Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une*

[a] Baronius convient que la conduite du pape dut paraître extrêmement rigoureuse (*ad ann.* 258), bien qu'à son tour il ne ménage pas Firmilien, dont le langage paraît excéder, en effet, les bornes de la charité. Il prétend encore qu'Etienne, en excommuniant les Orientaux et les Africains, avait excepté saint Cyprien. Il n'en donne point de preuve, et ne répond point à l'assertion de Firmilien, qui l'affirme.

Saint Denis d'Alexandrie aurait également désiré plus de modération de la part d'Etienne, et lui écrivit dans ces termes une lettre qui nous a été conservée par Eusèbe. (*Hist. eccles.*, liv. VII, ch. V.)

Voyez ce que Bossuet dit de ce démêlé dans sa *Dissertat. prélimin. à la défense des quatre articles,* sect. LXX, p. 83 de la trad. franç., in-4°. Amsterd., 1745.

foi, qu'un baptême, qu'un Dieu[1]. S'il est vrai que les hérétiques aient le même baptême que nous, ils ont donc évidemment la même foi; s'ils ont la même foi, ils ont aussi le même Seigneur: ils sont donc dans l'unité. Or, si cette unité, qui n'admet nul partage, existe chez les hérétiques aussi bien que chez nous, pourquoi les appelons-nous hérétiques et non pas chrétiens? Mais, puisque nous ne reconnaissons ni le même Dieu que les hérétiques, ni la même foi, ni la même Eglise, ni le même Esprit saint, il est clair que nous ne pouvons pas non plus avoir le même baptême, et qu'il n'y a rien de commun entre eux et nous. Et toutefois, Etienne ne se fait pas scrupule de se déclarer pour de telles gens contre l'Eglise; et, dans le beau zèle qui l'anime en faveur des hérétiques, il fait scission avec ses frères. Pour comble d'excès, il ne craint pas d'appeler Cyprien un faux Christ, un faux apôtre, un séducteur; parce que sa propre conscience lui donne, à lui, ces qualifications, il s'empresse de les donner aux autres mensongèrement, lui à qui seul elles sont applicables! Nous souhaitons que vous vous portiez toujours bien, vous, tous les évêques d'Afrique, tout le clergé et tous les fidèles, afin que, toujours unis dans les mêmes sentiments et dans les mêmes affections, nous ne formions, malgré la distance des lieux, qu'une seule famille[a].

[1] Eph., IV, 5.

[a] Le meilleur argument contre cette lettre est la conduite même de son auteur. Il l'avait écrite de bonne foi, parce que telle était la discipline de son Eglise. Il avait erré comme saint Denis d'Alexandrie, et comme lui il finit par se rendre à la vérité. C'est ce que nous apprenons de saint Denis lui-même, dans une lettre écrite au pape Sixte, et qu'Eusèbe nous a conservée: Apprenez, lui dit-il, notre frère, que toutes les Eglises répandues dans l'Orient, et les plus éloignées, renon-

LXXVII.

CYPRIEN A NÉMÉSIEN, FÉLIX, LUCIUS, A UN AUTRE FÉLIX, A LITTEUS, POLYEN, VICTOR, JADER, DATIF, SES COLLÈGUES; AUX PRÊTRES SES CONFRÈRES, AUX DIACRES ET AUX AUTRES FRÈRES DÉTENUS DANS LES MINES, MARTYRS DE DIEU LE PÈRE TOUT-PUISSANT ET DE JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR, NOTRE DIEU ET NOTRE PROTECTEUR, SALUT ÉTERNEL [a].

La gloire que vous vous êtes acquise, illustres et bien-aimés frères, me ferait un devoir d'aller vous visiter et vous embrasser en personne; et j'y aurais satisfait, si je n'étais moi-même relégué et détenu loin de vous pour la confession du saint nom de Jésus-Christ. J'y suppléerai du moins autant que je le pourrai, en me transportant au milieu de vous par la pensée et par mes plus tendres affections, et vous adressant, au défaut de mes paroles, l'expression de la vive joie dont m'a pénétré le récit de votre héroïque fermeté. Si je n'ai pas eu l'honneur d'être as-

çant à leur division, sont revenues à l'unité; tous les évêques, comme Démétrius d'Antioche, Marin de Tyr, Héliodore de Laodicée, Hélénus de Tarse, tous ceux de Cilicie, Firmilien, et tous ceux de Cappadoce, sont dans une joie extrême de la paix et de la concorde rétablies parmi eux avec la charité fraternelle. » (*Hist. ecclés.*, liv. VII, ch. V.)

[a] Les lettres suivantes ont été écrites vers la fin de la vie du saint évêque.

socié à vos souffrances, je les ai ressenties du moins par le sentiment de la charité qui m'unit à vous. Eh ! pourrai-je garder le silence? pourrai-je ne pas me livrer à tout l'essor de mon allégresse, après les éclatantes faveurs que Dieu a daigné accorder à des hommes qui me sont si chers? J'ai su qu'une partie d'entre vous est allée déjà prendre possession de la couronne de gloire que Dieu réserve à la consommation du martyre; que l'autre, encore dans les chaînes, au fond des mines ou des cachots, attend sans cesse le moment de l'immolation, qui n'est différé que pour leur donner l'occasion de fortifier les frères, de les armer par l'exemple de leur courage, et de se faire de nouveaux titres de mérites, par chacun des jours qui retardent leur récompense avec leurs sacrifices. Et certes, je ne suis point étonné, magnanimes confesseurs, que pour prix de votre piété et de votre foi le Ciel vous ait ménagé ce glorieux privilége; il a voulu reconnaître le zèle que vous avez manifesté de tout temps, pour le maintien de la discipline et la fidèle observation des divins commandements, la simplicité et l'innocence de vos mœurs, la charité et la concorde qui vous ont toujours signales, votre modestie et votre humilité, la sagesse et la régularité de votre administration, votre empressement à soulager toutes les misères, votre généreuse compassion à l'égard des indigents, votre inébranlable fermeté à défendre les droits de la vérité, à conserver l'inviolabilité de la discipline. Maintenant, pour qu'il ne manquât rien à ces grands exemples de vertu que vous avez donnés jusqu'ici, voilà que, par une confession et des souffrances généreuses, vous animez hautement nos frères au martyre, et vous leur en montrez le chemin, pour apprendre au troupeau à

suivre ses pasteurs, à marcher constamment sur leurs traces, afin d'obtenir du Seigneur les mêmes récompenses. Avant d'être envoyés aux lieux où vous êtes, l'on commença par vous torturer. Frappés à coups de bâton, vous consacrâtes, par ce genre de supplice, les prémices de votre confession. N'en rougissez point. Il n'y a rien là d'infamant ni de redoutable pour le chrétien qui met toutes ses espérances dans le bois. C'est là, pour le serviteur de Jésus-Christ, le sceau de son salut; dans ce qui a fait l'instrument de sa rédemption, il contemple avec joie l'instrument de sa victoire[a]. Vos persécuteurs ont enchaîné vos pieds, et garrotté d'indignes liens ces membres, les glorieux sanctuaires de l'Esprit saint, comme si vos âmes généreuses pouvaient être captives avec vos corps, et que des vertus éclatantes comme le plus précieux métal pussent être ternies par les fers dont vous avez été chargés! A des hommes consacrés au Seigneur, et qui ne savent pas rougir de leur foi, les chaînes sont des parures; et les cicatrices qu'elles laissent sur vos pieds, loin d'être des marques d'opprobre, sont bien plutôt des arrhes de triomphe. O pieds enchaînés avec gloire! bientôt Jésus-Christ les dégagera! O pieds heureusement liés, qui ne laissent pas de marcher dans la voie du salut, pour ne s'arrêter qu'au séjour de la félicité! O pieds quelque temps immobiles! le Seigneur vous rendra libres à jamais. Pieds dont la

[a] Le texte ajoute : Mais quelle merveille y a-t-il qu'étant, comme vous êtes, des vases d'or et d'argent, vous ayez été envoyés aux mines, c'est-à-dire aux lieux où se forme l'or et l'argent; à moins de dire que maintenant la nature de ces métaux ait été changée, et que les lieux où l'on allait jadis recueillir l'or et l'argent soient aujourd'hui ceux à qui l'on en porte le présent.

marche est arrêtée par les entraves qui les garrottent, ils vont bientôt prendre leur élan pour aller à Jésus-Christ. Que la barbarie et la perversité vous mettent à la gêne tant qu'elles voudront; dans peu vous passerez de ces prisons terrestres au royaume immortel. Dans ces profonds souterrains, point de couche voluptueuse où le corps puisse mollement s'étendre sur le duvet [a]; mais Jésus-Christ est là pour le rafraîchir par ses divines consolations. Bienheureux martyrs, ils n'ont pour lit que la terre dure, sur laquelle l'excès de la fatigue abat leurs membres; mais ce n'est pas un mal d'y reposer avec Jésus-Christ. Point de bains qui lavent ces corps ternis par la poussière; mais leur âme est blanchie par les eaux spirituelles de la grâce. A peine quelque peu de pain; *mais ce n'est pas seulement avec le pain que l'homme rassasie sa faim, c'est par la divine parole de Dieu.* Point d'habit qui réchauffe des membres que le froid a glacés; mais avec Jésus-Christ on est vêtu, on est paré magnifiquement [b]. Quelles vives splendeurs, quelles clartés immortelles remplaceront un jour et ces difformités que les yeux profanes n'envisagent qu'avec horreur, et ces épreuves d'un moment, alors que, selon l'expression de l'Apôtre, *Notre-Seigneur aura transformé notre corps, qui est maintenant vil et abject, en le rendant*

[a] Dans le latin : *Non fovetur in metallis, lecto et culcitris corpus. Culcitra,* ce que nous appelons lit de plume. Martial a dit :

Fundata tumet facilis tibi culcitra pluma.

[b] Littéralement : Quelques cheveux en désordre sur une tête dépouillée. (Lombert traduit : On y a la tête en désordre et mal peignée.) Mais puisque Jésus-Christ est la tête des hommes, tout sied bien à une tête que la confession du nom chrétien rend admirable.

conforme à son corps glorieux [1]. Que s'il ne vous est pas donné, nos très-chers frères, de pouvoir offrir et célébrer nos saints mystères, cette privation ne compromet ni votre foi ni votre piété. Vous n'en offrez pas moins au Seigneur un sacrifice précieux et agréable à ses yeux, celui d'*un cœur pur et humilié qui toujours a trouvé grâce auprès de lui* [2]. Voilà celui que vous présentez à Dieu, sans relâche, de jour et de nuit, étant devenus ses victimes, et vous offrant sans cesse à lui comme de saintes et innocentes hosties, selon que le même Apôtre nous y exhorte, lorsqu'il dit : *Je vous conjure, mes frères, par la miséricorde de Dieu, de lui offrir vos corps comme une victime vivante, sainte et agréable à ses yeux, et de ne point vous conformer au siècle ; mais qu'il se fasse en vous une transformation, par le renouvellement de votre esprit, afin que vous reconnaissiez quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, ce qui est agréable à ses yeux, ce qui est parfait* [3].

Nous n'avons pas d'autre moyen de témoigner au Seigneur notre reconnaissance pour tous les biens dont il nous a comblés, de lui prouver notre foi et notre dévouement à son service. *Que rendrai-je au Seigneur pour tant de grâces qu'il m'a faites ?* dirons-nous avec le Psalmiste inspiré. *Je prendrai le calice du salut, j'invoquerai le nom du Seigneur. La mort de ses saints lui est précieuse* [4]. Oh ! qui ne le prendrait avec allégresse, avec empressement, ce calice du Seigneur ? qui peut ne pas saisir avec transport l'occasion et la seule espérance de se montrer reconnaissant envers lui ? Cette mort précieuse aux yeux du Seigneur, peut-on balancer à s'y soumettre, à l'accepter

[1] Phil., III, 21. — [2] Ps. L, 18. — [3] Rom., XII, 1. — [4] Ps. CXV, 3.

généreusement, pour plaire aux yeux de celui qui, du trône de gloire où il siége, nous regarde combattre pour la défense de son nom, encourage nos efforts, nous assiste dans la lutte, nous couronne dans la victoire, et de qui la bonté toute paternelle veut bien récompenser en nous ce que lui-même y a fait, et couronner son propre ouvrage? Car, que ce soit lui qui nous fasse vaincre et remporter le prix de la victoire, nous n'en pouvons douter d'après l'assurance qu'il nous en donne par ces paroles de son Evangile : *Lorsqu'on vous livrera aux mains de vos ennemis, ne vous mettez point en peine comment vous leur parlerez, ni de ce que vous leur direz; car ce que vous devez leur dire vous sera donné à l'heure même*[1]. *Je vous donnerai moi-même une bouche et une sagesse à laquelle tous vos ennemis ne pourront résister, et qu'ils ne pourront contredire*[2]. Quel motif de confiance n'est-ce donc pas pour ceux qui croient à sa parole? mais aussi quelle confusion pour les lâches qui désertent sa bannière, alors que de la même bouche dont il promet de nous soutenir dans nos combats, il menace d'une mort éternelle ceux qui le renient! Voilà, généreux confesseurs de Jésus-Christ, les éloquentes leçons que vous venez de donner à nos frères. Ce que vous leur appreniez dans vos chaires, vous l'avez confirmé sur le champ de bataille. Attendez-vous donc aux plus magnifiques récompenses. Vous en avez la promesse dans cette parole du Seigneur : *Celui qui aura agi et qui aura enseigné de la sorte, sera appelé le plus grand dans le royaume du ciel*[3]. Témoin de votre magnanime résistance, une grande partie du peuple a voulu marcher sur vos

[1] Matth., x, 19. — [2] Luc., xxi, 14. — [3] Matth., v, 19.

traces; avec vous elle a combattu, avec vous elle a triomphé. Ni les fers, ni les tortures, rien au monde n'a pu affaiblir le lien de la charité qui l'unit à ses pasteurs. On a vu jusqu'à des vierges timides, jusqu'à de tendres enfants, animés d'un courage supérieur à la nature, s'associer à votre confession, et, les mains chargées de la double palme de l'innocence et du martyre, fournir à votre triomphe la pompe du plus honorable cortége. Quelle force nouvelle ne doit donc pas imprimer en vous le sentiment d'aussi illustres victoires ! Quelle élévation de pensées! Quelle vive et profonde satisfaction de n'avoir plus qu'à attendre l'accomplissement des promesses, dans une pleine sécurité sur le dernier jugement, d'être libre sous les chaînes dont vos membres sont garrottés, d'avoir la confiance certaine que Jésus-Christ est avec vous, qu'il est présent au milieu de vous, qu'il se réjouit de vous voir marcher par où il a marché lui-même avant vous, pour arriver à sa suite à la possession de son royaume éternel ! Chaque journée ajoute à votre joie, en vous rapprochant du jour fortuné où le signal du départ vous sera donné : il n'est pas loin ; à la veille de quitter le siècle, vous touchez à l'heureux séjour où les martyrs jouissent de la récompense. Encore quelques moments, et, dégagés des ténèbres où nous vivons, vous allez être introduits au sein de la plus pure lumière. L'Apôtre vous en est garant. Ecoutez ses paroles : *Les épreuves du temps n'ont rien qui soit en proportion avec les ineffables clartés qui doivent un jour se manifester en nous* [1]. Aujourd'hui que vos prières ont acquis plus d'efficacité et peuvent promettre un plus facile accès auprès de Dieu, ne les ménagez

[1] Rom., VIII, 18.

pas, demandez que la grâce divine soutienne chacun de nous au jour de la confession, qu'elle nous rende victorieux des ténèbres et des dangers du siècle, qu'elle nous donne de partager votre gloire, afin qu'après être demeurés unis ensemble ici-bas par le lien de la paix et de la charité pour résister aux attaques de l'hérésie et de la persécution, nous puissions être encore réunis tous ensemble dans le royaume céleste. Je souhaite, vénérables et bien-aimés frères, que vous vous portiez toujours bien dans Notre-Seigneur, et que vous vous souveniez de moi dans toutes vos prières. Adieu.

LXXVIII.

REPONSE DE NÉMÉSIEN ET DES AUTRES CONFESSEURS A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Némésien, Datif, Félix et Victor à Cyprien leur frère, salut éternel en Notre-Seigneur.

Tout ce que vous écrivez, notre très-cher frère, en raison de la diversité des circonstances, respire les plus généreux sentiments. On ne le lit pas avec quelque attention sans que l'on ne se corrige de ses fautes, ou que l'on ne se sente fortifié dans ses bonnes résolutions. En même temps que vos écrits nous développent les secrets des mystères, ils aident nos

progrès dans la foi, et portent les hommes du siècle a l'embrasser. Quelque espèce de bien dont vous nous parliez dans les nombreux traités sortis de votre plume, vous en prenez, sans le savoir, modèle sur vous-même. Il n'est personne qui puisse se vanter de vous surpasser en doctrine, en éloquence, en sagesse dans les conseils : la simplicité et l'égalité des mœurs, unies à la grandeur d'âme dans l'action, à la plus rigoureuse exactitude dans l'accomplissement de tous les devoirs ; l'oubli de vous-même joint à tous les empressements de la charité, la pureté la plus délicate dans l'exercice du bien. Vous le savez, notre très-cher frère, l'un de nos vœux les plus ardents était de vous voir à notre tête, vous dont l'affection nous est si connue, présider à nos combats, et vous associer à notre confession. C'est vous qui nous avez appris ce que nous devions répondre aux interrogations du magistrat; vous qui le premier avez fait connaître pardevant le tribunal du proconsul notre commune profession de foi; c'est vous qui avez donné le signal, vous qui avez sonné la charge et animé le courage des soldats de Jésus-Christ, tiré l'épée contre l'ennemi du salut, et triomphé de ses violences. Enflammés par vos puissantes exhortations, nos fidèles bataillons ont secondé vaillamment les efforts de leur chef pour envelopper de toutes parts l'insolent ennemi, le vaincre et le fouler sous les pieds. Croyez-nous, notre très-cher frère, vous n'avez pas moins servi la cause de la foi et à grand intérêt, par le noble exemple que vous avez donné de ne pas s'effrayer de la persécution, d'en braver les premières attaques, de vous exiler, et d'aller, loin de votre ville, vous confiner dans un désert affreux. Vous nous ouvriez par là la porte du martyre, et vous en partagiez la

gloire avec tous ceux qui ont eu déjà le bonheur d'être couronnés, ou qui l'attendent encore. Tous nos compagnons de captivité se réunissent donc à nous, notre très-cher frère, pour vous remercier de la lettre que vous nous avez adressée. Vous y avez relevé nos courages abattus, répandu un baume salutaire sur nos blessures, allegé le poids de nos chaînes, orné nos fronts de la plus brillante parure, porté la lumière dans l'obscurité de nos cachots. Ces hautes montagnes qui nous enferment et nous dérobent la clarté du jour ont paru s'aplanir à nos yeux; la fumée infecte de nos prisons a cédé aux doux parfums qu'y répandaient vos paroles. Ce ne sont pas là les seuls bienfaits que nous ayons à reconnaître.

Vous vous êtes empressé, vous et notre cher frère Quirinus, de nous faire parvenir, par les mains du sous-diacre Hérennius, des acolytes Lucain, Maxime et Amantius, les secours temporels dont nous avions besoin. Assistons-nous donc les uns les autres par nos prières; demandons à Dieu, à Jésus-Christ et à ses saints anges, comme vous nous le recommandez, qu'ils veuillent bien nous protéger dans toutes nos actions. Nous souhaitons, notre très-cher frère, que vous jouissiez d'une bonne santé et que vous vous souveniez de nous. Saluez de notre part tous ceux qui sont avec vous; tous ceux qui sont avec nous vous saluent, vous aiment, et désirent de vous voir.

LXXIX.

RÉPONSE DE LUCIUS ET DES AUTRES MARTYRS A SAINT CYPRIEN.

Lucius et tous ceux qui sont avec moi, à Cyprien notre frère et notre collègue, salut en Notre-Seigneur.

Au moment où éclatait la joie que nous ressentions d'avoir été jugés dignes de combattre pour le nom du Seigneur, et de remporter la victoire, nous est parvenue, notre très-cher frère, la lettre que vous nous avez adressée par les mains du sous-diacre Hérennius et des autres acolytes Lucain, Maxime et Amantius. Sa lecture a rendu nos chaînes plus légères ; elle nous a consolés de l'amertume de nos privations, et soutenus dans le dénûment où nous étions. Nous nous sommes sentis plus forts pour supporter les nouvelles épreuves qui peuvent encore nous survenir. Déjà vous nous aviez préparés à l'honneur de souffrir, en nous montrant le chemin et confessant le premier le nom de Jésus-Christ. Fidèles à marcher sur vos traces, nous espérons aussi obtenir la même grâce. Celui qui devance les autres par sa course a droit à la récompense avant tous. Le premier dans la lice, vous nous avez associés à votre gloire par le bel exemple que vous nous avez donné.

Nous y avons reconnu l'expression de la vive charité que vous avez bien voulu de tout temps accorder à chacun de nous. Unis tous ensemble par un même esprit de paix, nous avons dû à la vertu de vos prières la gloire de notre confession. Pour vous, notre très-cher frère, outre la récompense que Dieu vous promet pour l'avoir si héroïquement confessé, vous en avez une autre encore à attendre de sa bonté libérale, pour vous être rendu présent à nous par vos lettres, où nous avons vu se produire avec un si vif éclat cette candeur et cette perfection de sentiments que nous avons toujours reconnue en vous. Vous nous avez donné dans l'effusion de votre cœur des louanges aussi dignes de Dieu et de vous, que nous-mêmes nous nous en reconnaissons indignes. Par vos éloquentes paroles, vous avez fortifié ce qu'il y avait de faible en nous, et vous nous avez inspiré une vigueur nouvelle pour supporter plus constamment nos souffrances, considérant comme une prophétie de l'esprit de Dieu dont vous êtes tout rempli, les assurances que vous nous donnez de la récompense céleste, de la couronne du martyre et du royaume de Dieu. Nous en jouirons infailliblement, notre très-cher frère, si vous vous souvenez de nous dans vos prières; ce que j'espère que vous ferez, comme de notre côté nous le faisons pour vous. Nous avons reçu l'offrande que vous nous avez envoyée, tant de votre part que de celle de Quirinus [a], et nous prions le Seigneur que, comme il regarda favorablement le sacrifice de Noé, et prit plaisir à l'odeur qui en sortait, il jette aussi les yeux sur le vôtre, et qu'il lui plaise vous récompenser d'une si bonne œuvre. Je

[a] Celui à qui sont adressés les livres *des Témoignages*.

vous supplie de faire tenir à Quirinus la lettre que nous lui écrivons. Je souhaite, etc.

LXXX.

FÉLIX, JADER, POLYEN, RÉUNIS AUX PRÊTRES ET AUTRES DÉTENUS AVEC NOUS DANS LES MINES DE SIGA, A NOTRE TRÈS-CHER FRÈRE CYPRIEN, SALUT ÉTERNEL EN NOTRE-SEIGNEUR.

—

Nous vous saluons derechef, notre très-cher frère, par le sous-diacre Victor Hérennius, et par nos frères Lucain et Maxime. Nous sommes, grâce à vos prières, en fort bonne santé. Nous avons reçu de leurs mains l'argent que vous nous avez envoyé avec la lettre que vous nous avez écrite, pour nous fortifier, comme étant vos enfants, par des paroles toutes célestes. Nous en avons remercié, et en remercions encore le Seigneur Dieu tout-puissant, par Jésus-Christ son Fils, qui a daigné nous envoyer par votre ministère un aussi puissant encouragement, et vous supplions de ne pas nous oublier dans vos prières, pour obtenir de lui qu'il consomme notre confession et la vôtre. Saluez de notre part tous ceux qui résident avec vous. Nous souhaitons, notre très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien en Notre-Seigneur. Ecrit par moi, Félix; souscrit par moi, Jader; signé par moi, Polyen, après lecture. Je salue mon seigneur Eutychien.

LXXXI.

CYPRIEN A SUCCESSUS SON FRÈRE, SALUT.

Si je ne vous ai pas écrit plus tôt, mon très-cher frère, en voici la raison : c'est qu'à la veille du combat prêt à s'engager, personne de notre clergé n'a pu quitter sa retraite, dans la disposition où tous sont d'attendre ici le moment de la céleste gloire. Vous saurez que ceux que j'avais envoyés à Rome pour s'informer des ordonnances impériales à notre sujet, et nous rendre compte des faits, sont de retour. L'on avait fait courir jusqu'ici quantité de bruits vagues ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y a un rescrit de Valérien [a], adressé au sénat, portant peine de mort, sans autre forme de procès, pour les évêques, les prêtres et les diacres ; pour les sénateurs, les chevaliers et autres d'un rang élevé, perte de leurs charges, confiscation de leurs biens : après quoi, s'ils persistent, ils seront condamnés à la peine capitale. Le même

[a] L'empereur Valérien s'était montré d'abord très-favorable aux chrétiens, au point que saint Denis d'Alexandrie lui rend ce témoignage : Qu'avant lui pas un des princes qui avaient régné n'avait traité d'une manière aussi honorable les sectateurs de la religion nouvelle. Mais depuis, s'étant livré aux perfides conseils de Macrien, homme sans religion, il ordonna contre eux une des plus sanglantes persécutions qui aient affligé l'Eglise. On sait comment il en fut puni par la justice divine.

édit porte que les dames de condition seront privées de leurs biens et envoyées en exil; que toutes personnes attachées au service de l'empereur, qui ont confessé Jésus-Christ ou le confesseront à l'avenir, seront également dépouillées de leurs biens, dont il sera dressé un inventaire, et reléguées, pieds et poings liés, dans les domaines du prince. A la suite du rescrit, se lisent les circulaires adressées aux gouverneurs des provinces au sujet des chrétiens. Nous attendons de jour en jour que les lettres soient expédiées; résignés, comme nous le sommes, à tout souffrir pour la manifestation de notre foi, et attendant de la miséricorde de Notre-Seigneur la couronne de la vie éternelle. Vous saurez que Sixte a été mis à mort dans le cimetière, avec Quartus, le 6 août [a]. Les principaux magistrats de Rome se montrent journellement très-animés à la poursuite des chrétiens, pour mettre à mort tous ceux qui leur sont dénoncés et s'emparer de leurs biens. Donnez, je vous prie, ces informations à nos collègues, afin qu'ils fortifient nos frères par leurs exhortations, et les préparent au combat; que nous songions tous moins à la mort qu'à la glorieuse immortalité, et que, consacrés au Seigneur par la foi et l'espérance, nous concevions une sainte allégresse, et que nous n'appréhendions point une confession où les athlètes de Jésus-Christ ne sont pas tués, mais couronnés. Je souhaite, notre très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

[a] Le pape saint Sixte II, successeur d'Etienne. (*Martyrolog. roman.*, p. 302.) Le diacre Pontius, parlant du martyre de saint Sixte, l'appelle *pontife excellent et pacifique*. On ne sait rien au sujet de Quartus, qui souffrit la mort avec lui, sinon qu'il était prêtre.

LXXXII.

CYPRIEN AUX PRÊTRES, AUX DIACRES ET A TOUT LE PEUPLE DE CARTHAGE, SALUT.

Informé que le proconsul, alors à Utique, y avait envoyé des soldats [a] pour se saisir de moi, et m'amener dans cette ville, j'ai dû céder au conseil de mes amis, qui m'engageaient à chercher une autre retraite, jusqu'au moment où je pourrais me retrouver à Carthage. C'est dans sa propre ville, et non pas dans une autre, qu'un évêque doit confesser le Seigneur, afin que tout son peuple soit honoré par la confession de son pasteur sur les lieux mêmes. Ce que l'évêque dit dans ce moment, tout son troupeau semble le dire avec lui. Ce serait flétrir l'honneur d'une Eglise aussi illustre que la nôtre, si je recevais ma sentence à Utique. Aussi ne cessé-je point de demander au Seigneur, dans toutes mes prières, qu'il veuille bien me permettre de confesser son nom dans votre ville, d'y souffrir la mort, et de n'en sortir que pour aller à lui. C'est donc ici que je suis résolu d'attendre le retour du proconsul (Galère Maxime), afin d'entendre de sa bouche ce que les

[a] *Frumentarios*. Miliciens chargés de recueillir les contributions dans les provinces, et d'assurer par toutes sortes de moyens l'exécution des ordonnances impériales. (Rigault.) A peu près comme aujourd'hui nos garnisaires.

empereurs[a] ont ordonné concernant les chrétiens, évêques ou laïques, et de répondre ce que Notre-Seigneur voudra bien me suggérer[b]. Quant à vous, mes très-chers frères, restez fidèles aux instructions que vous avez toujours reçues de moi conformément aux ordonnances du Seigneur; maintenez-vous en paix et en tranquillité, évitant d'être une occasion de trouble parmi les frères, et de se présenter de soi-même aux païens. Il sera temps de parler, si l'on vient à être découvert et traduit devant le magistrat. C'est Dieu qui alors parlera par notre bouche; et ce qu'il demande de nous, c'est plutôt une confession qu'une profession de notre foi. S'il y a de notre part d'autres règlements à suivre, nous espérons encore que Dieu nous permettra de vous en donner communication, après que nous en aurons délibéré en commun. Que Notre-Seigneur daigne, mes très-chers frères, vous conserver longtemps dans son Eglise.

[a] Les empereurs Valérien et Gallien.

[b] Le vœu du saint évêque fut exaucé. Il était demeuré caché dans ses jardins, en attendant que le gouverneur, alors à Utique, fût revenu à Carthage. C'était dans cette ville, en présence de son peuple, que Cyprien voulait mourir.

Le jour de sa mort fut véritablement un triomphe, dit le saint diacre Pontius, qui nous a laissé l'histoire de sa vie. Le proconsul ayant prononcé l'arrêt qui le condamnait à avoir la tête tranchée, Cyprien ôta son manteau, se mit à genoux, et se prosterna pour prier Dieu. Il se dépouilla ensuite de sa dalmatique, qu'il donna aux diacres. Quand l'exécuteur fut auprès de lui, il lui fit donner vingt-cinq sous d'or. Les chrétiens avaient mis autour de lui des linges pour recevoir son sang. Il fut décapité le 14 septembre 258.

— FIN DU TOME SECOND ET DERNIER. —

TABLE DU SECOND VOLUME.

LETTRES.

Pages.

I. Cécile Cyprien à Donat. 7
II. Cyprien aux prêtres et aux diacres, et au peuple de Furnes. 25
III. Cyprien à Euchratus son frère. . . . 28
IV. Cyprien à Rogatien. 30
V. De saint Cyprien à Pomponius, sur certaines vierges. 35
VI. Cyprien, aux prêtres et aux diacres ses frères. 41
VII. Cyprien à Sergius, Rogatien, et aux autres confesseurs. 42
VIII. Cyprien aux prêtres et aux diacres ses très-chers frères. 47
IX. Du clergé de Rome à celui de Carthage, concernant la retraite de saint Cyprien. 49
X. De saint Cyprien au clergé de Rome, sur la mort de l'évêque de cette ville. . . 53
XI. Cyprien aux martyrs et aux confesseurs de notre Seigneur Jésus-Christ. . . . 55
XII. Cyprien aux prêtres et aux diacres ses frères. 61
XIII. Cyprien aux prêtres et aux diacres ses frères. 68
XIV. Cyprien au prêtre Rogatien et aux autres confesseurs. 70
XV. Cyprien aux prêtres et aux diacres de son Église. 76

Pages.

XVI. Cyprien aux martyrs et aux confesseurs ses frères. 80
XVII. Cyprien aux prêtres et aux diacres ses frères. 84
XVIII. Cyprien à ses frères qui composent le peuple. 87
XIX. Cyprien aux prêtres et aux diacres ses frères. 90
XX. Cyprien aux prêtres et aux diacres ses frères. 91
XXI. Cyprien aux prêtres et aux diacres de Rome. 94
XXII. Célérinus à Lucien. 97
XXIII. De Lucien à Célérinus, sur la paix donnée aux laps. 102
XXIV. Des confesseurs à saint Cyprien. . . . 105
XXV. De Caldonius à saint Cyprien. . . . . *ib.*
XXVI. Réponse de saint Cyprien. 107
XXVII. Aux prêtres et diacres, sur la lettre précédente et les deux qui suivent. . . . 109
XXVIII. De saint Cyprien au clergé de Rome, relativement aux six lettres précédentes. . 110
XXIX. Cyprien à Moïse et à Maxime, prêtres, et autres confesseurs ses bien-aimés frères. 114
XXX. Saint Cyprien à son clergé, au sujet des précédentes lettres envoyées à Rome, de Sature et d'Optat, promus le premier au grade de lecteur, l'autre à celui de sous-diacre. 117
XXXI. Lettre du clergé romain à saint Cyprien, relativement à la conduite que le saint archevêque de Carthage avait tenue à l'égard de ceux qui avaient fléchi dans la persécution. 119
XXXII. Réponse à la lettre XXIX, par Moïse, Maxime, prêtres; Nicostrate et Ruffin, diacres, et autres. 127
XXXIII. Saint Cyprien à son clergé relativement aux lettres par lui envoyées à Rome ou reçues de cette ville. 133

Pages.

XXXIV. Saint Cyprien à ceux qui, après être tombés, lui avaient écrit relativement à la paix donnée au nom du martyr Paul. . 134

XXXV. De saint Cyprien à son clergé, au sujet de Gaïus, prêtre de Didde, et quelques autres qui communiquaient avec les laps. 137

XXXVI. De saint Cyprien au clergé de Rome, à l'occasion des mêmes laps qui se prévalaient de la paix qui leur avait été donnée par le martyr Paul. 140

XXXVII. Les prêtres et diacres de l'Église romaine à saint Cyprien, évêque. 141

XXXVIII. De saint Cyprien aux prêtres Moïse et Maxime, et autres confesseurs de Rome, à propos de leur confession. 145

XXXIX. De saint Cyprien aux prêtres, aux diacres et à tout le peuple, sur la promotion d'Aurèle aux fonctions de lecteur. . . 148

XL. De saint Cyprien à son clergé et à son peuple; il y parle de l'ordination de Célérinus promu au grade de lecteur. . . 151

XLI. Saint Cyprien à son clergé et à son peuple, sur l'ordination de Numidicus. . . . 157

XLII. Cyprien aux évêques Caldonius et Herculanus et aux prêtres Rogatien et Numidicus. 159

XLIII. Réponse de Caldonius et autres à la lettre précédente. 162

XLIV. De saint Cyprien au peuple de Carthage au sujet de cinq prêtres schismatiques de la faction de Félicissime. . . . . *ib.*

XLV. Cyprien à Corneille son frère. 170

XLVI. Cyprien à Corneille son frère. 172

XLVII. Cyprien à Maxime, Nicostrate et autres confesseurs. 176

XLVIII. Au même, sur les confesseurs que Novatien avait abusés. 178

XLIX. Cyprien à Corneille son frère. 179

L. Du pape Corneille à saint Cyprien, sur les confesseurs revenus à l'unité. . . . 181

Pages.

LI. Du pape Corneille à saint Cyprien, au sujet de Novatien et de ses adhérents. . . 184
LII. Réponse à la lettre précédente. 185
LIII. De saint Cyprien au pape Corneille. Crimes de Novat. 188
LIV. Maxime et autres confesseurs à saint Cyprien sur leur retour à l'unité. . . . 193
LV. De saint Cyprien, aux confesseurs de Rome, sur leur retour à l'unité. 194
LVI. Cyprien à Antonien, évêque de Numidie. 197
LVII. A Fortunat et aux autres évêques, sur ceux qui avaient cédé à la violence des tourments. 225
LVIII. De saint Cyprien à Corneille au nom du concile d'Afrique. 228
LIX. Cyprien au peuple de Thybaris. 234
LX. Cyprien à Corneille son frère. 245
LXI. Cyprien à Corneille son frère, évêque de Rome. 270
LXII. Cyprien et ses collègues à Lucius son frère, évêque de Rome. 274
LXIII. Aux évêques de Numidie. Du rachat des Fidèles d'entre les mains des Barbares. 277
LXIV. De saint Cyprien à Cécilius, sur l'administration du sacrement de l'Eucharistie. . 280
LXV. De saint Cyprien à Fidus, sur le baptême des enfants. 296
LXVI. Saint Cyprien à Epictète et au peuple d'Assures au sujet de Fortunatien, autrefois son évêque. 301
LXVII. Cyprien, surnommé Thascius, à Florentius, surnommé Pupianus, son frère. . . . 305
LXVIII. Saint Cyprien au clergé et au peuple d'Espagne, concernant Basilide et Martial. 314
LXIX. Cyprien au pape Étienne, au sujet de Marcien d'Arles. 323
LXX. Cyprien à Magnus son fils. 328
LXXI. Lettre synodale des évêques réunis à Carthage, l'an 255, sous la présidence de

Pages.

saint Cyprien, au sujet du baptême des hérétiques. 344

LXXII. De saint Cyprien à Quintus, évêque de Mauritanie, sur la rebaptisation des hérétiques. 349

LXXIII. De saint Cyprien au pape Étienne (même sujet). 353

LXXIV. De saint Cyprien à Jubaïen, qu'il faut baptiser les hérétiques. 357

LXXV. De saint Cyprien à Pompée, évêque de Sabrate dans la Tripolitaine, en réponse à la lettre du pape saint Étienne. . . 377

LXXVI. Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce, à Cyprien, son frère dans le Seigneur (qu'il faut rebaptiser les hérétiques). . 390

LXXVII. Cyprien à Némésien, Félix, Lucius, à un autre Félix, à Litteus, Polyen, Victor, Jader, Datif, ses collègues; aux prêtres ses confrères, aux diacres et aux autres frères détenus dans les mines, martyrs de Dieu le Père tout-puissant, et de Jésus-Christ notre Seigneur, notre Dieu et notre protecteur. 418

LXXVIII. Réponse de Némésien et des autres confesseurs à la lettre précédente. . . . 425

LXXIX. Réponse de Lucius et des autres martyrs à saint Cyprien. 428

LXXX. Félix, Jader, Polyen, réunis aux prêtres et autres, détenus avec nous dans les mines de Siga, à notre très-cher frère Cyprien. 430

LXXXI. Cyprien à Successus son frère. 431

LXXXII. Cyprien aux prêtres, aux diacres et à tout le peuple de Carthage. 433